



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DES 26 ET 27 AVRIL 2018
(1^{ÈRE} JOURNEE)
MANDATURE 2018-2021**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**

S O M M A I R E Journée du 26 AVRIL 2018

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

<u>Question orale n° 2018/O1/015</u> déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la gestion des déchets	14
M. Xavier LACOMBE, présentation de la question orale	14
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	16
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	16
<u>Question orale n° 2018/O1/024</u> déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la gestion des déchets	17
M. Julien PAOLINI, présentation de la question orale	17
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI (précision)	19
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	19
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	24
<u>Question orale n° 2018/O1/018</u> déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica libera » relative à la charte des marchés publics - Carta di i mercati publichi	25
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation de la question orale	25

<u>Question orale n° 2018/O1/014</u> déposée par Mme Chantal PEDINELLI, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la commande publique	26
Mme Chantal PEDINELLI, présentation de la question orale	26
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	28
M. Jean-Christophe ANGELINI, complément de réponse	30
<u>Question orale n° 2018/O1/022</u> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » relative à l'intervention de la Collectivité de Corse et à la limite de compétence dans le domaine des risques d'inondations et par extension, des risques incendie	32
Mme Marie-Hélène PADOVANI, présentation de la question orale	32
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	34
<u>Question orale n° 2018/O1/026</u> déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la formation professionnelle	35
Mme Anne TOMASI, présentation de la question orale	35
Mme Josepha GIACOMETTI, réponse	37
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	40
<u>Question orale n° 2018/O1/011</u> par M. François BENEDETTI, au nom du groupe « Corsica libera » relative à la prise en charge systématique à 100 % de tous les transports sanitaires, VSL ou taxis conventionnés	41
M. François BENEDETTI, présentation de la question orale	41
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	42
Mme Bianca FAZI, réponse	42
<u>Question orale n° 2018/O1/019</u> par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » relative à l'état des travaux du collège de Porticcio	44
Mme Valérie BOZZI, présentation de la question orale	44

Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	45
Mme Valérie BOZZI	45
Mme Josepha GIACOMETTI, réponse	46
<u>Question orale n° 2018/O1/017</u> déposée par Mme Frédérique DENSARI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative au SCOT de Balagne	49
Mme Frédérique DENSARI, présentation de la question orale	49
M. Jean BIANCUCCI, réponse	50
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	51
M. Jean BIANCUCCI	51
<u>Question orale n° 2018/O1/016</u> déposée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica libera » relative au développement et à la montée du haut débit	54
Mme Pascale SIMONI, présentation de la question orale	54
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	55
<u>Question orale n° 2018/O1/021</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » relative à la gestion des déchets	58
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, présentation de la question orale	58
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	60
<u>Question orale n° 2018/O1/020</u> déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » relative au personnel de la Collectivité de Corse	61
M. Pierre GHIONGA, présentation de la question orale	61
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	62

<u>Question orale n° 2018/O1/023</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la biodiversité	62
Mme Mattea CASALTA, présentation de la question orale	62
M. Lionel MORTINI, réponse	64
<u>Question orale n° 2018/O1/025</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la langue et à l'éducation	66
Mme Anne-Laure SANTUCCI, présentation de la question orale	66
M. Xavier LUCIANI, réponse	67
<u>Question orale n° 2018/O1/013</u> déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la politique agricole RETIREE	
Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse	70

FINANCES - BUDGET - FISCALITE / FINANZE - BUGETTU -FISCALITÀ

<u>Rapport n° 2018/O1/098 : Document d'orientations budgétaires pour 2018 (DOB)</u> <i>(Délibération n°18/97 du 26 avril 2018)</i>	72
Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif	73
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	87
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François ORLANDI	92
M. Pierre-Jean LUCIANI	96
M. Xavier LACOMBE	100
M. Jean-Martin MONDOLONI	102
M. Jean-Charles ORSUCCI	106
M. Pierre GHIONGA	108
Mme Valérie BOZZI	108
M. François-Xavier CECCOLI	111

M. Petr' Antone TOMASI	112
M. Guy ARMANET	117
M. Hyacinthe VANNI	121
M. Pierre-Jean LUCIANI	123
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	124
Le Président Jean-Guy TALAMONI	127
L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le DOB pour 2018	127
<u>Rapport n° 2018/O1/099 : Détermination des durées d'amortissement de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/98 du 26 avril 2018)</i>	128
Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif	128
Mme Anne TOMASI, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	128
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	128
TOURISME / TURISMU	
<u>Rapport n° 2018/O1/096 : Feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021 - Fogliu di strade di l'Agenzia di u turismu di a Corsica 2018-2021</u> <i>(Délibération n°18/99 du 26 avril 2018)</i>	129
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	129
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	139
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	145
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	146
Le Président Jean-Guy TALAMONI	150
Mme Christelle COMBETTE, amendement	150
Le Président Jean-Guy TALAMONI	153
M. Pierre GHIONGA	153

Mme Nadine NIVAGGIONI	154
Mme Muriel FAGNI	158
M. Jean-Jacques LUCCHINI	160
M. François-Xavier CECCOLI	161
M. Petr' Antone TOMASI	162
Mme Fabienne GIOVANNINI	163
Le Président Jean-Guy TALAMONI	163
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse aux intervenants	164
Le Président Jean-Guy TALAMONI	172
M. Jean-Martin MONDOLONI	172
Le Président Jean-Guy TALAMONI	173
PAS de VOTE sur l'amendement déposé par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Per l'avvene »	
L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse	173
Le Président Gilles SIMEONI	173
Le Président Jean-Guy TALAMONI	173
<u>Rapport n° 2018/O1/110 : Modification des statuts de l'Agence du tourisme de la Corse</u> <i>(Délibération n°18/100 du 26 avril 2018)</i>	174
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	174
Mme Julie GUISEPPI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	175
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	175

<u>Rapport n° 2018/O1/094 : Transfert et élargissement du périmètre de perception de la taxe de séjour départementale</u> <i>(Délibération n°18/101 du 26 avril 2018)</i>	176
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	176
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	178
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	178
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	178
Le Président Jean-Guy TALAMONI	178
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	178
Le Président Gilles SIMEONI (amendement du Conseil exécutif)	180
<i>Amendement du Conseil exécutif adopté à l'unanimité</i>	180
RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A L'UNANIMITE	181
SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE	
<u>Rapport n° 2018/O1/104 : Convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-2018 (FAPI)</u> <i>(Délibération n°18/102 du 26 avril 2018)</i>	182
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	182
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	184

M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	184
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	184
<u>Rapport n° 2018/O1/080 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat</u>	185
<i>(Délibération n°18/103 du 26 avril 2018)</i>	
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	185
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	187
M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	188
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	188
Mme Muriel FAGNI	189
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	189
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	189
<u>Rapport n° 2018/O1/103 : Adoption d'une convention de partenariat avec la communauté de communes du Sartinesi-Valincu-Taravu pour une mise à disposition de locaux à titre gracieux</u>	190
<i>(Délibération n°18/104 du 26 avril 2018)</i>	
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil Exécutif	190
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	191
Le Président Jean-Guy TALAMONI	191
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	191

<u>Rapport n° 2018/O1/105 : Adoption de trois conventions avec des établissements de santé pour la pratique de l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par les sages-femmes en centre de planification et d'éducation familiale</u> <i>(Délibération n°18/105 du 26 avril 2018)</i>	192
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	192
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la Santé	193
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Pierre GHIONGA	193
Le Président Jean-Guy TALAMONI	194
Le Président Gilles SIMEONI	194
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	194
<u>Rapport n° 2018/O1/109 : Transfert d'activités AIDE 2B (reprise effective des personnels et des moyens)</u> <i>(Délibération n°18/106 du 26 avril 2018)</i>	195
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	195
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	195
M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	199
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. François ORLANDI	199
M. Hyacinthe VANNI	200
M. François ORLANDI	200
Le Président Gilles SIMEONI	201
Le Président Jean-Guy TALAMONI	201
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	201
Le Président Jean-Guy TALAMONI ne prend pas part au vote	

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURA

Aéroports / Aeruporti

Rapport n° 2018/O1/102 : Aéroport de Figari Sud Corse /Travaux de renforcement de la piste 05/23 202
(Délibération n°18/107 du 26 avril 2018)

Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports, 202
présentation du rapport du Conseil exécutif

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, 202
du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par 203
M. Guy ARMANET, président

Prise(s) de parole :

M. Jean-Charles ORSUCCI 203

Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants 204

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 204

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE

Rapport n° 2018/O1/106 : Rémunération attribuée à un agent non titulaire recruté au sein de la Collectivité de Corse 205
(Délibération n°18/108 du 26 avril 2018)

Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif 205

Prise(s) de parole :

M. Jean-Charles ORSUCCI 205

Le Président Gilles SIMEONI 206

M. Jean-Charles ORSUCCI 206

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 206

<u>Rapport n° 2018/O1/112 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse</u> <i>(Délibération n°18/109 du 26 avril 2018)</i>	207
Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du sport, présentation du rapport du Conseil exécutif	207
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	207
PATRIMOINE / PATRIMONIU	
<u>Rapport n° 2018/O1/090 : Site archéologique Cucuruzzu à Livia - Fonctionnement de la régie de recettes : « boutique du site archéologique de Cucuruzzu »</u> <i>(Délibération n°18/110 du 26 avril 2018)</i>	208
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	208
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	208
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	208
<u>Rapport n° 2018/O1/093 : Convention de stockage temporaire archives « A Bandera » au Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC)</u> <i>(Délibération n°18/111 du 26 avril 2018)</i>	209
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	209
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	209
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	210

<u>Rapport n° 2018/O1/100 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 - Projet GRITACCESS</u> <i>(Délibération n°18/112 du 26 avril 2018)</i>	211
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	211
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	212
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	213
Communication du Président de l'Assemblée de Corse sur la répartition des bureaux des groupes politiques sur les différents sites de la Collectivité de Corse	214

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.**QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE****Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer les questions orales avec la première question posée par M. LACOMBE.

Question orale n° 2018/01/015 déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene » : gestion des déchets.

M. Xavier LACOMBE

Monsieur le Président de l'Exécutif,

La première question orale de cette session concerne la gestion des déchets.

Il y a une quinzaine de jours, les Corses découvraient, via les médias et les réseaux sociaux à la mode, la perspective d'implantation d'un centre d'enfouissement ou d'une installation (ISDND) de stockage sur la commune de Moltifao, plus précisément sur le site de l'ancienne carrière.

La semaine dernière, était confirmé, dans un communiqué également cosigné par l'Etat et le SYVADEC, que des études techniques et environnementales préliminaires étaient en cours de lancement sur ce site même si la prospective d'autres emplacements se poursuivait.

Aujourd'hui, nous n'en savons pas plus.

Au-delà de la confirmation de cette information, pouvez-vous, M. le Président, indiquer à notre Assemblée et aux Corses, parce qu'aujourd'hui les Corses ont besoin de savoir, s'impatientent et l'heure de vérité est au rendez-vous, si des études préalables, je dis bien des études préalables, sont envisagées sur d'autres sites, tout en précisant leur localisation ?

Le 7 mars dernier, le bureau de la communauté des communes du Sartonais-Valinco-Taravo a pris une série de décisions importantes qui

concernent toute la Corse - je voudrais juste rappeler la fermeture du centre de Vico il y a quelques mois - en s'opposant à l'extension du site de Viggianello et en indiquant que le site devra fermer ses portes aux autres territoires en avril 2018 afin de préserver les capacités restantes des 35 000 tonnes au profit des communes et notamment du territoire de la microrégion. Chose donc faite.

Cette nouvelle décision nous renvoie davantage encore aux réalités et aux difficultés de la gestion des déchets en Corse.

Lors du dernier bureau du SYVADEC qui s'est tenu à Corte le 13 février dernier, en présence du président du SYVADEC et du président de l'Office de l'environnement de la Corse qui nous a parlé de 3 étapes majeures à venir, que je requalifierai d'impérieuses nécessités :

1. trouver de nouveaux sites d'enfouissement
2. avancer sur les deux centres de tri et valorisation dans les bassins ajaccien et bastiais (CAB et CAPA), deux centres de tri de valorisation, une unité de tri de valorisation ou centre multifonctions comme certains souhaitent les dénommer, peu importe.
3. et mettre en œuvre les unités de surtri notamment sur la Balagne et l'Extrême-sud, Porto-Vecchio. On peut envisager plus d'une unité de surtri. Nous en avons déjà parlé.

Nous savons encore que tout cela nécessite un calendrier d'actions pluriannuel et on ne pourrait envisager de faire les choses en-deçà des quatre années à venir.

À l'approche de la saison estivale, amputée du CET de Viggianello et depuis avant-hier, de celui de Prunelli di Fiumorbu que, pour les mêmes revendications, le collectif a bloqué l'accès au centre d'enfouissement, la Corse va une fois encore arriver à saturation. Si, jusqu'alors, les renégociations des capacités administratives avec la Préfecture, les augmentations d'autorisations de ces capacités administratives ont permis de faire face, que va-t-on faire et comment allons-nous nous en sortir cette année ?

Je tiens à vous rappeler que les délais d'ouverture d'un CET, dans les meilleures conditions possibles, sont a minima de quatre ans.

En mai 2016, l'Assemblée de Corse adoptait un plan d'action sur 5 ans et des préconisations pour une meilleure gestion des déchets. Un plan initialement prévu sur trois ans et Dieu sait, nous avons rappelé, martelé et obtenu un délai de cinq ans, qui prévoyait à sa présentation l'installation d'unités de « surtri » dans les microrégions, unités qui n'existent toujours pas.

Deux ans après, mai 2016/mai 2018, un bilan d'évaluation s'impose alors que nous en sommes presque à la moitié de son application.

Concernant la collecte, vous aviez, à cette occasion, fixé un taux de recyclage de 60 % à l'horizon 2021. Un objectif que nous avons dénoncé plus qu'ambitieux. Bien sûr que, sur le principe, tout le monde y souscrit et qu'il faut tendre vers cet objectif. Toutes les collectivités aujourd'hui pratiquent le tri à la source, avec ce que cela engendre en termes de coût de fonctionnement. Et pourtant, malgré la progression du tri sélectif, nous partons de très loin, les tonnes à enfouir n'ont pas diminué.

Souscrivez-vous à la tenue d'un débat lors d'une session, M. le Président, précédant la saison estivale pour que notre Assemblée dispose de l'ensemble des éléments et puisse juger de la pertinence des actions mises en œuvre ?

Un dossier cardinal qui mérite des réponses à la hauteur des enjeux et de leur urgence. Je vous en remercie d'avance, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Simplement un point de forme qui a été abordé lors de la Commission permanente, le temps de parole est de deux minutes et demie pour poser la question, de trois minutes et demie pour y répondre. La Commission permanente a souhaité que je sois rigoureux à partir d'aujourd'hui sur cette question, dans la mesure où c'est la condition sine qua non pour voir l'ensemble des questions prévues pour être télévisées, l'être réellement. Cela veut dire que si on fait trois fois le temps de parole, comme cela vient d'être fait, les dernières questions ne passeront pas à la télévision, comme cela a été convenu. Ça n'est pas juste pour les groupes. J'attire l'attention des orateurs suivants sur ce point y compris d'ailleurs les membres du Conseil exécutif qui étaient représentés à la Commission permanente d'hier.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, bonjour. Pour des raisons de cohérence, il y a trois questions relatives aux déchets. Est-ce qu'il ne serait pas utile qu'elles soient posées toutes les trois et que je fasse une réponse globale ?

Le Président TALAMONI

Ça serait tout à fait souhaitable si les porteurs de ces questions sont d'accord pour le faire. Il y en a une qui est prévue pour ne pas être télévisée et si on veut s'en tenir à ce que nous avons discuté longuement des questions télévisées et celles qui ne le sont pas, on peut prendre la deuxième, celle qui est déposée par Julien PAOLINI, de façon à ce que vous puissiez répondre de manière globale sur ces deux questions.

M. PAOLINI a la parole.

Question orale n° 2018/01/024 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : gestion des déchets.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La gestion des déchets est une problématique majeure en Corse et un dossier prioritaire pour notre majorité.

M. LACOMBE, dans sa question, n'est pas revenu sur l'historique de ce dossier. Tout d'abord, il convient de rappeler la situation catastrophique dont vous avez hérité des mandatures précédentes en décembre 2015 :

- un Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) adopté en juillet 2015, après quatre ans de travaux laborieux ;
- l'absence de proposition alternative à l'incinération dans le plan précédent (PIEDMA) datant de 2002 ;
- des infrastructures de tri sélectif incomplètes et un niveau de tri extrêmement bas (autour de 5 %) ;
- enfin, une exploitation des centres d'enfouissement catastrophique pendant près de trente ans dans le déni total des règles fondamentales de respect de l'environnement et de sécurité sanitaire, voire des règles administratives (allant jusqu'à l'absence d'enquête publique avant ouverture).

Ces quelques exemples, M. le Président, illustrent bien la gestion désastreuse ayant perduré en Corse pendant des décennies et qui conduit aujourd'hui notre population vers un niveau « zéro » d'acceptabilité pour l'ouverture de toute installation liée aux déchets : plateformes de compostage, centres de stockage ou même déchetteries !

Depuis deux ans, votre volonté politique a permis d'adopter en mai 2016 (en seulement 4 mois de mandature) un plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse. Les premiers résultats sont fort encourageants puisque les tonnages à l'enfouissement ont baissé de 6 % en 2016 et se sont stabilisés en 2017, malgré une augmentation constante de la fréquentation touristique, mais également de la population résidente.

Par ailleurs, ces mesures ont également permis d'augmenter le tri d'environ 50 % sur les deux dernières années grâce aux soutiens techniques et financiers de l'OEC et de l'ADEME pour finir d'équiper les intercommunalités confrontées à des besoins financiers importants pour la mise en place du tri sélectif, et à de sérieuses difficultés de collecte, encore accentuées lors de la fusion. À ce titre, le travail engagé a récemment conduit à l'élaboration des projets de centres de tri et de valorisation dits « multifonctions » à la CAB et à la CAPA.

Enfin, il faut souligner que le traitement des déchets relève d'une compétence transférée par les intercommunalités au SYVADEC. Il lui appartient donc de proposer des solutions pour l'enfouissement des dizaines de milliers de tonnes encore générées annuellement, et cela jusqu'en 2021, voire 2022.

Nous sommes bien conscients de la complexité du sujet et du fait qu'il n'existe pas de solution « idéale ». L'actualité récente a réveillé cette problématique avec le projet d'une Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur la commune de Moltifao. En effet, le site envisagé pour ce centre a provoqué l'inquiétude des habitants de la microrégion qui s'interrogent sur d'éventuels impacts environnementaux. D'autres territoires tels que le Fium'Orbu et l'Oriente ou encore le Sartonais-Valinco ont d'ores et déjà contribué considérablement à l'enfouissement des déchets et se questionnent également sur son devenir.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, nous vous demandons de préciser les démarches qui seront entreprises durant la mandature, à l'égard de la problématique de gestion des déchets.

Quelles mesures complémentaires envisagez-vous pour améliorer les dispositifs permettant la collecte, le tri et le recyclage et ainsi limiter les quantités de déchets à enfouir ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. La parole est au président du Conseil exécutif pour répondre à ces deux questions, la troisième sera présentée ultérieurement.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Donc trois et demie plus trois et demie, 7 minutes si vous en êtes d'accord, je ferai donc 7 minutes et un peu plus.

D'abord vous dire, mes chers collègues, que je réponds au lieu et place de M. François SARGENTINI qui n'est pas là aujourd'hui. Je voudrais bien-sûr lui transmettre notre amical bonjour, fraternel, et dire aussi, au seuil de mes explications, que François SARGENTINI est le président de l'Office de l'environnement de la Corse. A ce titre, il a en charge la gestion des déchets et que lorsqu'il parle, il parle pour moi, président du Conseil exécutif, et il parle pour nous, membres du Conseil exécutif, et il parle pour la majorité territoriale, toujours, quelles que soient les difficultés des dossiers, quels que soient les obstacles à surmonter.

Lorsqu'un membre du Conseil exécutif parle, ou lorsque le président de l'Assemblée de Corse parle, ou lorsqu'un membre de la majorité territoriale parle au nom de la majorité, c'est toute la majorité territoriale qu'il engage, de façon solidaire et indivisible. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas ouverts à toutes les discussions et à tous les débats.

Ce premier point étant posé, j'aimerais de suite dire que s'il y a trois questions aujourd'hui de nature différente mais convergentes, c'est bien parce que nous sommes confrontés à une situation de crise qui est déjà devenue une crise aigüe et que nous avons à y faire face en ayant conscience que nous sommes dans un système extrêmement contraint et que chacun doit assumer ses responsabilités en ayant conscience que la solution ne pourra être que collective.

Je voudrais organiser mes réponses autour de deux axes : premièrement, l'héritage et deuxièmement, nos décisions et les perspectives de court et de moyen termes.

L'héritage : je ne serai pas long, mais je voudrais vous dire quand même, et même si cela a déjà été dit, je vous le dis à vous, vous le savez, mais

je vais le dire aussi à tous les Corses, que l'on reproche au Conseil exécutif et à la majorité territoriale de ne pas avoir résolu en deux ans ce problème.

Aurions-nous pu le faire ? Non.

Nous avons, là comme ailleurs, hérité d'une situation de décennies de *lascia corre*, de non-gestion, tantôt de non-choix, tantôt de choix qui se sont faits, le plus souvent au détriment de l'intérêt général, et des choix qui ont objectivement profité essentiellement, non pas à l'intérêt général, mais à des intérêts privés. C'est la réalité de ce qui s'est passé pendant des décennies.

Je vous rappelle, vous qui êtes sévères et injustement sévères, quelquefois, sur les quelques mois qui viennent de passer, que, sans remonter à l'origine, il y avait en 1993 deux plans départementaux qui annonçaient la création de 8 centres d'enfouissement. Aucun n'a vu le jour.

Entre 1993 et 2015, au moment de notre accession aux responsabilités, le tri est passé de 0 % à 5 %, là où, partout ailleurs en Europe, il passait de 20 à 40, à 50 et à 60 %.

Entre 1993 et 2015, il n'y a eu aucune construction significative dans le domaine du traitement des déchets. Mais par contre, on a continué, à tombeau ouvert, sur le chemin du tout enfouissement, dans des conditions exécrables et au mépris des règles européennes et françaises de respect environnemental et de sécurité sanitaire.

Aurions-nous pu changer cette situation en deux ans du tout au tout ?
Non.

Quelles ont été les conséquences de cet héritage ? Indépendamment de toutes les atteintes environnementales, indépendamment de l'argent gaspillé, indépendamment du système pervers cautionné et organisé depuis des décennies, il y a aujourd'hui, de la part des Corses, et c'est normal, une intolérance à tout nouveau projet parce qu'il manque le plus important dans ce type de projets, comme dans tous les projets : la confiance.

Aujourd'hui, les gens de Vighjianeddu è di Prunelli di Fiumorbu nous disent « nous ne voulons pas continuer parce que nous ne savons pas où vous allez et nous ne sommes pas sûrs que vous irez ailleurs ». Et les gens qui sont pressentis pour des études dans certains territoires, je me tourne notamment vers Cathy COGNETTI qui a posé cette question – mais la réponse intéresse directement beaucoup d'autres élus – y compris vous la citez dans votre question de « A Pieve voisine », vous parlez du Canale, vous parlez de la Balagne et de la haute Balagne, les gens disent, « nous, on ne veut pas avoir

chez nous ce que les autres ont supporté pendant des décennies » et donc, cela a complexifié singulièrement l'équation.

Quelles ont été, deuxième point, nos décisions ?

En un an, nous avons exercé pleinement la compétence qui est la nôtre, c'est-à-dire, à titre principal, fixer le cadre stratégique. Et nous avons fixé un cadre stratégique qui représente une réorientation totale, un passage du tout enfouissement à un système où le tri à la source est l'option centrale de l'organisation que nous voulons.

Nous avons adopté ce plan le 27 mai 2016.

Quelle est aujourd'hui notre vision de ce qu'il faut faire dans les 3, 4, 5 ans à venir ?

Elle est claire et je continue à vous dire qu'elle est la seule qui tient la route.

Premier point : le tri à la source comme pilier fondamental dans les deux grandes communautés d'agglomérations qui produisent environ 75 % des ordures : la CAPA et la CAB, et le tri à la source également dans les intercommunalités qui viennent de se restructurer, qui sont confrontées à des difficultés, qui ont des territoires immenses à gérer.

Donc, le tri à la source partout. Et oui, dans notre philosophie et dans notre modèle d'action si nous devons avoir une référence, ce serait celle du zéro déchet. C'est la philosophie du zéro déchet. Et nous sommes tout entier orientés là-dessus.

Deuxième pilier : nous pensons, et nous savons que parce que nous n'avons pas seuls la compétence, vous le savez, nous avons les orientations stratégiques. La collecte, ce sont les intercommunalités, le traitement, c'est le SYVADEC et le financement et l'instruction des dossiers, c'est l'Etat, notamment via l'ADEME. Nous ne sommes pas seuls à décider, nous ne pouvons pas faire seuls. Nous avons donc amodié notre choix initial en allant vers des centres de surtri.

Deux centres de surtri que nous voulons installer, conformément à ce qui a été dit par les territoires ruraux, au plus près des bassins de production d'ordures ménagères. C'est une concession que nous avons faite pour contribuer à la résolution de la crise. Aiacciu, c'est acté et ça va commencer. Bastia ou le grand Bastia, c'est en train d'être discuté avec les communes concernées et nous avons bon espoir d'y parvenir.

Quelle est la crainte de ceux qui prônent le tri ? Ils nous disent «c'est contradictoire, vous faites du surtri, donc pour alimenter ces usines, vous allez forcément limiter le tri puisqu'elles auront besoin de matières à surtrier». Ce à quoi nous répondons, et c'est la raison pour laquelle nous voulons garder la main du public, que nous configurerons ces usines de surtri, strictement à la hauteur et à la mesure de tout ce que nous pouvons trier.

Nous restons sur le tri à la source comme objectif prioritaire, deuxième étape le surtri et troisième étape qui rend désormais et qui rendra dans quatre ans acceptable, puisque vous l'avez rappelé, il faut quatre ans pour créer non pas un centre d'enfouissement mais un centre de stockage et la différence est importante.

Ce que nous disons aux territoires qui ont vocation dans quatre ans, s'ils en sont d'accord, à accueillir des centres de stockage, c'est qu'il ne faut pas regarder la situation dont ont héritée Tallone, Vighjianeddu ou Vicu. Il faut regarder ce qu'ils auront à stocker dans quatre ans si nous réussissons à faire ce que nous devons faire, c'est-à-dire du tri à la source et du surtri et si nous atteignons nos objectifs. Nous les atteindrons, mais il faut le démontrer, les objectifs qui sont les nôtres. Nous aurons 60 % de tri à la source dans quatre ou cinq ans. Il restera 40 % à stocker, mais ça ne sera plus les ordures avec les fermentescibles actuels, ça sera du déchet résiduel, inerte qui, donc, se stocke dans des conditions totalement différentes.

Nous nous tournons également vers ceux qui profitent des difficultés actuelles pour dire «retournons à l'incinérateur ». Cette réponse est démagogique. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Première raison, parce qu'elle ne permettra pas de résoudre les difficultés de court terme que nous avons actuellement. Il faut aller vers le tri à la source.

Admettons que nous fassions 60 %, on peut faire 55, on peut faire 70 dans 6 ou 7 ans, il nous reste 40 % des déchets pour lesquels nous n'avons pas 36 solutions : ou on les brûle, ou on les exporte, ou on les stocke.

Si vous les exportez, c'est une régression totale. Une île qui a vocation à développer son autonomie, son indépendance, etc. ne peut pas exporter ses déchets de façon pérenne. Ça peut être une situation transitoire dans une situation d'urgence, ça ne peut pas être une solution pérenne.

Si vous les brûlez, c'est un coût énorme, c'est sinon interdit, en tout cas considéré comme l'ultime ratio par la loi européenne et par la loi française.

C'est aussi un coût d'investissement qui nous obligera, pour rentabiliser nécessairement, à ne plus trier.

Donc le centre de stockage, c'est la meilleure solution. Que proposons-nous comme centre de stockage aujourd'hui ?

Je me tourne vers ceux qui ont été, sans doute à bon droit, inquiets. On nous dit « il faudrait nous concerter », mais c'est précisément ce que nous avons fait, peut-être de façon insuffisante ou maladroite. Nous avons voulu réunir et alerter tout le monde, non pas pour annoncer une décision, mais pour vous dire que nous envisagions de faire une étude de faisabilité et la faire au contradictoire des élus et des populations concernés.

Nous sommes au tout début d'un processus. Si demain l'étude sur la commune de Moltifau, et je termine, nous dit que c'est dangereux pour la source et pour les captages, on arrête tout de suite. En sens inverse, si l'étude nous dit que c'est possible, cela ne veut pas dire que nous ferons le centre à Moltifau. Cela veut dire que l'on continuera le débat et si ce débat aboutit à un accord des élus et des populations avec des garanties qui seront données et des contreparties aussi, pour les territoires en termes d'emploi, en termes de retombées, si vous en êtes d'accord et si nous trouvons un point d'accord, nous irons vers cela.

Est-ce que c'est le seul site ? Non, vous le savez, il y en a d'autres. Je prends un exemple. Vous avez parlé des autres communautés de communes et de l'ensemble de la région. Nous, nous voulons que la Corse, la puissance publique garde la main sur la gestion des déchets. Cela ne veut pas dire que nous excluons toute intervention du privé. Ça veut dire que dans une île où nous subissons souvent des situations de monopole ou de concentration abusive, nous voulons que la puissance publique garde la maîtrise de la gestion des déchets et nous voulons qu'il n'y ait pas de profits anormaux ou illicites sur la gestion des déchets. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'en mettant un centre ou des centres, là ou ailleurs, on verra sur d'autres sites, vous savez que certains ont été évoqués y compris par des élus et notamment sur des trajets entre Ponte-Leccia et la Balagne. Il y a peut-être des endroits qui s'y prêtent mieux, je ne le sais pas aujourd'hui. N'y voyez pas malice, on va en parler avec les élus et les présidents d'intercommunalités, avec les maires, avec les populations et on va faire ces études. Nous, on veut qu'il y ait préférentiellement le chemin de fer.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes a notamment visé les surcoûts en matière de transport.

Aujourd'hui nous payons pour transporter des ordures non triées dans toute la Corse. C'est la double et la triple peine. Nous voulons en sortir et nous voulons notamment que les chemins de fer de la Corse puissent transporter, dans des conditions sécurisées, avec un coût qui soit raisonnable et avec une réorganisation qui ne laissera pas au bord du chemin les entreprises privées, mais dans des conditions qui satisfassent à l'intérêt général.

Voilà ce qu'est notre vision, voilà ce que nous allons expliquer.

Avec cette vision nous disons que nous pouvons sortir de la crise actuelle qui est réelle.

Alors on va aller à Vighjaneddu, on va aller à Prunelli di Fiumorbu, on va continuer à discuter, on va plaider là-dessus.

Oui, nous sommes prêts à un débat, y compris avec des chiffres beaucoup plus précis que ceux que nous avons tous eus, car nous aussi nous avons des difficultés à obtenir les chiffres, et nous continuons à être persuadés que le chemin que nous vous proposons de prendre est le meilleur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Simplement deux mots pour dire qu'à titre personnel et au titre de mes fonctions, je me joins à ce que le président du Conseil exécutif a dit au seuil de son propos sur la parole de François SARGENTINI.

Pour le reste, je pense que nous allons revenir au temps de parole, c'est un sujet important d'actualité, mais maintenant il faudrait vraiment respecter le temps de parole sinon, il y aura une situation d'injustice s'agissant de la retransmission télévisée des questions et des réponses.

Il y a deux questions qui vont être posées pour une seule réponse et si possible, une seule réponse groupée tenant en trois minutes et demie pour rattraper le temps perdu. Vannina ANGELINI-BURESI et Chantal PEDINIELLI pour deux questions qui concernent la commande publique.

La parole est à Vannina.

Question orale n° 2018/01/18 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : cartula marcati publichi.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

O sgiò Presidente,

U 30 d'ottobre di u 2015, l'inziana maiurità di l'Assemblea di Corsica, l'ADEC è i sirvizzii di u Statu par via di u prifettu, zifranu una cartula di a cummanda publica in lu settore di u bastimentu di i travagli publichi.

Hè stata intesa chì sta cartula ghjuvaria da aiutà l'impresari lucale da ch'ella sia più faciule par elle da risponde à e cummande publiche.

Ghè stata decisa à l'accorta, ùn ripigliaraghju micca tutti i punti listinati nentru à sta cartula, ma solu certi :

- di fà u più publicità pussibule da chì l'impresari vidissinu in tempu e pruposte ;
- di mette in piazza un'aiutu da risponde à e dumande di l'impresarii da risponde cum'ellu si deve à e cummande ;
- d'aiutà à empie u cartularu appena pisivu, pò esse, par certe impresari micca avvezze ;
- d'aiutà à amparà à empie issu listessu cartularu di manera infurmatica, sapendu oghje chì d'ottobre di u 2018 tutti i pieghi saranu accittati solu « smaterializati » ;
- chì l'impresari averianu a pussibilità dinò d'avè una visione nantu à a programmazione di e cummande nantu à 6 mesi...

In un siconda tempu sta cartula s'indiava à spiecà di manera precisa à l'impresari micca ritenute u parchè ch'elle eranu state scartate è di fà opara di pedagugia cù l'impresari e più chjuce da incuragì le à addunisce si cù d'altre par risponde à i marcati troppu impurtanti par elle sole.

In fattu, o Sgiò presidente di l'esecutivu, più di dui anni dopu issa zifra, chì bilanci ne pudete fà ?

Par i punti chì ùn sarianu ancu messi in anda, è da fà rispittà issa cartula in tantu di a cartula nova prevista par ottobre, saria pussibile di mette in

piazza un dispositivu cù e sfarente camere di cummerciu è mistieru, da infurmà è furmà e nostre imprese lucale à spessu e più chjuche è micca avvezze ?

Infine, par a custruzione di a cartula nova privista par uttobre, di chì manera cuntate di favurizà l'impiecu lucale (generalizazione di e clausole d'inserzione, infurmazione, furmazione eccetera) ?

Le Président TALAMONI

Bien. Nous avons presque tenu le temps de parole, encore un petit effort ! La parole est à Chantal PEDINIELLI qui va réussir à se tenir dans les deux minutes et demie.

Question orale n° 2018/01/14 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'avvene » : commande publique.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vais essayer. Merci, Président.

Monsieur le Président,

Le secteur du BTP constitue une part non négligeable dans le PIB de la Corse. Il a connu une forte croissance jusqu'en 2010, notamment sous les effets du PEI. Force est de constater que la situation n'a cessé de se dégrader depuis. On dénombre sur l'ensemble de la Corse 6 200 établissements et 10 600 salariés, avec une part importante de l'activité liée à la commande publique.

Comme vous, nous avons été alertés par les fédérations du BTP sur les retards de paiement depuis janvier 2018, notamment pour des travaux effectués il y a plusieurs mois pour le compte de l'ancien département de la Corse-du-Sud.

Évidemment que l'on peut comprendre les difficultés de mise en place de la collectivité, tout autant qu'il vous faut comprendre que ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences avec le risque économique et social que cela suppose.

Pouvez-vous nous exposer les raisons de ce retard et prendre les mesures nécessaires de régularisation dans les meilleurs délais ?

Je poursuis sur le risque social avec l'attente d'un indicateur dont l'annonce est redoutée chaque année, celui des défaillances pour l'année 2017.

Le nombre de défaillances d'entreprises en Corse a fortement progressé en 2016 par rapport à l'année précédente. 452 entreprises ont ainsi été concernées, soit 30 % de plus qu'en 2015. L'île est à contre-courant de la tendance nationale, qui a vu cet indicateur reculer sur la même période (-8,4 %). Sans surprise, le secteur le plus touché est celui de la construction qui apparaît le plus fragilisé, cumulant à lui seul plus de 37 % des défaillances, et affichant une hausse des procédures collectives de 58,3 % sur un an. Avec encore une fois les conséquences sociales que cela implique.

Ces inquiétudes nous renvoient à la question de la nécessaire prévision en matière de commande publique. A l'initiative de Camille de ROCCA SERRA, l'Assemblée de Corse avait adopté à l'unanimité, en septembre 2014, une motion visant à instituer une veille de la commande publique. Les entreprises ne peuvent durablement supporter les retards de paiement, ni le manque de visibilité en termes de réalisation et de finalisation des marchés publics.

Un outil d'observation de la commande publique qui fonctionnerait en partenariat avec les principaux maîtres d'ouvrage afin de recenser les projets de travaux et de marchés publics. Les entreprises pourraient alors bénéficier d'un suivi précis de la commande publique. Il était prévu que cette mission soit dévolue à l'Observatoire économique régional dans le cadre du GIP Corse Compétences.

Monsieur le Président, cette veille est-elle aujourd'hui opérationnelle et dans quel cadre ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous prendre l'engagement d'œuvrer en ce sens ?

Enfin, qu'en est-il de l'application de la charte de la commande publique signée par tous fin 2015 et appliquée par encore trop peu de donneurs d'ordre ? Les critères de la charte comme l'avance forfaitaire (30 %) accordée aux entreprises, la notion de mieux disant et non de moins-disant, la prise en compte des normes RSE et la valorisation des circuits courts sont de nature à permettre le développement économique de notre région ainsi que la reconnaissance des entreprises vertueuses.

Je vous remercie pour vos réponses.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Rapidement en sept minutes. On répondra à deux voix avec Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, puisque vos questions balayent des champs très larges et très importants.

Il s'agit de vous répondre d'abord, très clairement, sur les retards de paiement. Il y en a eu en Corse-du-Sud comme en Haute-Corse. Dès que nous avons été alertés, nous avons essayé de résoudre ces problèmes.

Je rends hommage aux services qui ont travaillé jour et nuit, vraiment, au propre comme au figuré.

Vous dire quelles étaient les difficultés : des difficultés d'application comptable et d'uniformisation informatique, problèmes techniques aujourd'hui résolus, en totalité en Corse-du-Sud à ce qu'il m'est indiqué et en quasi-totalité, à un epsilon près, en Haute-Corse.

J'ai eu l'occasion de le dire, notamment aux représentants des deux fédérations du BTP avec lesquelles j'ai eu une réunion le 17 avril à cet égard. Ils ont été rassurés et les retours que j'ai eus m'ont confirmé que nos observations convergent en ce qui concerne le paiement quasi-total.

Nous avons donc évoqué ces questions de retard de paiements, mais aussi celle de la visibilité de la commande publique. C'est un élément essentiel aujourd'hui avec la fusion des trois anciennes collectivités. La nouvelle Collectivité de Corse, est devenue le principal donneur d'ordre en Corse, et de très loin. Donc, fluidité et importance de la commande publique conditionnent la bonne santé économique de l'ensemble de l'île et nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

En ce qui concerne le niveau global d'investissement, il a été important, notamment les engagements de la part des deux conseils départementaux, certes de façon habituelle mais plus encore en 2017. On aura l'occasion d'en reparler au moment du débat d'orientations budgétaires, nous nous sommes engagés à honorer intégralement ces engagements.

Deuxièmement, le choix qui est fait dans nos orientations budgétaires, et nous en reparlerons également cet après-midi, c'est de maintenir l'objectif de haut niveau d'investissement, parce que nous considérons que la Collectivité de Corse doit jouer pleinement son rôle de locomotive.

En ce qui concerne la fluidité de la commande publique, je vous rappelle que la Commission d'appel d'offres a été mise en place le plus rapidement possible. Elle a tenu sa première réunion le 3 mars et elle se réunit deux fois par mois, ce qui est un rythme soutenu, avec un règlement que nous avons aussi adopté et qui permet d'harmoniser entre la rapidité d'un côté et le formalisme synonyme de garantie juridique accrue de l'autre.

En ce qui concerne les projections sur la commande publique, plusieurs réponses avant de passer la parole à Jean-Christophe ANGELINI.

En premier lieu, il a été prévu, avec les acteurs du BTP, de tenir des réunions régulières tous les trois mois pour faire un point d'ensemble. Lors de notre discussion, nous avons parlé de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), qu'il conviendra de réactualiser en harmonisant les choix qui avaient été faits par les trois collectivités.

Nous avons parlé également des grands chantiers structurants qui nous attendent. Il y a notamment, on va en parler dans une autre réponse à une question orale, la question de la DSP haut débit, qui devrait être attribuée prochainement et qui va générer une forte activité.

Il y a également le chantier du gaz naturel, c'est l'État qui est maître d'ouvrage et cela devrait générer entre un milliard et un milliard et demi d'euros. L'engagement avait été pris par la Ministre, Mme ROYAL, de le réaliser d'ici 2023 ou 2024. Cela veut dire qu'il faut travailler avec l'État et lui demander que le cahier des charges, dont il a seul la maîtrise de la rédaction, intègre les nécessités liées à la commande locale et le travail pour les entreprises corses.

Je termine là-dessus, c'est un enjeu fondamental pour nous dans le respect des règles de la commande publique française et européenne de construire des procédures et des cahiers des charges qui permettent d'abord aux entreprises insulaires de soumissionner dans des conditions qui leur permettent d'accéder aussi largement que possible dans le respect des règles, je le répète, à la commande publique.

C'est la première chose. Ensuite, il ne suffit pas d'être insulaire, il faut aussi assurer l'équité. La commande publique, ce n'est pas seulement pour quelques grandes entreprises ou quelques groupes, il faut faire travailler toutes les entreprises partout, toujours dans le respect des règles de la commande publique.

Enfin, nous sommes donneurs d'ordres, nous avons aussi la possibilité dans le cahier des charges de demander une forme de réciprocité. La

réciprocité, c'est le non recours aux travailleurs détachés, la réciprocité c'est l'emploi local, la réciprocité c'est l'investissement dans le travail de formation dans l'apprentissage, dans le travail partenarial qui est fait notamment avec Josepha. Voilà la vision globale que nous sommes en train de mettre en place.

Concernant l'observatoire économique régional, il fonctionne quand même, mais il y a un travail d'information et d'effort à faire.

Mais je passe la parole à Jean-Christophe ANGELINI.

Le Président TALAMONI

Oui, très brièvement.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci M. le Président, merci M. le Président de l'exécutif.

Deux mots sur les deux sujets, commande publique et sinistralité.

Sur la commande publique, en date de juillet 2016 je crois, votre Assemblée a délibéré pour que les deux agents, qui jusque-là abrités par le GIP Corse compétences, puissent migrer vers la CTC à l'époque, via l'ADEC.

C'est donc chose faite depuis un moment déjà et ces deux agents accomplissent sous la conduite et l'autorité de Jean-Charles VALLEE et de Jérôme GUIDONI, un travail de recensement fort intéressant en même temps que d'analyse, de prospective et de production de données et de statistiques. C'est un travail dont je salue l'intérêt d'autant qu'il est régulièrement repris par nos amis les médias et par l'ensemble des décideurs publics qui souhaitent bénéficier d'une information économique précise dont on ne peut pas suspecter qu'elle soit orientée et qui, sur le sujet particulier de la commande publique, me parait à l'instar du reste, de très bonne facture.

Dire également que ces deux agents et l'observatoire Corsica Statistica, dont il s'agit, ont signé avec l'ADEC et les fédérations du BTP, notamment le CEREC, une convention d'objectifs et de moyens, qui suit son cours avec l'idée partagée de donner à la commande publique l'impulsion évoquée par le président sur la visibilité attendue, laquelle visibilité (sur laquelle je ne reviendrai pas ici) a longtemps été considérée comme un frein, notamment du côté de l'Etat, alors même qu'elle est une condition indispensable à la pleine exécution des missions de nos entreprises.

Dire également sur la sinistralité, qu'elle est effectivement de nature à nous inquiéter, que nous avons mis en œuvre un certain nombre de réponses dans ce domaine-là. Je voudrais dire que les chiffres que vous citez, ont tendance, pour autant ils sont tout à fait justes, à évoluer favorablement. La question se résume pour nous sur deux plans.

Premier plan, la détection des entreprises en difficulté avant qu'elles ne connaissent la liquidation, le redressement judiciaire et les difficultés que vous évoquiez, et qui est pour nous au cœur de la politique économique que nous mettons en œuvre.

J'en profite pour vous dire que le 24 avril prochain, nous recevrons la Commission économique de l'ARF qui viendra ici, en Corse, pour une raison simple, c'est que le dispositif que vous avez voté en même temps d'ailleurs que la création de Corsica Statistica en juillet 2016 et qui s'appelle SFIDA, fait désormais école sur l'ensemble du territoire français et suscite des envies et des initiatives comparables à ce que nous faisons. Donc c'est la Corse qui dans ce domaine-là, fait quelque peu école et montre l'exemple.

Je termine enfin en disant que la sinistralité a des causes que nous avons clairement identifiées, des causes historiques, l'hyper saisonnalité de l'économie, la façon dont nos entreprises sont exposées à certaines difficultés et des causes anciennes et en même temps plus conjoncturelles, le surcoût matières, le surcoût transport, la main d'œuvre détachée dans des proportions exceptionnelles, le statut d'auto-entrepreneurs que nous peinons à réguler et surtout le caractère structurellement inadapté des charges fiscales et sociales.

Ceux sont là les facteurs essentiels de la sinistralité même si la commande publique intervient aussi mais plus marginalement. Et concernant ce sujet, vous l'avez compris, sous l'autorité du président du Conseil exécutif, nous voulons apporter des réponses concrètes, urgentes et durables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La question suivante doit être posée par Marie-Hélène PADOVANI.

Question N° 2018/01/22 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom du groupe « Andà per dumane » : intervention de la Collectivité et limite de compétence dans le domaine des risques d'inondations et par extension, des risques d'incendies.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers territoriaux,

Des événements climatiques de plus en plus fréquents et plus violents affectent la Corse.

En ce qui concerne la région Bastiaise, l'événement récent le plus sévère date du mois de novembre 2016 et n'a heureusement pas entraîné de pertes humaines mais de nombreux dégâts considérables. A ce jour, des ouvrages ne sont pas encore restaurés et certaines collectivités ayant entrepris des travaux ont dû recourir à l'emprunt.

Une taxe relative aux risques inondations a été instaurée par un précédent gouvernement.

En qualité de conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia, j'ai dû voter en faveur de la mise en place de la taxe GEMAPI à hauteur de 14,52 euros par personne et par an. Cette taxe va affecter l'ensemble de la population intercommunale, quel que soit le risque auquel chaque individu est soumis.

Pour mémoire, la GEMAPI est la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Ces inondations résultent du débordement des cours d'eau, du risque de submersion marine, y compris le risque lié à la montée du niveau de la mer.

À travers ce transfert de compétences, l'État se désengage

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont toutes les intercommunalités de France qui vont devoir assurer ces missions régaliennes que sont la prévention et la protection des populations.

L'exercice de cette compétence nouvellement à la charge des collectivités conduira à :

- entretenir les ouvrages de protection contre les inondations et les cours d'eau,
- lancer toutes les études que n'a jamais élaborées l'État,
- pour enfin proposer :
 - o soit des actions extrêmement coûteuses afin de réduire les risques dans les zones construites (construction de digues...),
 - o soit des mesures impopulaires et désastreuses sur un plan économique, social et humain en engendrant des déplacements de population lors de risques climatiques sévères,
 - o ou encore des ordres de démolition pour des constructions existantes dans les zones où la réalisation d'ouvrages de protection ne pourrait pas être supportée financièrement par les Collectivités

Ce nouvel impôt accentuera les inégalités sociales déjà importantes sur notre territoire

L'instauration de cette taxe soulève un grave problème d'équité entre les citoyens, ne prenant pas compte les inégalités sociales qui demeurent dans notre société.

Dans sa recherche d'une reconnaissance de nos spécificités économiques et sociales, l'Etat doit nous accompagner et être solidaire des territoires les plus précaires qui ont une faible capacité d'investissement.

Alors, M. le Président, ma question est la suivante :

La Collectivité de Corse a recueilli les moyens humains, techniques et financiers des deux anciens conseils départementaux (entretien des canaux...) et est elle-même dotée de moyens et de compétences en ingénierie hydraulique, écologique et génie civil.

Ces moyens ne pourraient-ils pas être mis au service de l'exercice de la compétence GEMAPI ?

En effet, la mise en place d'une coopération conventionnelle, prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) entre la région et les

intercommunalités, ne serait-elle pas la solution la plus pertinente pour mener à bien les études liées à la compétence GEMAPI ?

Cela permettrait peut-être d'éviter de lancer des études en abondance et surtout, de limiter, voire de supprimer le besoin de taxer une nouvelle fois notre population.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse au Président du Conseil exécutif. Je pense qu'on n'arrivera pas à téléviser les dernières questions orales. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

En répondant complètement et en essayant d'être court pour récupérer le temps.

Mme la conseillère territoriale, vous mettez le doigt sur un des problèmes qui est face à nous. On ne revient pas sur la loi GEMAPI et le fait que, notamment en Corse, elle est particulièrement insupportable et inapplicable pour le plus grand nombre d'intercommunalités, en termes logistique, en termes d'infrastructure, en termes de moyens financiers. C'est une vraie difficulté.

La loi est venue préciser que les régions, et donc la Collectivité de Corse assimilée au cas particulier à une région, peuvent contribuer financièrement aux projets GEMAPI. Sur le principe, il est évident qu'il va falloir organiser une collaboration et un partenariat entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités, ce sera d'ailleurs un sujet, sans doute aussi, pour la Chambre des territoires dans le cadre de laquelle nous aurons l'occasion d'aborder ce point avant que l'Assemblée de Corse ne décide.

Je dois vous dire aussi que, d'un point de vue juridique, nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur deux délibérations préexistantes de l'ex-conseil départemental de la Corse-du-Sud, de 2011 et 2012, qui ont respectivement prévu un service d'assistance technique à l'entretien des milieux aquatiques et l'organisation d'une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau.

Il n'y a pas l'équivalent juridique dans l'ex-département de Haute-Corse, il nous faudra par conséquent refondre cela.

Quatre pistes de travail se présentent :

- Premièrement, un soutien financier. Il conviendra de voir dans quelle mesure et comment, à travers un règlement d'aides spécifiques, afin d'organiser l'intervention conjointe de la Collectivité de Corse et de l'Office de l'environnement.

- Deuxièmement, une assistance technique aux EPCI, restructuration, il faut la mener.

- Troisièmement, la labellisation des sites rivières sauvages et les cours d'eau éligibles, ce qui permettra leur classement en espace naturel sensible pour permettre l'accès à un certain nombre de financement.

- Quatrièmement, la mise en oeuvre de la loi du 30 décembre 2017. Sur ce sujet, on nous dit de financer, mais avec quels moyens matériels et humains ? Je crois également que nous devons discuter de ces aspects, y compris en termes de financement, avec le gouvernement et avec l'Etat. C'est un chantier important qui est devant nous.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La question suivante va être posée par Anne TOMASI.

Question orale n° 2018/01/26 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Femu a Corsica » : furmazione profesunale.

Mme Anne TOMASI

À ringraziavi ò sgiò Presidente.

Madama a Cunsigliera in carica di a furmazione,

A riforma nant'à a furmazione prufeziunale hà fattu nasce un prugettu di lege dettu « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Da novembre 2017 in quà s'hè messu in ballu un travagliu di cuncertazione trà i sfarenti attori in associu cù e regione postu ch'elle sò cumpetente in stu duminiu.

Dapoi e lege di decentralizazione di 1983, a Cullettività s'hè impignata assai soprattuttu per via d'ottobre 2017 di u CPRDFOP. Stu pianu stabbilisce l'assi cardinali da seguità, l'oggettivi da tuccà è l'azione da mette in

opera. Attempu, u SRDE2I di 2016 face risorte a necessità d'una furmazione in leia cù u sviluppu economicu di l'isula.

Ò Madama a Cunsigliera, stu prugettu novu di lege prevede di fà currispone furmazione è bisogni di l'imprese. L'ogettivu ci pare onorevule ch'è face a leia trà i dispositivi di furmazione è a realtà suciale è economica, ma ci pare quantunque ch'ellu ci caccia a nostra cumpetenza. In più di quessa, aldilà di stu scambiamentu di pulitica, ci serà dinò un scambiamentu in l'attribbuzione di i finanzamenti. Tamante incertezze !

In stu cuntestu, vidimu una manumessa di u Statu nant'à a furmazione prufeziunale, è di pensà ch'ella possi tene a Corsica una piazza secundaria, à noi ci ghjunghje u penseru.

L'apprentissage n'est guère mieux loti, les diplômes seront dorénavant coécrits par l'Etat et les branches professionnelles. La Collectivité de Corse ne sera pas chargée du schéma régional des formations en alternance et ne pourra pas assurer la complémentarité entre CFA et lycées professionnels.

Nous nous interrogeons sur la place qui sera laissée aux entreprises corses dans le dispositif national, celles qui connaissent le mieux les besoins de notre territoire quand on sait que le tissu économique corse est principalement composé de TPE voire d'entreprises unipersonnelles.

D'autre part, les financements se feront aux contrats d'apprentissage. Pour compenser ce choix de l'égalité jusqu'au-boutiste au détriment de l'équité des territoires, les régions se partageront 250 M€ afin d'atténuer les disparités entre les CFA pauvres des zones rurales ou des quartiers urbains défavorisés et les centres plus riches qui comptent plus d'apprentis.

Sur les 400 000 apprentis de France, la Corse n'en compte que 2 000. Nous craignons que notre part ne soit pas à la hauteur des enjeux et nous redoutons les conséquences pour la gestion des huit CFA de l'île.

Per compie, ancu s'è no simu piuttosto satisfatti di vede ch'è a cumpetenza « urientazione » tocca avà à e regione, a riescita di a missione ci pare ch'ella ùn venerà micca faciule s'elli ci mancanu l'arnesi : ùn seremu micca presentu à a cumissione di u CREFOP è l'azione di cuurdinazione impiecu, urientazione, furmazione trà u Statu è a regione serà smarrita.

Madama a cunsigliera, vistu stu custatu oscuru, ùn seria ora è tempu di dì ch'ella ùn hè accettevule a situazione prevista, è di piglià una resoluzione per dumandà di manera sulenna ch'elle sianu di più assuciate e regione à u dispositivu ? Ùn tricheria micca l'ora d'esse sicuri d'esse intesi è d'avè i mezi

per mette in ballu e primure di u CPRDFOP, e nostre primure per una furmazione prufeziunale à prò di u populu corsu ?

À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

La parole est à Josepha GIACOMETTI pour une réponse brève.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci. M. le Président de fixer le cadre de mon intervention.

Le Président TALAMONI

C'est la Commission permanente, ce n'est pas le président de l'Assemblée.

Mme Josepha GIACOMETTI

Cara Cunsigliera,

A nostre Cullettività definisce l'ufferta di furmazione in l'amparera, finanza i centri di furmazione in cumplementu à a tassa d'amparera, dà un aiutu à l'impiegatori di amparaticci, intervene in accumpagnamentu di u dispositivu cù u scopu di assicurà cundizione ottime in quantu à a presa in carica di l'amparaticciu (aiutu à l'attrazzamentu, à l'alloghju è à i spiazamenti). Di fatti, dappoi a lege di dicentralizazione di u 7 d'aprile di u 1983, fice l'amparera di mistieri hè una cumpetenza propria di e regione.

Ce projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» annonce donc une réforme en profondeur des règles du dispositif apprentissage et modifie entièrement la répartition des compétences. En effet, il prévoit :

- la suppression totale de toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale des régions, tant dans le code du travail que dans le code de l'éducation.

- la suppression de la fraction régionale de la taxe d'apprentissage qui représente aujourd'hui pour la Corse plus de 8 M€

- le transfert de la responsabilité vers les opérateurs de compétences qui auront désormais pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches.

L'intervention de notre Collectivité devient donc totalement subsidiaire dans ce domaine puisqu'elle se résumerait à contribuer au financement des centres de formation d'apprentis si les besoins du territoire identifié le justifient ou en versant des subventions pour financer des dépenses d'investissement.

Pour ce faire, une enveloppe financière serait répartie entre les différentes régions, je cite encore « selon des critères d'effectif, d'âge, et de PIB ». Autant vous dire que, comme vous l'avez très justement rappelé, trà equalità è equità, sepemu chè quand'elli s'appieghenu i criterii cusì generale, ne semu di sicuru in debulezza.

Une période transitoire est prévue et sera donc mise en place jusqu'au 31 décembre 2019.

Durant cette période, les régions conservent leurs compétences mais doivent déjà, selon les règles définies par la nouvelle loi, appliquer un certain nombre de dispositions, à savoir le financement des CFA au nombre de contrats !

Vous l'avez rappelé, notre Assemblée a voté en décembre dernier, un CPRDFOP dont l'enjeu principal validé est d'assurer un continuum entre toutes les voies de formation.

Que devient dès lors de la notion de formation tout au long de la vie qui est pour notre Collectivité le fil conducteur de la stratégie de formation ? Comment assurer une construction globale d'offre de formation pour tous les publics et à tous les âges de la vie si un des dispositifs n'est plus dans le champ de la gouvernance de notre Collectivité ? C'est clairement une déconstruction de l'ensemble de nos responsabilités et un détricotage de ce qui constitue le socle fort de nos compétences.

La réforme envisagée va déséquilibrer le système en ce qu'elle est structurellement défavorable aux centres de formation de nos territoires, et ayant un tissu entrepreneurial constitué de TPE et PME. Ici, nous le savons, les branches ne sont pas ou peu constituées.

Aussi, en septembre dernier, lors du renouvellement des conventions quinquennales liant notre Collectivité aux CFA, nous avons établi une nouvelle méthode de conventionnement qui serait, de fait, mise en difficulté, remise en jeu, alors qu'elle est la base d'un nouveau cadre d'échange que nous établissons avec les centres de formation.

Ce projet va donc inmanquablement porter atteinte à l'efficacité des politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Si nous pouvons comprendre, et vous l'avez dit, la nécessité de simplifier et de mutualiser les moyens et rendre l'appareil de formation plus dynamique (cette préoccupation, nous devons le dire, nous n'avons pas attendu cette réforme pour la comprendre et la saisir puisqu'elle est déjà la nôtre et nous avons entamé un travail avec l'ensemble des partenaires). Nous ne pouvons pour cela accepter d'être dépossédés d'une compétence centrale et je partage effectivement les inquiétudes exprimées par l'ARF ! Cette réforme sera néanmoins plus brutale pour la Corse, pour les raisons suivantes :

- cela entamera la fiabilité d'une compétence,
- ensuite parce que nos spécificités économiques et sociodémographiques rendent impossibles son application,
- enfin et surtout, cela contrevient à notre volonté politique de projection raisonnée et ambitieuse de développement de notre île, à notre credo « un paese da fà », piazzandu l'educazione è a furmazione di sicuru à core di u nostru prugettu.

L'impact d'une telle réforme risque grandement de fragiliser notre économie et notre jeunesse.

Les travaux actuels de concertation avec les partenaires, que je mène en association avec le président de l'ADEC, qui nous ont amenés la semaine dernière à Purtivechju, nous avons commencé à mettre en œuvre de manière très concrète le fait de lier les entreprises, de les lier plus étroitement à la formation pour résoudre cette adéquation qu'on entendu beaucoup, l'inadéquation entre l'emploi et l'offre de formation. Nous y travaillons au quotidien et nous modélisons des dispositifs au plus près des acteurs et des territoires. C'est cela qui correspond à notre façon de faire de la politique aussi.

Signora Cunsigliera, spartimu i vostri pinseri è, à 'ssu tittulu, avemu cù u Prisidente dumandatu à u guvernu francese, scrivandu à u primu ministru è à a ministra di u travagliu, ch'elle sianu ritinute, comu a vi dicia nanzu, e prublematiche strutturale di u nostru territoriu, da chì 'ssa riforma sia accunziata riguardu à un serviziu di a nostra ghjuventù. Ne vulemu tena è ne teneremu a maestria.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Les trois questions suivantes prévues pour être télévisées ne le seront pas, celle de François BENEDETTI, celle de Valérie BOZZI et celle de Frédérique DANSARI. Nous nous excusons auprès de ces orateurs qui parleront pour les collègues et pour les personnes présentes ici et sur la retransmission sur Internet, mais qui ne parleront pas pour la télévision puisque la télévision a arrêté ses transmissions.

J'insiste simplement sur le fait qu'il s'agit là, non pas d'une question de forme, il ne s'agit pas seulement de gagner du temps de travail, mais de respecter des équilibres politiques tels qu'ils ont été notamment actés par les différentes commissions permanentes et en particulier, celle qui s'est réunie hier.

Donc, c'est sûr que si on a une question qui fait sept pages, ça ne peut pas tenir en deux minutes et demie, si on lit. Si on résume, on peut aussi s'en tenir à deux minutes et demie.

De la même manière, si on a une réponse qui fait huit pages, elle ne peut pas tenir en trois minutes et demie. C'est une question de logique et de discipline, mais aussi de respect des équilibres politiques.

Je tenais à vous le dire pour la prochaine fois. J'espère que le mois prochain, les choses se passeront autrement.

Les questions, on en a parlé hier (nous avons désormais un peu plus de temps puisque de toute façon la télévision ne retransmet plus), ne doivent pas à un moment donné conduire, même sur le même sujet, à trois, quatre, cinq demandes différentes, parce qu'il est évident qu'à ce moment-là, il est très difficile pour l'Exécutif de répondre en trois minutes et demie.

Donc, une question, deux questions sur le même thème, à la limite, mais pas quatre ou cinq !

Par ailleurs, si on veut vraiment lire, si on ne veut pas improviser (un certain nombre de collègues préfèrent lire), c'est très simple, on me dit que deux minutes et demie, c'est 1 500 signes maximum. C'est facile de vérifier sur son ordinateur si on a dépassé ou pas.

Encore une fois, j'ai le mauvais rôle, mais je pense que c'est une question politique, pas seulement une question de forme, une question d'équilibre et donc de respect de la pluralité au sein de cet hémicycle.

J'espère que ça se passera mieux la prochaine fois, en attendant donc, et sans la télévision, je donne la parole à François BENEDETTI.

Question orale n°2018/O1/011 déposée par M. François BENEDETTI, au nom du groupe Corsica libera : prise en charge systématique à 100 % de tous les transports sanitaires VSL ou taxis conventionnés (transports assis).

M. François BENEDETTI

M. le Président, Mme la Conseillère,

Notre collectivité s'est souvent inquiétée de la problématique du renoncement aux soins.

La précarité et la désertification médicale en sont évidemment les causes essentielles.

De nombreux patients résidant en milieu rural, bien souvent âgés ou en situation de précarité, ne disposant pas de moyens de transport privé ou public, sont dans l'obligation de faire appel à un VSL (véhicule sanitaire léger) ou un taxi conventionné pour consulter un spécialiste, le plus souvent dans des centres urbains éloignés de leur domicile (parfois même simplement pour se rendre chez leur médecin traitant ou tout autre professionnel de santé).

S'il est vrai que, dans la grande majorité des cas, les conditions de prise en charge à 100 % du transport sanitaire assis sont effectives, il persiste de nombreux cas où les patients, ne répondant pas aux critères exigés, renoncent à des consultations médicales pourtant indispensables.

La Corse, au vu de sa population vieillissante et de ses handicaps géographiques, économiques et sociaux, pourrait bénéficier d'un système de régime particulier de sécurité sociale permettant de créer les conditions d'une prise en charge globale à 100 % et non plus, comme aujourd'hui, au cas par cas.

La réforme institutionnelle en cours aurait pu permettre de mettre en œuvre ce type de politique en faveur des plus anciens et des plus précaires de nos concitoyens, en donnant les moyens à notre Assemblée de pouvoir intervenir dans le domaine de la loi et du règlement au travers d'une habilitation

permanente, dans le domaine de la santé, via une inscription de cette matière dans la Constitution.

Cette question du transport hypothèque gravement l'accès aux soins d'une grande partie de la population, souvent la plus vulnérable, et accentue d'avantage l'inégalité entre le milieu rural et les zones urbaines et périurbaines.

Madame la Conseillère, nous souhaiterions connaître d'une part, votre position sur cette question et d'autre part, les solutions techniques que vous pourriez essayer d'apporter dans le cadre réglementaire contraint actuel, à court ou moyen termes pour régler ce problème, en concertation avec les caisses d'assurance maladie, les mutuelles, les professionnels du transport sanitaire, l'ARS et notre Collectivité.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Avant de passer la parole à l'Exécutif, je voulais saluer les lycéens de Sartène qui suivent avec attention nos débats, avec une attention extrêmement soutenue.

La réponse par le Conseil exécutif, Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Monsieur le Conseiller territorial,

Vous le rappelez, le renoncement aux soins est au cœur de nos préoccupations.

L'étude sur « les causes du renoncement aux soins en Corse », réalisée par l'Observatoire de la santé (ORS) en 2016, identifie clairement la problématique de l'isolement.

La politique de la Collectivité de Corse en matière de santé repose donc sur la nécessité de garantir à l'ensemble de la population insulaire un droit effectif à la santé et à l'accès aux soins.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé induit une amélioration de la couverture des territoires en structures, en professionnels de

santé et l'organisation d'une prise en charge des transports (non-médicalisés) notamment dans le rural. Une approche globale par territoire doit être privilégiée avec une méthodologie propre aux zones montagneuses.

Plusieurs projets actuellement en cours tendent vers cet objectif :

Pour l'accompagnement des personnes âgées, la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'ARS, a lancé, le 3 avril dernier, le dispositif « personnes âgées en risque de perte d'autonomie », le PAERPA, qui s'adressera dans un premier temps aux professionnels de santé.

Il s'agit d'une nouvelle organisation qui a vocation à optimiser le parcours de santé des personnes âgées grâce notamment, à la mise en place d'une plateforme territoriale d'appui.

Sur le volet transport, le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté a notamment acté le recours au « Bus Salute » ou au cabinet médical mobile qui pourra être expérimenté sur un territoire donné. Il s'agira d'un outil de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de repérage des facteurs à risque, animé par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers et professionnels de l'action sociale).

En lien avec les élus locaux, le « Bus Salute » interviendra dans les communes rurales à faible population et dépourvues de professionnels de santé. Il s'agit d'envisager l'accessibilité aux soins non seulement du patient vers la structure, mais aussi du professionnel vers le patient.

Sur le volet e-santé, nous devons accompagner le développement de la télémédecine et de systèmes d'information partagés.

Les services de la Collectivité participent actuellement aux travaux de la mission mise en place par l'ARS, relative à l'e-santé et dont l'objectif est de rattraper le retard de la Corse dans ce domaine.

Votre question porte plus spécifiquement sur la prise en charge des transports sanitaires pour des consultations, notamment vers le médecin traitant qui ne sont pas remboursés par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Vous l'évoquez, la réforme constitutionnelle pourrait nous permettre d'engager une politique volontariste dans ce domaine mais pour l'heure, et dans le cadre de nos budgets contraints, nous ne pouvons décider de pallier le

désengagement de l'État sans une évaluation précise des volumes financiers qu'une telle mesure représenterait.

À titre d'exemple, les dépenses globales, en Corse, de la CPAM (régime général) relatives à la prise en charge des transports sanitaires en ambulance, VSL et taxi s'élèvent à plus de 23 M€ en 2017.

Par ailleurs, la loi de financement de la Sécurité sociale 2017 prévoit l'obligation pour les établissements hospitaliers de passer des marchés pour le transport des patients à compter d'octobre 2018.

En revanche, dans le cadre du décret du 29 décembre 2017, relatif à la stratégie nationale de santé, actant la reconnaissance d'un volet spécifique à la Corse et donc de nos problématiques en matière de démographie médicale, d'attractivité du territoire et d'accessibilité aux soins, il me paraît indispensable de solliciter la prise en charge de ces frais liés à l'enjeu spécifique de renoncement aux soins clairement identifié en Corse.

Il conviendra donc de travailler en lien avec votre commission des politiques de santé et les unions régionales des professionnels de santé (URPS), afin de défendre cette question auprès de la CPAM et du Ministère des solidarités et de la santé. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Valérie BOZZI.

Question orale n° 2018/O1/019 déposée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « la Corse dans la République / A Corsica ind'è a Republica » : état des travaux au collège de Porticcio.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Monsieur le Président.

Juste une observation avant ma question : puisque l'ordre établi par vous et le non-respect du temps de parole font que ma question n'est pas télévisée et que nous sommes le seul groupe finalement à être privé de cette question télévisée, j'espère que, pour la prochaine fois, nous aurons du coup deux questions télévisées. Et peut-être que pour les prochaines fois, il faudra

une alternance des groupes dans les cinq premières questions pour éviter que ce problème ne se reproduise.

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, l'ordre a été fixé par la Commission permanente de façon extrêmement rigoureuse, à travers un équilibre qui a été validé par tous les groupes.

Mais, effectivement, votre réclamation est tout à fait logique s'agissant du fait que votre question ne sera pas télévisée. Je me suis exprimé sur le sujet il y a quelques minutes, j'espère que la prochaine fois les choses se passeront mieux. C'est très difficile, sauf à être extrêmement dirigiste, voire dictatorial à l'égard d'un certain nombre de collègues qui arrivent avec quatre ou cinq pages.

C'est simple, lorsqu'on sait qu'une question de deux minutes et demie, ça fait au maximum 1 500 signes et qu'on arrive avec le double et qu'on s'apprête à lire l'intégralité, ça veut dire qu'en connaissance de cause, on sait qu'on va empiéter sur les autres groupes et qu'on va priver les autres groupes d'un temps de parole. C'est tout. Chacun est face à ses responsabilités. Cela n'est pas correct en termes d'équilibre démocratique.

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, la proviseure et les associations de parents d'élèves n'ont de cesse d'alerter l'ex-CTC sur l'état de vétusté préoccupant du collège de Porticcio.

Suite à une réunion *in situ* en présence des services de la Collectivité de Corse en février dernier, il a été constaté que les locaux étaient trop exigus pour le nombre d'élèves accueillis, ainsi qu'un nombre important de désordres ayant trait à la sécurité.

À la rentrée scolaire 2018, une problématique supplémentaire va voir le jour. Le collège de Porticcio devrait accueillir une soixantaine d'élèves supplémentaires. Afin qu'ils puissent étudier dans des conditions décentes et

non dans un préfabriqué, il est nécessaire de créer des conditions décentes d'accueil en procédant en urgence à la création de deux nouvelles salles de classe.

De plus, la création d'une salle de musique insonorisée est nécessaire.

Enfin, la capacité d'accueil du réfectoire ne permet pas d'accueillir tous les élèves en même temps, ce qui conduit les enfants à déjeuner dans un temps très réduit et contraint le personnel à effectuer plusieurs services.

La réussite scolaire de nos enfants passe aussi par le fait d'étudier en toute sécurité et dans de bonnes conditions, c'est pourquoi je souhaiterais connaître les démarches entreprises par la Collectivité de Corse pour que la rentrée 2018, au Collège de Porticcio, se passe dans les meilleures conditions. J'ai été interpellée pour cela par la proviseure qui attendait les réponses.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Réponse de Josépha GIACOMETTI au nom du Conseil exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

Madame la Conseillère,

Le collège de Purtichju a été mis en service en 1986. Depuis sa création, il a vu ses effectifs croître régulièrement. D'une capacité théorique de 400 élèves, ce collège a atteint un maximum de 468 élèves en 2013. À partir de 2014, les effectifs ont à nouveau diminué, revenant de 468 à 431 en trois ans. À la rentrée 2017, une augmentation brutale a été constatée, avec 30 élèves supplémentaires. À la rentrée 2018 sont prévues deux sections supplémentaires, soit potentiellement une cinquantaine d'élèves.

La problématique du sureffectif est donc, de nouveau, devenue très aigue. Alertés par cette situation, les services de la Collectivité de Corse se sont rendus dans l'établissement, le 16 février dernier, afin de rencontrer l'ensemble de la communauté éducative.

Trois réunions ont eu lieu depuis, notamment en présence de nos représentants, Paul LEONETTI et Pierre POLI, qui sont en lien étroit notamment également avec la proviseure, mais bien entendu pour que vous

puissiez être informée, nous pourrions aussi vous tenir non seulement informée, mais vous inviter aux prochaines réunions de concertations qui sont prévues.

À l'issue de ces réunions, plusieurs décisions ont été immédiatement prises comme l'insonorisation de certaines salles, réalisée depuis, mais aussi une étude d'aménagement des locaux permettant notamment la création de deux nouvelles salles de classe indispensables pour la rentrée 2018.

Le programme de travaux prévoit ainsi :

- l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire à l'étage (ex-locaux vie scolaire) ;
- l'aménagement d'un espace pour la vie scolaire au rez-de-chaussée, avec vue directe sur l'accès à l'établissement (on sait l'importance de cet aménagement) ;
- la mise en place de sanitaires supplémentaires (puisque de fait, l'augmentation d'effectif demande aussi des aménagements de ce type) ;
- la mise en place d'un bâtiment modulaire supplémentaire pour absorber l'excès d'effectif durant l'année scolaire 2018-2019 ;
- l'agrandissement de la cour de récréation sur l'emprise du parking extérieur ;
- la neutralisation du parking actuel des professeurs pour des motifs de sécurité, et son transfert à proximité immédiate ;

(Tout cela a été bien entendu discuté avec l'ensemble de la communauté éducative).

- le changement des fenêtres et la climatisation de l'appartement de fonction ;
- d'autres petits aménagements, que je pourrais vous communiquer en détail, si vous le souhaitez, dans certaines salles qui seront réalisés dès avant septembre.

L'essentiel des travaux devrait être traité durant la période estivale, à l'aide des marchés existants pour l'ensemble des EPLE.

Certains aménagements (agrandissement de la cour, appartement de fonction) qui nécessitent des démarches administratives plus longues et la passation de marchés spécifiques pourraient être réalisés durant les vacances de la Toussaint.

Concernant la demi-pension, celle-ci est fréquentée par environ 450 élèves et une trentaine de commensaux. La capacité de la cuisine n'est pas

atteinte et permettrait de servir 70 repas supplémentaires déjà aujourd'hui. Cependant, se pose un problème de configuration des locaux peu ergonomiques que les services de notre Collectivité étudient. Ces derniers sont d'ailleurs retournés sur le site le 12 avril dernier et, à cette occasion, il a été acté que les aménagements envisagés seraient présentés à la communauté éducative, et là, bien entendu, je vous disais que nous pourrions vous y associer au mois de mai prochain.

Concernant le recours à des bâtiments modulaires, il est utile de rappeler que, compte tenu de la situation du collège en zone inondable, toute extension est impossible sur le site, c'est déjà un fait qu'il nous faut prendre en compte.

Donc, afin de prendre en compte tous ces fonctionnements, il nous faut aussi, par l'entrée du collège de Purtichju, poser ce questionnement, et nous avons lancé une étude sur une nouvelle sectorisation puisque ce doit être mis en perspective avec l'étude en cours de la nouvelle sectorisation et carte scolaire. Sinon, nous allons agir spécifiquement sur une problématique et nous le faisons, vous l'avez vu, avec réactivité, je le pense, de nos services. Mais il nous faut penser aujourd'hui, au vu de l'état de l'ensemble des établissements de notre île, plus largement.

Donc, la carte scolaire, le travail sur la sectorisation est lancé, le travail sur le Grand Ajaccio avec la prise en compte de l'ouverture prochaine du Stilettu, de l'extension du collège de Baleone, tout cela est mis en perspective. Et donc, à partir de là, nous vous présenterons, bien entendu, puisque cela doit être soumis à votre Assemblée, les résultats de ce travail sur la sectorisation qui va reposer les enjeux sur le Grand Ajaccio, puisque c'est une nécessité pour nous si nous voulons nous inscrire dans des perspectives dans les années à venir et on sait que les évolutions démographiques, les changements démographiques, notamment en zone urbaine et périurbaine, nous obligent à être à l'anticipation sur ces questions. Et d'ailleurs, nous aurions déjà dû l'être depuis plusieurs années. Cela nous permettrait de l'être aujourd'hui, à l'aube de l'ouverture de certains établissements. Or, malheureusement, nous devons, nous, aujourd'hui, lancer le stade de questionnement des études et des travaux à réaliser.

Donc, je le disais un plan pluriannuel d'investissements, également, sera présenté très rapidement, puisqu'il nous faut, et vous l'avez rappelé, garantir à chaque enfant de notre île d'être accueilli dignement dans les meilleures conditions dans l'ensemble des établissements d'enseignement de notre île.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Frédérique DENSARI.

Question orale n°2018/O1/017 déposée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe Femu a Corsica : SCoT de Balagne.

Mme Frédérique DENSARI

Monsieur le Président,

Ma question porte principalement sur le SCoT de Balagne.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'interrogations concernant l'implication publique dans l'établissement des documents d'urbanisme.

Interrogations confortées par les propos ambigus du Président MACRON, il y a deux mois et demi à Bastia ; propos repris par la suite par certains ministres et fonctionnaires.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point et notamment sur le rôle de l'Agence d'urbanisme et d'énergie dans le processus d'élaboration ?

De plus, et sur un autre plan, force est de constater que les différents recours engagés devant le TA de Bastia ont jeté la suspicion sur le PADDUC.

En complément des informations rassurantes que vous nous avez fournies, en réponse à la question orale de Madame BOZZI, lors de la dernière session, et sachant que les délais d'appel sur les jugements rendus par le Tribunal administratif sont bientôt forclos, pourriez-vous nous préciser quelles sont les intentions de la Collectivité de Corse ?

Plus particulièrement, en ce qui concerne ma région, la Balagna, où vous avez tenu, avec vos services, une réunion de travail en présence d'élus locaux autour du SCoT, permettez-moi de souligner que la Balagne est le seul territoire de Corse qui a engagé un véritable travail de mise en cohérence des choix d'aménagement et de développement.

Pour autant, il semblerait que ce travail mis en œuvre bien avant l'adoption du PADDUC connaisse, à l'évidence, des difficultés dans sa finalisation.

À cet égard, pourriez-vous nous préciser :

1. à quel niveau se situent ces difficultés ?
2. comment comptez-vous vous impliquer pour résoudre ces problèmes et quel sera le rôle de l'Agence d'urbanisme et d'énergie ?
3. dans quels délais pouvons-nous espérer la réalisation opérationnelle de ce SCoT ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est au Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je m'étais conformé à ce que la Commission permanente avait décidé hier soir et j'avais élagué ma réponse de manière conséquente...

Le Président TALAMONI

Mais c'est toujours d'actualité. C'est toujours d'actualité ! Parce qu'il y en a encore de nombreuses....

M. Jean BIANCUCCI

Puisque la question n'est plus télévisée, je vais donner les explications complémentaires...

Le Président TALAMONI

Mais si tout le monde fait comme cela, on finit ce soir les questions orales !...

M. Jean BIANCUCCI

Président, tout le monde a fait comme cela ! C'est une question, aujourd'hui, qui rejoint une question d'actualité (les délais de recours) et elle passe en fin ! Donc, il y a un problème.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez dépasser légèrement le temps qui est imparti au Conseil exécutif, mais la règle des trois minutes a été fixée par la Commission permanente, pas seulement pour les questions télévisées mais pour l'ensemble des questions, et cela, depuis très longtemps, avant même que nous ne soyons aux responsabilités. Donc, je vous donne la parole, mais essayez de ne pas dépasser les cinq minutes, parce que sinon à ce moment-là, on ne s'en sortira pas. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de le faire.

Madame la Conseillère,

Votre question contient en réalité trois interrogations :

1. le rôle de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie
2. le SCoT de Balagne
3. le point sur les recours contre le PADDUC

En 2017, 25 communes ont été accompagnées pour l'élaboration de leur PLU, mais plus de 50 ont été suivies plus ponctuellement pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le PADDUC.

Pour 2018 / 2019 ce sont plus de 200 documents d'urbanisme qui devront faire l'objet d'un accompagnement par l'AUE. On s'attend donc à une multiplication par 10 du nombre de PLU/carte communale ! C'est colossal et sans précédent.

A mon arrivée à l'Agence j'ai souhaité prendre le temps d'évaluer lucidement et sereinement, de consulter.

Je constate :

- l'insuffisance criante de nombreux bureaux d'études qui contraignent les maires à mettre fin, de manière anticipée, aux marchés en cours et à relancer de nouvelles prestations, très coûteuses (c'est le cas du SCoT de Balagne)

Pour en venir directement au sujet, le rôle de l'AUE doit être redéfini et se situe à deux niveaux :

I/ Le premier axe : l'ingénierie territoriale

J'entends proposer aux communes, EPCI, et aux bureaux d'études retenus qu'ils missionnent, un cadre contractuel qui permettra :

- A l'AUE :
 - d'être associée en amont à la définition du besoin via l'établissement d'un cahier des charges qui sera proposé à la commune
 - d'interagir directement avec les prestataires privés

- A la commune :
 - de disposer d'un appui pérenne tout au long du processus en interface entre elle et le prestataire.

II/ Le deuxième niveau d'intervention ou comment territorialiser la mise en œuvre du PADDUC ?

C'est dans cet axe stratégique que se situe votre question sur le SCoT de Balagne.

Au plan général et sans m'attarder trop longuement, l'AUE a été chargée d'animer les démarches partenariales avec les collectivités du bloc communal pour faire émerger des projets de territoires intégrés sur les différents bassins de vie l'île. Force est de constater aujourd'hui que la seule démarche qui a pris forme est celle de Balagne pour ce qui concerne les SCoT.

En ce qui concerne donc l'élaboration des SCoT et particulièrement celui de Balagne, il ne m'appartient pas, vous pourrez le comprendre, de commenter le déroulement de l'élaboration de ce document, mais je peux vous confirmer que le président du PETR m'a sollicité pour que les services de l'AUE interviennent pour assurer la finalisation du SCoT.

Cette sollicitation est d'abord motivée par le fait que le bureau d'études retenu n'est plus en mesure de fournir le travail nécessaire ; le constat des élus de Balagne vient confirmer le diagnostic de l'AUE que j'évoquais précédemment. D'autre part les élus souhaitent que le PETR :

- s'inscrive dans l'élaboration du SCoT
- et d'autre part vienne également rejoindre la démarche de territorialisation du PADDUC que j'évoquais précédemment.

En ce qui concerne les suites à donner aux différents jugements (je sais que les médias attendent, ils vont être servis) rendus par le Tribunal administratif de Bastia à la suite des 39 recours intentés contre le PADDUC :

Si comme vous le soulignez, les recours intentés avaient jeté la suspicion sur la validité du PADDUC, force est de constater aujourd'hui que les jugements rendus ont largement dissipé cette suspicion.

Seuls deux points ont fait l'objet d'annulations partielles, que le rapporteur public lui-même a qualifiés, dans ses dernières conclusions, d'annulations « très partielles » et « à la marge ».

Il s'agit :

- d'une erreur de procédure, dite formelle, dans le déroulé de l'enquête publique qui a conduit le TA à annuler la représentation cartographique des ESA. Tout le reste n'a pas été remis en cause.

- Le deuxième jugement touche, quant à lui, à l'identification d'ESA sur le secteur de la plaine de Peri, que le tribunal administratif de Bastia a considéré comme une erreur manifeste d'appréciation.

Sans entrer dans le détail des considérations et arguments qui nous laissent penser que cette conclusion n'est pas justifiée, je peux aujourd'hui vous annoncer l'intention de l'Exécutif de faire appel de ce jugement d'annulation partielle.

Mais je me dois de souligner que malgré le nombre important et l'éventail des recours et arguments avancés contre le PADDUC, le tribunal a validé, de manière très large, la quasi-totalité des dispositions du PADDUC.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif pour avoir pulvérisé votre temps de parole.

La question suivante va être posée par Pascale SIMONI.

Question orale n°2018/O1/016 déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe Corsica libera : développement et montée du haut débit.

Mme Pascale SIMONI

Monsieur Le Président,

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'un réseau très haut débit est devenue une priorité pour tous les pays occidentaux. Ce constat est directement lié à la corrélation entre le PIB et la vitesse de circulation des données. Il est donc admis que le haut débit joue un rôle d'accélération de la croissance économique et sociale.

Outre ce constat, il est à noter que l'évolution de l'utilisation du débit Internet a basculé ces 10 dernières années d'une utilisation asymétrique (sur des données descendantes) à une utilisation symétrique, ce qui rend l'ADSL obsolète. Cette évolution est due au développement des réseaux sociaux mais également à la visioconférence et au télétravail en général. Le travail en remote (ou télétravail) est une révolution et une formidable chance pour la jeunesse de travailler depuis la Corse pour le monde entier, pourvu qu'elle dispose d'un bon débit symétrique !

Le déploiement de la fibre et donc l'amélioration de la vitesse de circulation de l'information, au même titre que le transport, est un levier primordial pour notre économie.

C'est une véritable opportunité de revitalisation de nos territoires ruraux, d'innovation, de création d'emplois, mais aussi de pérennisation de certaines entreprises...

Pour toutes ces raisons, il faut se féliciter du vote du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en juillet 2016, mais aussi du vote du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse (SADPM) en février 2017, schéma comportant, lui-aussi, un volet numérique additionnel pour aider les territoires de montagne.

Ce schéma, bien qu'ambitieux, n'a malheureusement pas pu couvrir toute la Corse.

Même s'il y a eu un souci d'équilibre territorial, aujourd'hui, il reste beaucoup de territoires qui attendent cette montée en débit.

En effet, si tout le monde s'accorde à dire que la couverture en haut débit est devenue un facteur d'attractivité, a contrario cela devient un facteur discriminant pour les territoires mal dotés.

Un territoire que je connais bien, comme celui de la Plaine Orientale, qui semble ne pas être enclavé par sa situation géographique et ses 25.000 habitants, souffre en réalité d'un sous équipement chronique. Pour autant, il a su prouver sa solidarité avec l'ensemble de la Corse en accueillant sur son territoire un centre d'enfouissement des déchets.

Or, pour la population de cette région il ne serait pas compréhensible qu'on ne pense pas à elle pour des projets structurants tels que le déploiement de la fibre.

Cette question est d'autant plus urgente car sur ce territoire, certaines entreprises se retrouvent contraintes de faire de lourds investissements pour se doter de solutions permettant une augmentation du débit, tant cela devient primordial pour leur activité.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Président, faire un point d'étape sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et nous indiquer quelles sont les perspectives d'équipement pour les territoires non mentionnés dans ce Schéma ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Le Président TALAMONI

La réponse au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère.

La lutte contre toutes les fractures, et donc le renforcement de la cohésion de la société et du territoire corse, est une des priorités du Conseil exécutif et de la majorité territoriale : fracture économique, fracture sociale, fracture territoriale et donc fracture numérique.

Le numérique, vous l'avez dit, je le rappelle, c'est aujourd'hui une clé essentielle pour accéder à la modernité, pour accéder à la démocratie, pour accéder au développement économique.

C'est un enjeu qui est au croisement du développement économique, de l'ADEC avec Jean-Christophe ANGELINI ; de l'aménagement du territoire, de l'AUE avec Jean BIANCUCCI, mais également du Comité de massif, vous l'avez rappelé, avec Jean-Félix ACQUAVIVA et l'ensemble des acteurs.

C'est donc une vision transversale de cet enjeu que nous voulons développer et mettre en œuvre.

Vous avez rappelé, mais je voudrais les citer brièvement, l'ensemble des actions qui sont actuellement menées de façon conjointe. Priorité au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique élaboré en 2012, relance de ce schéma dès notre accès aux responsabilités avec un vote, en juillet 2016, d'un cadre opérationnel d'intervention en matière de haut débit et de très haut débit, près de 87 M€ d'investissement mobilisés en dehors des zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) attribuées à deux opérateurs dans le Grand Bastia et le Grand Ajaccio.

En dehors de ces zones, nous sommes donc intervenus autour de quatre objectifs opérationnels,

1. amélioration des débits sur les territoires ruraux et de montagne de la Corse, délaissés par les investissements des opérateurs privés ;
2. renforcement du maillage en fibre optique de l'île et objectif d'amener la fibre sur l'ensemble du territoire en prenant en compte dans notre vision territoriale globale les sites d'intérêt stratégiques ;
3. offrir du très haut débit et de la fibre optique aux abonnés sur ces territoires ;
4. enfin assurer d'inclusion numérique des foyers ne bénéficiant pas du haut débit.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs plans et dispositifs :

D'abord, chronologiquement, un marché à bons de commande a été attribué. Un accord-cadre au titre de la maintenance des opérations de desserte FTTN lancé en février 2017 attribué en novembre (Haute-Corse) et en décembre (Corse-du-Sud). Ce marché a vocation à intervenir sur les zones qui ne seraient pas couvertes par la délégation de service public (DSP) que nous allons attribuer. Donc, en fonction de ce qui ne serait pas couvert, on interviendra au cas par cas. Ce marché a donc été attribué et portera entre 0 et 30 M€ environ.

Deuxièmement, avenant avec le délégataire de service public Corsica haut débit, en octobre 2017, de desservir environ 35 sites sur 1 700 foyers répartis sur des territoires ruraux et de montagne ; travaux qui vont débiter en septembre 2018 pour un montant d'1,5 M€

Troisièmement, l'Assemblée de Corse a validé en novembre 2016 le programme « Sulidarietà numerica », dispositif permettant d'offrir aux foyers et entreprises ne bénéficiant pas du haut débit, une aide pour un raccordement au haut débit alternatif via le satellite, par exemple. A ce jour, on compte environ 150 demandes d'aides. Ce sont des dispositifs qui sont d'ores et déjà en vigueur.

Le quatrième, et le dernier, et c'est le plus important, c'est la délégation de service public pour la création, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit de Corse, une opération qui avait été engagée sous la précédente mandature, qui avait été abandonnée et que nous avons relancée.

Les négociations ont été menées à compter du 31 mai 2017, elles sont en voie de finalisation. Nous reviendrons donc, très prochainement, devant votre assemblée pour vous proposer le choix d'un délégataire.

Je vous rappelle que c'est une délégation de service public qui est d'une importance capitale, par son objet bien sûr, mais également par son effet direct et indirect sur l'économie de la Corse. Nous avons mis un soin particulier à rédiger un cahier des charges qui maximise les retombées directes et indirectes en termes d'emplois, en termes de formation et l'objectif est, à travers une mise de 52 M€ d'euros, à travers des financements croisés, d'avoir un effet démultiplicateur afin que l'investissement public conduise à un investissement fort de l'opérateur qui sera choisi.

Donc, nous avons là la perspective, d'un point de vue de la commande publique (pour refaire le lien avec ce qui a été dit) d'avoir un marché attribué, si tout va bien, et qui va permettre véritablement de faire travailler dans toute la Corse, bien sûr. Et puis surtout, l'objectif est d'arriver au terme de la négociation avec des engagements de l'opérateur retenu, de couvrir, le plus vite possible et le plus largement possible, la totalité. C'est en tout cas notre objectif, du territoire de la Corse et notamment les territoires ruraux et de montagne. Un objectif, disons-le clairement, en termes économiques, qui représente plusieurs centaines de millions d'euros, sur lesquels vous aurez à décider dans les toutes prochaines semaines.

Notre objectif, c'est de faire que la Corse soit un territoire totalement connecté.

Je termine en disant que dans une politique globale du Gouvernement et de l'État, qui pour l'instant nous laisse, et c'est peu de le dire, totalement insatisfaits, car nous considérons que nous sommes traités avec une forme inacceptable de mépris de démocratie, mais nous y reviendrons, nous avons quand même obtenu, c'est technique et sectoriel mais c'est important de le noter, un engagement de principe de la part du Ministre MEZARD, de faire de la Corse un territoire pilote dans le déploiement de la 4G en matière de téléphonie. Nous allons mettre une équipe dédiée de la Collectivité de Corse et l'objectif, c'est que là aussi, les zones blanches et les zones grises de tous les opérateurs disparaissent et que l'on puisse avoir accès en cinq ans sur toute la Corse à la 4G en matière de téléphonie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, elle concerne la gestion des déchets. Elle n'a pas été jointe aux deux autres, compte tenu de l'ordre fixé par la Commission permanente.

Vous avez la parole.

Question orale n°2018/O1/021 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe Andà per dumane : gestion des déchets.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Comme chacun d'entre nous, élus, responsables d'associations, acteurs économiques, ou tout simplement citoyens engagés dans la défense de notre environnement, nous partageons la volonté d'agir efficacement pour trouver une solution efficiente dans le traitement des déchets de toutes natures.

Cette problématique complexe constitue un enjeu essentiel pour la Collectivité de Corse et l'ensemble de notre société insulaire.

La situation particulièrement tendue que nous connaissons depuis de très nombreuses années s'est encore un peu plus dégradée avec des fermetures de sites d'enfouissement.

Les solutions promises et espérées de tous se sont heurtées à la dure réalité de l'action concrète.

Aujourd'hui, plus qu'hier, une crise des déchets couve encore. C'est un des problèmes majeurs qui attend des réponses adaptées.

Le groupe « Andà per dumane » apportera sa contribution à une action qui ne peut être que collective et qui ne peut s'imposer aux populations et aux élus locaux sans une indispensable concertation préalable.

Il ne peut être question d'envisager, comme c'est le cas aujourd'hui, d'installer une unité d'enfouissement ou tout autre procédé de traitement des déchets sans une étude de faisabilité sérieuse sur le plan sanitaire, environnemental et économique.

Ainsi, la démarche introduite dans le secteur de Moltifao-Morosaglia, envisageant la réalisation d'un projet sur un terrain privé, destiné à accueillir un site de déchets, a soulevé une légitime inquiétude des populations et une mobilisation des acteurs locaux. Ce site correspond à une carrière située à proximité d'une rivière, le TARTAJINE, affluent du GOLU, lieu de captages d'eau qui alimentent les villages de Canavaglia, et le hameau de Morosaglia - Ponte Leccia.

Aux portes de la Balagne, l'impact négatif frapperait également un large territoire allant de Pietralba à Lama et Urtaca sans compter son incidence sur tous les villages de l'Ostriconi (lieudit u canale). C'est une vaste micro région qui serait douloureusement impactée.

Ici comme ailleurs, et je reprends vos propos M. le Président, aucun projet ne peut s'inscrire sans l'accord des populations et l'ensemble des acteurs des territoires.

Aussi, le groupe « Andà per dumane » apporte son soutien total à la mobilisation de la population et des élus contre un projet qui ne saurait répondre à leurs attentes et qui soulève légitimement les plus vives inquiétudes.

Le centre Corse, comme tous les territoires de notre île, mérite de vrais projets de développement concertés.

È pè compiù, ripigleremu e vostre parolle Presidente, per su prugettu chì mette l'avvene di a nostra terra, di i Corsi è di i nostri zitelli. Simu sicuri che vo metterete tuttu in ballu pè preservà u quattru di vita di u Centru Corsica è di tutti i Corsi.

L'avvene di a Corsica, ùn deve micca scrivà si unicamente in termini d'ecunomia è d'autonomia, mà deve dinò preservà u quattru di vita chì ghjè u nostru soprattuttu è ci tenimu.

Merci, M le Président.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. À risposta da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, avete a parolla.

Le Président SIMEONI

Aghju rispostu pensu digià ind'è a prima parte. Aghju da rivene una seconda nant' à più precisamente a vostra questione.

Sapeme quante no semu primurosi di l'interessu generale. Di sicuru quand'è no simu quì, simu eletti da a Corsica, ma pure, venimu, a sapete, d'un rughjone, simu quasi cantunali, femu parte di a cummunità di cummune, in tantu che Niulinchi, Pasquale Paoli. Ci hè quì u nostru cullegu è amicu, Presidente di a cummunità Paulu-Santu PARIGGI, c'hè parchje eletti chì sò cuncernati direttamente da sa scelta, dunque ripigliu ciò ch'aghju dettu.

Se no simu è se sò statu sgalabatu, eiu, ind'è a presentazione, a ricunnoscu vulintere.

Ciò che vi possu dì : vi possu assicurà chì ùn ci serà nisun' decisione, ne quì, ne in astrò ch'ùn sarà micca discutata incu l'eletti di u locu, incu e presidenti di e cummunità di cummune, incu i cunsiglieri cummunitarii, incu i merri, incu i cunsiglieri municipale, incu e popolazione, è chì ùn ci micca ghjatta sott' à l'ascella. Ùn c'hè micca ghjatta sott' à l'ascella !

Custì, emu vulsutu privene che no aviamu l'intenzione di fà un studiu. Ùn pudiamu micca fà megliu che quessa. Ùn emu micca fattu un studiu prima, pè dì vi dopu « emu decisu què ! ». Emu dettu « vulemu guardà s'ellu hè pussibile ».

Se ùn n'hè micca pussibile, s'ella ci dicenu i scientifici... Eppure ch'ella sia pussibile, se vo dite « nò, ùn si farà micca ! » è chì l'eletti di u locale o e ghjente di u locale sò contra, ùn si farà micca l'affare. Dunque sò chjaru.

Custì, emu da fà un studiu, un primu studiu chì sarà un primu passu nant' à a cunniscenza di e pussibilità di fà. Ciò ch'ùn vole micca dì, ancu s'ella

hè pussibile... A ripetu, s'ellu hè impussibile, s'ellu ci hè u minimu risicu pè a popolazione, pè l'acqua, pè « l'ecosystème », ùn si farà micca. S'ellu hè pussibile, ùn vole micca di ch'ellu si farà.

È cume no femu custì, emu da fà in altro. È à l'ultimu, feremu in seme a scelta a più aggalabata, a scelta chì convene u megliu à u lucale è a u generale.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. À quistione chì seguite hè quella di Petru GHIONGA, dont je crois savoir qu'elle va tenir dans le temps de parole...

Question orale n° 2018/O1/020 déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » : personnel de la Collectivité de Corse.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président,

Ma question est motivée par deux choses :

- la première est que de nombreuses questions me sont posées sur ce sujet,
- la deuxième est liée au fait qu'on m'a beaucoup prêté, et on me prête beaucoup, dans ce domaine.

Et donc, il serait souhaitable d'avoir des chiffres officiels pour apporter des réponses claires dans un domaine qui suscite toujours des débats passionnés.

En conséquence, M. le Président, je souhaiterais disposer d'un état détaillé du personnel au 31 décembre 2017, par catégorie et grade, titulaires, contractuels et chargés de mission pour chacune des trois collectivités qui ont fusionné pour créer la nouvelle Collectivité de Corse.

De plus, pourrions-nous avoir un état complet du personnel de cette nouvelle Collectivité de Corse à ce jour, par catégorie et grade, comprenant les postes pourvus et ceux ouverts, ainsi que les contractuels et chargés de mission.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci pour la brièveté de la question. Donc, dans les trois minutes et demie, la liste et les adresses de toutes les personnes concernées, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vu la concision et la clarté de la question et des intentions qui la sous-tendent, une première partie de réponse en forme de sourire et l'autre plus sérieuse.

En forme de sourire : on vous prête beaucoup, mà a sapete bè, on ne prête qu'aux riches !...

L'autre plus sérieuse : on va faire un état complet de tout ce que vous demandez, en incluant d'ailleurs les agences et offices. Ce sera annexé, comme la loi le veut, au BP et donc on pourra en discuter très tranquillement, et de façon contradictoire, devant cette assemblée et devant les Corses.

Le Président TALAMONI

Question suivante dont j'espère qu'elle se déroulera aussi rapidement. Mattea CASALTA sur la biodiversité, vous avez la parole.

Question orale n° 2018/OA/023 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : biodiversité.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président,

Biodiversité, question toujours d'actualité malheureusement et très douloureuse, comme chacun sait.

Monsieur le Président,

La protection de la biodiversité est l'une des priorités de notre majorité.

En effet la nature Corse, très généreuse, nous donne le plaisir de vivre dans un environnement exceptionnel que nous nous devons de préserver.

Toutefois, depuis quelques années, nous ne cessons d'alerter les autorités sur le danger que présente l'importation de végétaux et autres animaux exogènes qui mettent en péril, tant de manière directe qu'indirecte, ce fragile habitat naturel.

Nos craintes sont malheureusement fondées puisque des analyses récentes d'un laboratoire continental nous confirment que *Xylella fastidiosa* est aussi présente sur les oliviers et les chênes verts. Cette maladie reste, pour l'instant, sans remède autre que l'arrachage et le brûlage des végétaux atteints.

D'autres menaces, tout aussi dangereuses telles que le frelon asiatique, *Aethina tumida*, etc., sont également signalées et pèsent sur l'abeille corse, artisan majeur, comme chacun sait, du développement de la biodiversité. Nous sommes déjà victimes des dégâts de *Varroa Destructor* sur nos ruches.

Ces bactéries, parasites et insectes pénètrent sur notre île, essentiellement par le biais de l'importation de végétaux.

À ce jour, nous ne maîtrisons pas la liste des espèces végétales et animales autorisées à pénétrer sur notre territoire. C'est le fait du Préfet, vous le savez.

À défaut d'action rapide et efficace, de la part de l'État, il serait nécessaire de réfléchir au devenir de la compétence en matière de protection qui pourrait être attribuée à la Collectivité de Corse afin de maîtriser la préservation de notre biodiversité et de notre territoire.

Devant l'extrême urgence à laquelle nous sommes confrontés, quelle est votre stratégie de défense vis-à-vis de la *Xylella fastidiosa* ?

Doit-on attendre, Monsieur le Président, d'avoir une île complètement dévastée pour, qu'enfin, les autorités prennent des responsabilités que l'on nous refuse d'assumer ? Merci.

Le Président TALAMONI

La réponse par Lionel MORTINI, vous avez la parole.

M. Lionel MORTINI

Madame la Conseillère, M. le Président, Mmes et MM. les conseillers,

François SARGENTINI n'étant pas là, je réponds évidemment à sa place.

Vous nous rappelez, à juste titre, les menaces qui pèsent à la fois sur notre biodiversité et notre agriculture, en raison de l'accélération des entrées de végétaux ou animaux sur notre territoire, entrées liées à la mondialisation des échanges que nous ne maîtrisons évidemment pas.

Vous nous interrogez notamment sur notre stratégie par rapport à la bactérie *Xylella fastidiosa*, dont la présence avérée commence à provoquer des dégâts visibles sans que les services de l'État n'aient apporté le moindre changement à la politique de dérogation. Pourtant, les chercheurs, notamment de l'INRA, ne cessent de nous alerter sur les risques de recombinaisons entre souches ou simplement avec des insectes ou des micro-organismes encore absents de Corse, qui, devenant des « super-vecteurs », pourraient provoquer une crise aiguë et entraîner encore plus de dégâts irréversibles pour notre couvert végétal et notre agriculture.

Sous couvert d'un test officiel dont le niveau de détection est insuffisant, et malgré l'identification de plusieurs sous-espèces de *Xylella* dans d'autres régions d'Europe, les dérogations n'ont pas cessé, y compris pour des plantes ornementales classées par l'Europe comme ultra-sensibles à *Xylella*, comme le laurier-rose ou le romarin par exemple.

Nous demandons toujours :

La suspension des dérogations concernant les plantes ornementales sensibles ;

La suspension des dérogations pour l'entrée des plants agricoles et horticoles lorsqu'une filière locale existe (cas des agrumes, des oliviers, des plantes aromatiques) ;

L'examen au cas par cas pour les autres entrées, en sécurisant au maximum la traçabilité et les conditions de production en amont ;

La transparence en matière de données et de gestion et le renforcement des contrôles ;

La réorientation de la demande vers d'autres espèces ornementales (il en existe des milliers, pour 200 à 300 espèces sensibles à *Xylella*) et un soutien massif aux nouvelles installations et aux pépiniéristes ;

L'homologation au plus vite du test le plus sûr et son utilisation systématique pour la détection, afin de sécuriser la circulation des végétaux au regard de la *Xylella* ;

La mise en place de moyens importants de recherches pour la connaissance et l'expérimentation (notamment sur la sensibilité des variétés locales).

Notre Collectivité finance un programme de recherches sur les insectes vecteurs associant l'OEC, qui le pilote, l'INRA et l'Université di Corsica : les résultats sont déjà extrêmement importants pour la connaissance de la transmission de la bactérie.

De son côté, l'ODARC a soutenu la mise en place d'une production locale certifiée de plants d'oliviers. Dans ce cadre, il s'est agi de constituer une pépinière de plants mères (conservation sécurisée en serre *insect-proof* des clones insulaires) et de produire des plants garantis sains à partir d'arbres historiques et donc de variétés locales inscrites à l'AOP Oliu di Corsica. Ce travail a été effectué par l'AREFLEC en coopération avec la filière oléicole. Ces plants produits par l'AREFLEC sont ensuite vendus aux pépiniéristes, pour qu'ils les élèvent et puissent les revendre aux producteurs en vue de leur plantation (comme pour les agrumes). En 2017, ce sont près de 8 000 plants qui ont pu être vendus et pour 2018, 7 000 plants sont déjà réservés.

Parallèlement, l'ODARC finance à la filière viticole une étude de faisabilité pour la mise en place d'un traitement à l'eau chaude des greffons de vigne permettant, là aussi, de sécuriser la production locale.

Mais il faut bien sûr aller plus loin, car il n'est plus tolérable que nous soyons les victimes de mécanismes sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, en tout cas peu de contrôle, et pour lesquels nos propositions ne sont jamais entendues. Nous continuerons à porter nos demandes, mais au-delà des échanges, souvent avec les services de l'état, deux questions se posent :

1) La nécessité d'un statut spécifique de protection de notre biodiversité : l'OEC y travaille activement, en lien avec l'ODARC, pour ce qui

concerne l'abeille corse dont il faut impérativement protéger l'écotype très particulier.

Il faudra le négocier rapidement au niveau européen pour qu'il nous permette de disposer de documents cadres et de réglementations adaptées.

2) La maîtrise de la compétence sanitaire animale et végétale, qui aurait dû s'insérer dans le projet de statut d'autonomie et doit faire désormais l'objet d'une discussion approfondie.

Sachez qu'au regard des enjeux, nous poursuivrons la réflexion et l'action sur ces 2 volets.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

La dernière question va être posée par Anne-Laure SANTUCCI, pour le groupe « Femu a Corsica », elle concerne la langue et l'éducation.

Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/O1/025 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : lingua è educazione.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

O Sgiò Cunsigliu,

Dapoi qualchì ghjornu face dibattitu a lingua corsa inde l'educazione è l'amparera. Omu si dumanda qualessi sò i mezi è s'elli sò veramente à livellu di ciò ch'è no vulemu per costruì una sucetà bilingua.

Riforma di a scola, duppiamentu di i cp, carta sculare, prughjetti di scole immersive, cuntinuità di e filiere bilingue, sviluppu di a furmazione, dutazione di l'ore ind'i cullegi... Nascenu une poche d'interrugazione è di dumande ind'a sucetà.

O sgiò cusigliu, sapemu ch'è a nostra cullettività ghjè impegnata di manera assoluta ind'a salvezza è u sviluppu di a nostra lingua.

A prova inde l'educazione incù u CPER, e cunvenzione incù u Statu messe in opera à traversu u dispositivu accademicu, è pè compie a lege di u 22 di ghjennaghju di u 2002.

Ma oghje ghjornu, pudemu dì : basteranu tutti st'arnesi di pettu à u pianu maiò di riforme vulsutu è messu in piazza per u Governu ?

Cumu si ponu accuncià l'oghjettivi di unu è di l'altu, è chi ponu esse l'azione di a nostra cullettività ?

Chì u nostru scopu maio ghjè chì e nostre duie lingue possinu campà è parlà insemi, « parlà ne fiume à fiume. »

À ringrazià vi o Sgiò Cunsigliu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque a risposta da Saveriu LUCIANI. Ete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

A ringrazià vi.

Signora cunsigliera, cara amica

Prima di risponde di modu precisu à sta dumanda, chì porta nantu à a strategia da aduprà in la situazione ch'è no ci truvemu oghje ghjornu, vuleria vultà nantu à st'interrugazione vostra -è nostra- ch'è vo caghjate in la formula puetica di u ben' di GhjuvanTeramu Rocchi, « parlanne fiume à fiume ».

Parlà fiume à fiume, trà dui populi, cun duie lingue, o ghjunghje un ghjornu à pudella fà, si currisponde cù l'oghjettivi maiò di a cuufficialità, vutata à una larga magiurità in lu 2013, è cun quelli di u pianu Lingua 2020, vutatu in simile cundizione in lu 2015. A tornu à dì : a cuufficialità hè una dumanda legitima, assunta da una magiurità chì vò al di là di e scelte partitane è chì, bisogna à ricurdalla, si scrive in lu tempu longu, per ùn dì u tempu di a storia : u prima votu pà una sucetà bilingua si fece in lu 1983, vale à dì 35 anni in daretu. Bisogna infine à ricurdà chì u bilinguisimu è a cuufficialità trovanu postu in lu prugettu umanisticu spartutu di fà di a sucetà corsa una cumunità umana aperta à u plurilinguisimu è benivolente di pettu à a diversità di e culture di quelli chì ci campanu, patti è cundizione d'ùn sminticà u bisognu maiò di prduce un sintimu di cumunanza è una vulintà cullettiva di vedelu spampanà.

S'è no parlemu avà di u particolare di a scola è di u insegnamentu, segondu a primura di a vostra dumanda, bisogna prima à ricurdà uni pochi di sciffri :

- U bugettu di a furmazione, cunsacratu par l'escenziale, franca 1 700 000 € volesi di più di 70% di u bugettu glubbale dedicatu à a pulitica linguistica.

- In issu bugettu, i crediti scritti à l'ordine di u CPER 2015-2020 sò di 900 000 € nantu à 5 anni pè u grande pianu di furmazione di i professori di e scole è di 3 618 000 € pè i centri d'immersione.

A vostra dumanda trova in parte larga a so fonte in la pulemica nata, pocu fà, trà l'Ispezzione d'accademia di Pumonte, da una parte, un partitu puliticu è un associu di genitori, da una antra parte. Altru nimu. Ne vogliu dunque vene avà à favvi una risposta in quattru parte :

1. U rittore, dui anni fà, ci hà annunziatu ch'è no cambiavamu di paradimmu educativu. Oramai aviamu da passà à a cugestione. Di quessa, sapemu oghje ciò ch'ellu ne hè : scupremu i prublema è e pulemiche casgiunati in li media, senza dispone d'alcunu elementu d'infurmazione.

2. Parlendu appuntu d'infurmazione, vogliu mentuvà u grande pianu di furmazione di i professori di e scole : ci hè statu annunziatu, dui anni fà ch'è 640 maestri pudarianu esse furmati nantu à 5 anni. A verità hè ch'è, in tantu, ùn sapemu micca quantu professori sò stati furmati trà annu è cust'annu è, soprattuttu, quantu elli sò frà questi, trà i bislingui è quelli abbilitati, quelli oramai dispunibbuli per fà cresce di modu significativu u vulume di l'offerta bislingua. Volesi di ch'è, in tantu, lampemu 150 000 € à l'annu, ch'è sò i soldi di a Corsica, senza sapè qualessi sò i benefizii di u nostru u investmentu.

3. S'e facciu riferenza à a pulemica ch'è ghjè nata di pocu, è ch'è ùn ci simu vultuti entre senza cunnosce u fondu di u rosumarinu, mi permetterete di custattà ch'è u prublema postu cuncerna solu u Pumonte è manc'à pena u Cismonte. È tandu mi vene di fà una dumanda à l'auturità accademiche : cumu spiegà stu paradossu pasqualescu à l'usu « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » ? Cumu spiegallu quandu omu sà ch'è, di regula, à rigirà a prblematica di a lingua ci hè un ispettore primariu dedicatu è, attualmente, ch'è l'ispettore d'accademia di Cismonte hà una missione accademica per e lingue ? Ma, l'auturità accademiche essendu partenarie nostre in la cusì detta pulitica di cogestione, li lascemu cura è primura di a risposta da dà...

4. L'inseme di i prublema ch'è no cunniscemu dapoi à mumentu dui anni, è ch'è ogni tantu si ne sente parlà in li media à l'occasione di tale o tale crisi, ùn sarianu forse micca accaduti s'ellu era statu messu in piazza u famosu

Cunsigliu accademicu territoriale, u CAT, previstu à l'articulu 11 di a cunvenzione 2016-2021. Eccu qualesse elle sò e soie e cumpetenze, tal'è chè precisamente cunsignate in la cunvenzione :

Di tuttu què, à l'ora d'oghje, ùn s'hè fattu nunda, in tantu, stu famosu CAT ùn hà nisuna curpuratura, di qualunque natura. È ùn parlu di u Cunsigliu accademicu di e lingue chè quellu ùn si riunisce mancu quandu ellu vene à more un vescu...

In cunclusioni, carissima cullega cunsigliera, carissime è carissimi cullega, mi tocca à ricordà :

- chè, in materia di lingua, l'attuale ministru di l'Educazione ùn hà rispostu à nisuna di e nostre dumande mandate pè lettera.

- ch'ellu ùn s'affaccherà forse micca in Corsica allora chè u Presidente di a Republica francese hà fattu di u bislinguisimu unu di l'ogettivi maiò di a so mandatura, senza d'altronde palisane a so natura, sculare, suciale o altra

- chè, sapendu chè l'esigenze di a nostra pulitica sculare in materia di lingua nustrale stanu definite è allistinate in la cunvenzione 2016-2021, avemu noi dubbiti maiò ch'ellu ci sia rispostu di modu pienu è fruttivu nantu à u tempu chè ferma allocca à u 2021.

Ramentatusi stu insemi di dati è di fatti, tengu à dì è à affirme chè u Cunsigliu Esecutivu ferma dispunibule, senza spiritu di pulemica, per una pulitica di cumunu rigiru di a cosa educativa in generale è di a pulitica sculare di a lingua in particolare.

Sapendu chè, in scola cum'è in altrò, è in riferenza à l'articulu 7 di a lege di u 2002, à u CPER 2015-20 è à a cunvenzione 2016-21, cumpieraghju cù un dettu anticu, di u tempu d'una volta, chè vale dinò per u tempu d'avà è per quellu di dumane : « a regula stà bè ancu in casa di u rè ». Capisca tandu quellu chè vole capisce, in Calinzana, in Aiacciu è in Parigi !

Le Président TALAMONI.

À ringrazià vi. Donc, nous n'allons suspendre puisque nous n'allons pas procéder à l'appel et à l'examen des dossiers à cette heure. Nous allons suspendre, nous nous retrouvons à 14 h 30 dans l'hémicycle pour reprendre nos travaux.

La séance suspendue à 12 h 38 est reprise à 15 h 35.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places, nous allons commencer.

Nous allons donc procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Dui ghjorni fà, aghju ricevutu duie lettere di u Primu ministru Edouard Philippe.

A prima cuntenia a redazione sana di l'articulu trattendu di a Corsica ch'ellu prupone d'integrà u guvernu à a Custituzione francese. L'aghju trasmessu à i presidenti di gruppi di a nostra Assemblea. Malgradu u cummentu di u Primu ministru chì cerca à fà passà st'articulu per un avanzata maiò à prò di a Corsica, tuttu ognunu capiscerà à a lettura chè no simu alluntanati assai di u livellu necessariu per risponde à a vuluntà pulitica di i Corsi, manifestata da u scrutinu di dicembre scorsu, alluntanati assai di a pruposta più chì maiuritaria di a nostra assemblea, alluntanati infine di una soluzione à i bisogni cuncreti di u nostru populu in parechji duminii cum'è u fundiaru o a fiscalità di u patrimoniu, vale à di l'anzianu arrestatu Miot.

Simu custretti di custatà chì negoziazione ùn ci n'hè micca statu, ne mancu un dialogu o una semplice discussione. Noi, avemu presentatu e nostre dumande è elli anu finitu per rende publicu u testu ch'elli avianu scrittu i so servizii parechji mesi nanzu. Fà passà per un dialogu una messa in scena in giru à un tavulinu – ch'ellu sia corsu o pariginu – ci pare assumilià si à una scruccuneria intellettuale. Per contu nostru, malgradu i nostri dubbiti è ancu i nostri sospetti, avemu cuntinuatatu à cercà à cunvince per ùn piglià u risicu di fà mancà à a Corsica un uccasione d'avanzà.

Avà ch'avemu a prova di a gattiva fede di i nostri interlocutori, ùn pudemu cuntinuà cum'è s'è nunda fussi, chì serebbe non solu perde u nostru tempu ma dinù accittà chì l'istituzione di a Corsica sianu inghjuliate. Hè per

quessa chì, per contu meiu, aghju ricusatu, duie volte digià, di riceve ministri parigini in visita in Corsica.

Cum'è presidente di issa Assemblea, vi duvia issa spiecazione. Di sicuru, ùn hè mancu à pena una pustura è a mio attitudine cambierebbe à parte si di u mumentu chì guaranzie serebbenu date di un travagliu seriu è onestu incù u governu nantu à un sugettu. Per avà, onestità ùn ci n'hè da a parte di Parigi.

A seconda lettera di u Primu ministru risponde à quella chì li aghju mandatu nantu à u cumpurtamentu chì serebbe statu quellu di u Direttore di l'impositi in Corsica, secondu l'inseme di i sindacati. U Primu ministru piglia a difesa di u Direttore è face prevale a versione di quessu custì nantu à quella di tutti i sindacalisti corsi. In conclusione, ùn si serebbe passatu nunda. « Circulez, il n'y a rien à voir ! » cum'ellu si dice quandu l'affari sò in francese.

Sta seconda lettera ch'aghju ricevutu nanz'eri di u Primu ministru, l'aghju tramessa dinù à i gruppi di l'Assemblea. Tratta di un sugettu sfarente di a prima ma mi pare esce di listessu statu di spiritu, di listessu disprezzu.

Qualchì ora fà, in America, u Presidente Macron hà citatu un libru famosu di Alexis de Tocqueville : « Di a demucrazia in America ». Per contu soiu, Valéry Giscard d'Estaing n'avìa scrittu unu altru chjamatu « Démocratie française ». I Corsi – ancu per ùn avè lettu issu libru- cummencianu à cunnosce la bè sta demucrazia francese : quella chì ricuseghja di crede i sindacalisti quand'elli sò corsi. Quella chì ùn tene nisun'contu di u parè di 57% di i Corsi chì anu vutatu secondu e regule elettorale fissate da u parlamentu francese è sottu à u cuntrollu di u prefettu mandatu da Parigi.

Quessa a demucrazia, ci vole à dì la, ùn s'appieca micca à i Corsi.

À ringrazià vi.

Em'à cumincià l'ordine di u ghjornu che e suggeti u mancanu miccà.

Nous pouvons commencer, si vous le souhaitez, M. le Président du Conseil exécutif par le document d'orientations budgétaires.

**FINANCES - BUDGET - FISCALITE /
FINANZE - BUGETTU –FISCALITÀ**

Rapport n° 2018/O1/098 : Document d'orientations budgétaires 2018.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour présenter ce document important.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, d'abord ce matin nous avons été un peu contraints par le temps malgré vos rappels fondés au règlement, je voudrais simplement m'incliner, et que nous nous inclinions ensemble, à la mémoire de plusieurs fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui nous ont quittés lors des dernières semaines et dire à leurs familles qui nous écoutent, que nous pensons à elles.

Et je voudrais, et je parlerai aussi en votre nom puisque nous échangeons souvent, évoquer, ne fut-ce que brièvement, la mémoire de trois personnalités différentes mais importantes pour la Corse : Paul SINIBALDI, grand footballeur, qui nous a quitté ; René VIALE, qui était notre ami personnel, un homme de culture, un homme de passion, un homme de cinéma, l'homme du cinéma méditerranéen et Gilles MILLET que nous avons toutes et tous connu, qui était un journaliste qui avait commencé sa carrière à Paris et qui est revenu en Corse, qui était un homme aussi de courage et d'intégrité et de passion journalistique.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues, un mot aussi, vous le faites systématiquement mais j'aimerais bien avoir copie de la deuxième lettre du Premier ministre, peut-être que je l'ai eue, j'ai tellement de courrier, mais j'aime toujours me délecter à la lecture de ce genre de prose...

Le Président TALAMONI

Elle est assez savoureuse, je vous le concède.

Le Président SIMEONI

... qui respire la bonne-foi, « *testis unus, testis nullus* ».

Donc, le document d'orientations budgétaires qui est un exercice que beaucoup d'entre nous connaissent désormais, un exercice obligé, prévu par la loi et qui est l'occasion, comme son nom l'indique, de dessiner les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des grandes dépenses, ainsi que la gestion de la dette, sa structure, le profil et l'encours de celle-ci.

Au-delà de ce débat technique annuel, l'exercice de cette année est un exercice inédit, exceptionnel et qui restera probablement unique puisque c'est la première fois que la nouvelle Collectivité de Corse va dresser son document d'orientations budgétaires, une Collectivité de Corse qui est née, nous le savons, de la fusion, à compter du 2 janvier 2018, entre les trois collectivités qu'étaient la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Il s'agira donc pour nous de dresser un constat objectif de l'état des lieux, un état des lieux qui va forcément contraindre, en tout cas définir, le champ des possibilités pour notre nouvelle Collectivité.

Il est également, ce débat, l'occasion d'avoir pour la première fois, de façon publique, contradictoire, une discussion sur ce qu'ont été les trajectoires financières respectives, notamment dans les deux ou trois exercices budgétaires précédents, des trois collectivités qui ont fusionné.

Ce constat, je l'ai dit en Commission des finances, je l'ai dit également devant le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse, devant lequel, conformément à l'usage installé depuis 2015, je suis allé personnellement, accompagné par les services, présenter le document d'orientations budgétaires.

Ce document, nous l'avons voulu complété par une analyse objective, et vous savez qu'est joint au document d'orientations budgétaires proprement dit, un audit qui a été commandé et réalisé par le cabinet Klopfer, que nous connaissons toutes et tous, un cabinet qui a le double mérite à la fois de l'indépendance et d'une compétence avérée et incontestée. Certains se rappellent sans doute qu'il est le cabinet qui est intervenu en 2016 au moment de la découverte des fameux 100 M€ d'impayés. Le rapport Klopfer avait conclu à l'existence de ces impayés et à un quantum d'environ 100 M€, il y avait eu une contestation aussi bien sur le principe que sur le périmètre de ces impayés, forte de la part de l'ancien président du Conseil exécutif et de l'ancienne majorité territoriale.

Le cabinet Klopfer avait maintenu ces affirmations, on l'avait même menacé du côté de ces contempteurs de poursuites, voire de poursuites pénales. Finalement, la Chambre régionale des comptes, qui était intervenue en application de notre accord budgétaire, ayant précédé l'adoption du budget primitif, avait confirmé en quasi-totalité, à un epsilon près, la validité, l'exactitude de l'analyse de ce cabinet.

Et, je précise également, mais vous le savez, qu'il est intervenu notamment pour beaucoup de collectivités en Corse, par exemple la CAPA, la CAB ou encore la ville de Bastia et la ville d'Ajaccio.

Ceci pour dire que nous avons aujourd'hui des documents qui sont des documents, me semble-t-il, incontestables d'un point de vue technique. Et je voudrais, à ce stade de mon introduction, rendre hommage aux services de la nouvelle Collectivité de Corse, Alexandra FOLACCI, la directrice générale adjointe en charge des ressources et moyens, à Nathalie LEONETTI, à Mme GIANECCHINI, à l'ensemble des fonctionnaires qui ont travaillé dans des conditions toujours difficiles parce que c'est un travail de romain, mais cette année un peu plus encore du fait de contraintes techniques, les unes inévitables, à savoir notamment la différence de nomenclature entre les trois collectivités qui ont fusionné et les autres qui auraient peut-être pu être évitées si nous avions, y compris dans le domaine des finances, réussi à mettre en place la concertation et la co-construction que nous avons, sur le principe, décidé d'arrêter, y compris avant le 2 janvier 2018.

Mais vous savez que tel n'avait pas été le choix, notamment du conseil départemental de Corse-du-Sud.

Donc, merci au cabinet Klopfer et merci surtout à nos fonctionnaires, quelle que soit leur administration d'origine, qui travaillent aujourd'hui ensemble au service de l'intérêt général et de la nouvelle Collectivité de Corse.

Alors troisième et dernière observation d'ordre général : il nous a semblé que ce constat à faire ensemble devait occuper la quasi-totalité du débat d'orientations budgétaires. Il faut que nous sachions exactement, les uns et les autres, le Conseil exécutif et la majorité territoriale qui a accédé aux responsabilités au terme des élections de décembre 2017 et l'opposition, d'où nous partons. D'où nous partons, ce que nous avons entre les mains aux plans financier et budgétaire à l'an 0 ou 1 de cette nouvelle Collectivité de Corse, à charge pour nous ensuite, Conseil exécutif et majorité, de proposer dans ce cadre dessiné par les orientations budgétaires, eh bien, des arbitrages au moment du budget primitif, qui lui-même et comme toujours ne sera qu'une projection, tandis que la troisième et dernière étape de ce calendrier annuel nous conduira vers un budget supplémentaire à l'occasion duquel nous aurons la

possibilité d'ajuster en fonction de l'exécution budgétaire intervenue pendant l'année.

Alors, que dire de ce document d'orientations budgétaires ? Deux choses essentielles. Première partie : les contraintes budgétaires que nous aurons à assumer et deuxième partie : les grands choix en termes d'investissements, d'épargne, de gestion de dépenses de fonctionnement que nous allons faire en intégrant ces contraintes budgétaires, mais en les dépassant pour réussir à mettre en forme, d'un point de vue budgétaire, les orientations politiques et la vision politique pour laquelle nous avons été élus.

Alors, d'abord les contraintes budgétaires. Elles sont importantes, voire très importantes et j'allais dire, elles sont de deux ordres : d'abord exogènes, Etat et Union européenne, ensuite endogènes : la structure consolidée au plan budgétaire de la nouvelle Collectivité de Corse, telle qu'elle résulte de l'agrégation des éléments des trois collectivités ayant fusionné.

D'abord donc, au titre des contraintes exogènes, les contraintes imposées par l'Etat. Je ne serai pas très long mais je veux y revenir un instant, et au plan politique et au plan budgétaire. Vous savez que de façon générale, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, a confirmé, voire augmenté les exigences posées par l'Etat à l'égard des différentes collectivités locales, en termes de maîtrise de la trajectoire financière. C'est une donnée récurrente, elle est ce qu'elle est, il faut faire avec, mais elle est confirmée. Et elle est déclinée aujourd'hui sous une forme nouvelle qui est celle de la contractualisation qui est, les uns diront proposée, le terme à mon avis n'est pas exact, la contractualisation qui est imposée aux collectivités et notamment que l'on prétend imposer aujourd'hui à la Collectivité de Corse.

Vous avez lu dans le DOB, je n'y reviens pas, en gros l'idée que l'Etat demande que les collectivités ne dépassent pas un certain plafond de dépenses réelles de fonctionnement + 1,2 maximum. Et, dès lors que ce plafond est dépassé, il y a une sanction financière du montant du dépassement, 75 % du montant du dépassement si la Collectivité a accepté de contractualiser, 100 % du montant du dépassement si la Collectivité n'a pas contractualisé.

Autrement dit, c'est un peu « à tous les coups tu perds » puisque si tu fais mieux, tu n'es pas récompensé, si tu fais ce que l'on t'impose, on te prélève de l'argent, et si tu n'as pas voulu accepter la règle du jeu, on t'en prélève encore plus. En droit civil, c'est un contrat léonin, donc inégal, et c'est aussi un contrat d'adhésion, c'est-à-dire un contrat dont une des parties a fixé unilatéralement les termes et les termes qui ne sont pas susceptibles d'être discutés.

A l'évidence, c'est injuste juridiquement et c'est même, en pesant les mots, insupportable politiquement, et j'allais dire c'est insupportable politiquement pour les collectivités locales lambda de l'ensemble administratif français, parce que c'est contraire à l'esprit de décentralisation, parce que c'est injuste, parce que c'est déséquilibré. A tel point, vous le savez, que l'association des régions de France, l'association des départements de France et l'association des maires de France ont, d'une seule et même voix, refusé de signer ces contrats en disant, eh bien, que c'était totalement contraire à la loi de décentralisation et que l'Etat n'avait pas pris en compte un certain nombre de contraintes et les contraintes qu'il entendait imposer aux collectivités locales, il ne se les imposait pas à lui-même, jamais.

Donc, j'allais dire : cette position elle est de bon sens et nous en sommes solidaires de façon naturelle.

Mais au-delà de ce qui se passe au plan français global, il y a la situation de la Collectivité de Corse, et là j'allais dire que l'attitude qui consiste à nous dire dans la loi que nous sommes soumis à ce régime de contractualisation, est une attitude qui est incompréhensible, inacceptable et indéfendable.

D'abord, parce que nous ne sommes pas une région de droit commun, nous ne sommes d'ores et déjà pas une région de droit commun, nous sommes une collectivité sui generis, que nous avons plus de compétences que les régions de droit commun et qu'on ne peut pas, indépendamment du contexte de la fusion et de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, nous considérer comme des sujets auxquels on imposerait une signature. Sur le plan des principes, je pense que nous en serons tous d'accord, il est impensable, impossible que la Collectivité de Corse accepte, dans ces conditions, de signer un contrat.

Nous ne sommes pas opposés au principe de contractualisation avec l'Etat, nous le faisons et des fois nous le faisons même dans des conditions qui ne sont pas totalement satisfaisantes, le CPER ou le PEI première mouture. Mais un contrat c'est une discussion, un contrat c'est le libre consentement des parties, un contrat c'est la possibilité qui est donnée aux deux futurs co-contractants d'exprimer leur position et d'attendre à ce qu'elle soit, en tout ou partie, prise en compte. Là, on n'est absolument pas dans ce mécanisme.

Mais il y a mieux ou pire encore, et je relis cet élément de la loi de contractualisation générale que l'on veut appliquer à la Corse, aux mauvaises manières qui nous sont faites de façon générale depuis le début de la mandature et du mandat présidentiel du Président MACRON et de l'élection du nouveau gouvernement. Ce qui se passe en matière de contractualisation, ce que l'on

veut nous imposer, n'est pas un éclair dans un ciel tranquille, ce n'est que la énième manifestation de refus systématiques de prendre en compte nos arguments, y compris lorsqu'ils sont incontestables.

Je ne reviens pas sur les discussions qui sont visées dans le DOB, sur les différents mécanismes de compensation que nous aurions dû obtenir au moment de la fusion, y compris au plan budgétaire, qui ont été balayés d'un revers de main. Mais quand même, là on nous propose de contractualiser alors même que la situation dont nous héritons fait que, par transposition mécanique des dépenses engagées par les deux conseils départementaux avant la fusion et qui se répercutent nécessairement sur ce qu'est la réalité de notre situation aujourd'hui, nous sommes mécaniquement au-dessus du seuil de 1,2 minoré de 0,15 %, c'est-à-dire 1,05.

Ce qui veut dire qu'on nous demande de signer, sans nous donner la possibilité de discuter, un document dans lequel, par application mécanique de la situation telle qu'elle est aujourd'hui, eh bien nous avons 20 M€ de recettes en moins.

Donc, on nous demande en quelque sorte de commencer une course de 100 mètres ou un marathon selon que l'on soit sprinteur ou coureur de fond, avec un sac de 100 kilos sur les épaules, Et, c'est d'autant plus incompréhensible que la situation de fusion des régions de droit commun remonte au 1^{er} janvier 2016, la situation des EPIC qui ont fusionné, la fusion remonte au 1^{er} janvier 2017 et ces situations-là sont prises en compte expressément dans la loi.

Donc, la moindre des choses aurait été de prendre en compte la situation nouvelle créée par la Collectivité de Corse et de dire nous allons commencer, à supposer que nous acceptions de contractualiser, nous allons commencer à évaluer votre « trend » en matière d'augmentation des dépenses de fonctionnement ou de respect des dépenses de fonctionnement à partir de ce qu'est la situation au début de l'exercice. Et ça, nous l'avons dit avant, à plusieurs reprises, ça n'a pas été pris en compte et c'est exactement ce que j'ai dit à M. DUSSOPT lorsqu'il est venu ici, sans d'ailleurs que sur le fond notre analyse ne soit différente avec le président de l'Assemblée de Corse sur la position politique d'ensemble du gouvernement et de l'Etat. J'ai tenu à dire en personne, parce que cela relève de mes fonctions, à M. DUSSOPT, secrétaire d'Etat en charge des comptes publics, avec M. DARMANIN, qu'il était hors de question que la Collectivité de Corse accepte de contractualiser dans ces conditions.

Donc, je pense qu'il faut que cela soit dit et répété de façon solennelle aujourd'hui, et je demanderai bien sûr, comme j'ai eu l'occasion de le dire en

Commission des finances, que l'Assemblée de Corse me donne mandat, si possible unanime, pour défendre cette position et je sais que les groupes de la majorité ont déposé une motion en ce sens.

Première contrainte donc, celle issue des choix de l'Etat en matière de réduction des dépenses publiques et donc des transferts accordés à la Corse, aggravée par un refus de prendre en compte nos spécificités.

Deuxième contrainte : c'est celle qui est à craindre concernant l'évolution des fonds européens, les fonds structurels européens très importants. Je vous rappelle que pour la période actuelle, c'est-à-dire la période de programmation 2014-2020, la Corse bénéficie de 275 M€ sur la période de programmation, 125 M€ au titre du FEDER, 145 M€ au titre du FEADER et 5 M€ au titre du FEAMP même si on l'a beaucoup de difficultés à mobiliser les fonds du FEAMP.

Brexit en Europe, diminution du budget européen, vous savez que beaucoup d'états ne veulent pas abonder de façon supplémentaire et ne veulent pas compenser la diminution du budget entraînée par la sortie de la Grande Bretagne, ce qui veut dire que pèse aujourd'hui un risque très important de diminution des fonds structurels. Et donc, il y a la nécessité de se mobiliser, d'où le travail qui est mené, notamment par le Conseil exécutif et particulièrement par Marie-Antoinette MAUPERTUIS en charge des Affaires européennes, pour défendre la Corse et trouver des solidarités, on a eu l'occasion de la dire, avec les autres îles notamment sur le fondement de l'article 74 du traité de l'Union européenne. Nous étions avant-hier encore à Bruxelles pour porter cette voix-là et cet argumentaire, y compris au titre de la Commission des îles, de la CRPM, de la Conférence régionale des régions périphériques et maritimes. Il y a un enjeu très fort qui est de faire que l'article 174 soit décliné opérationnellement dans la future politique de cohésion de l'union européenne, y compris, c'est ce que nous demandons, à travers une clause générale d'insularité et pour l'instant c'est loin d'être gagné.

La Commission va remettre son premier rapport, non pas le 29 mai comme c'est dit par erreur dans le DOB, c'était la date qui était initialement prévue, c'est le 2 mai que la Commission européenne va remettre son premier rapport. Et, sur le fondement de ce premier rapport, il y aura une discussion et des votes du Parlement européen et du Conseil.

Donc là, il y a une année entre aujourd'hui, à partir de 2 mai et avril 2019, il y aura les élections européennes en mai 2019, donc à partir d'avril il n'y aura plus de décisions. Il est très possible, très probable que cette année soit vraiment une année charnière même si peut-être le Conseil et le Parlement

prendront la décision de ne pas arrêter la structure des nouveaux fonds structurels européens avant les élections européennes.

Mais enjeu majeur pour nous et notamment pour faire maintenir le niveau d'aides. Je vous signale que Mme CRETU, la commissaire européenne en charge de la politique régionale notamment, qui était présente à la réunion d'avant-hier à laquelle nous avons participé, nous a indiqué qu'elles étaient plutôt bonnes. Qu'est-ce que ça veut dire pour elle les nouvelles plutôt bonnes ? C'est que les propositions de la commission seraient d'une réduction uniquement de 10 %. Mais une réduction de 10 % des fonds pour nous qui touchons 275 M€, si on diminue de 10 % ça fait près de 30 M€ en moins. Donc, vous voyez que l'enjeu est quand même extrêmement important.

Donc, des contraintes avérées aussi bien au plan français qu'au plan européen.

Deuxième catégorie de contraintes : les contraintes liées à l'héritage des trois collectivités ayant fusionné. Alors, je prends un instant l'audit du cabinet Klopfer, je pense que cet audit, il permet à la fois de dissiper un certain nombre de craintes, de confirmer un certain nombre de craintes aussi et puis de voir que nous avons l'obligation d'avoir une trajectoire, notamment en matière de contention des dépenses de fonctionnement extrêmement exigeantes et vertueuses.

Le cabinet Klopfer s'est livré à une analyse sur les trois derniers exercices avant la fusion. Je fais un bref résumé, il y aura ensuite la place du débat, et chacun aura le loisir à la fois de défendre ses analyses et d'insister sur les chiffres qui lui paraissent essentiels.

Moi à ce stade, je voudrais avoir une brève photographie des trois collectivités en essayant d'être aussi objectif que possible, même si nécessairement ma voix va insister sur les points qui nous paraissent être importants et quelquefois critiquables.

En ce qui concerne la Collectivité territoriale de Corse, la Collectivité dont j'étais le président et que la majorité territoriale a conduit pendant la période 2015-2017, j'insisterai sur le fait que lorsque nous sommes arrivés, nous étions sur une trajectoire qui était une trajectoire ruineuse, 100 millions d'impayés. Alors j'ouvre une parenthèse, à bon droit et vous avez eu raison de le faire, vous avez à plusieurs reprises lors des dernières sessions attiré mon attention sur le fait que des entreprises attendaient un certain nombre de règlements. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés nous, en 2015, début 2016, il y avait non seulement des entreprises, toutes les entreprises, l'université de Corse, les associations, l'AFPA, etc., qui attendaient tous leurs

règlements depuis pas 15 jours, pas 3 mois, depuis 12 mois, depuis 18 mois, quelquefois depuis 24 mois. Ça n veut pas dire qu'il faut accepter les retards aujourd'hui, ça veut dire quand même que les choses ont beaucoup changé, y compris malgré le facteur de difficulté que constitue, au plan technique, la fusion de la nouvelle Collectivité de Corse.

Donc à l'évidence, si on avait continué comme ça, nous serions allés dans le mur.

Rappelez-vous un instant ce que nous avons, nous, dit. Nous avons dit : nous allons comprimer les dépenses de fonctionnement au maximum, nous allons emprunter avec une prévision d'emprunt à 150 M€ environ. Pourquoi ? 100 M€ pour rembourser les impayés et 50 M€ pour investir à concurrence dans la fourchette haute, des investissements sur la moyenne des années précédentes.

Vous nous aviez dit, l'opposition de l'époque : « votre emprunt est surdimensionné, ça va vous donner tendance à être gourmands et à aller à la facilité. Vous ne ferez pas les efforts qu'il faudra faire en matière de maintien et de compression des dépenses de fonctionnement et vous allez surendetter la Collectivité de Corse », vous nous l'aviez dit en 2016 et vous nous aviez dit en 2017 : « vous allez la surendetter dans des proportions qui vont pénaliser la future Collectivité de Corse ». Et, nous avons dit : « non parce que nous allons respecter la limitation des dépenses de fonctionnement et nous allons emprunter en bon père de famille ». C'est-à-dire que vous nous donnez une autorisation d'emprunt, mais nous ne mobiliserons cet emprunt qu'à stricte concurrence des besoins d'investissement.

Et cet engagement que nous avons pris à deux reprises, lors des budgets 2016 et 2017, nous avons dit également que nous vous donnerions les moyens de vérifier qu'il était respecté, non pas de façon annuelle, mais de façon mensuelle. Ca faisait partie aussi de notre accord budgétaire où nous avons innové et où nous avons décidé que je viendrai accompagné de la DGA, devant la Commission des finances tous les mois pour vous faire un compte rendu de l'exécution budgétaire, des dépenses, des recettes et de la mobilisation de l'emprunt.

Nous l'avons fait et nous avons respecté strictement les engagements qui étaient les nôtres, c'est-à-dire que nous avons à la fois contenu de façon très significative les dépenses de fonctionnement puisqu'à périmètre constant nous sommes, et nous sommes la seule collectivité dans l'ensemble français à être sur un solde négatif, moins 0,5 % sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons limité l'emprunt au strict nécessaire à tel point que nous avons reconstitué très largement notre épargne brut et qu'aujourd'hui, notre ratio d'endettement est tout à fait satisfaisant puisqu'il est aux alentours de 5 années,

c'est-à-dire bien en deçà du maximum qui est prévu par le ratio de Kopfler, mais pas Klopfer, qui est de 9 ans, donc on est à 5 ans.

Autrement dit, en 2015, je pense que les chiffres sont clairs et le rapport d'audit que vous avez entre les mains le démontre, nous avons hérité d'une collectivité qui était sur une trajectoire ruineuse, nous l'avons redressée. Nous avons diminué les dépenses de fonctionnement de façon très significative, nous avons fait la chasse à toutes les dépenses somptuaires, et une chasse, j'allais même dire une traque, partout. Je ne reviens pas sur les diminutions de tous les postes.

Nous avons eu une politique aussi qui a consisté à maintenir le niveau de service public et la qualité des politiques publiques. Nous n'avons pas eu une attitude qui soit négative d'un point de vue de la logique sociale de fonctionnement de la Collectivité de Corse et nous avons redressé cette trajectoire.

Qu'en a-t-il été, très brièvement, des deux conseils départementaux ? Conseil départemental de Haute-Corse, je salue son président de l'époque, François ORLANDI, que nous dit dans sa synthèse, sur son volet rétrospectif, le rapport Klopfer ? Il nous dit que : oui, le Conseil départemental de Haute-Corse a eu des dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamique que la moyenne des départements de la même strate, plus 5,8 % en 3 ans, là où nous, nous avons fait moins 0,5 %, mais que le Département de Haute-Corse a stabilisé son épargne autour de 10 % des recettes courantes, un niveau qui est un niveau acceptable, qu'il s'est désendetté en consommant de façon adaptée ses excédents.

Et que donc, nous héritons globalement d'un conseil départemental qui, d'un point de vue des grands équilibres budgétaires, est dans une situation qui n'est pas critique et qui est, on va dire, normale, avec quand même un élément d'inquiétude qui est souligné, qui est celui de la suite de l'emprunt toxique qui avait été contracté lors d'une mandature précédente. Vous vous rappelez qu'il y a un fonds de soutien qui avait été mis en place, que lorsqu'on adhéraient à ce fonds de soutien, il y avait une part de l'emprunt qui était remboursée à travers un nouvel emprunt de la collectivité endettée et une part prise en part par le fonds de soutien institué par le Gouvernement. Pour la Collectivité de Corse, c'est environ 150 remboursés et une centaine pris en charge par le fonds de soutien.

Donc, concernant l'endettement actuel issu de la Collectivité territoriale de Corse, je rappelle que l'emprunt dû, à nos choix à nous, ne représente qu'environ 10 % du montant total de l'emprunt et de l'encours de la dette, que tout le reste c'est des emprunts antérieurs, soit de la mandature

SANTINI, soit de la mandature GIACOBBI au titre du fonds de soutien, soit de ce qu'il a fallu emprunter pour payer les impayés.

Donc, cette dette latente, c'est un choix qui a été fait, le choix en général c'était d'adhérer au fonds de soutien ou de continuer sur la voie judiciaire. Comme la plupart des contentieux ont été perdus, beaucoup de collectivités ont adhéré au fonds de soutien. Ça n'avait pas été le cas, dans un premier temps, du Conseil départemental de Haute-Corse, le Président ORLANDI m'a fait savoir, mais il le dira sans doute tout à l'heure, qu'en fin d'exercice il y avait eu la perspective d'une nouvelle négociation avec un nouveau fonds de soutien. Mais l'Etat, à ce jour, n'a pas signé et n'a pas mis en place le dispositif, donc nous sommes toujours en l'état de ces engagements au titre d'un emprunt toxique. Donc, cela fait peser au-dessus de la tête, hier du Conseil départemental de Haute-Corse, aujourd'hui de la nouvelle Collectivité de Corse, une dette latente, non provisionnée à ce jour, d'environ 50 à 80 M€ qui existe, en tout cas qui est là, et qu'il va falloir traiter dans les semaines et dans les mois à venir. Ça c'est la situation du CD 2B.

La situation du CD 2A, et là aussi, je saluais le Président ORLANDI, le Président LUCIANI, CD 2A, est aujourd'hui un de nos collègues, donc ça me permet aussi de dire ce que je dis, je le dis au contradictoire du président de l'ancien Conseil départemental 2A, j'allais dire que ça fait partie des craintes qui, malheureusement, sont confirmées.

Le CD 2A a consommé de façon très importante son épargne brute, passant en deux exercices de 43 M€ d'épargne à 16 M€. Le conseil départemental 2A, ce matin Jean BIANCUCCI a pulvérisé son temps de parole, le conseil départemental 2A a pulvérisé le montant des dépenses de fonctionnement et d'augmentation en atteignant des taux, de l'avis de notre consultant, qu'il n'avait jamais rencontré dans une carrière pourtant longue et aventureuse. Donc, plus 14,1 % à périmètre constant en 3 ans, dont 9 % sur la seule année 2019, non 2017, j'anticipe, c'est-à-dire que j'étais sur la ligne, sur la prospective où le consultant disait : heureusement que ça s'est arrêté, parce qu'on allait..., mais comme on nous a dit en Commission des finances, on a fait ça parce qu'on savait qu'on n'allait plus y être après, ça se serait arrêté.

J'allais dire pour terminer, après on débattrait, c'était le 23 octobre, Président LUCIANI, nous étions en Conférence des présidents, et vous m'avez dit : « aghju da spenda i soldi fine à l'ultimu, è ùn ti lasciaraghju mancu una lacrima per pienghje », et je dois dire que vous êtes un homme de parole, vous avez tenu vos engagements au-delà même, je pense, de vos espoirs.

Donc voilà pour l'héritage.

En ce qui concerne nos choix, dans ce contexte qui est difficile, quels sont-ils ? Et ça m'a été dit souvent, et ça nous a été dit, c'est une réflexion que nous partageons et que nous essayons de faire évoluer. Nous ne sommes pas élus uniquement pour être des bons gestionnaires, nous essayons d'être de bons gestionnaires, nous l'avons été lors de notre premier mandat, nous allons tout faire pour continuer à l'être pendant le deuxième, mais ça ne suffit pas. Nous avons été élus sur un programme politique, sur une vision politique, sur un projet politique de transformation profonde de cette société. Et, nous devons, quelles que soient les contraintes, dégager les moyens budgétaires et financiers, de mettre en œuvre cette politique pour laquelle nous avons été élus.

Alors il y a des contraintes et il y a aussi des « coups partis », beaucoup des décisions que nous allons prendre et que nous allons exécuter pendant l'exercice en cours et probablement pendant le suivant, qui seront des décisions en application d'engagements contractuels pris lors des années antérieures par une des trois collectivités ayant fusionné.

De la même façon, nous allons maintenir les engagements qui avaient été pris, y compris lorsqu'ils étaient beaucoup plus importants en 2017. Et je dois dire à cet égard, je m'étais engagé à faire une présentation objective, je dois dire que les deux conseils départementaux ont investi beaucoup plus que la moyenne des conseils départementaux de mêmes strates. Deux fois plus ! Là où un conseil départemental de même strate, c'est-à-dire de moins de 300 000 habitants dans l'ensemble français, investit 15 M€, les deux conseils départementaux ont investi 30 M€. Donc, ça c'est à mettre au crédit, et j'allais dire, après il y a eu une augmentation en 2017 qui va sans doute nous mettre quand même en difficulté. Mais on va tenir les engagements, ça veut dire qu'il y avait des besoins, qu'il y avait une volonté d'investir et qu'il y avait des besoins.

Le problème, et ça le cabinet Klopfer nous le dit, c'est que ce montant d'investissement était trop élevé par rapport à la structure budgétaire des deux conseils départementaux. Et que donc aujourd'hui, il y a une attente des bénéficiaires, et notamment des communes et des intercommunalités, de maintenir le même niveau d'investissement, les recettes n'ont pas augmenté, et pour cause, et que donc il y a un gap, une distorsion entre les attentes et les besoins et la réalité de ce nous pouvons faire.

Et donc là, nous avons un chemin à explorer qui doit être à la fois de chercher à augmenter nos recettes et nous verrons comment, et en même temps sûrement à rationaliser aussi nos procédures, à chercher sans doute à mieux investir, et c'est le travail de fond que nous allons faire, par exemple, sur les aides aux communes, etc., la mutualisation.

Exemple, on ne peut pas continuer à financer quatre fois un investissement de même type dans quatre communes différentes dans le même canton ou dans la même intercommunalité. On l'a fait longtemps, on a vécu à crédits, on a vécu au-dessus de nos moyens, il faut dire et il faut entendre qu'on ne peut pas le faire. D'où l'importance aussi des nouveaux cadres que nous avons à construire, de la contractualisation, de la territorialisation des politiques publiques, de la réflexion commune y compris à travers la Chambre des territoires et à travers les débats devant votre assemblée. Comment allons-nous organiser notre effort d'équité au plan territorial, nos choix stratégiques en matière d'équipements sportifs, en matière d'infrastructures, etc., etc... ?

Donc, comment allons-nous faire ?

Alors, à ce stade d'orientations budgétaires, qu'est-ce qu'on a fait comme grands choix ?

Le grand choix, celui qu'il faut retenir de ce document, c'est le choix de maintenir la programmation budgétaire en matière d'investissement à un niveau très haut. Cela répond à vos questions de ce matin par rapport à la commande publique. Nous considérons que quelles que soient les contraintes budgétaires, quelles que soient les difficultés accrues par la fusion, notre objectif cette année doit être de maintenir un haut niveau d'investissement.

Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons pris la moyenne un peu majorée entre l'agrégation des investissements des trois collectivités lors des exercices précédents en intégrant 2017 où il y avait eu un investissement plus important pour les deux conseils départementaux.

Donc, nous arrivons à un niveau d'investissement, de prévisions budgétaires de 285 M€ environ. 285 M€, c'est beaucoup pour présenter un budget en équilibre, nous devons maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement qui est bas et nous avons pointé, plus 1 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, et nous avons une prévision d'emprunt entre 110 et 120 M€, une prévision budgétaire qui nous maintient dans des ratios acceptables qui ne nous met pas en danger, mais avec un emprunt qui est quand même important.

Question : allons-nous réaliser tout cet investissement et donc, conséquemment, allons-nous mobiliser tout cet emprunt ? Sincèrement, je pense que non. Je pense que non, parce que de façon mécanique, la fusion a entraîné un ralentissement de l'investissement en début d'exercice, de la même façon que l'élection avait entraîné un ralentissement de l'activité et de l'investissement en fin d'exercice 2018, 2017, pardon, et donc pour l'exercice

2018, nous avons, là où les deux premiers mois pour tenir la moyenne qui nous amène à 285, nous aurions dû faire environ pour la première période, 45 M€ d'investissements, nous n'avons fait que 22 ou 23.

Donc, il y a un retard par rapport à la prévision budgétaire du budget qu'on va essayer de rattraper, mais qu'on ne rattrapera probablement pas. La conséquence de cela, cela ne veut pas dire qu'on se rabat en terme d'investissement, cela veut dire qu'on sera sans doute pas à ce niveau d'investissement et sans doute pas à ce niveau d'emprunt, et c'est la raison pour laquelle je vous disais au début de mes propos que nous allons continuer à aller vite en matière d'harmonisation et de mise en ordre des services pour être le plus efficace possible et qu'au moment du budget supplémentaire, nous aurons la possibilité de répartir.

A titre d'exemple, lorsque nous avons fait les conférences budgétaires, les arbitrages entre conseillères et conseillers exécutif, en en discutant avec la majorité territoriale, lorsqu'on a additionné le montant des coups partis au titre des engagements contractualisés et ce que les conseillères et conseillers exécutif en discutant avec leurs administrations ou agences et offices respectifs ont considéré comme nécessaire et indispensable par rapport à notre vision politique, nous arrivions à un niveau théorique d'investissement de 350 M€. Et pour descendre de 350 M€ à 285, cela a été des arbitrages extrêmement douloureux à tel point que tout le monde est mécontent aujourd'hui, je crois pouvoir le dire. On verra, chemin faisant et on verra au moment de l'exécution budgétaire.

Ceci pour vous dire que nous sommes dans une situation qui est une situation tendue, nous avons un héritage qui est un héritage, par certains aspects, lourd, trop lourd, qui est la conséquence, en ce qui concerne la part qu'il faut attribuer au Conseil départemental de Corse-du-Sud, de choix, que je considère infondés, qui n'auraient pas dû être faits, notamment pendant les exercices 2016 et 2017, et que ce faisant vous avez, M. le Président notamment, puisque c'était vous qui étiez à l'Exécutif, vous avez pris des décisions qui ont lourdement pénalisé la nouvelle Collectivité de Corse et qui l'ont singulièrement limitée dans ses choix et dans sa faculté d'agir.

Néanmoins, nous allons faire face. Nous allons continuer à construire une administration nouvelle grâce à l'implication de tous les fonctionnaires, nous allons dépasser les difficultés que nous connaissons, qui existent et qui étaient inéluctables, et je dirai que nous avons d'ores et déjà dépassé beaucoup mieux et beaucoup plus vite que les autres collectivités ayant fusionné, y compris, dans des conditions moins difficiles que les nôtres. Je vous rappelle, par exemple, pour l'organigramme, qu'il a fallu entre 18 et 24 mois, y compris

dans des fusions de régions, c'est-à-dire des fusions qui sont des fusions de collectivités de même type, que nous, nous avons eu un organigramme de transition au bout de trois mois à peine. Je vous rappelle aussi que nous avons des discussions extrêmement importantes qui nous attendent avec les syndicats, parce que vous n'avez pas fait, mon cher collègue, vous n'avez pas fait qu'augmenter de façon inconsidérée des dépenses, vous avez choisi unilatéralement aussi de diminuer les recettes.

Donc, en quelques mois cela fait beaucoup. Mais nous allons travailler notamment avec les syndicats et avec les fonctionnaires, parce que nous avons des discussions importantes qui nous attendent en matière de régime indemnitaire, en matière de temps de travail, en matière de politique sociale de la Collectivité de Corse. Ce sont des chantiers qui sont pour nous essentiels, et je pense que nous allons continuer à limiter et à contenir les dépenses de fonctionnement dans les proportions que nous avons fixées, limiter le recours à l'emprunt en maintenant le taux d'endettement de notre Collectivité dans des ratios tout à fait acceptables, investir beaucoup parce que la Collectivité de Corse doit être la locomotive du développement économique et social en Corse, et enfin, et j'allais dire peut-être surtout, au-delà des chiffres et au-delà des ratios budgétaires, nous allons décliner de façon opérationnelle les grands choix stratégiques de notre projet de transformation profonde de cette société, mais je voudrais le dire et je terminerai par-là, pour transformer profondément une société.

Ce que nous voulons faire et ce qui est fondamentalement une révolution, parce qu'une révolution c'est une transformation d'une société dans ses structures, dans ses modes de fonctionnement, dans son rapport à l'action publique, dans le rapport entre les collectivités entre-elles dans le rapport entre les citoyens. Nous avons été élus pour mettre en œuvre une révolution qui est une révolution tranquille, démocratique, pacifique, mais une révolution quand même.

Ce que je voudrais dire, c'est que le chemin va être très difficile et qu'il y a aussi une forme de contradiction chez beaucoup de Corses qui nous reprochent de ne pas changer assez vite et qui nous disent il faut tout changer vite et bien mais qui, lorsqu'on leur demande de changer, individuellement ou de façon catégorielle, disent « moi non, il ne faut pas que je change ».

Donc, si on veut changer ce pays, commençons aussi à changer nous-mêmes et à nous imposer à nous-mêmes les changements qui sont nécessaires, et à ce moment-là, je pense que nous réussirons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances et de la fiscalité qui va nous être présenté en principe par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Je ne présenterais pas le rapport qui est long et présenté sur le dossier, mais un résumé des débats si vous êtes d'accord.

M. Xavier LACOMBE a déclaré avoir éprouvé quelques surprises à la lecture d'un document qui n'a pas manqué de susciter un certain nombre d'observations.

En préalable, il a estimé regrettable que le rapport mélange ainsi orientations budgétaires et perspectives financières, induisant une présentation purement financière au détriment des politiques publiques menées en contrepartie : par exemple, le Conseil départemental de Corse-du-Sud a pu récemment accomplir un effort d'investissement considérable, mais celui-ci n'est pas mentionné.

S'agissant de la dette, il a indiqué partager les appréciations du cabinet-conseil décrivant une situation consolidée globalement satisfaisante, avec de réelles marges de manœuvre ; pour autant, il a fait observer que la CTC avait tout de même atteint un niveau d'endettement supérieur aux préconisations de la chambre régionale des comptes.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, il a manifesté, en revanche, davantage d'inquiétudes, notamment quant à l'impact de l'harmonisation des régimes de personnel ; et dans le même esprit, il a souhaité des précisions sur les conditions d'une éventuelle négociation avec le préfet dans le cadre de la contractualisation préconisée par l'Etat.

Les charges de fonctionnement constituent, en effet, une forte contrainte et à défaut d'être convenablement maîtrisées, elles ne manqueraient pas d'altérer la situation financière de la nouvelle Collectivité.

M. Jean-Martin MONDOLONI est intervenu à titre complémentaire de ces remarques, pour insister sur les avantages et les inconvénients d'une contractualisation.

Alors que les associations regroupant les différentes catégories de collectivités concernées paraissent se dresser contre ce cadre imposé par l'Etat, **le représentant du cabinet « KLOPFER »** a fait référence à un certain nombre de négociations engagées avec les préfetures et qui pourraient générer des contreparties intéressantes. Il aimerait des explications à ce sujet.

En effet, ce serait un paradoxe que de constater d'un côté une situation plutôt favorable, aux plans politique et technique, pour le premier budget de la nouvelle Collectivité, et de l'autre, de ne pas essayer de respecter un objectif de progression des dépenses de fonctionnement qui contribuerait justement à l'entretenir.

La direction générale des services a précisé, à propos des dépenses de personnel, que l'harmonisation des régimes issus des trois collectivités était en cours : aussi, le coefficient d'augmentation retenu (4,5%) était-il une estimation, qu'il pourrait s'avérer judicieux d'étayer en inscrivant une provision au budget primitif.

Le **cabinet « KLOPFER »** a ajouté que ce taux de progression propre aux charges de personnel avait été pris en considération dans ses hypothèses globales d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le **Président SIMEONI** a estimé, quant à lui, qu'il serait impensable de valider le cadre de contractualisation tel qu'il est actuellement proposé et cela, autant pour des raisons de principe que dans le contexte résultant la fusion.

Il a fait valoir la démarche commune aux associations des présidents des conseils régionaux, des présidents des conseils départementaux et des maires, nonobstant les contacts exploratoires entrepris par certains élus au niveau local. Pour sa part, lorsqu'il a reçu M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, il s'en est tenu à une règle de solidarité envers les autres collectivités, en dépit du fait que celles-ci ne sont pas vraiment dans la même situation structurelle que la Collectivité de Corse.

Il a, cela étant, déterminé aussi sa position par plusieurs raisons de fond.

C'est en effet une attitude contraire à l'esprit de la décentralisation que celle consistant à déléguer aux élus des compétences, puis à discuter avec eux des modalités de leur gestion. Toute contractualisation, de surcroît, suppose par principe une véritable négociation alors qu'en l'espèce, le contenu s'avère préalablement déterminé par l'Etat. Enfin, avec un tel procédé, le gouvernement s'accorderait de continuer à présenter des budgets en déficit persistant tout en obligeant les élus territoriaux à respecter des taux de progression de leurs propres dépenses. Et dans le même esprit, il convient de souligner le fait que cette contractualisation comporterait des sanctions, mais aucune récompense.

Par-delà cette philosophie générale, **le président du Conseil exécutif** a indiqué qu'il considèrerait invraisemblable que la nouvelle Collectivité de Corse, dont les élus s'efforcent de faire reconnaître un certain nombre de spécificités objectives dans la constitution comme au niveau de lois organiques, se voient imposer une loi de contractualisation qui s'applique aux conseils régionaux, aux conseils départementaux et aux EPIC régis par le droit commun, mais ne contiendrait aucune référence au statut particulier de la Corse ni au contexte résultant de la fusion de ses principales institutions.

Sachant que cette fusion, et notamment certains des choix effectués en amont par les exécutifs départementaux, empêcheront concrètement le respect des normes gouvernementales, les responsables de la nouvelle Collectivité se retrouveraient aujourd'hui contraints de signer un document débouchant, de facto, sur une réduction de 20 M€ de ses recettes au profit de l'Etat.

Pour ces raisons, le **Président SIMEONI** proposera tout au contraire à l'Assemblée de Corse d'adopter une prise de position solennelle qu'il entendra défendre, ensuite, non pas devant le préfet mais auprès du Gouvernement.

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse, a tenu à remercier le cabinet « KLOPFER » pour la clarté d'une présentation qui décrit de façon objective la réalité de la fusion.

A cet égard, il a relevé un certain nombre de problèmes résultant de décisions prises par les conseils départementaux et qui sont le fruit de comportements cavaliers : sachant qu'il ne manquera pas de les évoquer dans le cadre de la discussion générale, il appartiendra à leurs auteurs de les assumer publiquement.

M. Petr'Antone TOMASI a lui aussi jugé préférable de centrer les échanges sur la séance publique. Ce débat d'orientations budgétaires est

effectivement un exercice atypique, puisque mené dans le cadre d'une nouvelle collectivité mais avec un héritage commun.

En ce qui concerne la CTC, et sans faire pour autant de l'autosatisfaction, il a fait référence aux discussions suscitées à l'Assemblée de Corse par le budget primitif 2016, pour estimer que l'on était actuellement plutôt éloigné des prophéties apocalyptiques que d'aucuns avaient pu développer à l'époque : tout au contraire, le rapport du cabinet « KLOPFER » a pu démontrer une gestion maîtrisée.

Dans le même esprit, il a tenu à rappeler qu'en 2017, la majorité territoriale avait pris l'initiative de proposer aux deux conseils départementaux une charte de bonnes pratiques budgétaires pour préparer la fusion ; cette initiative avait été rejetée, et l'on constate aujourd'hui qu'une forme de politique de la « terre brûlée » a été menée dans certains secteurs.

Il conviendrait, dans ce contexte, que chacun des acteurs s'exprime dans l'hémicycle pour assumer ses actes.

Le président de la Commission, **M. Guy ARMANET**, a pris acte de la préférence des participants pour développer leurs arguments, et au besoin les confronter, en séance publique.

Le **Président SIMEONI** a proposé néanmoins que les différents groupes indiquent leur position quant à la teneur du mandat qui pourrait lui être donné à l'égard de la contractualisation avec l'Etat.

Il a rappelé que l'Exécutif avait la volonté de rejeter un dispositif qui ne respecterait pas la position particulière de la Collectivité de Corse, comme c'est actuellement le cas, et en cas de négociations, de demander son ouverture à des critères plus réalistes. Il a aussi fait valoir que la majorité territoriale serait en droit d'approuver seule cette attitude, mais qu'il préférerait, pour sa part, être en mesure de s'adosser à l'unanimité de l'assemblée délibérante, à l'instar de ses homologues des régions du continent.

Quant au débat d'orientations budgétaires proprement dit, il a insisté sur le fait que celui-ci est préparé par un document ayant été réalisé par les trois directions financières, à l'œuvre sur l'exercice 2017, mais qu'il avait voulu le compléter par un constat objectif réalisé par des experts indépendants. A cet égard, il ne pense pas que les chiffres produits soient erronés, ni que leur présentation ait été biaisée par une appréciation politique : d'ailleurs, l'effort d'investissement fourni par les deux départements n'a pas été minoré dans la présentation.

Pour autant, certains choix ont été effectués, notamment en Corse-du-Sud, et il les a jugé pour sa part d'autant plus indéfendables qu'ils pèseront lourdement dans les marges de manœuvre de la nouvelle Collectivité, en dépit des pondérations que l'on parviendra à intégrer.

Mme Valérie BOZZI sous réserve de la confirmation de cette position par son groupe, s'est déclarée plutôt opposée au principe d'une contractualisation contraire à la libre administration des collectivités locales.

M. MONDOLONI dans le même esprit, a indiqué ne pas voir, en l'état, de motif à contractualiser dès lors que la plupart des autres collectivités locales s'y refuseraient. Cependant, par souci de pragmatisme, il préférerait assortir cette prise de position d'une demande de négociation au meilleur niveau, de façon à pouvoir, le cas échéant, obtenir ici au moins autant que ce que les autres élus parviendraient ailleurs à faire intégrer.

M. LACOMBE a demandé, dans ce cas, quelles seraient les bornes d'une telle négociation. Autant il pourrait approuver, en effet, le refus d'un système imposé, unilatéral et négateur des spécificités de la Corse, autant il serait favorable à définir, en concertation, un plafond de progression des dépenses à ne pas dépasser.

Le **Président SIMEONI** a annoncé que le Conseil exécutif rédigerait, à cet égard, un argumentaire pour le présenter en Commission des finances puis en séance publique.

Dans cet esprit, il a relevé trois notions principales : d'abord, le fait que le législateur, dans sa démarche de contractualisation, était parvenu à prendre en compte les effets résultant des fusions inter-régionales et entre EPCI déjà mises en œuvre, mais pas ceux liés à la création de la Collectivité unifiée ; ensuite, la nécessité de tenir compte de contraintes objectives, notamment un certain nombre de sur-financements créés par des spécificités insulaires (par ex. la contribution au service d'incendie et de secours) ; et enfin, l'impact actuel des choix politiques effectués par les conseils départementaux avant la fusion.

Un projet de délibération, en ce sens, sera soumis aux conseillers avant la session.

M. LACOMBE a proposé d'y intégrer les surcoûts en matière de transports, de déchets, ou encore des investissements structurels induits par la nécessaire conciliation du développement touristique et de la préservation de

l'environnement, qui lui paraissent constituer autant d'arguments de poids pour les négociations.

Le **Président ARMANET** a fait valoir que la négociation avec l'Etat, dans ce cadre comme dans les autres, représentait un enjeu central.

Avis de la Commission :

Votre Commission des finances et de la fiscalité a pris acte, à l'issue de sa réunion, de la présentation du rapport préalable au débat d'orientations budgétaires dans le cadre imparti.

Le Président TALAMONI

Merci, pour cette présentation synthétique du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité. Donc, la parole est à présent à qui la demande au sein de l'hémicycle sur cet important rapport. M. ORLANDI a demandé la parole, vous l'avez.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues.

J'ai écouté, vous vous en doutez avec beaucoup d'attention, la présentation du débat d'orientations budgétaires qui a été faite et la présentation qui a été faite à partir des analyses d'un cabinet particulièrement reconnu qui a répondu bien sûr à une demande. Alors, j'ai entendu dire que ce n'était pas une demande politique, je veux croire à l'objectivité des éléments qui ont constitué cette analyse, mais si vous m'y autorisez, je reviendrai quand même sur certains points qui s'éloignent quelque peu de la réalité.

Alors, sur le document lui-même, construire un DOB sur trois collectivités qui fusionnent est forcément un axe particulièrement difficile et il est logique que ce document, aujourd'hui, reprenne grosso modo la somme de ce qui était prévue dans les trois collectivités préexistantes et que pour maintenir le niveau de l'investissement, vous ayez envisagé, sur les trois années à venir, à-peu-près 100 M€ d'emprunt, parce que, en effet, le niveau d'investissement était relativement important.

Alors, je vous le disais, il y a quand même quelques chiffres à préciser, à corriger sur l'analyse du Cabinet KLOPFER. Avant de tirer le rideau

du Conseil départemental de la Haute-Corse, nous avons pris soins, avec mes collègues, de faire établir, également par un cabinet externe, une analyse. Une analyse qui reprend d'ailleurs bien des points soulevés par le cabinet KLOPFER qui, globalement, est plutôt positif et favorable, tout simplement parce que la gestion s'est inscrite dans cet esprit et s'est vérifiée de cette manière-là.

On a retenu, et ce qui était important pour transmettre à la nouvelle Collectivité les éléments les plus favorables possibles, une volonté de maintenir une capacité d'autofinancement élevée et proportionnée, cela a été le cas, nous avons maintenu un effort d'équipement dynamique. A un moment donné j'ai eu peur que ce ne soit un reproche et vous avez signalé que c'était plutôt quelque chose de positif, pourtant dans la façon dont c'était rédigé, on aurait pu l'interpréter ainsi, c'est un peut également en cela que le rapport KLOPFER m'interpelle.

Si le niveau d'investissements a été dynamique, c'est tout simplement parce que le Département de la Haute-Corse a souhaité continuer son soutien aux collectivités qui, elles-mêmes entreprenaient, et je crois que, heureusement qu'au court de ces dernières années, le département a été présent pour soutenir et s'investir dans l'économie insulaire. Nous avons eu à faire face, et vous le savez, à sept épisodes climatiques majeurs qui ont entraîné des dizaines de millions d'euros de dégâts, plus de 30 M€ Certains ont été traités, à travers des marchés bien sûr, avec toute la difficulté inhérente à la géologie de la Haute-Corse avec une grande partie du territoire soumise aux contraintes amiantifères et une partie, lorsque cela a été possible, qui a été traitée en régie.

Nous avons maîtrisé l'endettement, cela sera le dernier point de mon intervention parce que le cabinet KLOPFER, là encore, a souligné certains éléments avec une imperfection, permettez-moi de le dire, qui me paraît j'allais dire douteuse, je veux dire étonnante.

Tout cela pour arriver à un endettement qui est comparable à celui des départements de la même strate. Alors, je relève, même si ça n'a pas une importance fondamentale puisque le résultat global est positif, mais je dois quand même à notre Assemblée un certain nombre d'explications malgré les dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamiques, cela voudrait dire que nous aurions dépensé beaucoup plus.

Moi, la conclusion que j'en tire c'est que malgré ces conditions qui ne sont pas des plus favorables, nous avons réussi à stabiliser l'épargne. Si vous aviez l'occasion de lire le rapport d'analyse qui a été fait par le cabinet FININDEV, vous auriez eu peut-être d'autres éléments d'analyse de la situation

financière du Département. On vous aurait précisé que là où tout à l'heure, KLOPFER évoquait un chiffre de 5,8 % en trois ans, ce cabinet avait plutôt constaté 0,6 % d'augmentation depuis 2014, vous auriez pu constater que les frais de personnels ont augmenté de 1,2 % avec un 0,12 qui a même diminué ces dernières années, ceci le rendant inférieur à l'évolution du GVT, avec des charges à caractère général qui ont diminué de 1,6 M€ et des charges dites de gestion courante qui ont augmenté de 1,1 %. Cela correspond malheureusement à des facteurs qui nous échappent et que nous subissons avec tristesse, à savoir la pauvreté du département de la Haute-Corse avec des engagements importants dans le domaine de la solidarité, avec des travaux, comme je vous le disais, réalisés en régie pour un montant important et ceci permettant à la Collectivité d'économiser et d'optimiser les qualités du personnel dont je salue, encore ici, la compétence et l'implication, et puis des chiffres aussi qui sont intéressants.

J'ai relevé que le cabinet KLOPFER notait pour la participation du département au SDIS de Haute-Corse, 120 € par habitant et là encore, permettez-moi d'être surpris par le chiffre, sauf erreur, celui de trois inspections du corps interne des sapeurs-pompiers, relevait 175 € par habitant.

Tout ceci me permet d'évoquer quand même ces éléments de doute sur les chiffres qui restent, et je me répète, malgré tout positifs.

Les recettes de la Collectivité départementale ont été maintenues, malgré, comme l'ensemble des collectivités, une baisse de dotations. Ce n'est pas par des éléments fortuits que le niveau de recette a été maintenu, c'est parce que, contrairement à ce qui est souvent colporté, les bases de la taxe foncière, par exemple du département de la Haute-Corse, sont plus élevées que celles de la strate, ce qui permet d'avoir des taux moindres et une recette globale qui n'a pas eu à subir, de manière très douloureuse, la baisse des dotations de l'Etat.

J'en viens au dernier point, j'aurais pu vous assener une litanie de chiffres qui auraient corroboré ce que je viens d'expliquer de manière un petit peu générale, j'en viens aux emprunts dits toxiques.

Là encore, étonnement sur le montant qui est évoqué, la réalité c'est 34.894.902 € d'emprunts dits toxiques contractés auprès de DEXIA fin des années 2000 ou début des années 2010.

Le Département de la Haute-Corse, en 2013, a en effet refusé de souscrire au fonds de soutien et de renégocier une dette dont le montant des indemnités de remboursement anticipé était largement supérieur au capital. Le Département de Haute-Corse a préféré ester en justice sur le plan pénal et sur le plan civil avec une procédure, non pas hasardeuse comme la qualifie le

cabinet KLOPFER, mais aléatoire. Hasardeuse, cela voudrait dire que nous n'avions pas maîtrisé les contours. Aléatoire, ce n'est pas aux éminents juristes qui sont présents ici, que je vais apprendre que le droit, par définition, a un côté aléatoire.

Donc, nous avons décidé d'aller en justice sur des procédures qui ont été, vous l'avez souligné, rarement favorables aux collectivités, mais qui d'emblée, étaient relativement pipées puisque le fonds de soutien représentait 1 milliard et demie d'euros et le montant des emprunts toxiques avoisinait, je crois, 25 milliards d'euros. Donc, le Département a préféré jouer une autre carte plutôt que de payer trois fois le capital grosso modo, d'autant que pendant les années de procédure la parité franc suisse/euro était plutôt favorable et qu'elle s'est dégradée ces derniers mois avant de revenir aujourd'hui tout à fait favorable, ce qui réduit considérablement le montant de l'indemnité.

Ce que je voulais vous préciser, M. le Président, nous en avons échangé brièvement il y a quelques temps, ce que l'on dit, on n'a pas trouvé de documents, d'échanges, d'éléments concernant les emprunts toxiques du département, en tout cas rien de très tangible. Je vais quand même préciser, ce sont des propos qui ont été tenus, mais cela n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est ce qui s'est passé.

A la fin de l'année 2017, les représentants de la SFIL ont souhaité nous rencontrer de nouveau, nous l'avons fait en présence du Préfet de la Haute-Corse ou nous avons renégocié, envisagé différentes hypothèses de rachat, de consolidation de ces emprunts toxiques. Nous avons retenu une formule qui était tout à fait favorable, qui a été validée par le Département de la Haute-Corse par la signature d'un protocole, qui a été validé par la SFIL, par la co-signature de ce même protocole et qui restait sous la condition suspensive de la réouverture du fonds de soutien comme s'en était engagé le ministère des Finances, par la voix de Gérard DARMANIN, de rouvrir le fonds de soutien pour les collectivités qui avaient fusionnées. Nous étions une de ces rares collectivités qui avaient fusionné et qui était concernée par cette procédure. Ceci est intervenu à la fin de l'année 2017, vous avez ensuite eu à gérer ce dossier.

Je peux vous donner une information puisque lorsqu'on m'avait dit qu'il y avait peu d'éléments concernant cette négociation. J'ai repris attache avec ceux auprès de qui nous avons obtenu des engagements, à savoir les ministères concernés et l'administration d'Etat qui m'a répondu, c'est une information que je vous livre parce qu'elle est toute fraîche, qui a répondu que le nécessaire sera fait par le ministère sur la réouverture du fonds de soutien sur les engagements qui avaient été pris à la fin de l'année 2017.

J'apporte une dernière précision, là encore sur les commentaires de KLOPPER. Lorsque l'on dit que la gestion était hasardeuse parce que le Département de la Haute-Corse n'avait pas provisionné, je vous laisse mesurer la légèreté du propos. Non, le Département de la Haute-Corse n'a pas provisionné, le Département de la Haute-Corse a consigné, c'est-à-dire qu'il a payé les annuités d'emprunts. Cela veut dire que la nouvelle Collectivité de Corse n'aura aucune charge inhérente à cette procédure à assumer. Tout a été absolument réglé.

Voilà, en quelques mots. Je pourrais apporter d'autres précisions sur les chiffres si vous-même ou les collègues ici présents le souhaitent. Le Département de la Haute-Corse laissera à la nouvelle Collectivité un héritage qui est tout à fait positif avec une maîtrise de l'ensemble de ces budgets qui laisse une capacité d'autofinancement importante, une durée de réduction de dettes qui est plus que convenable et des ratios qui sont, en règle générale, largement supérieurs à la strate. Dernière précision, des ratios qui, lorsqu'on les compare à ceux de la strate, ne prennent pas en compte les spécificités des deux départements insulaires.

Vous savez que les départements de la Haute-Corse, et je crois, celui de la Corse-du-Sud également, assumaient un certain nombre de prérogatives particulièrement importantes. Aujourd'hui, vous en mesurez les contraintes de la gestion, notamment en matière environnementale de gestion des espaces sensibles, de gestion des terrains du conservatoire. Tout cela représente des charges, des engagements que n'ont pas les autres départements.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, les précisions que je tenais à vous apporter et je me répète, en restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Donc, Pierre-Jean LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Messieurs les Présidents, M. le Président de l'Exécutif, je dirais presque cher Gilles quand même, parce que nous avons quand même des relations plutôt amicales,

Je dois tout d'abord formuler le principe de la libre administration des collectivités et ça, je le revendique.

Je ne vais pas être long rassurez-vous, il y a deux petites pages, donc cela va être rapide.

Quelques chiffres. Ce qui doit intéresser le public, c'est la période concernant la présidence de 2015 à 2017, là où j'ai cru comprendre que nous n'étions pas d'accord.

En ce qui concerne l'investissement, puisque vous vous êtes attardé surtout sur l'investissement, la dette du CD 2A liée aux dépenses d'investissement qui représentent près de 63 M€ en 2017, c'est là où vous mettez l'accent, il faut rappeler que hors PEI, je le dis pour tous qui m'écoutent, les dépenses de voirie départementale étaient financées jusqu'en 2014, à hauteur de 50 %, par la CTC, par un programme contractualisé. Hélas, pour le CD 2A, les programmes 2015/2017 n'ont plus été financés par la nouvelle majorité.

Durant ces trois exercices, le CD 2A a réalisé plus de 52 M€ de travaux. Il y a eu donc un manque de financement en recettes d'investissement de 23,5 M€ de la part de la CTC. Cela, le cabinet, je ne sais plus comment on peut prononcer, KLOPFER, peu importe, le cabinet n'en parle pas.

Peu endetté, le CD 2A a continué à amplifier ses programmes en ayant recourt à l'emprunt pour un montant égal de la contractualisation qui n'avait pas marché, puisque tout à l'heure vous vous êtes gargarisé de la contractualisation avec l'Etat avec lequel vous ne voulez pas contractualiser. Vous avez cassé la contractualisation de nos programmes que nous avions, depuis 2014, avec l'ancienne majorité.

Alors soyons sérieux, quel est l'impact de la dette de la nouvelle Collectivité en termes d'encours ? Elle représente environ 11 % de l'encours, soit 83,2 M€ sur une dette globale de 809 M€. Sur l'annuité 2018, en BP plus capital et intérêts, c'est 7 M€ sur 61 M€ que vous aurez à payer pour le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté moins vite que les dépenses, réduction du taux du foncier bâti, puisqu'on en a parlé la dernière fois, - 5 %, -5 M€ pour une recherche d'équité fiscale et sociale concernant les contribuables des deux départements, rappel, mais si je l'ai dit, je le répète, 25 000 habitants en moins en Corse-du-Sud et 10 000 résidences secondaires en

moins en Corse-du-Sud également et des bases fiscales en valeur locative supérieures de 35 % en Corse-du-Sud.

S'il n'y avait pas eu la Collectivité unique, nous n'aurions pas diminué le taux, c'est-à-dire 13,79 % contre 11,79 et donc, l'épargne aurait été équivalente à celle de la Haute-Corse. Mais nous avons fait quand même preuve d'équité sociale et fiscale et nous avons fait, non pas un cadeau, nous avons essayé d'être équitables pour les deux départements. Donc, il est arrivé ce qui est arrivé, vous avez repris les choses, on était d'accord sur 5 ans, on n'en parle plus.

Les dépenses de fonctionnement de gestion des services concernant le personnel (même si vous n'en avez pas parlé, moi je vais en parler, pourquoi ne pas en parler) ont augmenté de 6,5 % en 2017, ceci concernant plus particulièrement les catégories C et B vis-à-vis du nouveau régime indemnitaire dû à l'augmentation de 150 € attribués par moi-même à chaque agent à partir du 1^{er} juillet 2017. Cela a été fait dans le but de rapprocher, et vous le savez très bien, les régimes indemnitaires des deux autres collectivités qui étaient la CTC et le CD 2B.

De même, pour les cotisations mutualistes, le CD 2A octroyait 12,50 € par agent et par mois contre environ 50 € en moyenne dans les deux autres collectivités. Ajoutez à cela, la pérennisation des emplois précaires qui, pour certains, étaient en CDD depuis un grand nombre d'années. Moi, je ne peux que me glorifier de ce que j'ai fait parce que le l'ai fait pour ce que je considérais être des agents du département CD 2A, et il y en a qui en ont profité. Tant mieux, je m'en réjouis.

De plus, prenez note, parce que ce n'est pas dans le rapport ce que je dis hélas, le CD 2A, même en ayant transféré la compétence sport et transport à la CTC, a continué à supporter les dépenses des personnels durant l'année 2017, soit 1 M€, on n'en parle pas.

Concernant les ports, vous avez précipité le transfert de ces derniers pour avoir uniquement la présidence des conseils portuaires, eh oui. Le CD 2A a versé à la Région 460 000 € qui n'apparaissent nulle part dans les rapports, prévus dans le cadre des transferts de compétences. Mais le CD 2A a continué à en assurer la charge, cela a représenté 700 000 €, quid de la restauration, par exemple, du quai n° 4 de Bonifacio évalué de 6 et à 7 M€, dont 7 % de PEI. Qu'en pense M. le maire de Bonifacio ?

Concernant le SDIS 2A, la contribution versée a été en 2017, le SDIS, il faut en parler, de 400 000 € pour le congrès national qui s'est tenu en

Corse. Nous n'avons donné que 400 000 €, nous n'avons pas donné des millions, mais nous avons quand même donné autre chose, c'est vrai. Nous avons donné 1 M€ de rattrapage pour 2016 et 1 M€ pour le rachat de toute la flotte de véhicules détruits lors de l'incendie de Bastelica. Ça, on n'en parle pas, ce n'est qu'un petit million.

J'ai noté dans votre DOB, j'en ai presque terminé, deux erreurs. Vous parlez, et ça c'est dans le rapport par contre, 8 M€ octroyés à l'hôpital d'Ajaccio. Moi, je crois que là-dedans il y a deux erreurs.

La première, ce n'est pas l'hôpital d'Ajaccio, c'est le V240, c'est-à-dire l'auspice Eugénie... Pardon, je n'entends pas bien. C'est la même chose. Non, l'hôpital d'Ajaccio, c'est l'hôpital d'Ajaccio, celui qui est en train de se construire au Stiletto, c'est celui qui va aller à côté et qui est l'auspice Eugénie. Nous avons donné 8 M€, ils ne les ont pas encore, c'est vous qui les avez... Non, et vous les payerez au fur et à mesure que les factures avancent.

Donc, comme il s'agit de l'hôpital Eugénie, il s'agit de nos vieux, i nostri anziani et donc vous me critiquez là-dessus, parce que soi-disant j'aurais donné 8 M€, j'aurais fait voter 8 M€ pour les vieux. Allora diciaraghju gentiment hè vargugnosa.

Tout ce qui vient d'être évoqué n'apparaît pas dans le rapport, à part ce que je viens de dire, de votre consultant qui a traduit pour vous, et à sa façon, des résultats erronés qui n'ont rien à avoir avec la gestion des CD 2A. Ce brillant rapporteur que je ne connais pas, je ne l'ai jamais rencontré, n'a jamais mis les pieds au département. Je ne sais pas comment il a eu cela, vous aviez dit que c'était le compte de gestion, il a puisé là-dedans, il n'a puisé que ce qu'il a voulu. Nous lui aurions volontiers ouvert nos livres de comptes.

Donc, je n'ai pris que des explications les plus probantes, si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La parole est à M. LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI ensuite. En matière budgétaire c'est 20 minutes par groupe, donc vous avez plus de marge.

M. Xavier LACOMBE

Mais je serai très bref, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, moi aussi, de mon côté, j'ai écouté attentivement la présentation de ce rapport de débat d'orientations budgétaires.

Les deux ex-présidents des conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud se sont exprimés.

Vous avez insisté très fortement au cours de cette présentation sur le volet rétrospectif. Moi je m'en éloignerai, vous avez fait quelques allusions sur la prospective, moi je resterai plutôt, aujourd'hui, sur le débat d'orientations budgétaires tel qu'il est présenté et sur la prospective financière 2018/2021, c'est celle qui nous intéresse. A partir du moment où on est élu, on hérite, on gère et on doit assumer, c'est le rôle de tous les élus que nous sommes, que nous avons été et après au fil des années, nous faisons nos preuves et nous rendons des comptes.

Donc, tout simplement sur la prospective financière, trois grands axes majeurs : maintenir et contenir de l'ordre de 1 % les charges de fonctionnement, le fonctionnement en général sans rentrer dans le détail 0,12 et les autres charges, le personnel notamment puisque c'est le problème de beaucoup de collectivités.

Deuxième axe, mais ils sont tous liés interactifs : avoir suffisamment de marge pour emprunter raisonnablement, avoir recours à l'emprunt maîtrisé.

Troisième axe : maintenir l'investissement à des niveaux de la politique que la Collectivité, la majorité, a défini et s'est engagée à réaliser. A savoir, dans les grandes marges, environ 115 M€ d'emprunts par an pour faire face à ce qui se faisait, pas tout à fait, parce que si on compare véritablement les chiffres et l'investissement des deux anciens départements (Haute-Corse, Corse-du-Sud), le niveau d'investissement, par rapport à la prospective de la Collectivité unique, cela est quand même inférieur.

Vous avez signalé aussi que nous aurions des difficultés et je veux bien le croire, c'est au niveau du budget, mais au niveau de la réalisation. Donc, on ne va pas réaliser, et je suis d'accord avec vous, ce que l'on a inscrit, notamment lorsqu'on analyse un peu les AP (autorisations de programme), je ne pense pas que sur l'année 2018/2019, cela se réalisera, donc ce qui peut permettre encore quelques marges. 77 M€ en fonction du maintien des charges

de fonctionnement pourront être encore mobilisés, ce qui ramènerait un niveau d'investissements qui, à ce moment-là, avoisinerait ou retrouverait celui des anciens départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Le cabinet dont tout le monde vante les mérites, et vous avez pris le soin de dire qu'il n'y avait pas de commande politique, moi je veux bien le croire, mais sans pour autant porter de jugement, mais aujourd'hui, dans les conclusions de ce rapport, nous conseillons fortement de contractualiser avec l'Etat d'un point de vue financier. D'un point de vue politique, nous nous sommes exprimés en Commission des finances, vous l'avez exposé brièvement dans vos propos préliminaires, on peut tout entendre, on peut comprendre, et je dirai presque que nous pouvons adhérer le moment venu, nous aurons d'autres discussions en Commission des finances comme cela a été décidé. Mais, toujours est-il que le cabinet insiste fortement de contractualiser. De toute façon, comme vous l'avez dit, dans tous les cas on ne gagne jamais, c'est fini le temps de l'école des fans, ici c'est tout le monde qui gagne, eh bien nous allons quand même payer et être pénalisés.

Aujourd'hui, le choix qui doit être fait ? Au-delà de toutes les considérations et toutes les observations qui ont été menées, c'est d'essayer de payer le moins possible pour avoir le plus de marge possible afin de maintenir le niveau d'investissement dont la Corse a besoin, dont les territoires, les communes ont besoin, notamment sur le futur règlement d'aides aux communes, parce que le moment venu, il faudra en parler aussi, les engagements ont été pris par le Conseil exécutif et sa présidence et surtout le chemin vous l'avez bien dit, le chemin est encore long. Je pense qu'il sera difficile, d'où encore une fois, de la vigilance dont vous avez ces deux dernières années fait preuve, il faut le reconnaître et il faut le dire aussi où il n'y a pas eu, je dirai, quand on voit qu'on arrive à 21,7 % d'épargne brute au-dessus de 20 % pour une Collectivité, donc qui est la moyenne, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas au rendez-vous et que certains efforts n'ont pas été faits, même si on doit noter, je reviens sur le niveau d'investissements, qui n'est plus le même, et de réalisation.

Voilà, c'est sur ces deux points. Alors, moi, j'attends votre réponse et je m'en excuse puisque je vais m'absenter pour d'autres débats financiers, mais qu'allons-nous faire ? La question est la suivante : ou nous allons vraiment contenir des dépenses de fonctionnement pour pouvoir emprunter et continuer à réaliser, ou on va s'accorder quelques aisances et quelques dérapages, mais à ce moment-là, nous ne pourrions plus être au rendez-vous ?

Merci, de votre attention, chers collègues.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Pour compléter les propos de Xavier.

D'abord revenir sur un souci, en tout cas quelque chose qui pour nous est cardinale du point de vue méthodologique, c'est cette tentation permanente, je vous rassure tout de suite, mon propos n'est pas à charge, cela existe depuis longtemps, qui consiste à externaliser et à nourrir un paradoxe lorsqu'on a des doutes.

Comme vous, M. le Président, nous avons pleine confiance dans les fonctionnaires de cette Collectivité, et je ne vois pas la valeur ajoutée qui existe notamment en termes d'objectivités, à faire appel à un cabinet d'études lorsque on a des fonctionnaires du niveau qui sont les nôtres.

On ne peut pas à la fois rendre hommage aux fonctionnaires et dire qu'on va externaliser. Je ne vois en quoi une relation commerciale est de nature plus objective qu'une relation administrative. Je pense, et vous en aviez fait la preuve sur l'ancienne mandature, que les analyses de votre administration, en tout cas des personnels qui sont placés sous votre autorité, coïncidaient peu ou prou avec l'analyse du même cabinet.

Donc, les conclusions rendues par le cabinet ne me semblent pas beaucoup plus objectives que n'auraient pu l'être, celles rendues par votre propre administration.

Ce point de méthode étant posé, vous avez manifesté comme contraintes et comme soucis évidents et nous sommes prêts à vous accompagner dans cette démarche, de ne pas contractualiser. On le ferait à moins et pour marquer un trait d'humour, j'ai trouvé sur le bureau de notre groupe ce matin ce document, pardon « Régions magazine », avec Gérard LARCHER, pardon du peu en première page, qui tient peu ou prou les mêmes propos que vous avez tenus, j'imagine solidairement avec toutes les autres régions, sur le thème, je cite « On veut recentraliser la France ».

Donc, vous avez raison de poser le problème politique de la contractualisation qui vise à faire entorse et d'une certaine façon, injure au mouvement de décentralisation. Je vous rassure, nous ne nous délectons pas avec gourmandise de savoir que vos positions sont des armées communes avec celles du président LARCHER. Nous avons compris dans un passé récent que beaucoup de choses vous séparaient.

Par contre, il va falloir comme nous l'avons demandé en Commission des finances, qu'on connaisse à la fois le niveau que vous exigez, en tout cas que vous demandez pour négocier, sachant que, si on a bien compris, toutes les autres régions sont en train de négocier avec les préfets, vous souhaiteriez négocier à un autre niveau. Pourquoi pas ?

Mais on veut connaître aussi les termes de cette négociation. Pour pouvoir vous accompagner, il faut que, de notre point de vue, les termes soient raisonnables. Cela ne veut pas dire que cela doit manquer d'exigence, d'audace et d'ambition, mais pour avoir une chance d'aboutir, l'expérience récente montre qu'il faut à un moment donné poser des termes raisonnables. Premier point.

Deuxième point, à l'occasion des débats d'orientations budgétaires, il y a nonobstant un certain nombre de pesanteurs techniques sur lesquelles je ne vais pas revenir parce qu'elles sont parfois indigestes, des constantes. Des constantes dans le temps, ce qui était moins bien du fait que notre propos, et notre position n'est pas à charge, ait des ambitions.

Les pesanteurs constantes qu'elles sont-elles ? Elles ne sont pas nouvelles, c'est d'abord cette tentation de convoquer le passé. M. le Président, cela fait deux ans que vous êtes aux affaires, c'est le troisième débat d'orientations budgétaires et on n'en finit plus de convoquer les emprunts toxiques et les impayés. Mon propos vise-t'il à dire que tout cela ne porte pas trace dans vos décisions. Evidemment non. On ne va pas faire preuve d'aveuglement ou d'amnésie, mais comme le disait très justement Xavier, c'est le propre de toute action politique et de toute alternance que d'assumer les héritages, que d'assumer le passé.

Pardon de le rappeler, mais le passé ce n'est pas seulement le passif. Vous allez investir, M. le Président, ou vous ambitionnez d'investir 300 M€ en empruntant peu ou prou 100 M€

Je veux vous rappeler à un temps passé lointain, où une seule collectivité investissait annuellement 300 M€, en empruntant 40 M€ en ne mobilisant que 30 M€ et sur ces mêmes rangs ici, on n'en finissait plus de nous

alerter sur la ligne rouge qu'il était dangereux de franchir. Il y avait pas seulement sur le papier, il y avait des grues de façon visible, il y avait des chantiers, il y avait des ports, il y avait des aéroports, il y avait des lycées, il y avait des collèges, il y avait des ponts, il y avait toute une série d'ouvrages portés par le PEI, contractualisés avec certains fonds. Mais ce temps-là a existé, cela fait partie de l'actif. Et convoquer systématiquement le passé pour mettre à l'index sinon des erreurs, des errements ou en tout cas des tentations, celles partagées par l'ensemble des collectivités de France qui ont consisté à mobiliser des emprunts toxiques, je pense que l'argument est un peu rodé désormais, pour ne pas dire usé jusqu'à la corde.

Sur les pesanteurs permanentes pour revenir dans quelque chose de plus constructif, nous sommes en attente pour pouvoir accompagner l'effort collectif qui doit être le nôtre. Il y a une demande qui n'a jamais été satisfaite et je pense que dans la continuité de ce que vous avez fait en présentant ou en consolidant d'une certaine façon la mesure des obstacles techniques que vous avez su dépasser et de la volonté contrainte de présenter un budget unique né de la fusion, je pense qu'il faut poursuivre l'effort pour qu'enfin, un jour dans cette maison on ait des comptes consolidés avec au moins les offices et agences.

Il y a cette nécessité de visibilité panoramique du budget qui est réclamée depuis, sinon des décennies, en tout cas depuis des années. Cet effort-là, nous vous le demandons, M. le Président.

Deuxième effort. Les nouvelles ressources, pardon, mais il y a encore un temps passé lointain où on réunissait des gens en commission des finances et on faisait appel, pardon, à un cabinet d'études qui s'appelait KLOPFER et qui mettait sur la table un certain nombre de pistes. Dans le temps, et encore une fois mon propos n'est pas à charge, je dis dans le temps, vous avez bien compris que je parle d'une décennie et plus, dans le temps, ces nouvelles ressources, je parle sous le contrôle notamment de Jean BIANCUCCI qui faisait partie des permanents du spectacle en Commission des finances au sens où il était très assidu... La permanence est une vertu mon cher Jean, vous le savez bien. En tout cas, je pense qu'on ne vieillit jamais lorsqu'on ne renonce ni à ses idées, ni à son idéal.

Donc, cette problématique des nouvelles ressources n'est pas neuve, maintenant je crois que le temps est venu parce que nous sommes contraints de réellement se mettre au travail, d'avoir avec l'Etat d'une façon générale, avec les services déconcentrés d'Etat des rapports fertiles, des discussions fécondes afin que raisonnablement on puisse tendre vers cet objectif.

Troisième chose, pour conclure sur une note non pas politicienne mais politique, un budget c'est un outil au service de construction politique. Le problème, en tout cas en termes de visibilité, c'est que vous allez nous proposer très probablement au budget, on est quand même dans l'antichambre de ce que vous allez très probablement mettre sur la table dans un mois, d'emprunter pour investir.

D'abord, on l'a dit au préalable et on le réaffirme ici, on a la crainte d'une année blanche. Alors, sera-t-elle blanc pâle ou grise, grise foncée, moi je n'en sais trop rien, il y a cette crainte qui mécaniquement est liée à l'adoption tardive du budget. Mais ça, on ne pourra vous en faire grief éventuellement qu'au mois de mars 2019, lorsque nous aurons à examiner le compte administratif lié à cet exercice budgétaire. On ne va pas vous faire procès à priori. Par contre, vous avez été élu sur des fondamentaux.

Nous, ce que l'on souhaite voir dans le document que vous allez nous distribuer le mois prochain, c'est la trace. « Un paese da fà », ùn ponu micca esse sole parolle ». M. le Président, je vous cite, vous militez, mais qui ne pourrait ne pas être d'accord ici : « une Corse émancipée, une Corse solidaire, une Corse développée, une Corse innovante ». Je voudrais montrer, première de couverture, le même document, « la région grand-est, accélérateur d'innovation ».

Vous en voulez des régions qui vous parlent d'émancipation, de développement, de solidarité et d'innovation ? Mais c'est dans tous les documents budgétaires.

Ce qu'on vous demande, je vais presque dire quelque part, ce n'est pas à nous de vous le demander, c'est de trouver réellement dans ce document, l'ambition et vous n'en manquez pas et c'est heureux pour l'intérêt général de la Corse, les traces prégnantes en matière budgétaire de cette exigence au service d'une Corse que, comme nous, comme vous, nous souhaitons innovante, solidaire et même d'une certaine façon, contrairement aux procès qui nous sont faits, émancipée.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

J'ai hésité avant d'intervenir parce que tout simplement mon propos concerne la question de la contractualisation et nous avons hésité au sein de notre groupe à le faire soit maintenant, soit demain au moment de la proposition de motion émanant de la majorité.

Nous avons donc tranché, nous avons décidé de le faire maintenant pour tout simplement faire remarquer que vraisemblablement dans cet hémicycle, nous sommes les seuls à penser qu'il faut aujourd'hui contractualiser avec l'Etat.

La proposition qui nous est faite, elle relève d'une certaine logique, d'ailleurs, je vais quand même vous faire remarquer que vous ne pouvez pas, lorsque vous faites votre débat d'orientations budgétaires, au niveau de la majorité, pointer du doigt des collectivités dont vous estimez peut-être à raison qu'elles ont dérapé sur les dépenses de fonctionnement et que ces dépenses de fonctionnement engendrent forcément une incapacité à investir d'avantage.

Vous ne pouvez pas le faire et ensuite reprocher à l'Etat tout simplement d'imaginer, même si lui n'est pas vertueux, je partage cette analyse, il n'a pas été toujours vertueux, car je pense que le nouveau gouvernement essaie depuis qu'il est aux responsabilités et d'ailleurs certains le lui reprochent, de faire en sorte de ne pas dérapier sur les dépenses de fonctionnement et je dirai sur la question de la dette, vous ne pouvez pas reprocher à l'Etat d'inciter les collectivités locales avec qui il souhaite être partenaire, de continger des dérapages budgétaires qui viendront mettre à mal des politiques d'investissements nécessaires aux territoires.

Donc nous, ce que fait le Gouvernement aujourd'hui, cela mérite peut-être une discussion, cela mérite sûrement une discussion, mais nous pensons que cette contractualisation qui, bien sûr, doit intégrer la dimension spécifique de la Corse, mais qui dit contrat, dit discussions et nous serons à vos côtés, d'ailleurs je le précise pour faire entendre au Gouvernement la spécificité de la Corse.

Mais nous pensons qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'aller à cette contractualisation, car ne pas aller à cette contractualisation, refuser cette main tendue, c'est aller vers une solution qui sera pire pour la Corse de demain. Nous le pensons d'autant plus volontiers, et permettez-moi de le dire, d'ailleurs

j'aime bien souvent m'exprimer en dernier parce que cela permet d'entendre nos collègues et Jean-Martin m'a interpellé sur la fameuse question de l'externalisation. Alors, je me suis dit, mais je n'ai pas trouvé la réponse, c'est vrai qu'on pourrait penser le faire en interne.

Le président de l'Exécutif va sûrement répondre que des fonctionnaires sous son autorité ne permettraient pas d'établir un document qui serait pour nous, opposition, forcément un document recevable parce qu'on pourrait penser qu'ils ont été un peu la main du Président de l'Exécutif.

J'ai envie de dire la deuxième solution, celle de l'externalisation, lorsque l'on paye, on ne peut pas penser non plus que la neutralité soit de mise. Alors, je vous avoue que je reste sur ma faim parce que je n'ai pas de réponse intéressante à fournir et c'est vrai qu'il faut choisir un moindre mal. L'Exécutif a fait un choix, le vôtre me paraît tout aussi acceptable, on va l'accepter en tant que tel.

Mais je rebondis sur cela pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas, par contre, comme le fait la majorité territoriale, à la fois venter le travail d'un cabinet reconnu, connu et reconnu comme le cabinet KLOPFER, et dire voilà, lorsqu'il s'agit de pointer du doigt telle ou telle autre collectivité, ce cabinet est quelqu'un dont on peut penser qu'il est particulièrement bienveillant ou, en tout cas, il mène la bonne analyse et lorsque ce même cabinet invite à la fameuse contractualisation, ne pas suivre ses préconisations.

Moi, aujourd'hui, je vous invite à suivre les préconisations du cabinet KLOPFER. Mon ami, François ORLANDI a expliqué ce qu'il croyait être juste concernant le passé du Conseil départemental de Haute-Corse, au moins pour les deux dernières années, et vous imaginez bien que je suis totalement solidaire et fier du travail qui a pu être fait, je l'ai dit pendant la campagne territoriale, je l'ai répété à maintes reprises. Il était rarissime qu'à un mois d'une élection territoriale, une assemblée dans sa totalité, opposition confondue, et je me permet de faire remarquer y compris les élus nationalistes de l'époque ont salué le travail du président du Conseil départemental qui était François ORLANDI, on ne peut pas à la fois prendre en considération les préconisations du cabinet KLOPFER « lorsque cela vous arrange » et ne pas suivre ces préconisations lorsque vous voulez peut-être, et j'ose espérer que ce n'est pas le cas, faire de cette question de la contractualisation, une question politique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Quelques mots rapidement, je vais assumer les 80 M€ de retard de paiement de 2015. Je vais tenter une explication en n'étant pas un financier.

Peut-être que les dépenses de fonctionnement étaient trop élevées, je l'assume, mais je pense que c'est lié à un refus d'emprunter.

En effet, sur 6 exercices, si mes chiffres sont bons, on a emprunté 126 M€ Si on avait fait comme vous, 150 M€ en 2 ans, on n'aurait peut-être pas eu ce retard de paiement. C'est une explication qui vaut ce qu'elle vaut, je vois Jean BIANCUCCI qui n'est pas trop d'accord !

Un mot sur les rapports. Je me souviens des rapports KLOPFER de 2010/2011 qui étaient assez élogieux avec la gestion de Paul GIACOBBI, donc toujours des méfiances et KLOPFER n'a pas répondu aussi au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Donc, il faut toujours relativiser les rapports de cabinets aussi brillants soient-ils.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Quelques mots d'observation sur ce débat d'orientations budgétaires et sur le diagnostic effectué par le cabinet KLOPFER, ce n'est pas facile, vous avez dit audit, mais je dirai plutôt diagnostic parce que les éléments transmis, en tout cas le rapport qui a été rendu est plutôt partiel, je ne dirai pas partial,

mais en tout cas le cabinet KLOPFER n'a pu se positionner que sur les éléments que vous lui avez communiqués.

Effectivement, il n'a jamais été dans les anciens départements ni de Haute-Corse, ni de Corse-du-Sud et de nombreux éléments manquent dans l'analyse qu'il a pu en faire. Cela a été mis à jour lors de la Commission des finances notamment, puisque à une question que je lui ai posée sur le rapport du personnel qui avait été externalisé en Haute-Corse dans des associations, finalement ce cabinet n'était pas informé de ce retour, et donc n'avait pas impacté le budget des charges de personnels qui étaient inhérent à ce rapatriement du personnel externalisé pour, notamment, le RSA. C'est un élément qui a été mis à jour, mais il en manque forcément d'autres et notamment les éléments qui ont été apportés aujourd'hui par Pierre Jean LUCIANI sur la dette...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, là, il y a un brouhaha. Si vous voulez écouter l'oratrice, il y a un brouhaha insupportable.

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Je vous remercie.

Donc, l'élément qui n'a pas été donné à la connaissance du cabinet KLOPFER, c'est la dette de la CTC sur l'ex Département de Corse-du-Sud, puisque comme le disait Pierre-Jean LUCIANI, il y avait un principe de contractualisation des projets importants entre la CTC et le Département qui faisait que les grands projets étaient payés à 50/50, et finalement en votre arrivée en 2015, cette contractualisation n'a plus été respectée et la dette de la CTC envers le Département de Corse-du-Sud s'élevait à 23 M€, puisque le Département, lui, a continué les investissements qui étaient nécessaires.

Je note tout de même que le cabinet KLOPFER a, dans son rapport fait à la Commission des finances, précisé que le Département de Corse-du-Sud était en excellente situation financière, je l'ai noté sur le rapport au moment où il l'a dit, il a rappelé que le poids de la dette était très limité, que les emprunts étaient sains, que l'investissement était très important, beaucoup plus du double que la moyenne des autres départements. Donc, ce sont des éléments positifs, que l'excédent était de 18 M€ laissés à l'actuelle majorité, et tous ces éléments

font qu'aujourd'hui, finalement, vous reprenez le montant des investissements qui étaient réalisés par le Département de Corse-du-Sud.

Je rappelle que le Département de Corse-du-Sud a aussi dû investir plus pendant ces deux dernières années parce que la CTC investissait moins, et ça c'est aussi ce qu'a relevé le cabinet KLOPFER, c'est que de 2015 à 2017, l'investissement réalisé par la CTC a fortement baissé passant de 242 M€ à 169 M€, une baisse importante et a contrario, la dette, elle, de la CTC a augmenté passant de 569 M€ à 616 M€.

La Chambre régionale des comptes, d'ailleurs, vous a alerté sur cet encours de dettes, et je cite la Chambre qui dit « l'encours de dettes a ainsi augmenté dans des proportions très importantes en 2016, pour finalement atteindre un niveau jamais atteint, ni même envisagé ».

Cela, c'est relevé par le cabinet KLOPFER, c'est relevé par la Chambre régionale des comptes. Tous cela pour dire qu'aujourd'hui vous avez parlé, M. le Président, d'une locomotive que devait être la nouvelle collectivité, qu'elle devait maintenir l'effort d'investissement et je crois que passer votre autosatisfaction sur la gestion de ces deux dernières années, là-dessus, il faudra que les actes se traduisent dans le budget, parce que pour ma part, dans ce débat d'orientations budgétaires, il y a une analyse des anciens comptes, des anciennes collectivités, mais il y a peu, finalement, d'orientations budgétaires et peu de perspectives de cette nouvelle collectivité. Je suis un petit peu déçue du manque d'ambition de ce débat d'orientations budgétaires, mais en tout cas, cela pourra, et je l'espère, être rattrapé au moment du budget parce que le rôle d'investisseur d'éléments structurants pour la Corse est aujourd'hui primordial. Et si dans ces trois ans ce rôle d'investisseur ne se faisait pas sentir, encore pendant les deux dernières années, on dira que les départements ont pallié le manque d'investissements réalisés par la CTC et cela c'est finalement peu senti.

Mais aujourd'hui les départements étant supprimés, si vous maintenez le faible taux d'investissement qui était le vôtre, ce sera catastrophique pour l'avenir de notre île et donc j'espère que tout cela se traduira au-delà des belles paroles de locomotive dans les actes d'un budget ambitieux.

Un dernier mot. Sur la contractualisation, là encore, je regrette que vous vous réveilliez un peu trop tard, puisque cette contractualisation est prévue par la loi de programmation des finances publiques qui a été votée à l'Assemblée nationale le 22 janvier dernier, et il aurait été bon qu'avant le vote de cette loi, vous, Président de l'Exécutif et Président de l'Assemblée, vous n'interpelliez le Gouvernement sur la naissance d'une nouvelle collectivité, la

collectivité unique qui vous donne des arguments pour sortir du cadre national et pour faire reconnaître notre spécificité.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut que vous preniez, même si elle vous déplaît, cette casquette d'aller négocier, et vous avez les éléments de conteste à votre avantage d'aller négocier pour que cette contractualisation ne s'applique pas à la nouvelle collectivité, c'est une spécificité et j'espère que vous prendrez ce rôle et que nous obtiendrons cette dérogation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous avez la parole M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, je ne vais pas être long pour essayer de rester dans les 20 minutes du groupe.

Tout simplement un petit peu pour dépassionner tout cela, on fait de la politique, c'est normal, je pense qu'il y a des éléments qui sont caractéristiques de ce que nous sommes aujourd'hui au niveau de la préparation du budget, et chacun est un petit peu dans son rôle, mais si on s'attache aux grands chiffres sans faire un débat trop technique, on s'aperçoit finalement qu'on n'est pas si loin les uns des autres. Moi, quand je regarde les chiffres que vous nous avez donné, j'ai entendu parler de 280 M€ de projets d'investissement, si j'additionne ce qui se faisait l'année dernière à 170, 48, 63, je suis à 280. Donc, j'ai envie de dire que je ne suis pas choqué.

Si ensuite je regarde un chiffre qui est parlant et qui est celui du ratio de désendettement, pareil, je regarde 2017, le CD 2A, 5 ans, le CD 2B, 4,7 ans, la CTC de l'époque 5,1, je n'ai pas l'impression qu'il y est forcément des supers bons élèves et des supers mauvais élèves, et mieux, quand je regarde la prospective sans en faire trop, je vois 5,8 ans.

Donc, tout cela pour dire que finalement chacun a mené avec le rôle qui est le sien et surtout la liberté que permet les assemblées si différentes que nous pouvons être les conseils départementaux et la CTC, une politique qui était la sienne en accord avec les élus de chaque entité, et je crois que quand on ramène cela de juste proportion, on a quelque chose de cohérent.

Donc, peut-être s'atteler tout simplement maintenant à essayer de proposer quelque chose de cohérent pour le futur, on est dans un nouveau bateau qui est peut-être deux fois plus grand que l'ancien, les trois réunis, et on est avec des chiffres que là aussi, si on est honnête, on s'aperçoit que ces chiffres nous laissent quand même la possibilité de travailler sereinement.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI, pour le groupe Corsica libéra.

Le Président TALAMONI

La parole est à Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Le débat relatif à la question de la taxe foncière avait constitué le prologue du débat d'orientations budgétaires, les uns et les autres avançant ses premiers arguments, nous avons donné rendez-vous aujourd'hui pour l'examen de ce DOB. Nous y sommes.

Je vais dire qu'enfin nous avons sous les yeux une vision consolidée de la trajectoire budgétaire des trois anciennes collectivités ; enfin », car ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Je me souviens systématiquement, depuis que nous nous sommes engagés dans le processus de fusion, être intervenu à cet égard. Je me souviens d'ailleurs également de collègues de l'opposition qui en faisaient de même. Je suis d'ailleurs un petit peu étonné des propos tenus par Xavier LACOMBE - je m'excuse, il n'est plus là, nous reprochant en quelque sorte de faire le procès du passé.

Voilà ce que disait Xavier LACOMBE au moment du débat d'orientations budgétaires de janvier 2017 : « nous sommes à la veille, au seuil de la Collectivité unique et je pense, même si je dois souligner la qualité, les points forts de ce document d'orientations budgétaires, qu'il est loin d'être exhaustif puisqu'il aurait dû faire l'objet non pas d'un paragraphe, mais carrément d'un chapitre d'anticipation, de prévision, de prospective sur la Collectivité unique en précisant les données financières et budgétaires connues des conseils départementaux ».

C'est précisément ce que nous demandions à l'époque, ce qui nous était refusé de façon extrêmement claire, y compris par des instructions données aux fonctionnaires par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Aujourd'hui, je vais vous dire une chose très simple, nous aurons le temps, pour notre part, au moment du budget primitif de noter les impulsions et la politique pour laquelle nous avons été élus. Mais je pense quand même que dans ce DOB qui est atypique, c'est le premier et le dernier où nous avons l'occasion de faire cet état des lieux, qu'il faut quand même prendre un petit moment pour rappeler d'où l'on vient, les uns et les autres.

Non, M. CECCOLI, je ne suis pas d'accord, on n'est pas si proches que ça. Il y a des bons élèves et il y en a qui sont beaucoup moins bons. C'est notre analyse et je vais la développer.

Prenons les unes après les autres, ces collectivités.

Je passerai assez rapidement sur le conseil départemental de Haute-Corse, non qu'il n'y ait rien à dire, mais le président du Conseil exécutif a dit beaucoup. Il y a des choses positives, certes, il y a des choses qui le sont beaucoup moins : le fonds de roulement, les emprunts toxiques qui pèsent toujours comme une épée de Damoclès au-dessus de la Collectivité de Corse.

Je voudrais aller un peu plus longuement sur le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, M. le Président.

Je me souviens, nous étions à l'automne 2016, me trouver sur un plateau télévisé et jouer le rôle du contradicteur de votre prédécesseur, M. PANUNZI. Nous avons abordé cette question. Je me souviens lui avoir dit, j'ai d'ailleurs retrouvé les extraits de cette émission : « M. le Président, nous avons deux éléments d'alerte sur lesquels nous souhaiterions avoir votre avis. Le premier, c'était le refus obstiné du président du Conseil départemental en exercice de participer à un dialogue afin de mettre en place la Collectivité unique ». Nous avons tous ces épisodes en tête.

Le second, à la lecture à la fois du dernier compte administratif de la gestion du CD 2A sous l'ère de M. PANUNZI et le premier BP et le BS que vous aviez voté quelques jours après au CD 2A, dire « écoutez, il nous semble qu'il est extrêmement urgent que nous nous mettions autour d'une table parce que les 3 collectivités ne feront plus qu'une dans quelques mois et que tout ce que nous faisons actuellement impacte ciò ch'hà da diventà a casa cummuna. On ne peut pas avoir d'un côté la Collectivité de Corse qui fait des efforts réels en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et que nous allons avoir un problème budgétaire avec le Conseil départemental de la Corse-du-Sud

où nous notions à l'époque, une augmentation prévue des charges de personnels qui dépassaient, et de loin, l'augmentation normale dû au GVT, le glissement vieillesse et technicité.

Je vous livre la réponse de mon contradicteur, Jean-Jacques PANUNZI : « je ne vais pas porter de jugement sur la gestion de Pierre-Jean LUCIANI. Elle n'a qu'un an. Je dirai ce que j'ai à dire plus tard. Pour ce qui me concerne, j'ai laissé 37 millions d'épargne et seulement 40 millions d'emprunt remboursables sur 18 mois. Mon conseil départemental était alors classé parmi les 2 ou 3 meilleurs de France ».

La difficulté, c'est que quelques jours plus tard, le Conseil départemental de la Corse-du-Sud a voté son budget. Alors que M. PANUNZI avait annoncé qu'il dirait plus tard ce qu'il avait à dire, rien ne fut dit. Le budget fut adopté par 22 voix sur 22. Nous étions en 2016.

En 2017, nous avons noté une accélération de ce que nous commençons à dénoncer dans le courant de l'année 2016. Je m'excuse, mais le document de KLOPFER est parlant. Il y a une rupture qui est nette en 2017. C'est quoi 2017 ? C'est le moment où l'on sait pertinemment qu'il y aura la Collectivité unique. En 2016, il y a encore un doute. Mais en 2017, il y a les ordonnances et on se situe clairement, je le redis et je suis heureux que Pierre Jean LUCIANI soit aujourd'hui dans cet hémicycle parce que j'ai eu l'occasion de le dire alors qu'il en était absent, on s'est situés clairement dans le cadre d'une politique de la terre brûlée.

Ça, nous l'assumons, avec des seuils d'alerte qui ont été atteints, avec, je pèse mes mots, une banqueroute annoncée si la Collectivité unique n'avait pas été créée. Ça,, nous le disons.

En 2017, que s'est-il passé ? Rien ne fut dit, y compris par vos 11 opposants du début de la mandature, et les 22 votèrent le budget.

C'est beau ! Mais ce qui est grave, c'est que tout ceci aurait pu être évité si vos opposants, qui étaient des opposants féroces au moment de votre élection à la tête du Conseil départemental, avaient mis un terme, avec d'autres élus puisque vous aviez une majorité due à la voix double du Président, s'étaient opposés à cette machine infernale.

Je pense qu'aujourd'hui, parce que les Corses nous regardent, parce qu'ils entendent un certain nombre de choses depuis un certain nombre de mois, un certain nombre de propos tenus par l'opposition assez déplaisants à l'égard de la gestion de la majorité, il faut que les Corses sachent quand même. Je

m'excuse d'être un peu plus désagréable que les précédents orateurs, mais je pense que ces choses doivent être dites clairement.

Alors, le CD 2B, le CD 2A, la Collectivité territoriale de Corse est appelée maintenant à la barre du débat d'orientations budgétaires.

Messieurs le Présidents, chers amis et collègues de la majorité, que n'avons-nous pas entendu, que n'avons-nous pas subi les 14 et 15 avril 2016, les jours et la nuit la plus longue, lorsqu'il a fallu adopter le premier budget de la Collectivité territoriale de notre mandature.

Brièvement, de ce côté-ci qui était alors occupé par la gauche ou, en tout cas, par quelque chose qui prétendait être la gauche, on était dans le déni au sens premier du terme. Je n'y reviendrai pas. Et de ce côté-ci, le groupe « le Rassemblement » qui est devenu aujourd'hui « Per l'avvene » en grande partie, je me souviens très bien et on va y revenir, les prophéties de l'apocalypse qui étaient développées.

Je reprends tout simplement, parce qu'il faut aussi purger cela, je veux bien que notre collègue LACOMBE nous dise « il ne faut pas refaire le match ». Mais quand on a tenu des propos comme ceux que je vais vous citer, il faut aussi les confronter à la réalité. La morale de cette histoire, et ça vaut pour tous à mon avis ici, y compris pour nous, c'est que de façon générale mais en politique en particulier, il faut se garder d'être péremptoire parce qu'on risque souvent de le payer très cher.

L'élément du débat de la polémique, c'était le fameux emprunt à hauteur de 158 M€ On nous disait que l'on allait vers une dérive sans précédent et qu'on allait ruiner la Collectivité territoriale de Corse.

Si on regarde KLOPFER sur la trajectoire, on nous dit quoi ? On nous dit « ratio de désendettement maîtrisé sur la Collectivité territoriale de Corse » qui était présenté, et on nous dit en matière de frais de fonctionnement « moins 0,2 % » sur une période qui dépasse un petit peu la mandature, mais après avoir retraité les arriérés, contre 14,2 % notamment, de tête, pour le CD 2A.

Je voulais que vous ayez ces éléments parce que voilà ce que disait la droite à l'époque, le 14 avril 2016, notre collègue Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI : « notre inquiétude, c'est ce niveau d'endettement. KLOPFER dit qu'avec ce niveau d'endettement, il faudra que la Collectivité soit extrêmement vigilante quant à ses charges de fonctionnement qu'elle devra brider pour n'atteindre une évolution que de 0,5 par an et cela, M. le Président de l'exécutif, je peux vous dire que ce n'est pas possible hélas ! J'aimerais bien que ce soit possible, mais ce n'est pas possible ». C'est possible.

Camille de ROCCA SERRA : « KLOPFER dit que cet endettement, c'est supportable. Mais non, parce que ce qui va se passer, c'est la trajectoire suivante. KLOPFER dit que tout cela est supportable à condition qu'on maintienne à 0,3 la dépense en fonctionnement et nous sommes aujourd'hui hors arriérés à 3,3. Nous prenons un risque que la Corse ne peut pas supporter parce que la trajectoire ne sera pas atteinte et que le différentiel de 0,3 sera peut-être de 1 ou de 2 ». Oui, de 1 mais pour atteindre au moins 0,2. « Cela veut dire », je cite Camille, « que vous obérez toutes vos marges de manœuvre pour le futur parce qu'à ce moment-là, j'ai fait le calcul, l'investissement va tomber. Il va tomber à 90 M€ ». Je vous renvoie au document pour regarder si l'investissement tombe à 90 M€ Pour terminer : « nous ne pouvons pas accepter cette dérive parce que cette trajectoire ne sera pas atteinte ».

Moi, je dis que nous avons eu raison de maintenir ce cap, nous avons eu raison contre vents et marées et nous avons eu raison de ne pas céder lors de ces 2 jours de session.

Je veux simplement, bien sûr, avoir un mot pour l'ensemble de la majorité qui a été extrêmement solidaire lors de ce débat. Vous me permettez une digression aussi pour dire un mot de celui qui fut notre DGS, M. PELLEGRINI, pour son expertise et sa rectitude à l'égard de l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse qui, alors, étaient devant une situation extrêmement complexe à appréhender.

Voilà ce qu'est, selon nous et versée au débat, la trajectoire. Je pense qu'effectivement, il y a eu des bons et des mauvais élèves. Je pense qu'effectivement, si on s'était mis autour d'une table en 2016 et qu'on s'était dit de façon contractuelle, je répondrai à Jean-Charles ORSUCCI, on va regarder ce qu'on va faire ensemble et la trajectoire qu'on va tenir. Ça, ça n'a rien à voir avec ce que propose MACRON. Ce que propose MACRON, ce n'est pas un contrat. Un contrat, c'est quoi ? Un contrat, c'est la réciprocité et c'est ce que nous vous avons proposé au Conseil départemental de la Haute-Corse et au Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Je me souviens, à l'époque, les cris d'orfraie des deux présidents réunis communément pour une conférence de presse.

Mais à ce moment-là, il n'y avait pas de mise sous tutelle, il y avait simplement la volonté qu'on mette en place des bonnes pratiques et qu'on évite, les uns et les autres, ce qui s'est passé, notamment au Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Ce que dit MACRON, ce n'est pas le contrat, c'est la coercition, ça vient de la loi et ce que nous demande MACRON, c'est d'aller à Canossa et nous, Jean-Charles ORSUCCI, on ne va pas aller à Canossa parce qu'au-delà

même du combat qui est le nôtre en faveur des droits de ce peuple depuis 40 ans, ce que propose MACRON, c'est de retourner avant 82, avant la décentralisation, sous la Troisième République avec le présidentielisme en plus. Ça, on ne l'accepte pas.

On vous le dit aujourd'hui, on le dit aux Corses, on le dit au Gouvernement français, à son président de la République et on va se battre pour faire valoir nos droits. On va se battre et que les Corses soient convaincus, et on donne rendez-vous au budget primitif, qu'on va se battre pour que dans les 3 années à venir, on change ce pays.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Guy ARMANET a la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Chers collègues le débat d'orientations budgétaires est bien engagé et bien entamé. Je vais essayer d'être précis, clair et d'apporter ma contribution à ce débat.

En préambule, je tiens à remercier les services même si d'autres voient peut-être quelques difficultés à faire en interne ce que le cabinet KLOPFER est venu, en appui, faire à la Collectivité de Corse. Mais je reste intimement convaincu que les choses doivent se faire à juste titre, aussi bien en interne qu'en externe. Je rejoins Jean-Charles ORSUCCI pour dire qu'effectivement, ce sont des choses qui doivent satisfaire, ou pas, selon du côté où l'on se place.

Mais quoi qu'il en soit, ça a été fait dans l'intégralité et je pense que l'audit amène un éclairage intéressant et que les services en ont fait leur part bien évidemment et apportent un éclairage tout autant intéressant. C'est pour cela que je les remercie bien évidemment à juste titre.

Petr'Antone TOMASI vient de rappeler, à juste titre aussi, une loi du 7 mars 2017 qui venait ratifier par les ordonnances le fait qu'effectivement, nous étions dans une trajectoire connue en 2017 pour atterrir au 1^{er} janvier 2018 dans une Collectivité unie.

Libre à chacun et n'y voyez pas là une malice, mais il était bien évidemment prévu qu'il n'y ait pas d'ingérence ni de la Collectivité envers le CD 2A, ni envers le CD 2B, mais que le rapprochement nécessaire souhaité par

toutes ces entités devait se faire en responsabilité. Les travaux communs avec la difficulté et la mise en oeuvre chaotique que nous avons connues n'ont pas permis de nous rapprocher de manière constructive pour que les choses se fassent en l'état.

Ce débat d'orientations budgétaires arrive à point nommé pour faire un état précis sur nos finances afin de fixer le cap et la trajectoire.

Vous avez raison, en politique on hérite, on gère, on assume. Mais j'ai envie de vous dire que l'héritage, lorsqu'il est annoncé par des ordonnances, il est beaucoup plus difficile à digérer.

Lorsqu'on se rend compte que chacun a mené la politique qu'il avait à mener et avait pris les engagements pour pouvoir faire les choses, mais qu'il était déontologiquement parlant nécessaire, respectueux des uns et des autres, d'essayer de le construire ensemble.

Je reviendrai sur les contraintes de la loi et la contractualisation imposée aux collectivités. J'ai entendu parler de contrat, Petr'Antone TOMASI dit « contrat », j'ai envie de vous dire un drôle de partenariat. Lorsqu'effectivement, comme le président de l'Exécutif l'a précisé en préambule de ses propos, bien évidemment que cette règle-là nous contraint, mais elle ne fait que de nous contraindre. Il n'y a pas de possibilités de marge de manœuvre, il n'y a pas d'échanges. On a fixé le cap, on a limité l'appel à l'emprunt, on a des ratios de désendettement à 9 ans pour une Collectivité unique, on a des tenues de dépenses de fonctionnement qui varient de 1.2 à 1.0,5 et si les critères ne sont pas tenus, c'est la sanction qui tombe. A l'horizon 2020/2021, ça pourrait être 20 M€

J'entends bien, il faut contractualiser parce que c'est une main tendue de l'Etat. Mais moi, j'ai envie de vous dire que nous venons de discuter 3 mois avec le Gouvernement et nous avons connu l'échéance et bien évidemment la porte fermée de celui-ci sur des sujets bien plus compliqués que celui-là.

Nous ne sommes pas une région de droit commun et le Gouvernement ne peut pas à ce moment-là nous traiter comme il est en train de le faire une fois de plus. Nous avons besoin de continuer d'échanger, de partager, de nous opposer parce qu'ici et là, on a entendu parler de statut particulier, de dimension spécifique. Mais j'ai envie de vous dire, elle est où la dimension spécifique ? Il est où le statut particulier ? Il est où quelque chose qui pourrait donner un peu de souplesse à la première Collectivité unie de France ? Toutes les régions s'associent bien évidemment et nous nous associons à elles sur ce sujet-là parce que cette thématique-là est forte. Je crois que nous avons besoin d'avoir un consensus large.

Après, tout un chacun peut ramener cela à la politique hélas ! J'ai envie de dire.

Mais il va falloir qu'une fois de plus, nous soyons forts et à même de présenter les choses de manière claire et précise pour que le Gouvernement entende enfin ce que nous avons à lui dire et que la Corse a certains droits à faire valoir au même titre que des devoirs. Mais je pense que cette contractualisation est quelque peu abusive à mon sens. Donc, il sera important de trouver le point d'équilibre nécessaire pour aller aux négociations. Nous le ferons en connaissance de cause.

Mais revenons un instant sur l'état des lieux. Petr'Antone TOMASI le disait, Xavier LACOMBE l'a exprimé, projetons-nous. OK. On peut se projeter, c'est vrai, mais c'est plus facile de se projeter quand quelques chiffres viennent étayer nos propos ou tout au moins les conforter.

Mais quand on se rapproche plus précisément de l'état des lieux qui a été fait et notamment sur le CD 2A, je parlerai tout à l'heure du CD 2B, nous avons effectivement quelques signes d'une gestion atypique qui ont eu cours de 2014 à 2016 et si l'on revient bizarrement à la date exacte de l'ordonnance, on se rend bien compte que les choses se sont accélérées en 2017 puisque l'épargne brute est passée de 40 M€ en 2017 à 17 M€ Deux traductions. Il reste effectivement, M. LUCIANI, 17 M€ Il en manque 23. Chacun se fera son avis.

Une épargne comprimée jusqu'au seuil d'alerte de 7 %, couplée d'une croissance des dépenses de fonctionnement de plus de 14 % dont 9 % sur 2017. Alors, vous avez évoqué tout à l'heure des cadeaux, ce sont vos propos que je reprends, mais sachez que vos cadeaux à l'instant T,...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Est-ce que j'ai parlé de cadeaux ?

M. Guy ARMANET

Oui vous avez employé ce terme-là tout à l'heure. Ils viendront impacter les contribuables de Corse et non pas le giron ajaccien. Ajouter une baisse de la taxe foncière, une perte de 4,5 M€ en recettes de fonctionnement, une gestion que l'on veut pour le moins hasardeuse...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, laissez continuer l'orateur inscrit.

M. Guy ARMANET

Une gestion pour le moins hasardeuse qui aurait conduit à terme au fameux effet ciseau où la coupe des dépenses dépasse celle des recettes. Sans la fusion, il aurait fallu pour assurer votre politique au CD 2A, emprunter 25 M€ par an. Enfin, une hausse de son stock de dettes de 40 M€ à 84 M€

Vous avez rajouté dans la balance, 8 M€ à l'hospice Eugénie et vous vous êtes empressé de dire « nous vous avons engagés un peu ». Cì avete ancalancate abbastanza ! Iè, sò i nostri !

Donc, je crois qu'effectivement la dette est lourde de conséquences telle qu'elle reste à la charge de la Collectivité. Bien évidemment, nous allons assumer.

Pour le CD 2B, des dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamiques que la moyenne, + 5,8 %, un désendettement effectué grâce à la consommation de ses excédents propres, une petite note un peu moins élogieuse, c'est les emprunts toxiques, mais le président s'en est expliqué. Je ne m'étalerai donc pas sur le sujet même si cela va impacter la Collectivité.

Pour la Collectivité territoriale de Corse, j'ai envie de vous dire, les chiffres sont là, tout un chacun a pu les reprendre, les dépenses de fonctionnement sont en quasi stabilisation depuis 3 ans, le niveau d'épargne, M. LACOMBE l'a souligné, est à 21 % et une dette infléchie depuis 2 ans. Si on fait effectivement une analyse pointue, on se rend compte que malgré les dérapages des uns et des autres, effectivement je vous rejoins sur ce point-là, nous avons une Collectivité qui a quelques marges de manœuvre et l'historique, le passif, je vous l'accorde, ne sera pas si catastrophique quand même.

Ça va nous permettre de poursuivre des efforts de contorsion des dépenses, c'est important. Nous avons à maîtriser notre recours à l'emprunt et rattraper le retard structurel, le président l'a précisé tout à l'heure, nous souhaitons garder un haut niveau d'investissement. Je crois que la moyenne d'investissement a été repris d'ici et de là, elle est à hauteur de 285 M€ pour les trois collectivités. Il y en a même qui ont fait le calcul en additionnant les trois collectivités et ça correspond à cela.

Président, voilà ce je voulais vous dire par rapport à l'exercice du débat d'orientations budgétaires.

Avemu un paese da fà è u feremu. À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi. Hyacinthe VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour compléter ce qu'a dit Guy. Rassurez-vous, M. le Président, je resterai dans le temps de parole qui nous est imparti. Oui M. LUCIANI, spécialement pour vous ! Vous allez voir, vous n'allez pas être déçu !

On a l'impression d'être ici dans les mêmes débats qu'en 2016 lorsque ce fameux cabinet décrié par les personnes qui occupaient aujourd'hui vos places, qui le traitaient de tous les noms, qui nous faisaient croire même que c'était des menteurs, des incompetents. J'en passe et des meilleures !

L'histoire nous a démontré qu'il ne s'était pas trompé de beaucoup, peut-être quelques millions, même si quelques millions, c'est important par les temps qui courent. Mais plus personne aujourd'hui ne conteste les fameux 100 millions, plus personne.

Nous n'avons plus entendu, aucune voix ne s'est levée pour dire « ce n'est pas vrai, M. le Président du Conseil exécutif, vous racontez des histoires » comme on a pu l'entendre pendant des mois et des mois, des conférences de presse et des affirmations, et des batailles de chiffres qui, quelquefois nous faisaient même douter. Tout cela est derrière nous. Là aussi, nous avons récupéré une situation que tout le monde connaît. Nous nous sommes afférés, mis au travail avec les services de l'époque qui sont à peu près les mêmes aujourd'hui et nous avons réussi à mettre la CTC, j'ai envie de dire à flot à l'époque, je ne dis pas sur les rails, je dis à flot pour Vanina !

Donc, on a eu au moins le mérite de le faire et je vous rejoins, M. le Président du Conseil exécutif, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait des dettes et des retards de paiement même plus importants qu'aujourd'hui qui remontaient quelquefois à 3 ans, qui ont mis des entreprises, des communes et des associations en difficulté, quelques-unes ont même disparu, il faut aussi le rappeler. Ces situations-là, il ne faut plus les vivre et il faut tout faire pour que les délais soient respectés.

Dans ce rapport KLOPFER, on distingue le CD 2B, je regrette que le Président ORLANDI ne soit pas présent puisque je constate qu'il a beaucoup plus d'éléments que nous n'avons, nous, majorité, et que vous n'avez-vous, M. le Président, et que n'a le cabinet KLOPFER et je ne doute pas du tout des

éléments qui sont en sa possession, que nous n'avons pas. C'est quand même assez étonnant et troublant, je le dis et que le ministère donne un certain nombre de renseignement à l'ancien président du conseil départemental, aussi c'est un petit peu troublant. Donc, nous avons pris acte de ce qu'a dit l'ancien président du conseil départemental et nous allons bien entendu vérifier, si on a les documents un jour. J'espère qu'on les aura.

Mais c'est vrai que dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, l'investissement a été maintenu. Donc, le Département de Haute-Corse a connu des années plus sombres. C'est vrai qu'il faut lui reconnaître quand même que ce sont des dépenses maintenues. Donc, nous lui donnons acte et nous demandons aussi à ce que les propos qui ont été tenus soient vérifiés sur les emprunts toxiques, parce que nous aimerions avoir la vérité de cette dette ou pas, M. le Président, nous vous le demandons officiellement au nom du groupe « Femu a Corsica », qu'on soit destinataires, comme d'autres qui sont dans l'opposition, d'un certain nombre de documents.

Et puis, nous arrivons au CD 2A. Là, je pense que le comportement de l'ancien président, le comportement qu'il a eu aujourd'hui, ne l'honore pas. Encore une fois, M. le Président, je vous le dis avec tout le respect que je vous dois et vous savez que je vous respecte beaucoup. Pour nous, ce comportement est à la fois inadmissible, choquant Venir ici, nous dire devant nous, devant tous les Corses, « eiu, aghju datu 150 € à unu, à tant'altri, aghju embusciatu un tale è pò pè e nostre anziani aiaccini, aghju datu 8 milione », pensu ch'ùn sò micca affare chì si ponu d'è fà cusì.

M. le Président, c'est de l'argent public. Vous n'étiez pas élu pour dilapider l'argent public. Vous étiez élu pour le gérer comme on doit le gérer, préparer la fusion et la nouvelle Collectivité de Corse.

Vous avez fait tout le contraire, M. LUCIANI. Vous avez hypothéqué l'avenir de cette Collectivité. En citant 2 chiffres, le montant par habitant des dépenses de fonctionnement au CD 2A : 484 € par habitant. La strate nationale par habitant équivalant à votre ancien CD 2A, ancu di grazia ! est de 265 € Plus du double et vous l'avez hypothéqué pour 30 ans. Je pense que votre comportement est inacceptable. Inacceptable, M. l'ancien Président, je tenais à vous le dire avec tout le respect que je vous dois...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Sò fole !

M. Hyacinthe VANNI

Ùn sò micca fole, ghjè a realtà. Allora, vulete dì oghje chì sò fole, mà e fole, hè vera chì voi ùn le cuntate micca, mà vi pudemu fà cunfianza perchì quandu hè per spende i soldi di l'astri, site fortu. I soldi ch'ete spese, ò M. LUCIANI, ùn ghjeranu micca i vostri, ghjeranu i soldi di a Corsica sana.

Aujourd'hui, vous avez fait vraiment la politique, je rejoins les propos de mon collègue et ami Petr'Antone TOMASI, de la terre brûlée. C'est ça que vous avez fait.

Nous avons encore cet héritage à assumer, nous l'assumerons, M. le Président, nous l'assumerons tous ensemble, même si nous, nous aurions préféré construire cette Collectivité de Corse dans des conditions beaucoup plus confortables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je crois que tous les groupes se sont exprimés de manière, ... Oui, vous avez la parole, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais simplement m'adresser à mes 2 amis, Petr'Antone et Ghjacentu, Hyacinthe en français, mais il est vain de rappeler tout cela même si tu t'appelles VANNI. Ils se sont élevés en procureurs et en censeurs, pareni foli ! De quoi se mêlent-ils ?

Quand j'avais la responsabilité du CD 2A, j'ai pris mes responsabilités et je vous ai expliqué ce que j'ai fait. Il est inutile de revenir encore sur les mêmes choses. Mais enfin, si ça vous fait plaisir vous, M. DARMANET et Petr'Antone, il n'y a pas de problèmes ! Ah ! ARMANET ? Excusez-moi, M. ARMANET !

Je ne vais pas m'étendre 150 ans, j'assume ce que j'ai fait au nom du personnel tout entier et de la Corse-du-Sud et j'en suis fier. Ça sera mes derniers propos, ni sogu fieru ! Voilà. Chè la vursite o nò, hè cusì l'affara !

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi assai. Tuttugunu hà parlatu, ancassai !

Donc, le Président du Conseil exécutif va peut-être répondre à 2 ou 3 interventions, brièvement sans doute. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Serait-ce un message subliminal ?

M. le Président, je voudrais, avec votre autorisation, rappeler l'avis synthétique mais me semble t-il éclairant du CESEC qui a relevé la « double peine », c'est sa propre expression, qu'a à subir aujourd'hui la Collectivité de Corse. La première, la situation héritée des choix financiers effectués, notamment par le département de Corse-du-Sud, avec une importante hausse des dépenses de fonctionnement. La seconde peine étant le résultat qui serait le résultat mécanique de la signature en l'état de la contractualisation proposée qui nous conduirait à être sanctionnés à hauteur de 20 M€ à l'année.

Par ailleurs, le CESEC relève également la diminution voire la suppression de certaines recettes sectorielles. Il dénonce le pacte budgétaire que l'Etat entend imposer à la Collectivité de Corse. Il estime que l'ensemble de ces contraintes risque de limiter notre marge d'action par rapport à notre vision politique « Un paese da fà », c'est moi qui parle « Un paese da fà » et pas le CESEC. Enfin, le CESEC appelle à une mobilisation forte pour rejeter la contractualisation avec l'Etat telle qu'elle est aujourd'hui proposée. En cela, nous sommes d'accord.

Je voulais très brièvement remercier l'ensemble des collègues pour leurs interventions, la qualité du débat. Dire un mot à François ORLANDI, j'aurais préféré qu'il fut là, simplement sur la question sur les emprunts toxiques. On est d'accord sur le fait qu'à l'époque, le choix a été fait et nous le respectons, par le Conseil départemental de Haute-Corse, de ne pas abonder au fonds de soutien qui avait été mis en place.

Le montant, aujourd'hui, global de l'indemnité de remboursement, si nous voulions sortir de l'emprunt toxique, eh bien le calcul exact, est 80 305 000 €. C'est une dette flottante qui n'est pas dans nos comptes, mais qui existe puisque cet emprunt, nous continuons à le payer. Soit, nous le paierons dans des conditions extrêmement pénalisantes eu égard à l'indexation sur le

franc suisse ; soit nous en sortirons en l'état par un remboursement anticipé qui nous coûterait 80 M€

Ce que je voulais dire - Ah ! François est revenu - uniquement sur ce point, je ne doute absolument pas que des négociations, et pour répondre aussi à Hyacinthe VANNI, aient été engagées notamment à la fin de l'année 2017 pour essayer de revenir à un nouveau fonds de soutien qui devait être mis en place. Ce qui veut bien dire que nous sommes d'accord, me semble t-il, sur le fait qu'il faut essayer d'adhérer à ce fonds de soutien, s'il est mis en place, pour solder cette affaire d'emprunts toxiques, même si ça nous coûte forcément quelque chose.

Ce que je voulais dire, François, et je voulais, M. le Président, que vous soyez là pour que je vous le dise en face. Je ne doute pas qu'on vous ait dit, y compris récemment, que le Gouvernement allait tenir compte notamment de la fusion et de la situation de la Corse qui est en situation de fusion, la nouvelle Collectivité de Corse. D'ailleurs, j'ai retrouvé un article dans lequel il était dit par M. DARMANIN, pas DARMANET ! Je cite « la réouverture du fonds est effectivement envisageable » disait-t-il à l'époque et de préciser, Mme GOURAULT que nous connaissons bien, à la fin de l'année dernière, je cite « le Gouvernement a décidé d'ouvrir une session de rattrapage pour les collectivités issues de la fusion ». M. DARMANIN et Mme GOURAULT de préciser : « la Collectivité territoriale unique de Corse sera « naturellement éligible à ce fonds ». C'est probablement ce qui vous a été dit et je ne doute pas qu'on vous l'ait dit.

Le problème, c'est que depuis, voilà ce qu'a dit M. DARMANIN à une question écrite qui lui a été posée par un sénateur : « la réouverture du fonds fermé depuis le 30 avril 2015 selon les termes de la loi, n'est plus d'actualité et n'est pas envisageable. Cela vaut pour toutes les collectivités ».

Alors, j'ai envie de dire en mettant tout cela en perspective, j'ai peur que ce qu'on vous a dit et les engagements éventuels qu'on a pris avec vous ne soient pas tenus. J'ai envie de dire en rigolant, visage pâle a la langue fourchue ; toi, Indien gentil, nous Indiens méchants, mais nous, tous Indiens ! Donc, j'ai bien peur que le fonds de soutien ne soit pas rouvert.

M. le Président, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Simplement un mot pour répondre à vous et à Valérie, nous n'avons jamais rompu les contractualisations qui avaient été souscrites antérieurement. Au contraire, nous les avons assumées alors qu'elles n'étaient pas payées par la précédente mandature. Nous sommes allés au terme des contrats. Donc, sur ce point-là, votre argument n'est pas de bonne foi.

M. MONDOLONI, je ne reviens pas sauf à confirmer que LARCHER/ SIMEONI, ce n'est absolument pas le même combat.

Il faut contractualiser avec l'Etat, Jean-Charles ORSUCCI, ce n'est pas le principe de la contractualisation, on est bien d'accord. C'est la contractualisation dans l'état actuel, ce n'est pas possible puisqu'on ne prend pas en compte le fait qu'il y a des dépenses qui, mécaniquement, nous mettent au-dessus du seuil, ça veut dire qu'on nous condamne. Donc, il faut discuter et revenir à une contractualisation qui soit acceptable.

François-Xavier CECCOLI, il a été répondu facialement, on est un peu dans les mêmes situations, mais effectivement, je confirme que nous pensons qu'il y a des bons et des mauvais élèves.

Petr' Antone TOMASI, Guy ARMANET, Hyacinthe VANNI, chacun avec leurs mots ont rappelé ce qu'avaient été notre engagement et notre combat lors de la précédente mandature. Ce que nous avons fait et ce que nous avons dit que nous ferions, nous l'avons fait. Ce que nous avons fait, je pense, a été bien fait. Le fait d'inviter un cabinet extérieur qui peut se tromper, qui peut avoir une vision partielle, etc., ce n'est pas un signe de défiance. J'ai totalement confiance dans les fonctionnaires de mon administration et je sais aussi que je ne demanderai jamais à un fonctionnaire de mon administration de dire des choses qu'ils ne seraient pas vraies ou de cacher des choses qui seraient vraies et qui ne seraient pas intéressantes que je dise. Je pense aussi que vous pouvez douter, à bon droit qu'il en soit ainsi. Un regard complémentaire était donc nécessaire pour que véritablement, nous ayons, les uns et les autres, la plus large palette des analyses qui sont en l'espèce convergentes, qui démontrent que des mauvais choix ont été faits par certains. Nous les assumerons parce que les engagements des anciens sont ceux qui viennent après qui les assument et encore après. Sapete, i nostri vechji sapemu ch'è voi i rispitate è ch'è voi i tiniti cari. Ùn c'h'è micca dubitu nant'à què, mancu à pena. Semplicemente, c'è vole à aiutà à tutti è particularmente à quelle ch'è s'indè i strazii, i strapazzii, l'anziani, i giovani, i disimpiegati. C'è vole à aiutà à tuttu u mondu, mà c'è vole à fà micca incu i soldi di l'astri, c'è vole à fala incu i so soldi è indè e misure ch'è s'è accettevule è suppurtevule p'è a Cullettività.

Aghj' à finisce dicendu oghje più ch'è mai, oghje h'è una discussione tecnica p'è vede e limite di a nostra azzione, cioè ch'è c'è vole à fà per rinfurzà e nostre risorse è particularmente e nostre risorse proprie.

Sicundamente ci sarà di fà u buggettu ch'hà da vene, primitivu è po dopu, u supplementariu. Oghje più ch'è mai, al dilà di e discussioni tecniche è finanziarie, cioè ch'è conta h'è ch'avemu u paese da fà è stu paese, l'emu da fà è l'emu da fà insemi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi.

Il n'y a pas de vote, il y a simplement à en prendre acte. Je vais vous demander de voter formellement sur la prise d'acte s'agissant de ce document d'orientations budgétaires.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Pour prendre acte, je pense que vous pouvez lever la main parce que ne pas prendre acte... Il a été présenté !

Nous prenons acte à l'exception notable ?

Ah ! Abstention de M. LUCIANI. Jusqu'à présent, nous avons toujours pris acte par un vote. De toute façon, je ne vois pas très bien ce qu'il y a de problématique à mentionner la position de M. LUCIANI qui veut exprimer ainsi sa protestation dirigée sans doute contre quelques intervenants, peut-être orateurs particulièrement incisifs, voire contre notre majorité.

On a voté, c'est fini.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais faire un jeu de mots par rapport à ce qu'a dit le président de l'Exécutif. Per u paese da fà, cì vò à burà.

Le Président TALAMONI

Le président de l'Exécutif en reste sans voix !

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le Document d'orientations budgétaires pour 2018.

Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI.

Nous passons au rapport suivant. On me demande 5 minutes de suspension pour que chacun puisse reprendre ses esprits. La séance est suspendue pour 5 minutes.

La séance est suspendue à 18 h 20. Elle reprend à 19 h 10.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Chers collègues, regagnez vos places.

Nous passons au rapport n° 99 qui va être présenté par le président du Conseil exécutif.

Rapport n° 2018/O1/099 : Détermination des durées d'amortissement de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

C'est un rapport purement technique qui vise à fixer les durées d'amortissement et à les mettre en adéquation avec le nouveau plan comptable de la nouvelle Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission des finances. Mme TOMASI va nous donner l'avis.

Mme Anne TOMASI

Pas de rapport, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

TOURISME / TURISMU

Nous en arrivons à la feuille de route de l'Agence du tourisme. Mme MAUPERTUIS, vous avez la parole.

[Rapport n° 2018/O1/096 : Feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021 - Fogliu di strade di l'Agencia di u turismu di a Corsica 2018-2021](#)

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

La présentation de cette feuille de route intervient à la suite de la demande du président de l'Exécutif qui, à chacun de ses conseillers, dès notre installation, a demandé une feuille de route pour les 3 ans de mandature qui seraient les nôtres.

L'exercice n'était pas aisé puisqu'il fallait faire une feuille de route ramassée, claire, nette et précise en résumé de 15 à 20 pages. C'est l'exercice sur lequel nous nous sommes pliés. Il y aura au cours de cette session et la prochaine fois, d'autres feuilles de route qui seront présentées.

La présentation de cette feuille de route intervient dans un contexte médiatique particulier puisque ce matin, le rapport de la Chambre régionale des comptes a évoqué le rapport suite à l'audit qui a été mené sur la période 2012/2016 au sein de l'ATC. Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire bien évidemment sur la mandature antérieure, ni sur le travail de la Chambre régionale des comptes. Je connaissais la situation au bout de 2 mois de prise de fonctions. J'ai œuvré sans relâche pour remettre l'établissement sur les rails. D'ailleurs, la Chambre régionale a tenu compte de mes remarques et, comme vous pourrez le constater en téléchargeant en ligne, a annexé au rapport qu'elle a produit la lettre qui apporte tous les éclairages nécessaires.

La feuille de route que je vous présente aujourd'hui avait déjà tenu compte d'un certain nombre d'autres documents, d'abord le PADDUC avec le Schéma de développement et d'orientation du tourisme, annexe 8 du PADDUC, le SRDE2I que nous avons voté il y a deux ans, dans lequel il y a une composante tourisme très importante, le travail des commissions de l'Agence de tourisme de la Corse et évidemment, les recommandations que peuvent me formuler les conseillers au sein du conseil d'administration.

J'ai tenu compte, puisque nous avons le pré-rapport de la Chambre régionale des comptes, des remarques et des recommandations qui ont été formulées. D'ailleurs, beaucoup de ces recommandations ont trouvé des solutions qui ont été mises en oeuvre au sein de l'agence. Donc, je me suis permis de faire ce préambule sans avoir à entrer plus avant dans les détails du rapport dont la presse s'est fait écho ce matin.

Venons-en maintenant au sujet proprement dit. Je voudrais rappeler que le secteur touristique est le premier secteur privé de l'île, 24 % du PIB, 2,5 milliards de dépenses touristiques, ce qui est quand même beaucoup, une spécialisation tourisme qui est forte, très importante en volume et qui représente aussi 30 % de nos exportations, 20 000 emplois dont 13 500 saisonniers du fait de la forte saisonnalité que nous connaissons, un positionnement de marché qui est multicibles, c'est-à-dire qu'on ne vient pas en Corse uniquement pour la plage ou pour son caractère patrimonial avéré. On vient en Corse pour faire des choses très différentes, on n'a pas une spécialisation touristique précise.

On a une forte attractivité cependant qui est basée sur notre rente environnementale. Nous bénéficions d'un environnement exceptionnel, chacun le sait, qui nous procure un avantage comparatif par rapport à l'ensemble des autres destinations, et surtout des destinations méditerranéennes.

Du côté de l'offre, on a une offre professionnelle, donc formelle, de 150 000 lits avec seulement 28 500 lits hôteliers, ce qui est peu, le double en hôtellerie de plein air. Il faut savoir et c'est une donnée importante, on a une offre informelle très importante. C'est une offre marchande qui n'est pas professionnelle, qui s'est développée fortement avec le développement des plateformes de réservation en ligne. On a au total en offres informelles, 450 000 lits, ce qui veut dire 3 fois plus que l'offre formelle. Ça a des conséquences importantes en termes de prix, d'accessibilité, etc. parce que les gens sont sur le territoire. Ils ne sont pas dans les lits de l'hôtellerie, ou des campings, ou des résidences classées, ils sont dans des appartements. Mais ces gens-là sont bien sur le territoire et y circulent.

On a aussi un tissu de PME et de TPE qui est caractéristique de notre territoire dans tous les domaines d'ailleurs. Il faut se souvenir que l'outil productif appartient à des Corses et cela, dans toutes les décisions que nous aurons à prendre, c'est très important. Aujourd'hui, en Corse, l'outil productif touristique appartient à des insulaires pour l'essentiel. Il n'y a pas d'investissements directs étrangers.

D'un point de vue spatial, vous le savez, on a une concentration forte sur le littoral et tout ceci a déjà été exposé au cours des débats sur le PADDUC,

dans le cadre du débat sur le SRDE2I et dans l'introduction au régime des aides que nous avons voté au mois de juillet 2016.

Ça, c'est pour le secteur du tourisme corse.

Le contexte international et national, quel est-il ?

Aujourd'hui, du point de vue du contexte global, on a une forte croissance de la demande touristique pour la Méditerranée. Il faut avoir ça en tête parce que, que nous fassions ou pas, il y a des gens qui arriveront pour visiter la Corse. Selon l'organisation mondiale du tourisme, aujourd'hui, on a plus de 3 % en perspective par an de croissance touristique sur la Méditerranée.

Suite à une décroissance de la fréquentation en Corse au cours des 7 dernières années, pour la première fois, nous avons une croissance positive depuis 2 ans, avec des taux de l'ordre de 4 % jusqu'à 6 % de touristes en plus en 2016 et en 2017. En septembre 2017, il y a eu plus 11 % de touristes. On est sur une dynamique purement quantitative très importante.

On a une saisonnalité qui semble se tasser parce qu'on a une fréquentation qui est de plus en plus importante en après-saison jusqu'en novembre. Nous travaillons aussi en amont sur la période avril jusqu'à fin juin, voire juillet. Donc, on a cette dessaisonnalisation qui est en route. Ça veut dire que là, un objectif qui revient comme un serpent de mer à chaque fois dans les débats sur le tourisme, « c'est trop concentré », il faut savoir que ça commence à désaisonnaliser et c'est plutôt positif. Quand on y met les moyens, on y arrive.

Il faut aussi constater qu'on est sur une demande très volatile, c'est-à-dire que les choses changent très vite à cause des évolutions ou grâce aux évolutions des technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, un touriste réserve en ligne, ne passe plus par une agence. Cela signifie que vous avez une clientèle qui peut changer très vite. Il faut absolument que les acteurs soient bien vigilants au regard de cette évolution.

On a eu aussi une évolution très forte dans le domaine des transports avec une augmentation de l'aérien qui, aujourd'hui, est tout aussi important que le maritime, avec le développement des low cost, mais aussi notre compagnie régionale qui a développé et ouvert plusieurs lignes notamment à l'étranger.

On a une dernière caractéristique de la demande, c'est qu'on a une demande qui est très orientée sur les ressources naturelles, comme je l'ai dit, mais également sur les ressources patrimoniales, culturelles, historiques. De ce point de vue-là, ce sont des éléments à avoir en tête lorsqu'on élabore une feuille de route du tourisme.

Dernier point de contexte à l'échelle locale, comme vous le savez, les intercommunalités sont compétentes de par la loi NOTRe dans la politique touristique. C'est avec elles aussi que nous allons construire le plan de développement territorial du tourisme qui va nous permettre d'atteindre les objectifs que nous avons fixés dans cette feuille de route.

Ce contexte tend à montrer que de manière structurelle, on est plutôt bien et même très bien positionnés par rapport à la demande puisqu'il y a une demande qui s'oriente vers la Méditerranée, le naturel, l'environnemental, le patrimonial. On est bien positionnés, mais en même temps, on peut être victime si l'on ne fait rien, d'une surfréquentation en certains lieux et en certaines périodes. Ça, c'est le premier point.

Conjoncturellement, on n'est pas à l'abri de difficultés, par exemple la grève que l'on connaît actuellement en France, les trains, les avions. Evidemment, ça fait peser une hypothèque sur le déroulement de la saison en Corse. Donc, on est soumis conjoncturellement toujours à des aléas de nature exogène. C'est important de le savoir.

Il y a aussi le fait que conjoncturellement, parce qu'on n'est pas organisés en amont, les opérateurs du tourisme et ils nous l'ont dit à l'agence du tourisme, au conseil d'administration, sont confrontés à un manque de personnels qualifiés qui pose soucis.

Dans ce contexte à la fois global et local, nous avons 2 options. Il n'y a pas 50 solutions, il y a 2 options principales : soit, on n'agit pas et il ne faut pas s'inquiéter, il y a du monde qui viendra quand même. Donc, soit on n'agit pas et on attend que ça se passe. Les saisons, comme dans le passé, se déroulent, il y a du monde qui vient plus ou moins, on laisse passer, on laisse faire et là, tout peut arriver, le meilleur comme le pire. Pourquoi ? Parce qu'on est dans un tourisme qui est subi dans ce cas-là, c'est-à-dire un tourisme qui génère des effets pervers sur le plan environnemental, sur le plan urbanistique, sur le plan sociétal, mais qui a terme, va poser problème aussi sur un plan économique. Quand on est très spécialisés en tourisme, tous les spécialistes vous le diront, à long terme, ce n'est pas bon. A vouloir mettre tous ses œufs dans le même panier, pour le dire simplement, ce n'est pas bon du tout.

Donc, nous aurons non seulement les dégâts collatéraux sur le plan environnemental et sociétal, mais nous aurons aussi des dégâts collatéraux sur le plan économique. C'est ce qu'on appelle la rente touristique qui, à un moment donné, s'épuise. On peut même d'ailleurs avoir une très forte croissance et une dessaisonalisation et être confrontés à de grandes difficultés sur le marché du travail, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Et puis, il est nécessaire d'envisager aussi une balance globale du tourisme, c'est-à-dire combien ça rapporte au total et combien ça coûte aussi aux collectivités, combien ça pèse sur le quotidien de la population résidente à l'année, etc.

La deuxième option, c'est anticiper, agir et avoir une stratégie réellement proactive, c'est-à-dire mettre en place une stratégie de maîtrise du tourisme, de régulation sans que l'on soit dans le Gosplan. On n'est pas en économie centralisée, loin de là. En travaillant de l'amont, de la promotion jusque vers l'aval, c'est-à-dire en anticipant sur l'ensemble des effets pervers potentiels et en produisant entre les deux, de la valeur ajoutée, c'est-à-dire en arrivant à extraire de la valeur ajoutée, non seulement économique, mais également du point de vue environnemental, protéger notre environnement, créer de l'activité dans des secteurs connexes (la culture, le patrimoine), faire en sorte que le solde de la balance touristique au final soit positif pour la population, pour la Corse et pour les Corses bien sûr.

Ce qui a guidé la rédaction de cette feuille de route, c'est la volonté de produire un modèle touristique novateur dans le cadre de cette deuxième option, qui remet, et il faut avoir bien conscience de cela, c'est important que nous nous le disions ici, le tourisme au centre de la politique publique territoriale. Ne pas fermer les yeux, ne pas être schizophrène, c'est-à-dire vouloir du tourisme et pas des touristes et mettre en place une stratégie publique qui soit coordonnée dans ce domaine avec l'ensemble des acteurs concernés.

Deux points focaux principaux. Le premier, et toutes les études de marché le démontrent,

Toutes les études de marché le démontrent : c'est se positionner comme destination écotouristique unique en Méditerranée. Je vous rappelle que nous sommes la seule île à avoir de l'eau, ce qui signifie que nous avons non seulement une végétation, mais aussi du potentiel qui va nous permettre de pouvoir accueillir et de pouvoir avoir un environnement qui soit favorable. C'est le premier point. Évidemment, sur la base d'une collaboration avec l'Office hydraulique et d'une politique maîtrisée en la matière.

Deuxième point focal : créer une chaîne de valeur ajoutée qui implique tout le monde, de l'amont vers l'aval.

Donc, la feuille de route que je vous présente et qui a bénéficié de multiples interactions retient de ce point de vue 7 enjeux principaux.

Je ne vais pas relire toute la feuille de route, elle était à votre disposition, nous en avons beaucoup débattu et je préfère laisser aux

commissaires des commissions faire le compte rendu et puis, évidemment, répondre à vos questions, mais je rappellerai les enjeux principaux.

Donc, **7 enjeux** principaux :

Premier enjeu : remettre le tourisme au centre des préoccupations économiques de l'île, au-delà des préoccupations médiatiques du moment, et en faire un des points essentiels de la politique publique de manière transversale. Donc, c'est véritablement une logique que l'on essaye d'impulser et que l'on impulse au sein de notre Conseil exécutif. C'est le premier point. Sachant que le tourisme a, de par son poids dans l'économie, des effets sur l'agriculture, l'agroalimentaire bien sûr, mais aussi la production de contenus touristiques, des contenus patrimoniaux, des contenus également en termes de services, des services qui peuvent être des services de qualité, je pense par exemple au travail de guide interprète. Donc, il est très important d'avoir cet enjeu-là en tête.

Deuxième enjeu : implanter absolument et développer une culture du développement durable et du tourisme durable. Il est inconcevable que nous laissions partir à vau-l'eau notre rente environnementale, c'est-à-dire notre ressource principale parce qu'à terme, nous allons tuer la poule aux œufs d'or, excusez-moi du terme, parce que les touristes ne viendront plus.

D'un point de vue économique, c'est le raisonnement à tenir,

D'un point de vue politique, il est hors de question de brader notre environnement, on ne s'est pas battu pendant 50 ans pour maintenant ouvrir les vannes et faire n'importe quoi,

Et enfin, d'un point de vue social, ce ne serait pas, évidemment, acceptable.

Donc, c'est une perception et une conception du tourisme qu'il faut absolument impulser et ce que je préconise, c'est une véritable transition écologique du tourisme avec un accompagnement des acteurs dans ce domaine-là. Nous avons déjà travaillé avec plusieurs opérateurs pour la création d'un living lab, c'est-à-dire un laboratoire d'idées et d'innovations dans ce secteur-là. Nous sommes en relation avec les meilleurs en Europe dans ce domaine et il faut absolument que dans le domaine touristique, on soit très innovant de ce point de vue-là.

Troisième enjeu : valoriser les métiers et la formation professionnelle dans le domaine du tourisme. Nous en avons parlé plusieurs fois avec Josepha GIACOMETTI, nous avons voté ici, il y a quelques mois, une motion à l'initiative du président de l'Assemblée de Corse. Un tourisme qui ne

permettrait pas aux jeunes d'avoir des salaires décents et de pouvoir se réaliser, ne serait pas un tourisme acceptable socialement.

Concomitamment, sur le plan économique, c'est une aberration. Aujourd'hui, on fait venir plus de 7 000 saisonniers chaque saison et, même en faisant cela, on ne trouve pas les compétences sur place. Donc, il y a lieu, comme nous l'avons annoncé, de faire un état des lieux de l'ensemble des formations existantes et de décider, effectivement, une fois pour toutes, si on va faire une école hôtelière ou pas, par exemple. C'est le troisième enjeu.

Le quatrième enjeu concerne le soutien à la compétitivité de notre destination. Il est vrai que nous sommes beaux, que c'est l'île de beauté, mais il y a d'autres beaux endroits en Méditerranée. Nous l'avons vu mardi à Bruxelles, les îles présentaient des PowerPoint avec des images de la Croatie et d'ailleurs, il y a de très, très beaux endroits en Méditerranée, qui coutent beaucoup moins cher et qui sont plus accessibles.

Entrer dans une compétition par les prix, c'est-à-dire à chaque fois dire « on va être moins cher, on va faire des rabais », c'est catastrophique, c'est suicidaire, parce qu'au final vous vous retrouvez avec des forfaits all inclusive qui ne valent plus rien et on n'arrive même pas à couvrir les coûts de l'entreprise ou les coûts sociaux de l'entreprise.

Donc, ce qu'il faut faire, c'est une compétitivité hors prix, c'est-à-dire miser sur la qualité et on reconnaîtra toujours le bon rapport qualité/prix lorsque la qualité est là. Donc, c'est la stratégie que nous préconisons en matière de compétitivité.

En gros : se différencier, valoriser notre image d'île verte et avoir un niveau de prestation, quel que soit le secteur concerné, de qualité. Cela ne veut pas dire du luxe, ça ne veut pas dire cela, ça veut dire que quel que soit le créneau touristique dans lequel on est, et je vous ai dit tout à l'heure, on a un panel d'offres touristiques très diversifiées, en gros il faut être bons, passez-moi l'expression.

Cinquième enjeu : maintenir et développer l'attractivité de la destination à l'échelle internationale, et même la développer fortement. Aujourd'hui, nous avons un tourisme qui a 75 % d'origine continentale française. C'est un problème. Ce n'est pas une posture idéologique, pas du tout. En fait, on met tous nos œufs dans le même panier là-encore, donc quand on a une grève au niveau national français, ou lorsqu'il n'y a pas de ponts (ce n'est pas le cas cette année au mois de mai), on se retrouve avec une baisse de clientèle. Il nous faut absolument, et c'est ce qu'on fait depuis deux ans,

diversifier nos clientèles. On y travaille d'ailleurs avec les compagnies aériennes et notamment avec Air Corsica, vous avez noté l'ouverture de nouvelles lignes sur Bruxelles, par exemple, sur Londres. Il est impératif que nous ayons cette clientèle qui, en plus, ne vient pas au même moment que les Continentaux. Donc, ils viennent en avant-saison ou en après-saison, et ils ont des niveaux de pouvoir d'achat, en règle générale, beaucoup plus élevés.

Aujourd'hui, la dépense touristique en Corse est de 60 €personne hors hébergement et hors restauration. Donc, on dépense 60 €/jour. En PACA, c'est 90 €

Désolée de vous parler de chiffres, mais il faut qu'on comprenne un peu dans quel créneau on se situe aujourd'hui.

Avant dernier point : il faut également que l'on adapte nos dispositifs et nos règles normatives qui régissent le tourisme. Et de ce point de vue, nous n'avons pas forcément la main parce que, évidemment, ce qui s'applique en Corse, ce sont les règles françaises, les lois françaises et comparativement à la concurrence, nous sommes défavorisés, notamment sur le coût des manières premières pour les restaurateurs par exemple ou pour les hôteliers, sur les questions d'ouverture des établissements, on l'a vu avec le décret de 2006 sur les plages et l'ouverture des établissements de plage qui doivent fermer fin septembre alors même qu'il y a des clients jusqu'à novembre. On l'a vu pour les camping-cars (je ne refais pas l'historique de la taxe sur les camping-cars). Donc, il faut absolument qu'on continue à demander des dérogations, pas pour le plaisir d'avoir des dérogations, c'est que si on veut protéger notre environnement, il va falloir que nous ayons des outils normatifs adaptés à la réalité de la fréquentation touristique et des biens que nous avons à protéger.

Enfin, dernier enjeu : il faut adapter notre organisation par rapport aux évolutions que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire structurelles et conjoncturelles. L'ATC doit passer d'une logique d'outil de la Collectivité de Corse à une logique d'opérateur pour devenir dans le futur, il faudra s'atteler à cette réflexion-là, véritablement, ce qu'on appelle dans d'autres destinations une *destination management company* ou *organisation* (DMC ou DMO), c'est-à-dire avoir des marges de manœuvres pour faire la promotion touristique qu'il faut.

Je ne donne qu'un chiffre : la promotion touristique aujourd'hui en Corse, compte tenu du budget de l'ATC, c'est 1,6 M€; la Sardaigne, c'est 22 M€ Donc, tout est dit de ce point de vue-là.

Cela signifie qu'il va falloir, compte tenu des orientations budgétaires que nous avons eues tout à l'heure et du débat qui a eu lieu, trouver d'autres sources de financement de manière indiscutable.

Voilà pour les enjeux. Comme vous pourrez le constater, pour chacun de ces enjeux nous avons identifié de manière très objective des objectifs cibles à atteindre : au 15 août, par exemple, on ne peut pas accepter plus de 450 000 personnes sur le territoire, on est à saturation.

L'été dernier, le 11 août, il y avait 401 000 touristes sur le territoire en plus de la population résidente. C'est la capacité de charge. Au-delà, on n'arrive plus à gérer.

En plus, il faut que vous ayez bien en tête que ces gens-là sont sur le territoire, mais ils ne sont pas forcément dans les hôtels, dans les campings, ils sont sur les routes, ils sont sur les plages et ils ne génèrent pas forcément un revenu suffisant.

Voilà pour les objectifs. Je pourrais les décrire mais je ne m'étends pas.

Ensuite, on a identifié pour chaque enjeu des contraintes : il y a des contraintes internes et des contraintes externes qui pèsent sur la réalisation des objectifs et des verrous qui sont à lever.

Il est bien évident, on en parle avec Vanina BORROMEI, avec les responsables d'Air Corsica, des compagnies maritimes et aériennes, que les transports sont une clé, c'est la condition de base. S'il n'y a pas la ligne pour rejoindre l'île, il est évident qu'il n'y a personne qui arrivera, c'est évident. En même temps les transports ne sont pas tout, pour créer de la valeur ajoutée, il ne faut pas non plus que de l'hébergement et de la restauration, il faut d'autres activités.

Enfin il y a des marges de manœuvre à trouver, comme je l'ai évoqué, sur un plan financier (je l'évoque largement dans la dernière partie de cette feuille de route) et des leviers d'actions qu'il faut activer sur le plan des ressources humaines, des finances et également de la gestion des données touristiques. Car le travail qui vous a été présenté n'aurait pu avoir lieu sans une estimation précise, chiffrée de ce qu'est l'activité.

Aujourd'hui, il faut qu'on soit bien en phase avec les exigences et les enjeux que j'ai évoqués tout à l'heure. Si on n'a pas les données, on ne peut pas avoir une vision précise de la situation. Donc, élaborer structurellement une stratégie au moins à trois ans, voire de manière plus lointaine. Et, concomitamment, on ne peut pas réagir à des aléas de manière rapide. C'est-à-dire qu'il faut qu'on soit en capacité, si au mois d'avril on voit que ça coince, de changer de braquet pour le mois de juin ou pour le mois de juillet.

Donc, c'est très important d'avoir une décision publique qui soit parfaitement éclairée.

Vous avez aussi une déclinaison temporelle et financière précise dans ce document.

Donc, la feuille de route sur trois ans, vous l'avez compris, doit poser les bases d'un changement de trajectoire qui a quand même déjà été bien amorcé, avec une véritable transition du tourisme, à condition d'avoir la ferme volonté collective d'atteindre ces objectifs, de travailler dans une logique projet dans le cadre d'un plan de développement du tourisme durable qui vous sera proposé prochainement, qui sera fondé d'ailleurs sur de multiples innovations, d'articuler les politiques publiques entre elles, que ce soit dans le domaine des transports, que ce soit dans le domaine de l'environnement pour la fréquentation des sites, que ce soit dans le domaine de la formation avec Josepha pour ce qui est de la formation, pour ce qui est du soutien aux entreprises ou à certains secteurs d'activité avec Jean-Christophe ANGELINI et l'ADEC. Avec l'ODARC, bien évidemment, il y a une complémentarité très très forte, et non pas une opposition, entre activité touristique et activité agricole en privilégiant par exemple les circuits courts, cela nous paraît le minimum, et également dans le cadre du Plan de développement rural de la Corse pour ce qui est du tourisme rural.

Et puis, bien évidemment, avec l'Agence d'urbanisme et de l'énergie pour ce qui est de la mobilité interne, évidemment la mobilité durable, pour ce qui est de la transition énergétique dans les bâtiments (des opérations ont d'ailleurs déjà commencé avec Fabienne GIOVANNINI).

Donc, vous voyez bien qu'on a une perspective qui est très transversale.

L'idée, c'est véritablement de dégager un jeu et d'obtenir un jeu à somme positive dans l'intérêt de la Corse, dans l'intérêt des Corses, dans l'intérêt de notre environnement, qui n'est pas le nôtre d'ailleurs, qui est celui que l'on doit laisser à nos enfants et dans l'intérêt aussi de ce secteur économique que beaucoup nous envient d'ailleurs. Et également dans l'intérêt de notre identité et de notre jeunesse qui a besoin d'être formée dans ces secteurs d'activité.

C'hè veramente un turisimu da fà. Je vous remercie de votre attention et je vous demande de prendre acte de cette feuille de route.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission du développement, Julie GUISEPPI doit le présenter. Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Observations des commissaires :

M. Jean-Charles ORSUCCI s'est dit en totale adéquation avec la façon dont les choses sont appréhendées dans la présentation de la feuille de route de l'Agence du Tourisme de la Corse pour la période 2018-2021, alors même que le tourisme a souvent été présenté comme un élément négatif au sein de la société corse.

Il a relevé la volonté de l'exécutif de remettre le tourisme au centre du développement économique et a, à ce titre, expliqué que la Corse n'a pas le choix, car le tourisme constitue l'activité majeure de l'économie de l'île.

Approuvant l'orientation en faveur du développement durable il a également, et à titre personnel, souligné l'ambiguïté qui consiste à investir des montants importants dans le soutien du Tour de Corse tout en prônant les valeurs de l'écologie, alors même que la majorité territoriale s'est opposée au championnat du monde de swimrun (natation et course) entre Pianottoli et Bonifacio.

Revenant sur la question de la création d'une école hôtelière, et après avoir brièvement rappelé les querelles de clocher en vigueur jusque-là, il a indiqué que toute la difficulté de ce projet se situe principalement dans le choix

de sa localisation, l'ensemble des tendances politiques s'étant déjà accordées sur le principe.

Par ailleurs, il a souhaité mettre l'accent sur le problème majeur du tourisme en Corse, qui se résume en grande partie par un coût élevé des transports, même s'il reconnaît que la situation dans le domaine maritime s'est améliorée ces deux dernières années.

Enfin, relevant l'origine des touristes accueillis en Corse, il a fait part de son inquiétude quant à la focalisation des actions de promotion sur le territoire national, expliquant que le salut de ce point de vue ne peut résulter que d'une augmentation du nombre de touristes étrangers. A ce titre, il a rappelé les opportunités que la Sardaigne peut représenter en la matière, avec un potentiel de 1,5 millions de touristes à capter.

Il a fait part de la nécessité de définir les contours du type de tourisme qu'il est judicieux de mettre en œuvre, à savoir un tourisme à forte valeur ajoutée, basé sur des niches dans les domaines du sport, du patrimoine et de la santé, illustrant tous les avantages que peut présenter la construction de golfs publics en faveur d'un tourisme à l'année.

Mme Mattea CASALTA a, dans un premier temps, félicité la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) pour la qualité de la feuille de route présentée et plus particulièrement pour la création des centres d'intérêt, qui permettent à la population touristique de bénéficier d'activités multiples pendant leur séjour.

Elle a également souhaité mettre l'accent sur la gestion des sites, qui offre la possibilité de capter de nouvelles recettes et de préserver les territoires. En effet, la concentration des flux touristiques sur des périodes précises de l'année contribue à détériorer les territoires hypothéquant ainsi l'avenir.

Elle a fait observer que les principes du développement durable seront de nature à favoriser le « mieux vivre ensemble », évitant ainsi le sentiment de subir les inconvénients de tourisme.

Reconnaissant que des progrès restent sans doute à faire, elle a cependant précisé que les propositions inscrites à la feuille de route présentée devraient adapter l'économie touristique à ce qui est souhaitable pour la Corse.

M. Pierre-José FILIPPETTI a rejoint les commissaires pour saluer la qualité de la feuille de route de l'ATC, mais également le principe d'en présenter une dans chaque secteur.

Il a souhaité insister sur la nécessaire collaboration entre différents offices et agences pour la mise en place d'une offre structurée permettant un aménagement du territoire.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait observer que pour la première fois, un calendrier précis est présenté sur une période courte (de 2018 à 2021) assorti d'un plan d'actions très clair et d'un financement.

Elle a également constaté que tous les domaines sont liés, le tourisme devant être appréhendé de manière transverse. Ainsi, pour exemple, il n'est possible de dissocier le tourisme de l'agriculture, celle-ci devant répondre par sa production locale aux besoins touristiques, afin d'éviter d'accroître les importations. Il n'est pas envisageable d'opposer les différentes activités entre elles puisque selon la présidente elles sont complémentaires.

Revenant sur la question de l'école hôtelière, elle a fait le parallèle avec la notion de campus numérique instaurée sous le Président François HOLLANDE, et qui consiste à réunir dans ce campus virtuel, l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le territoire dans un domaine spécifique. Elle a indiqué, par ce biais, que l'ensemble de l'offre composant les enseignements d'une école hôtelière existe déjà sur le territoire, au travers des CAP, des Bac et BTS. C'est pourquoi, elle a émis l'idée que l'offre des formations existantes doit être coordonnée pour répondre à la problématique de la création de l'école hôtelière et éventuellement de son lieu d'implantation.

La plus grande difficulté résidant, selon elle, dans la capacité des institutions à amener le public vers ces formations qui, pour l'heure, sont peu attractives.

A ce titre, elle a estimé indispensable d'identifier les causes de ce manque d'intérêt, rappelant le caractère saisonnier des offres d'emplois dans ce secteur et les carences sociales des emplois proposés.

Mme Christelle COMBETTE a pour sa part souhaité voir précisée la notion du retour au droit commun pour le classement des stations touristiques.

M. François-Xavier CECCOLI s'est rallié au concert de louanges quant au travail pragmatique et précis qui a été réalisé.

Il a souhaité souligner le caractère fondamental du principe de développement durable, espérant l'avènement d'un tourisme plus vertueux, surtout en matière de gestion des déchets et de la ressource en eau. A ce titre, il

a fait part de son souhait de voir les touristes participer au financement de leur coût, qui pour l'heure repose entièrement sur la population locale.

Il s'est également dit favorable à une montée en gamme du tourisme en Corse.

Concernant les emplois, il a rappelé le sujet déjà évoqué d'un allègement des charges sociales hors saison, qui permettrait de maintenir à l'année des employés formés.

En réponse à M. ORSUCCI, sur la question du sport automobile, il s'est dit favorable à l'organisation d'un e-Tour de Corse et a rejoint ce dernier pour relever la place importante du coût des transports dans l'attraction de l'île.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a rappelé que la majorité des touristes se situe sur les espaces littoraux, qu'il convient de préserver, peut-être par le biais d'un paiement de l'accès à ces sites.

Concernant l'école hôtelière, il a fait part de sa préférence à envisager une collaboration avec la Sardaigne. Cela permettrait de lier les deux îles, en y implantant le site d'enseignement, soit à Santa Teresa, soit à Bonifacio.

Plus généralement sur la question de l'enseignement et de la formation des jeunes, il a fait observer tout l'intérêt que revêtent les sports de pleine nature en termes de débouchés.

Enfin, il a invité l'exécutif à se tourner vers les pays du nord de l'Europe, qui constituent une clientèle potentiellement importante pour les périodes hivernales.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, après avoir remercié les commissaires pour les questions posées, a souligné la nécessité de s'orienter vers une logique de développement durable, citant pour exemple le Costa Rica et rappelant que la dimension écologique permet de produire de la valeur.

Revenant sur la question de l'organisation d'événements sportifs, elle a souhaité rappeler que toute activité, même la plus vertueuse, produit des conséquences sur l'environnement. C'est pourquoi les études environnementales sont nécessaires et permettent de compenser les dégâts, étant entendu que les sites remarquables doivent être exclus et totalement protégés.

Elle a également insisté sur la nature complexe et transverse du tourisme, qui est en fait constitué de multiples entrants. En effet, chaque

domaine participe pour part à favoriser la production touristique : l'eau, l'environnement, l'économie, la culture, le patrimoine... les différents offices et agences sont donc concernés, à des degrés divers, par le tourisme.

Pour ce qui relève de la création d'une école hôtelière, le constat de carence en la matière pour le sud-est de la France pousse à conclure à son utilité. Cependant, au regard des enseignements prodigués dans ces écoles, elle a constaté que nombre de métiers liés au tourisme n'y sont pas enseignés. C'est pourquoi, en dehors de la formation initiale, assurée également par certains BTS tourisme, il faut envisager également la question de la formation continue afin de permettre une réorientation en cours de vie vers les métiers du tourisme. Or, il n'appartient pas à l'école hôtelière de répondre à ce besoin, d'autant plus que les conditions d'entrée y sont généralement très sélectives.

Selon la présidente de l'ATC, il faut cesser d'opposer le luxe avec la masse, l'école hôtelière avec toutes les autres formations existantes par ailleurs et plutôt procéder à une réelle évaluation des flux et des besoins.

Enfin, en réponse à M. ORSUCCI, elle a souhaité rappeler que la collaboration avec la Sardaigne est déjà une réalité dans le cadre d'Interreg et qu'elle n'est pas opposée à la construction de golfs en Corse sous réserve des évaluations nécessaires. Cela permettant un élargissement de la saison.

Elle a confirmé à M. CECCOLI, que des demandes de professionnels du tourisme relatives à l'allègement des charges sociales sont parvenues à l'agence et ont fait l'objet de discussion avec le Gouvernement, l'ADEC étant chargée du suivi de cette question.

Répondant à M. LUCCHINI, elle a souhaité rappeler, qu'en France, il n'est pas possible légalement de faire payer la fréquentation des espaces. Cela est interdit, selon le principe d'égalité d'accès. En revanche, il est possible de facturer les services proposés en marge.

Enfin, revenant sur la question du retour au droit commun pour le classement des sites touristiques, elle a précisé que la collectivité dispose de compétences plus élargies que les autres régions. Toutefois, bien que disposant d'une autonomie plus grande en la matière, la procédure de classement y est bien plus complexe qu'ailleurs. Un retour au droit commun permettrait de simplifier la procédure, dans le respect des grilles et règles nationales. Il est donc proposé de procéder à un examen juridique de cette possibilité.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir de quelle manière il est possible d'orienter le tourisme de masse, déjà très organisé, vers un tourisme plus identitaire en termes de consommation.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a reconnu que ces organismes sont généralement très peu consommateurs des aides apportés par l'ATC. Cependant, il est utile de faire la démonstration que les consommateurs se tournent de plus en plus vers une demande de produits identitaires et que localement nous sommes en capacité d'y répondre. Pour ce faire, il est nécessaire de développer davantage de liens avec les territoires, de manière à proposer un service, des parcours et en favorisant une réelle ingénierie en la matière.

M. Julien PAOLINI a souhaité s'associer aux remarques visant à féliciter la qualité de la feuille de route, qui précise à la fois les orientations politiques, mais également le versant opérationnel et les financements. Le phasage en termes de calendrier permettra également de mettre en place des indicateurs précis et éventuellement de rectifier les politiques en cours d'exécution.

Il a de plus souhaité se voir préciser la notion de « passeport vert » évoquée par la présidente de l'ATC, à savoir, s'il s'agit d'une charte de bonnes pratiques en termes d'informations des voyageurs ou de propositions de parcours thématiques.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a indiqué que l'objectif du « passeport vert » est double.

Rappelant que la rareté crée la valeur, mais qu'il n'est pas possible de payer pour fréquenter la Corse et ses zones naturelles, il s'agit d'avantage de sensibiliser les voyageurs dès leur trajet, afin d'encourager une adhésion volontaire au principe de protection de la nature.

L'idéal étant ensuite, à la faveur d'évolutions institutionnelles, de proposer ultérieurement une incitation fiscale.

Avis de la Commission :

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Anda per dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI va nous le présenter peut-être.

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LACOMBE a estimé qu'en parallèle de la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse, il convient d'avoir une véritable politique d'investissements programmés, notamment pour aménager les grands sites. Cette politique d'investissements manque très fortement aujourd'hui et notamment les moyens financiers pour la mettre en œuvre.

Il serait opportun, selon lui, de mettre en place des diagnostics par microrégions ou par bassins de vie afin de lancer et d'aboutir à une véritable stratégie de marketing territorial. Cette stratégie permettrait d'évaluer et de cibler les différentes réalisations à opérer dans les prochaines années.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, a précisé que cette politique d'investissements est prévue dans la feuille de route de l'ATC (cf. page 24 du rapport) où les engagements financiers nécessaires sont inscrits, notamment pour le soutien aux projets publics du territoire et d'aménagement.

Prenant l'exemple des sites touristiques, elle a fait observer que leur accès est gratuit, que les paysages sont libres d'accès ; ce que l'on fait payer, ce sont les parkings, les toilettes publiques, les aménagements.

Les aménagements réalisés permettent d'avoir les empreintes environnementales les moins fortes possible ; ils obligent les personnes à s'engager dans une démarche éco-environnementale et ainsi les collectivités perçoivent des recettes.

Elle a précisé que l'Agence du tourisme avait engagé une réflexion avec l'Office de l'environnement sur la mise en place d'un plan d'aménagement des grands sites et sur une stratégie de marketing permettant d'orienter les touristes vers d'autres sites moins connus.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a estimé nécessaire de trouver les moyens financiers nécessaires en mobilisant les sources de financement existantes. Aujourd'hui, le budget de l'Agence du tourisme est de 10 M€ par an ; 4 M€ sont réservés pour les frais de personnels et de

fonctionnement ; les 6 M€ restants ne permettent pas de faire une véritable politique d'investissements.

C'est pour cela que l'ATC place des fonds auprès de la CADEC et ainsi on obtient un effet multiplicateur de 7 (1 € placé permet d'obtenir 7 €) ; toutefois d'autres fonds sont à rechercher, de même qu'une coordination avec notamment le Comité de Massif pour tout ce qui concerne le tourisme.

Elle a estimé nécessaire, afin de préserver notre environnement et notre identité, d'avoir une économie de production touristique, offrir des produits aux touristes, produire des contenus numériques, culturels et patrimoniaux pour le tourisme. Ainsi, on pourra maîtriser notre économie de production touristique.

Avis de la Commission :

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vais immédiatement rassurer Nanette, j'ai senti en commission qu'elle était un peu inquiète du fait qu'on s'abstenait, mais nous avons expliqué simplement qu'on ne participait pas, de façon systématique, sur tous les rapports présentés en commission et que donc, il n'y avait pas de raison qu'elle soit inquiète.

D'autant moins que d'abord, je vais la féliciter pour la qualité du travail qui nous est présenté, ainsi que l'ensemble des services de l'ATC pour ce travail sérieux, ce travail qui nous paraît exhaustif.

Je vais essayer de faire preuve de la même honnêteté intellectuelle dont a fait preuve la présidente de l'ATC, notamment ce matin dans la presse, puisque moi aussi j'aimerais rendre hommage, malgré les critiques qui ont pu être apportées, il y a toujours des critiques à apporter, au travail qui a été fait par Vanina PIERI et qui forcément a aussi permis d'amorcer un changement de politique qui allait dans le bon sens. Cela a été rappelé par l'actuelle présidente.

Il y avait des éléments qui ont permis d'avancer sur le bon chemin et il faut s'en féliciter.

Il faut d'autant plus s'en féliciter, ce n'est pas que je veuille faire un concert de louanges et être œcuménique sur la question, mais il faut rendre à la famille libérale et à la droite de façon générale, le fait que pendant longtemps, elle a été la seule famille qui a su porter, qui a su défendre ce secteur d'activité alors que, il faut être honnête, du côté de la gauche, du côté des nationalistes, on parlait d'un « mal nécessaire », on parlait d'un « frein »...

Aujourd'hui, quand je lis cette feuille de route, je suis heureux de voir que les positions ont pu changer en 20 ans, en 30 ans. Et quand je lis la feuille de route de la majorité territoriale et que j'observe qu'on écrit « remettre le tourisme au centre des préoccupations économiques de l'île », j'appelle cela du pragmatisme, j'appelle cela du bon sens et j'appelle cela un objectif que nous devons partager les uns et les autres.

Nous le faisons d'autant plus volontiers au niveau de notre groupe qu'il s'agisse, je prends l'exemple avec Marie-Hélène, de la campagne territoriale que nous avons pu faire en 2015 ou qu'il s'agisse de la campagne territoriale que nous venons de faire en 2017. Comment ne pas souscrire à la feuille de route qui nous est là présentée ?

Pourquoi nous le disons ? Parce que nous-mêmes, nous avons insisté sur le développement des tourisms en Corse. D'ailleurs, je n'aime pas trop « le tourisme » parce qu'on a l'impression que c'est monocorde. Or « les tourisms », les tourisms patrimoniaux, sportifs, économiques, les tourisms liés au bien-être, etc., etc., voilà la feuille de route que nous devons suivre les uns et les autres et c'est ce qui nous est proposé dans ce document.

L'idée aussi qui est forte dans ce document et à laquelle nous adhérons depuis longtemps, c'est de mettre fin à un dogme français, ici sur notre territoire : ce dogme, c'est la gratuité des territoires naturels. La Corse, ce n'est pas la Nouvelle Calédonie, mais ce n'est pas les hauts de France non plus, et à ce titre, aujourd'hui, nous n'aurons peut-être jamais l'usine Toyota, l'usine Yamaha. Par contre, nous avons des espaces aujourd'hui qui pour nous représentent une attractivité et l'industrie de demain. Donc, là-dessus, les gens qui viennent nous visiter, on a peut-être pas de téléphérique, mais il faut qu'ils acceptent de payer un juste prix pour visiter ces territoires. C'est ce que vous dites.

D'ailleurs, on ne peut que vous rejoindre dans les critiques que vous formulez et dans cette ambition autonomiste qui est la nôtre, s'il y a bien un domaine dans lequel il faut que nous obtenions des avancées, c'est bien celui-ci.

Pour pouvoir faire payer ces espaces naturels, pour pouvoir s'attaquer au fléau de la location sauvage, pour pouvoir s'attaquer au phénomène du camping-caravaning sauvage qui peut-être une chance pour la Corse, mais à condition là-encore qu'on soit sûr que les gens ne viennent pas uniquement avec un camping-car rempli de vivres pour nous emmener uniquement leurs déchets et leurs eaux usées à traiter. Parce qu'on les reçoit les bras ouverts, mais on veut qu'ils apportent économiquement à notre territoire.

Donc, c'est ce que vous mettez en avant dans votre feuille de route. Votre message stratégique est clair, selon nous il est clair aujourd'hui. Je crois qu'il y a une critique aussi de la complexité des processus de décision et vous avez raison de les pointer. Sachant que je vous invite, comme l'on fait des commissaires, à réfléchir sur comment les offices du tourisme peuvent aussi participer plus activement à cette stratégie public/privé locale. C'est vrai qu'il va forcément y avoir un maillage de ce côté-là à renforcer.

Tout cela, je vous le dis aussi par honnêteté intellectuelle en ayant consulté les quelques professionnels du tourisme avec lesquels j'ai l'occasion de travailler, vous l'imaginez bien, de par l'autre casquette qui est la mienne, à qui j'ai fait lire cette feuille de route et qui partagent votre diagnostic, qui partagent vos préconisations.

D'ailleurs, comme j'ai fait un peu trop de louanges, je veux vous interpellé sur les deux ou trois points qui m'inquiètent : le fait de devoir peut-être travailler davantage sur ce « tourisme des quatre saisons » et sur « un tourisme d'hiver », le mot « un tourisme d'hiver » que doit connaître notre territoire.

Insister sur l'agroalimentaire, bien évidemment.

Se poser la question aussi du transfert de label. Je voudrais juste avoir votre réponse sur le sujet. À la fois, oui, nous souhaitons et nous pensons qu'en Corse, nous sommes capables de labelliser les établissements hébergeurs.

Mais est-ce qu'il n'y a pas un risque à s'entendre dire un jour, comme on l'entend souvent par exemple pour les pays du Maghreb, « oui, mais le 5 étoiles en Tunisie, c'est un 3 étoiles en France » ?

Est-ce qu'il n'y a pas le risque de nous entendre dire un jour « 4 étoiles, c'est sûr c'est la Collectivité de Corse qui leur donne et ça ne vaut pas un 4 étoiles à Cannes ou à Valence » ? J'aimerais peut-être avoir une réponse.

Après, j'insiste sur le côté transversalité. Nous étions, hier ou avant-hier, au comité consultatif de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et on voit bien là que votre feuille de route prend tout son sens, mais que si vous ne travaillez pas en totale symbiose avec le président de l'Office de l'environnement, avec le président de l'ADEC...

On parle du mouillage. Je vous prends un exemple concret : comment envisager demain le mouillage sous les falaises de Bonifacio qui pose un problème par rapport à l'herbier de posidonies, qui pose un problème par rapport à l'acceptabilité sociale, si Jean-Christophe ANGELINI, vous-même, le Président de l'Office de l'environnement, la CCI de la Corse du Sud, les communes et intercommunalités ne se réunissent pas autour d'une même table pour définir ensemble une stratégie commune ?

Or, je vous donne mon sentiment d'élu local : aujourd'hui, il me semble qu'on est dans des visions très séparées. Je vois aussi la présidente de l'Office des transports, elle est au cœur de ce que doit être la politique touristique de demain parce que la clé de voûte, lorsque vous discutez aujourd'hui avec n'importe quel professionnel du tourisme, de la réussite future, c'est le coût des transports. Et je suis sûr qu'il n'y a personne dans cet hémicycle qui n'a entendu dire « on ne peut pas venir en Corse parce qu'aujourd'hui déplacer une famille de 4 ou 5 personnes un week-end à Calvi ou à Piana, ça nous coûte 700 ou 800 € par personne ». Aujourd'hui, c'est rédhibitoire, notamment pour ne pas être tributaire des ponts du 1^{er}, du 8 mai ou de ce qui pourrait se passer un 11 novembre.

Enfin, j'en termine. Effectivement, j'insiste et je m'excuse de le faire, est-ce qu'aujourd'hui nous devons continuer, et vous devez vous poser la question, à valoriser les politiques notamment liées à tout ce qui est sport motorisé, en mer comme sur terre, et est-ce qu'à un moment donné il ne faut pas faire des choix différents ? Je l'ai dit au Président SIMEONI quand j'ai eu cette information : interdire la course de swimrun de renommée internationale un 12 novembre, de Pianottoli à Bonifacio avec 500 coureurs, en s'appuyant sur un décret de la réserve naturelle qui a été pensé à Paris par des Parisiens, je pense qu'aujourd'hui notre devoir à tous, c'est de sortir de là pour aller dans la feuille de route que vous nous proposez.

La seule chose que je vous dis aujourd'hui, c'est que c'est une bonne feuille de route. Maintenant, le message terminal, c'est : Mettez-la en œuvre !

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue sur la question des nationalistes et du « tourisme mal nécessaire », cela fait très longtemps que les nationalistes ne s'expriment plus de cette manière-là. Et je me souviens que César FILIPPI qui représentait, il y a 20 ans dans cet hémicycle le groupe indépendantiste, était très loin, très loin de la notion de « tourisme mal nécessaire ».

Merci. Christelle COMBETTE a demandé la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Présidente,

Enfin, une feuille de route lisible et digeste.

Votre volonté est claire, faire de l'ATC le pivot du développement touristique de la Corse. Nous ne pouvons que saluer votre ambition.

Ceci dit, avec 24 % du PIB, cela devrait couler de source.

Nous sommes d'accord sur l'idée qu'il faille dépasser les 1% du budget global de la CDC au profit de l'ATC. Peut-être est-ce la conséquence de la vision de certains de vos amis politiques considérant le tourisme comme "un mal nécessaire". Oui, Monsieur le Président de l'Assemblée, j'insiste. Je sais que ce n'est pas la vôtre, votre rapport en atteste.

C'est bien ce qui nous conduit à valider votre projet !

Il y a donc, en matière de tourisme, un réel enjeu opérationnel d'assistance aux porteurs de projets que l'ATC doit orienter vers la constitution de structures professionnelles plutôt que de laisser s'engager les Corses dans des logiques immobilières de rente avec ce que cela implique en termes de concurrence déloyale pour les professionnels du secteur. Ce qui suppose une logique de professionnalisation et de formation des métiers du tourisme, j'y reviendrai plus tard.

À présent, je voudrais m'attarder sur quelques points de votre document :

- **Vous ambitionnez de faire de la Corse, l'île verte de Méditerranée.**

La triste réalité des faits nous laisse penser que la route va être longue, très longue. Je ne rentrerai pas dans le détail, nous avons abordé suffisamment les choses ce matin et je pense qu'on va en reparler.

Juste préciser que le tri n'élude pas la question du traitement des déchets.

- **L'enjeu n°3 de votre rapport évoque la valorisation des métiers et la formation professionnelle.**

La FORMATION, encore la FORMATION, toujours la FORMATION (je serais tentée de dire) ! On en revient toujours au même problème. Elle reste au cœur de nos préoccupations et est la base du développement d'un secteur, notamment celui qui nous mobilise aujourd'hui.

Après les enjeux de l'étalement de la saison et d'un tourisme davantage axé sur le développement durable, il y a aussi et surtout la question de l'emploi touristique et de la professionnalisation.

Page 18, vous parlez de rééquilibrer la part des emplois annuels et celle des emplois saisonniers. Notre groupe défend depuis plusieurs années l'instauration du CDI saisonnier en particulier (qui prévoit une période de formation pour les salariés) et l'annualisation du temps de travail en général.

Je pense vraiment que c'est la clef pour rendre attractif ces emplois aux jeunes corses à la recherche de stabilité professionnelle, en lieu et place des vagues de migration professionnelle qui finissent par alimenter au mois de septembre les agences de Pôle emploi.

- **Mesures fiscales**

Concernant la taxe transport et les 35 M€ qu'elle génère, n'est-elle pas une taxe contre-productive ? A raison de 10 € par passager en cas d'aller/retour, elle s'ajoute à un billet d'avion ou de bateau et vient alourdir leur coût. Je sais que ce n'est pas l'enjeu de ce document ni le moment de trancher cette question, mais sachez que pour notre groupe reste ouvert même si nous sommes conscients des ressources générées par cette taxe.

J'en arrive donc à ma proposition d'amendement, que vous avez dû tous avoir, pour renforcer les ressources affectées à l'ATC, sachant que ce n'est pour l'instant qu'une feuille de route et que nous en sommes à l'exploration de pistes en matière fiscale.

Sur les mécanismes dissuasifs comme la taxe sur les camping-cars et la taxe de mouillage, nous y restons favorables, mais ça va demander beaucoup de temps de par les négociations à engager avec le Gouvernement et les évolutions constitutionnelles puis législatives.

Il y a selon nous un mécanisme incitatif qui pourrait être actionné rapidement : c'est la modulation de la taxe de francisation qui joue en faveur du développement plaisancier et de la fréquentation que cela implique.

Affectée au Conservatoire du littoral sur le continent, la taxe est en Corse perçue par la Collectivité - 4,5 M€ cette année - qui en fixe le taux qui doit être entre 50 % et 90 % du taux applicable au niveau national.

Aujourd'hui on doit être à environ 70 %. Les conditions sont d'avoir un port d'attache en Corse et de prouver 1 stationnement dans un port insulaire au moins 1 fois au cours de l'année écoulée.

La modification passe soit par l'augmentation du taux qui relève d'une simple décision de la CDC ou, via une adaptation législative, par l'augmentation du nombre de stationnements dans un port corse de 1 à 3 par an par exemple, dans le souci de garder l'attractivité fiscale de la mesure tout en favorisant le trafic.

Avec ou sans modulation, en attendant la création des taxes de mouillages et des camping-cars, l'objet du présent amendement vise à fléchir, de manière provisoire ou transitoire, une partie du produit de cette ressource touristique au profit de l'ATC.

10 % ça ferait, Mme la Présidente, 450 000 euros qui pourraient légitimement être mis à profit du développement touristique via les politiques de promotion et d'investissement de l'agence.

Je finis mon intervention sur une pointe d'humour... Vous concluez votre rapport par la phrase "Un turisimu da fà". Je comprends très bien le besoin de respect de tous les codes de la communication de votre majorité et votre volonté de décliner (comme l'a fait aussi Josepha ce matin) votre slogan de campagne. Mais avec 24 % du PIB de la Corse, votre feuille de route n'était pas une feuille blanche !...

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous savez, les archives de notre collectivité sont très bien tenues et vous pourrez retrouver des discours qui ont été tenus en 1988, il y a 20 ans, en 1999, par César FILIPPI notamment que je citais et qui représentait le groupe indépendantiste s'agissant de la question du tourisme. Et vous y trouverez exactement le contraire de la notion de « tourisme mal nécessaire ».

C'est d'ailleurs César FILIPPI qui a élaboré, le premier, ce dossier du CDI saisonnier qui aujourd'hui fait l'objet d'un certain consensus.

Je vous remercie. Il y a d'autres orateurs inscrits ; notamment Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, Chère Nanette,

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour la qualité et la rigueur de votre travail, on n'en doutait pas.

Et je vous dirai que je suis à 100 % derrière vous, pourquoi ? Parce que vous liez développement touristique et protection environnementale, et je pense qu'il faut quand même marteler que la protection environnementale, ça peut augmenter la fréquentation touristique, contrairement à ce que beaucoup disent. On appelle cela « l'effet réserve ». Il n'y a qu'à mesurer la fréquentation dans les Bouches de Bonifacio et à Scandola, et on le mesurera bientôt dans la Haute-Vallée de la Restonica.

Donc, si vous restez sur ce chemin, je pense qu'on est dans la bonne voie.

Ensuite, je vais vous faire une suggestion : c'est de travailler avec l'Office de l'environnement, car moi j'en ai un peu souffert quand j'étais aux affaires de l'Office de l'environnement. J'avais commencé un travail et je voulais créer, pas moi tout seul mais avec d'autres intervenants, un spot mondial de territoires à haute valeur environnementale. J'avais à ce titre visité l'île coréenne de Jeju, le détroit du Saloum, le Rio Negro, j'allais partir au Sikkim... Ce sont de très beaux voyages, je sais... Je vous engage à le poursuivre et à créer ce spot.

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de prise de parole de Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme la Présidente,

Nous sommes très intéressés par le document qui nous a été soumis aujourd'hui. Dans le principe de la feuille de route sur 3 ans, je pense qu'il s'adapte tout à fait à l'activité du tourisme. Il est impossible aujourd'hui de raisonner sur du long terme au tourisme. Il n'est pas possible de raisonner à 10 ans étant donné que les produits évoluent très, très vite. La clientèle est volatile. Donc, on doit s'adapter en permanence aux exigences et aux attentes des touristes.

Ce programme, cette feuille de route sur 3 ans, nous convient parfaitement parce qu'elle est tout à fait réaliste. Si nous nous engageons sur un long terme, nous pourrions être très vite dépassés par les besoins du moment.

Nous avons en Corse une expérience qui est longue : 150 ans d'expérience touristique entre 1868 où on reçoit les premiers Anglais à Ajaccio, on appelait Ajaccio « la Station d'hiver ». À ce moment-là, pour que le touriste anglais soit dans son environnement, on construit des cottages.

Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans cette situation.

Aujourd'hui, on essaye au contraire de montrer aux touristes ce qu'est la Corse. Nous voulons lui montrer ce que l'on est à travers ce que l'on produit et on produit ce que l'on est. Donc, on est vraiment dans cet environnement-là. Donc, vous voyez combien les choses ont pu évoluer au fil des dizaines d'années.

Et il y a une expérience, évidemment, qui a été acquise au fil du temps, mais pour autant, cette professionnalisation est permanente. On a l'impression que parfois, on a été dans une politique de cueillette, et on l'a été.

On a été aussi, et là je défendrai notre paroisse puisqu'on nous a un peu attaqués, les nationalistes ont toujours été pour un certain tourisme. Mais à la différence des autres, nous, nous étions pour la protection de notre environnement.

Quand nous nous sommes battus pour la Testa Vintilegna où le projet de construction était de 300 000 lits, c'était bien pour protéger notre environnement. Nous étions déjà dans le développement durable.

Donc, nous avons une vision, effectivement, qui n'était pas celle de la désanctuarisation. On était déjà dans la protection de certains sites qui aujourd'hui sont des sites exceptionnels. Et heureusement, parce qu'au même moment la Côte d'Azur était bétonnée, les Baléares aujourd'hui sont obligés de détruire ce qu'ils ont construit, ces barrières de béton horribles.

Nous, nationalistes, on a su protéger tout cela.

On a su aussi, après cela, apporter une stabilité : c'est-à-dire que quand on a considéré que le moment était venu, on a apporté une stabilité parce que dans le domaine du tourisme, le client a besoin d'une stabilité. Et on le voit bien aujourd'hui en France et dans d'autres pays aussi, le problème des transports, on l'a connu et les Français le vivent aujourd'hui, notamment les Parisiens, le fait des grèves dans les transports font que Paris est une destination qui n'est pas attractive aujourd'hui. Les problèmes djihadistes font que la France, dans certaines villes, n'est pas attractive aujourd'hui. Donc, le touriste recherche une stabilité.

Alors, nous ne maîtrisons pas certains éléments.

Il y a aussi des choses très intéressantes et notamment dans le titre. Le titre évoque déjà la dimension qui est donnée à cette feuille de route : l'écologie/transition énergétique, la durabilité à plusieurs niveaux. Quand on parle de « durabilité », c'est effectivement le niveau environnemental, mais c'est toujours le niveau économique et vous l'évoquez et c'est le niveau humain. Et à travers l'humain, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a notre histoire, il y a nous-mêmes.

Et ce que j'ai trouvé dans votre document, quand vous insistez sur le patrimoine, c'est tout l'apport qu'il faudra amener à certaines carences et je vais prendre un exemple.

C'est mon ami, Tony SINDALI, mais il m'en excusera, je vais l'évoquer. Quand on est à la tête d'une commune comme Corte, qu'on a la chance d'avoir eu un personnage... Et Morosaglia aussi, notre collègue pourrait en parler, je pourrais lui faire ce petit reproche de la même façon... Quand on a eu la chance d'avoir ce personnage, l'opportunité, il n'y a pas à l'entrée de Corte une pancarte qui nous indique que c'est une cité paoline. Il n'y a pas le théâtre vivant qui pourrait à n'importe quel touriste, à tous les moments de l'année,

évoquer l'élaboration de la Constitution de la Corse. Ce sont des éléments qui sont fondamentaux.

Quand nous allons à Carcasonne, quand nous allons dans de nombreux pays et que nous voyons des spectacles vivants dans toutes ces villes, c'est bien toute une histoire qui est transmise et c'est cela que nous attendons, et c'est cela que nous trouvons dans ce document.

Lorsque vous parlez de création de valeurs, c'est celle-ci aussi, c'est cette acculturation. On va parler d'animation, elle est indispensable. On parle de structuration, évidemment, mais il y a une acculturation.

Ce que viennent chercher les touristes, on le voit aujourd'hui. Quand on va sur les sites d'hébergement, qu'est-ce qu'on y trouve ? Quels sont ceux qui sont les plus vendus, les plus consultés ? Ce sont des grottes en bord de mer, ce sont des bergeries, ce sont des habitations, en tout cas ce qui rapproche des bergeries, etc. C'est cela notre identité, c'est cela que recherche le client. Il n'a pas envie forcément d'être dans un appartement avec la cuisine IKEA qu'il peut avoir dans toute l'Europe. Ce n'est pas cela qu'il recherche.

Ce sont des individus différents.

C'est une langue différente.

Sachez une chose : il y a un territoire, une ville en Allemagne où on ne parle qu'une variété linguistique ; les gens y vont exprès pour cela et ils ne se forcent pas du tout à la traduction. Cela veut dire qu'on ne vient pas seulement parce qu'on comprend la langue, mais on vient aussi parce qu'on a besoin d'entendre autre chose, de voir autre chose, parce que liée à la langue, il y a une culture ; liée à la langue, il y a une identité. C'est cela que recherchent les touristes.

Donc, cet équilibre entre les territoires, le bord de mer et le littoral est fondamental et c'est bien là que le travail doit porter. Parce qu'aujourd'hui, c'est encore un tourisme balnéaire. On voit bien l'affluence qu'il y a en Balagne, on met une heure et demie pour traverser Ile Rousse à partir du mois de juin et jusqu'à la fin du mois d'août. On met 10 minutes pour traverser le cours de Calacuccia et ça rouspète, mais ce n'est pas pareil quand même, il n'y a pas la même affluence. Donc, on voit bien qu'il y a du travail à faire de ce côté-là.

Et cet équilibre respectueux des territoires doit passer par une attractivité des produits, faire en sorte que les formations que nous allons améliorer encore, parce qu'il faut les améliorer.

Et il y a un domaine dans lequel on doit être meilleur, c'est le domaine linguistique. On voit bien que nous ne possédons pas l'anglais.

Je vais faire une petite parenthèse : cette année à l'AFPA, nous avons développé plusieurs plateformes « langues ». Malheureusement pour nous, les personnes qui étaient sur ces plateformes « langues » sont meilleures en anglais qu'en corse. Le corse est au niveau débutant, l'anglais est au niveau intermédiaire ou maîtrisé. Retenons-le, c'est une notion importante.

Donc, nous devons faire des efforts dans les plateformes en allemand, en espagnol, en italien. Nous devons maîtriser toutes les langues de façon à ce qu'on accueille convenablement nos touristes.

Le tourisme est un produit, on l'a dit, multiforme. Tout le monde doit y trouver son compte. Je ne pense pas qu'il faille et c'est ce que vous dites aussi dans cette feuille de route, négliger personne.

On ne va pas recevoir que des riches, on est des Corses moyens, on est bien heureux lorsqu'on est accueillis dans d'autres régions, même si on ne va pas forcément dans des hôtels de grand luxe.

Le randonneur doit y trouver son compte.

Le plaisancier doit y trouver son compte.

La personne hébergée en hôtel ou en résidence, etc.

A la différence peut-être, qu'il y a un gros effort à faire, et on n'a pas la main sur les entreprises privées, on parle de durabilité, on ne peut plus accepter des villages entiers de mobil-homes, parce que cela va être un problème lorsqu'il va falloir les recycler. Évidemment, on pourra les envoyer par bateau ailleurs, mais il y en a beaucoup qui restent dans notre maquis aujourd'hui, c'est déjà le cas.

Donc, réfléchissons et peut-être que la filière bois a quelque chose à faire. C'est-à-dire qu'au lieu de proposer des mobil-homes en je ne sais quelle matière qui n'est pas dégradable en tous les cas, proposons des mobil-homes faits avec le bois local, qu'il soit maritime, laricciu ou en hêtre... Je n'en sais rien, c'est peut-être un peu trop cher, mais réfléchissons à des produits de ce type-là.

Tout le monde est concerné par le tourisme, vous le dites fort justement Mme la Présidente : les socioprofessionnels, tout le monde doit participer à faire en sorte que ce tourisme monte en gamme, les

socioprofessionnels, les institutionnels, les habitants, mais aussi les touristes eux-mêmes. Lorsque le touriste, en fin de parcours...

Pardon, je finis...

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que vous avez déjà largement dépassé le temps de parole de votre groupe et qu'il y a encore deux orateurs inscrits dans votre groupe...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors je laisse la parole et je m'en excuse.

Simplement, je finissais en disant que le touriste lui-même lorsqu'il donne une évaluation de son séjour nous permet aussi de nous améliorer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Muriel FAGNI et M. LUCCHINI sont inscrits. Je vous demanderai d'être particulièrement brefs parce que le temps de parole de votre groupe est déjà épuisé.

Mme Muriel FAGNI

Tout à l'heure, M. ORSUCCI disait que passer en dernier, c'était beaucoup plus confortable puisqu'on avait la notion de tout ce qui avait été dit auparavant. Mais je pense que non, puisque j'avais demandé la parole en premier, vous ne l'avez pas vu, M. le Président, et donc tout a été dit. Donc, je vais être assez brève.

Simplement, Mme la Conseillère exécutive, je vais m'associer à tous mes collègues pour vous féliciter sur la qualité de cette feuille de route.

Vous avez décliné plusieurs points, plusieurs axes, je vais m'arrêter sur l'enjeu qui était l'enjeu des métiers liés au tourisme et à la formation professionnelle pour rendre ces métiers plus attractifs pour notre jeunesse. Vous l'avez dit, cela représente 20 000 emplois.

Et je vais illustrer mes propos par un article du journal « Les Échos », que j'ai lu dernièrement, qui dit « le tango de l'emploi se danse à deux » et j'ai bien aimé.

Alors, effectivement, comme Petr'Antò TOMASI l'a souligné tout à l'heure, un contrat c'est la réciprocité.

Alors oui Christelle, oui Anne TOMASI, la formation, c'est important, mais la formation ne fait pas tout.

Aujourd'hui, les intentions d'embauche sont vraiment à la hausse. Pour les transformer en emplois, il faut vraiment que les employeurs et les salariés puissent se rencontrer.

Souvent lors des CA de l'Agence du tourisme, et Christelle aussi peut en témoigner, il y a inadéquation des profils, c'est la première cause de difficulté des employeurs dans le recrutement. Mais comme l'a souligné tout à l'heure Josepha dans sa réponse à la question d'Anne TOMASI, tous les acteurs de l'emploi sont vraiment sensibles à ce problème justement de recrutement et plusieurs actions sont mises en route pour essayer de répondre avec un maillage territorial au plus près des employeurs.

Puisqu'aujourd'hui le marché du travail se tend, les candidats qui sont qualifiés ont forcément plus de choix. Et s'ils ont plus de choix, les entreprises devront améliorer leurs propositions et cela commence par la qualité des contrats de travail qui sont proposés.

Et, aussi, la qualité de vie au travail, parce que cette notion de qualité de vie au travail ne s'intègre pas simplement dans des grandes enseignes ou pour des collectivités, la qualité de vie au travail doit être présente même au sein des petites PME, et peut-être qu'on peut accompagner certains employeurs à tendre vers cette qualité de vie au travail pour donner envie d'avoir envie à nos jeunes et continuer justement dans ces métiers.

En Commission, Nadine NIVAGGIONI a souligné qu'en fait, on avait de plus en plus de mal à faire rentrer des stagiaires dans ces formations professionnelles qui sont liées au tourisme et on ne peut pas obliger la personne, il faut que la personne soit motivée. La motivation est le moteur principal et aujourd'hui justement, il y a vraiment un souci avec cette attractivité du métier, cette reconnaissance du métier et donc, il faut vraiment que, après avoir identifié toutes ces causes, on se mette tous autour de la table pour travailler et rectifier au mieux ce problème.

Le Président TALAMONI

E cusì sia !

M. LUCCHINI, sachant que nous sommes très au-delà du temps de parole du groupe. Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président et cher collègue. Je tiens tout d'abord à féliciter la qualité de la feuille de route de Nanette MAUPERTUIS pour son pragmatisme, son réalisme, surtout avec un dossier qui est chiffré, qui est quantifié dans l'espace et dans la durée, cela est important.

Je voudrais revenir sur trois points : un point d'éclaircissement sur la notion « d'exportation pour le tourisme », parce que souvent on ne comprend pas le terme « exportation pour le tourisme ». Donc, il faut bien comprendre que le tourisme, il y a la notion d'exportation, c'est une notion d'aller chercher le touriste hors de Corse et de vendre un produit qui nous appartient. C'est une notion qu'il fallait remettre en place.

Et puis le deuxième point, c'est la destination nature pour la Corse. Il faut savoir, on le voit, que le touriste qui arrive en Corse dépense cinq fois moins dans les services culturels et loisirs qu'en France. Donc, s'il vient en Corse, c'est vraiment pour la destination nature. C'est un point important à souligner.

Ce que je voulais rappeler aussi puisque la discussion a été engagée tout à l'heure avec Jean-Jacques ORSUCCI, c'est qu'il faut quand même rappeler que ce patrimoine nature qui a préservé nos espaces littoraux, a été le combat des nationalistes pendant plus de 50 ans. Et là, je ne partage pas son idée non plus sur la famille libérale parce qu'à l'époque, le développement du tourisme était, pour la famille libérale un développement de tourisme côtier et surtout un développement de masse. Nadine a rappelé la Testa Vintilegna qui est proche de chez nous où, à l'époque, il y avait 300 000 lits, où, en 75 on a ouvert l'aéroport de Figari alors qu'il n'y avait pas de tourisme en Corse, par rapport à ces projets-là. Donc, on voit bien la dimension qui était donnée au tourisme à l'époque.

Notre combat qui, à l'époque, était décrié par la famille libérale qui nous disait que notre combat desservait au développement économique et touristique de la Corse, ce n'est pas vrai parce qu'aujourd'hui, on se rend bien compte que l'ensemble des familles politiques qui sont en Corse, ont

conscience que nous avons bien protégé nos espaces et que l'avenir du tourisme c'est un avenir du tourisme vert et un avenir du tourisme durable en Corse.

Je pense que la Corse doit devenir la destination nature en Europe, au cœur de la Méditerranée et surtout avec le logo éco-tourisme.

Alors pour cela, nous avons besoin de moyens financiers pour protéger ces espaces naturels et cette biodiversité si fragile.

Troisième point : le problème que l'on a, c'est que la législation française ne nous permet pas de prélever ces écotaxes. On l'a vu sur les camping-cars, on le voit sur l'accès aux sites naturels ouverts au public, on le voit ensuite sur les mouillages des bateaux. C'est pour cela que le combat constitutionnel que nous avons mené ces derniers mois, c'était aussi pour pouvoir choisir et préserver le tourisme que l'on veut pour demain.

Je vais rappeler ce que disait notre présidente, et je vais la citer : « notre idéal serait à la faveur d'évolutions institutionnelles proposées ultérieurement, de pouvoir mettre en place une incitation fiscale », Ça je pense que c'est quelque chose d'important.

Pour en finir, je vous dirai que la Corse doit avoir le choix de ses moyens pour un tourisme qui correspond à ses attentes. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, M. CECCOLI a demandé la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Juste, rapidement, deux petites choses. La première sur l'aspect environnemental et surtout, je ne vois plus mon collègue de l'Office hydraulique, des enjeux importants sur les réserves hydrauliques puisqu'à tout mener de front, le challenge qui est déjà difficile le sera encore plus, c'est-à-dire à la fois les réserves d'eau pour les agriculteurs, pour les populations locales, et bien évidemment aussi pour l'aspect touristique qui, dans certaines régions en particulier, on l'a vu l'extrême sud, le Cap-Corse, est un enjeu prégnant.

C'est là aussi où l'on peut saluer le document qui parle également d'une montée en gamme parce que là aussi, peut-être que si on veut garder la même influence en matière de retombées économiques, cette montée en gamme peut permettre de rationaliser la fréquentation.

Un deuxième point qui nous tenait à cœur pendant la campagne, ça concerne les déchets. Si je ne m'abuse, aujourd'hui, les touristes ne sont pas directement impactés par les déchets qu'ils produisent, c'est l'ensemble des familles et des foyers corses qui payent pour tout ce qui est traitement. Donc, on ne va pas rentrer dans le sujet du jour et l'actualité, mais il est bien évident qu'on a tous vu gonfler notre participation à la gestion des déchets en Corse, et il n'y a pas de raisons que ce sujet-là s'améliore rapidement.

Donc, une simple doléance : ne pourrait-t-on pas réfléchir à, quelque part, que le principe du pollueur payeur soit le même que du générateur de déchets payeur, et que, d'une manière ou d'une autre, les touristes puissent participer au coût des déchets, ce qui permettrait, à budget constant, de diminuer la facture pour l'ensemble des ménages en Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci M. le Président. Je serai bref, je ne souhaite pas alourdir les débats à cette heure, mais simplement réagir à un propos en qualité d'administrateur de l'Office de l'environnement de la Corse et en l'absence de François SARGENTINI, je trouve assez étrange, je regrette que Jean-Charles ORSUCCI soit parti, mais peut-être est-il devant un écran, que le maire de Bunifaziu, si j'ai bien compris, regrette la décision qui avait été prise par l'Office de refuser l'organisation d'une compétition, « Swing run » me semble-t-il, il y a quelques mois dans le périmètre de la réserve des Bouches de Bunifaziu.

Ceci a été motivé par un certain nombre de raisons. D'abord, certes c'est prévu par un décret qui a été fait ailleurs, mais c'est bien l'objet d'une réserve que de réglementer les activités en son sein. Il est interdit au sein de la réserve des Bouches d'accueillir des activités de type commercial, c'est bien de cela dont il s'agissait.

Deuxièmement, cette compétition devait passer sur des terres qui appartenaient également, pour partie, au Conservatoire du littoral qui s'y était dit opposé.

Troisièmement, c'est une manifestation commerciale, je le répète, organisée par une entreprise suédoise. Revient-il à l'Office de l'environnement de préserver et de réparer l'impact environnemental sur ces sites ? Nous ne le pensons pas. Nous, nous assumons à 100 % cette décision. Je trouve la position

de notre collègue, et par ailleurs maire de Bonifaziu, assez curieuse, je dois vous le dire.

Je profite d'avoir le micro ouvert, bien sûr nous abondons dans le sens de ce lien fort entre environnement, identité et atouts en matière économique. Je pense que ces deux éléments d'identité, la préservation de ce patrimoine, c'est aujourd'hui notre richesse, c'est notre plus-value et je ne comptais pas intervenir sur ce dossier, mais je profite d'avoir le micro ouvert pour avoir une parole et une pensée pour tous les militants qui, depuis quatre décennies, ont consenti tous les sacrifices pour préserver à la fois cette identité et ce patrimoine naturel.

Le Président TALAMONI

Merci. Non, ce n'est pas comme cela que ça marche, votre groupe a utilisé le double de son temps de parole, après il faut qu'il y ait des règles, sinon ce n'est pas la peine que l'on réunisse la Commission permanente...

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je demande un transfert de quota, si possible, je ne parle pas souvent, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas la peine que l'on réunisse la Commission permanente...

M. Fabienne GIOVANNINI

C'était pour faire une suggestion.

Le Président TALAMONI

On a tous mieux à faire que fixer des règles qui ne sont jamais respectées.

Bien, je crois que tous les groupes se sont exprimés. La réponse, peut-être, du Conseil exécutif à certains d'entre vous et puis ensuite, nous voterons, d'abord sur l'amendement et puis ensuite sur le rapport.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous pour vos questions, vos commentaires et vos suggestions également.

Je suis ravie que vous adhérez à la feuille de route qui vous a été proposée, non pas parce qu'avec les services de l'Agence du tourisme nous l'avons élaborée, et je les en remercie, mais parce qu'elle permet, me semble-t-il, aujourd'hui, de réconcilier tout le monde sur un sujet qui a été socialement vif pendant des années, qui risque de l'être encore, il ne faut pas non plus se voiler la face, parce que comme le tourisme est volatil, l'acceptabilité sociale est très volatile aussi. On a tous, les uns et les autres, été bloqués dans des embouteillages, on a tous tempêté l'été, lorsqu'on arrive sur les plages et qu'elles sont bondées, lorsqu'il y a du bruit à 3 heures du matin, et ça nous arrivera peut-être encore, au mois d'août prochain. Donc, il faut que l'on soit très vigilants par rapport à cela.

Je suis ravie parce qu'effectivement, nous sommes au moment des choix cruciaux qu'il y a lieu de faire et ce choix-là, il a été porté effectivement pendant plusieurs années par des revendications en matière de protection environnementale par certains, par la volonté d'autres, de mettre en valeur sur le plan économique, une terre qui avait des atouts fabuleux et qui en a encore beaucoup, je le répète, par rapport à d'autres destinations et d'autres lieux similaires ou quasiment similaires en Méditerranée.

Ce qui est important, à mon avis, de notre point de vue, c'est que nous arrivions au moins à converger sur le choix que nous avons à faire. La difficulté pendant des années, c'est que le tourisme, Nadine rappelait les 150 ans du tourisme, il n'y a pas eu de rejet du tourisme par rapport aux anglais qui arrivaient à la fin du 19^{ème} siècle. Le problème du tourisme est arrivé lorsqu'il y a eu un choc, ça s'appelle un choc d'ailleurs en économie, il y a eu un choc dans les années 60, d'abord les années 50 et puis surtout les années 60, et ensuite dans les années 2000. On identifie bien statiquement ces deux périodes-là comme des moments où il y a eu une fréquentation tellement forte et des mécanismes de prédation tellement forts qu'ils ont perturbé les équilibres à la fois naturels, mais aussi les équilibres économiques et les équilibres sociaux.

Je pense que rien n'avait été choisi. Dans les années 60 on a demandé à des jeunes qui étaient des bergers, à d'autres qui étaient des seigneurs de devenir des serviteurs. Vous comprenez bien que socio- psychologiquement, ce fut un choc terrible. On a vu ce qui en a résulté. Aujourd'hui, c'est notre histoire. Il y a eu effectivement un mécanisme d'apprentissage très, très fort qui

a été réalisé, des erreurs qui ont été faites, certainement. Et puis, nous arrivons aujourd'hui à une situation, on a une hyperspécialisation touristique qui est peut-être même trop forte, mais qui nous oblige à poser clairement les clés du débat.

Ce débat a eu lieu il y a un instant et je tenais, moi aussi d'ailleurs, si je puis me permettre, à vous féliciter pour la qualité des interventions qui ont eu lieu dans cet hémicycle.

Alors, je ne vais peut-être pas répondre à tout le monde, mais je vais essayer de la faire très, très rapidement sur certains points.

Jean-Charles ORSUCCI est sorti, mais nous en avons débattu en Commission du développement économique longuement. Pour ce qui est des transferts de labels, je crois que nous avons démontré dans le domaine du tourisme, comme dans le domaine de l'aérien lorsque l'on a créé Air Corsica et que personne ne faisait confiance aux pilotes d'Air Corsica, moi je me souviens de cette période-là, l'avion hà da cascà, j'entendais.

Donc, il faut se faire confiance aussi en matière d'évaluation et de la qualité des labels que nous décernons. Aujourd'hui, nous décernons des labels par exemple concernant les offices du tourisme, concernant l'hôtellerie également, qui sont calés sur des grilles d'évaluation nationale ou européenne, peu importe. Et, je pense qu'il n'y a aucun établissement ou aucun office du tourisme qui, aujourd'hui peut se prévaloir d'un passe-droit et d'avoir été labélisé. Je crois même qu'on a une exigence de qualité dans l'expertise et la responsabilisation des acteurs, quels qu'ils soient, ça va de l'inspecteur qui va dans les structures touristiques jusqu'au président de l'Exécutif qui signe des arrêtés en la matière. Je crois que l'on fait preuve de maturité et peut-être que l'on est même plus durs, il faut le savoir, que dans certaines destinations, en tout cas continentales.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, l'Agence du tourisme de la Corse et la Collectivité de Corse ont les prérogatives en matière de tourisme les plus avancées au regard des autres régions métropolitaines. D'ailleurs, l'Agence du tourisme est inscrite, si j'ose dire, dans le Dalloz, il y a un chapitre entier sur la compétence tourisme et que pour autant, les procédures sont plus compliquées et plus exigeantes qu'elles ne sont sur le continent où c'est le préfet qui délivre ces autorisations. C'est même un peu trop compliqué d'ailleurs parfois, nous concernant.

Donc, je crois qu'il faut vraiment éviter tout complexe en la matière, il faut assumer ses responsabilités de manière sereine, dire non quand c'est non. Nous aurons des choses à trancher tous ensemble dans les mois qui viennent et

dans le cadre notamment des évolutions du PADDUC et nous aurons à le faire avec beaucoup de convictions, de professionnalisme et de sens des responsabilités au regard de ce que nous avons à laisser à la génération future.

Donc, ça c'est le premier point sur la question des transferts.

Sur la question de la transversalité, je ne reviens pas là-dessus, c'est au sein de cet Exécutif la méthode de travail que nous avons adoptée depuis le début.

Sur le thermalisme, je travaille avec Jean-Christophe bien sûr, sur la plaisance aussi, avec Josepha sur la question de la formation, et bien évidemment de la valorisation patrimoniale dans laquelle nous créons un cluster, une groupe de réflexion, sur la valorisation patrimoniale et culturelle. Josepha, là-dessus, pourra intervenir dans un instant, je ne veux pas non plus aller sur les domaines de mes collègues. Avec François SARGENTINI et antérieurement avec Agnès SIMONPIETRI, tout de suite nous avons compris les enjeux qu'il y avait à coupler le tourisme et l'environnement.

Donc, il ne faut pas s'inquiéter sur le fait qu'éventuellement nous travaillerions en tuyau d'orgue, pas du tout, nous sommes véritablement dans une logique de transversalité.

Christelle, merci pour ton amendement qui vise à octroyer plus de moyens à l'Agence du tourisme. Sur la forme, il ne peut pas y avoir d'amendements, parce qu'en fait, on va vous demander de prendre acte de la feuille du tourisme. Donc elle ne va pas être amendée. Mais merci pour la proposition qui mérite, à mon avis, un examen précis, non pas uniquement, M. le Président, précis et dans le cadre global de discussions budgétaires et fiscales, l'Exécutif pourra analyser la proposition qui a été faite, on y reviendra, évidemment, à l'occasion de la session budgétaire, fin mai, dans le cadre de l'examen des ressources fiscales de la Collectivité.

Donc, voilà pour ce point-là, concernant cet amendement, mais ça prouve bien, aussi, que ça suscite chez tout le monde des interrogations et des propositions que l'on examinera bien volontiers.

Concernant les déchets, je répondrai concomitamment à M. CECCOLI et à Christelle puisque vous avez évoqué la question. Alors oui, évidemment il y a un volume de déchets plus important au mois de juillet et surtout au mois d'août, il y a un pic au mois d'août. Il y a une corrélation parfaite entre la fréquentation et le volume total de déchets, c'est bien évident.

Les interrogations que nous menons auprès des professionnels du tourisme, que ce soit les restaurateurs, les hôteliers, démontrent que certains ont déjà adopté de bonnes pratiques. Ils se plaignent souvent effectivement du fait que la collecte ne se fait pas au bon moment, là, la Collectivité évidemment n'est pas responsable, que les collectes ne sont pas suffisamment importantes, suffisamment fréquentes, que ça passe aux heures où vous avez tous les touristes au restaurant.

Mais par contre, moi je constate que les professionnels sont sensibles à la question du tri sélectif, que certains même sont en train d'utiliser des systèmes de recyclage avec du verre pillé. Par exemple, il y a du verre qui est pillé aujourd'hui pour faire du sable avec. A Vizzanova ils se sont auto organisés carrément sur la station de Vizzavona, parce qu'un hôtelier et un restaurateur, ou quelqu'un qui tient une paillette, n'a aucun intérêt à avoir les poubelles devant, c'est un principe de réalité, encore moins un maire ou un président d'intercommunalité. Ça paraît évident.

L'ATC est en train d'étudier, nous le ferons avec l'Office de l'environnement, des opérations pilotes et des systèmes d'incitation pour accompagner les professionnels du tourisme dans ce domaine-là. Mais il y est bien évident que ça rejoint, parce que le problème des déchets est un problème systémique, ça rejoint ensuite le problème global, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a trié, une fois que la collecte s'est bien faite, qu'est-ce qui se passe ? On est bien au fait de cela, et ça dépend du règlement du problème global qui est posé à nous, dont on a débattu ce matin. Voilà pour la question des déchets.

Pour la question des métiers qui est transversale à plusieurs interrogations, merci Muriel pour ta question, merci Christelle également et Nadine qui connaît bien ce dossier-là. Je l'ai dit en Commission du développement, une école hôtelière ne règlera pas le problème de la tension sur le marché du travail. Ça c'est évident. L'école hôtelière vise à répondre à un besoin de formation dans le domaine de l'hôtellerie, voire la restauration. Elle ne règlera pas la question de tous les métiers du tourisme, et d'ailleurs il y a une offre de formation aujourd'hui assez diversifiée dans les métiers du tourisme avec l'université, avec l'AFPA, avec de la formation continue, de la formation initiale, il y a des BTS qui marchent très, très bien. D'ailleurs ils sont souvent insuffisamment équipés pour faire face à la demande et aux pratiques nécessaires quotidiennes et travaux dirigés, etc., des jeunes. Mais il faut avoir une réflexion, là-aussi, globale sur le sujet, on ne peut pas dire que l'école hôtelière va tout régler.

Par contre, là où je me suis engagée, y compris en conseil d'administration de l'Agence, et on en a déjà discuté avec Josepha GIACOMETTI, on va arrêter les serpents de mer, on va prendre le problème de

l'école hôtelière ou le problème de la formation, et on va répondre à la question. S'il faut une école hôtelière, c'est oui, s'il ne faut plus d'école hôtelière, on n'en discute plus, parce que des dossiers d'école hôtelière, il y en a 10 à l'Agence du tourisme.

Donc, il faut régler les problèmes, si ce n'est pas faisable et pas soutenable, il ne faut pas faire. S'il s'avère qu'en discutant avec tout le monde c'est une option, il faut tracer d'autant que pour financer ce genre de chose, on trouve de l'argent à Bruxelles, on trouve du FSE, du fonds social européen, il n'y a pas de souci là-dessus.

Donc voilà pour la question des métiers, de la formation qui me tient à cœur, vous imaginez, fortement parce qu'évidemment, je considère qu'en tant qu'économiste, qu'il y a insuffisamment de jeunes corses qui sont attirés par ces filières et, à juste titre, parce qu'ils ne sont pas très bien rémunérés, alors qu'il y a une gamme de métiers fabuleuse dans le domaine du tourisme. Il n'y a pas uniquement que des femmes de chambre, avec tout le respect que je peux avoir pour les femmes de chambre, bien évidemment, ou que des jardiniers, loin de là. Il y a des métiers de cadres dans le domaine du tourisme, sur lesquels d'ailleurs l'université forme des personnes. Il est essentiel que nous arrivions à avoir une matrice globale de la question de la formation. Mais évidemment, c'est un sujet qui appartient encore plus à Josepha, je dirai, qu'à la présidente de l'Agence du tourisme, et il faut véritablement qu'on travaille là-dessus, de manière rationnelle et surtout de manière lucide.

Concernant l'intervention de Pierre GHIONGA, Pierre je n'ai pas fait autant de voyages que toi, même certaines destinations que tu évoques, je ne les connais pas. Mais les voyages forment la jeunesse, on le sait. Tu as raison de dire qu'il y a des destinations qui ont joué sur la question de l'effet réserve. Il y a une destination dans le monde qui est le Costa-Rica, qui s'est pleinement spécialisée sur le tourisme durable. Mais le Costa-Rica est un Etat, il peut prendre des décisions en matière de lois et de règlements. Nous, on est quand même bloqué aux entournures concernant des adaptations législatives, voire même aujourd'hui des adaptations réglementaires.

Donc évidemment, il est impératif qu'en matière d'environnement et de valorisation touristique, on puisse disposer de marges de manœuvre sur le plan normatif en général. Et, cela répond aussi aux interrogations de Jean Jacques LUCCHINI sur le sujet.

Nadine, évidemment les éléments que tu as évoqués, je les partage totalement. Il faut être très, très vigilant au regard du potentiel touristique que nous avons et également du potentiel environnemental que nous avons. Il nous

faut en la matière une rigueur très grande, je parle bien de rigueur, et de l'implication de l'ensemble des acteurs.

La patrimonialisation est encore un sujet que je partage bien volontiers avec Josepha GIACOMETTI et sur lequel l'université a beaucoup travaillé. La question de la patrimonialisation est essentielle. Patrimonialisation attention, ça ne veut pas dire folklore, ça ne veut pas dire folklorisation. Patrimonialisation, ça peut être un processus qui nous permet, non seulement d'inventorier d'abord ce dont nous disposons, ce que la nature nous offre ou ce que l'histoire nous a légué, mais que nous arrivions effectivement, à partir de cela, de décréter et d'établir ce qui a de la valeur ou ce qui n'en a pas. Et la valeur, tu as raison, elle est multiple, elle n'est pas qu'économique, la valeur elle est identitaire, la valeur correspond à différents types de grandeur, et y compris celle des touristes qui se représentent les choses lorsqu'ils arrivent ici et qui, des fois, accordent des choses à des trucs qui, pour nous, sont complètement surprenantes.

Donc, on a été assez mauvais, jusqu'à maintenant, dans ces domaines-là, c'est la vérité bien que l'université, je le répète, ait beaucoup travaillé là-dessus, on a été assez mauvais et il y a des territoires où effectivement, on valorise Napoléon et des endroits où il a fait une sieste et où il y a une plaque et on fait payer 5 € pour visiter l'endroit. Et ici, Napoléon est né et effectivement, c'est insuffisamment valorisé. Mais je sais que c'est un sujet qui tient au cœur de plusieurs personnes ici, dont le président de l'Assemblée et beaucoup de Corses évidemment y sont très sensibles.

De la même façon, lorsque nous sommes allés à Paoli City, un des seuls voyages d'ailleurs que j'ai pu faire au cours des derniers mois, à part Bruxelles, lorsque nous sommes allés à Paoli City, nous avons mesuré ce que représentait, pour les Américains et pour les Corses de la diaspora Américaine, la figure de Paoli.

Aujourd'hui, on a le Président Macron qui se rend à Moud Vernon pour voir la chambre où a dormi Lafayette, donc dans la maison de Washington. A Paoli City et à Philadelphie, au National Constitution Center, c'est la figure de Paoli qui prévaut et la connexion avec Lafayette qui est essentielle. Et on nous l'a dit, et on l'a vu de manière très, très claire et très évidente. D'ailleurs, Josepha pourra vous parler des projets, que nous avons, de valorisation patrimoniale et touristique concernant ce sujet.

Concernant l'architecture, c'est fondamental parce que l'architecture c'est le reflet de ce que nous sommes, du lien que nous avons aux milieux et aux lieux. Donc, il y a eu des énormités architecturales dans le domaine touristique mais pas que touristique. Aujourd'hui, l'Agence du tourisme, pour

vous donner qu'un exemple, consulte systématiquement les CAUE, qui auront peut-être vocation à fusionner, les deux CAUE Haute-Corse et Corse-du-Sud, lorsqu'il y a des projets d'investissements touristiques et que nous octroyons des moyens, on demande une expertise. De la même façon, nous allons demander une expertise systématique lorsqu'il s'agit d'activités de pleine-nature à l'Office de l'environnement.

Donc, il faut voir que nous sommes une exigence de qualité par rapport à ces projets multiples et variés.

Muriel, pour te dire que, tu le sais, au conseil d'administration sont représentés le monde professionnel mais aussi les salariés avec la commission paritaire hôtel et restauration. Nous avons une convention avec eux et nous travaillons effectivement avec eux sur les problématiques de l'emploi, de la qualification et nous envisageons, effectivement, de remettre sur le métier la question du CDI saisonnier, auquel Christelle a fait allusion il y a un instant.

Là encore, c'est comme l'école hôtelière, il n'y a aucun tabou, mais à un moment donné, il faut répondre à la question : oui ou non faut-il un CDI saisonnier ? Je sais qu'aujourd'hui il y a les professionnels qui sont preneurs et c'est très séduisant. En apparence, le jeune, en général ce sont des jeunes mais il n'y a pas que des jeunes qui travaillent dans le tourisme, le salarié du tourisme, la saisonnier travaille pendant 4, 5 mois, ensuite il se repose un peu, et il part en formation et il a un CDI qui lui permet de couvrir toute cette période-là.

Alors, il y a des avantages et des inconvénients, je ne vais pas faire le débat ici, ça été réclamé y compris dans une motion, mais aujourd'hui lorsque l'on interroge les travailleurs du tourisme, on vous répond : « ah non ! Moi un CDI toute l'année ça ne m'intéresse pas forcément » Et là, on a une étude sur 400 saisonniers.

Donc, il faut bien que nous travaillions là-dessus, de manière concertée, en faisant des tests. Moi je propose qu'il y ait des tests qui soient réalisés par filières et que l'on avance là-dessus.

Concernant la question de l'eau, elle est essentielle, on ne va pas faire *acqua vostra* tout de suite, mais elle est essentielle. Nous avons quand même une richesse que n'ont pas les autres îles : 8 milliards de mètres cubes qui tombent sur l'île. A un moment donné, lorsque vous faites la liste des avantages et des inconvénients, on la met dans la liste des avantages, on ne la met pas comme un inconvénient, il faut être très pragmatique. Aux Baléares, on dessale, à Malte on dessale, aux Baléares on importe aussi, il y a des citernes qui arrivent, il y a 13 millions de touristes, les citernes arrivent, il n'y pas d'eau. Malte c'est un caillou, il n'y a rien.

Donc, quand ils entendent qu'il y a 8 milliards qui tombent sur la Corse évidemment ça nous incite, et on y travaille avec Saveriu, à avoir en la matière une politique qui tienne compte aussi, en matière d'aménagement hydraulique, des zones de fréquentation

Je vous informe, que jusqu'à aujourd'hui, et pour le coup la Chambre régionale des compte avait raison, qu'en matière d'observation touristique, l'Agence du tourisme n'avait plus de personnels, sauf deux, au sein de l'observatoire. Nous avons lancé une enquête aux frontières lors de la dernière saison, d'avril jusqu'au mois de septembre, nous avons recueilli 70 000 questionnaires, ils sont en train d'être exploités avec l'INSEE.

Il y aura effectivement dans les réponses à ses questions : « où avez-vous passé vos vacances en Corse » ? C'est-à-dire que l'on sache où ils vont, on ne sait pas où vont les gens, c'est quand même hallucinant. Pour faire une politique des déchets territorialisée et une politique de l'eau territorialisée et dimensionner les moyens et les infrastructures, il faut savoir combien il y a de gens sur le territoire, sur le territoire dont parlait Xavier en Commission des finances. Pour faire des diagnostics territoriaux, il faut savoir où sont les gens, c'est une variable fondamentale.

Donc, la question de l'observation, elle est fondamentale, en amont, de ce point de vue, et je vous informe donc, qu'on est en train de corriger fortement les choses avec la Commission « observation » de l'Agence du tourisme.

Donc, je pense avoir répondu aux questions générales et particulières. Jean-Jacques, j'ai répondu effectivement en répondant aux autres sur certains points, et on en a discuté en Commission du développement. Oui, tu as raison, aujourd'hui en Corse, on dépense 5 fois moins dans le domaine de la dépense culturelle et patrimoniale, qu'ailleurs. Mais, il faut se poser aussi les bonnes questions : qu'est-ce que l'on propose dans certains territoires en matière de services patrimoniaux et culturels ? Et Josepha, Dieu sait si elle travaille là-dessus depuis des mois avec les associations, avec les producteurs et les acteurs de la vie culturelle et qui s'occupent aussi du patrimoine, tout est ouvert, ils dépensent 5 fois moins parce qu'ici, ce n'est pas payant, il faut être lucide, c'est-à-dire qu'ici tout est « free » comme disent les américains, il y a tout qui est gratuit, les plages sont gratuites, tout est gratuit.

Moi, je ne dis pas qu'il faut faire payer tout, mais je suis désolée, je suis économiste, en économie, ce qui n'a pas de prix, n'a pas de valeur. Par contre, je considère qu'il y a des valeurs autres qu'économiques, comme le disait Nadine tout à l'heure. Aujourd'hui, tout a été ouvert et on n'a pas suffisamment extrait cette valeur ajoutée que j'évoquais tout à l'heure, qui va

nous permettre de protéger notre destination et, mieux, de la valoriser par rapport à la concurrence.

Donc voilà, je pense que j'ai répondu de la manière la plus précise possible aux uns et aux autres. Je vous renouvelle mes remerciements pour vos commentaires et vos suggestions. On ne peut pas faire d'amendements, mais que je ne manquerai pas, évidemment, de reprendre à mon compte et que l'Agence du tourisme ne manquera pas de reprendre à son compte dans les moments un peu difficiles qu'elle traverse actuellement. Je vous remercie de votre confiance.

Le Président TALAMONI

La discussion générale est close. Nous avons un amendement, mais il s'agit d'une feuille de route de l'Exécutif qui n'appelle pas un vote formel de l'Assemblée, sauf sur la prise d'acte et donc, il est difficile d'imposer à l'Exécutif un amendement sur un texte qui ne va pas être voté formellement par l'Assemblée.

(Brouhaha).

La discussion est close. Si vous n'avez pas eu la réponse, vous la demanderez à une autre occasion puisque la discussion générale est close. Il faut respecter un peu les procédures des fois, parce que sinon on ne s'en sort pas.

Donc, je vais faire voter sur la prise d'acte...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, il n'est pas question de remettre en cause le fait que nous ne puissions pas amender, dont acte...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas ça, non seulement on ne peut pas amender, mais à cette heure-ci, on ne peut même plus intervenir, la discussion générale est close.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, permettez-moi de faire remarquer que nous n'avons pas eu la réponse de l'Exécutif sur la nature de l'amendement, quand bien même ne pourrions-nous pas amender.

Le Président TALAMONI

Voilà. Donc, nous allons demander à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de ce texte.

Les services se sont livrés, suite à la petite discussion de tout à l'heure sur le plan procédurale, à une vérification et conformément à ce que nous vous annonçons tout à l'heure et ce que nous soutenions, lorsqu'il y a un vote pour prendre acte de la présentation d'un texte, eh bien il est tout à fait possible de ne pas voter, de voter « contre », c'est tout à fait possible. Mais enfin, il est évident que de voter « contre » le fait de prendre acte de la présentation d'un texte, ensuite chacun pourra analyser le vote comme il voudra, mais en tout cas, c'est un vote et à partir du moment où il y a un vote, chacun fait ce qu'il veut.

Donc, je mets aux voix la proposition qui consiste à prendre acte de la présentation de cette feuille de route.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'Assemblée vient de prendre acte de la présentation de la feuille de route.

Je pense qu'il serait bon maintenant de suspendre la séance pour aller diner, nous nous retrouvons, si vous le voulez bien, dans une heure, dans l'hémicycle pour essayer d'avancer un peu...

Le Président SIMEONI

M. le Président, Nanette MAUPERTUIS a 2 petits rapports, elle doit repartir ce soir, est-ce que l'on peut faire en 5 minutes ces deux rapports ?

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons examiner ces rapports, si bien entendu l'Assemblée l'accepte.

Rapport n° 2018/O1/110 : Modification des statuts de l'Agence du tourisme de la Corse.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, et merci l'Assemblée de sursoir quelques instants au dîner. C'est vraiment très lié, je crois que c'est important de présenter les choses de manière globale.

Donc, au regard des besoins du domaine touristique et de la prolifération législative et réglementaire, l'Agence du tourisme a dû adapter à plusieurs reprises ses statuts initiaux au cours des dix dernières années, notamment pour consolider son statut d'établissement public industriel et commercial.

On a plusieurs évolutions qui ont eu lieu et le statut revisité qui vous est proposé aujourd'hui, poursuit plusieurs objectifs. D'abord, il agrège les modifications qui sont présentées d'ailleurs dans le rapport, dans un document homogène parce que moi, lorsque je suis arrivée, j'avais un document qui compilait plusieurs choses, des fois certains articles étaient redondants et un certain nombre d'incohérences existaient.

Donc, certains paragraphes ont été supprimés parce qu'ils étaient des fois obsolètes ou désuets de par l'évolution législative ou réglementaire. Ensuite, on a introduit un préambule comme substrat juridique fondateur, on a précisé le rôle d'ordonnateur du président de l'établissement qui n'était pas évident dans les statuts, en tout cas il y avait deux éléments contradictoires et on a également précisé l'article qui concerne les ressources financières de l'établissement que vous pouvez analyser.

On a enfin fait du toilettage pour simplifier les choses en matière notamment de quorum, pour que tout le monde soit très informé. Ce matin, la Chambre régionale des comptes a évoqué le fait que pendant plusieurs années le quorum n'était pas atteint dans le conseil d'administration de l'Agence du tourisme. Me concernant en tout cas, et la mandature actuelle, on n'a jamais eu de problème de ce type, mais c'est vrai que c'est compliqué pour les professionnels de venir au mois de juillet parfois, en pleine saison, ou au mois de septembre, assister au conseil d'administration de l'agence.

Donc, on a établi un quorum fondé sur les présents et les représentés. Et puis également on a introduit, la loi le permet, la possibilité d'avoir des

membres du conseil d'administration qui soient présents par visioconférence ou qui soient en téléprésence.

Tout cela pour qu'il y ait véritablement un quorum qui soit atteint et le maximum de personnes qui puissent participer aux discussions, qui ont donné d'ailleurs la feuille de route qui vous a été présentée tout à l'heure.

Donc, voilà les principales modifications qui ont été apportées. Je vous propose de les approuver telles qu'elles sont annexées dans le présent rapport. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien, la parole est à qui la demande ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/O1/094 : Transfert et élargissement du périmètre de perception de la taxe de séjour départementale.

Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. C'est un rapport qui est très complémentaire des deux précédents. Il s'agit du transfert du produit de la taxe de séjour additionnelle anciennement départementale. Je rappelle très rapidement de quoi il s'agit. La taxe de séjour, je crois que tout le monde connaît, lorsque vous vous déplacez où que ce soit, vous la payez, c'est le seul impôt touristique qui est le premier mode de financement de l'action touristique locale.

Ce sont aujourd'hui les intercommunalités qui la prélèvent, le collecteur étant l'hébergeur, bien évidemment, sauf lorsque la commune, avant l'application de la loi NOTRe, a décidé de conserver sa taxe de séjour, ce qui a conduit à quelques débats dans certaines intercommunalités.

C'est un impôt qui est important, c'est un impôt pour lequel le principe d'égalité devant l'impôt s'applique partout sur le territoire français. Vous savez que ça peut être prélevé de manière forfaitaire ou au réel, lorsque l'on prélève au réel, c'est peut-être un peu plus compliqué, mais les recettes fiscales sont beaucoup plus importantes.

Et donc, il est très important, et c'est le discours que je tiens auprès des intercommunalités, il faut absolument que les touristes payent leur taxe de séjour et qu'elle soit prélevée, dans la mesure du possible, au réel, comme nous payons nous des taxes de séjour lorsque nous nous déplaçons.

Alors, à côté de cette taxe de séjour communale ou intercommunale, la loi depuis 1927 prévoit une taxe départementale, les départements ne sont pas obligés de la prélever, et elle représente 10 % de la taxe précédemment évoquée, de la taxe intercommunale aujourd'hui.

La taxe est recouvrée de la même façon, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour intercommunale. Et aujourd'hui, concernant la Corse, il faut constater que seul le département de Haute-Corse prélevait cette taxe de séjour, l'avait instaurée, alors que le département de Corse-du-Sud ne l'avait jamais instaurée.

Donc, dans le contexte de mise en œuvre de la Collectivité de Corse, d'abord, la recette constituée par la part départementale additionnelle a fait l'objet d'un transfert de par les ordonnances, bien sûr, de par une ordonnance qui est précisée dans le rapport, donc il y a eu transfert à la Collectivité de Corse.

Evidemment, au regard de l'égalité devant l'impôt, les touristes qui arrivent en Corse-du-Sud devront payer la taxe additionnelle comme en Haute-Corse, ça paraît évident, mais ça mérite d'être précisé. La DGCL, donc la Direction générale des collectivités locales, nous a précisé cela, il n'y a aucun souci pour qu'elle soit prélevée et il est nécessaire, bien évidemment, que cela soit acté au versement du budget de la Collectivité de Corse.

Et, ce que nous demandons dans ce rapport, c'est que comme il s'agit d'un impôt fléché, il n'y a pas beaucoup d'impôts qui soient fléchés, c'est un impôt fléché tourisme, nous demandons que le reversement du produit de cette taxe soit fait à l'Agence du tourisme de la Corse qui est apte à la recevoir en tant qu'EPIC, comme les offices du tourisme d'ailleurs, et en tant qu'institution spécialisée de par le code du tourisme tel que je l'ai précisé dans le débat antérieur, et aussi en tant que gestionnaire principal de la politique touristique de Corse.

Dans le cadre, en fait, d'une convention d'objectifs et de moyens, donc tous les ans il y aurait une convention d'objectifs et des moyens qui préciserait l'affectation de la taxe à l'Agence du tourisme et le type d'investissement ou d'opération que nous souhaiterions mener. Elle n'ira pas abonder le budget, je dirai, de fonctionnement de l'Agence, je vous rassure tout de suite, ce sera précisé, reprécisé s'il le faut et nous reviendrons devant l'Assemblée pour faire l'évaluation de ce qui a été fait avec cette taxe pour éviter que, comme la taxe des transports qui avait été mise en place, à la demande d'ailleurs de François ALFONSI, il faut le dire et le rappeler, était une taxe environnementale au départ, mais en fait elle n'est pas servie à réaliser des opérations environnementales puisqu'elle vient abonder le budget général de la Collectivité.

Donc, voilà les éléments principaux de ce rapport que nous vous demandons d'approuver. Je vous remercie de votre attention.

Le Président TALAMONI

Il y a deux rapports, un de la Commission développement et un de la Commission finances, mais compte tenu de l'heure tardive, je pense, vous avez les rapports, peut-être on peut dire d'un mot la conclusion du rapport.

M. Julie GUISEPPI

Avis favorable.

M. Anne TOMASI

Avis favorable.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, je peux rajouter juste une chose ? Un élément d'information, on calcule, après pour évaluation, combien rapporte chaque lit professionnel en termes de taxe. A titre comparatif et pour votre bonne information, en Corse la taxe de séjour rapporte 42 € par lit sur toute une année, en PACA c'est 233 € Donc c'est que l'on est mauvais nous sur le prélèvement. C'est tout ce que je voulais dire. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, vous l'avez.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Deux choses, la première...

Le Président TALAMONI

Simplement, un point qui est technique mais qui, en même temps, est important, c'est que nous avons donné au traiteur une heure prévue, c'est-à-dire 20 h 30, il y a des plats à faire chauffer, etc. On m'explique toutes ces questions techniques qui m'indiffèrent en ce qui me concerne, mais quand même ça peut intéresser un certain nombre d'entre vous, notamment les gastronomes. Donc je vous précise que vous allez manger soit froid, soit réchauffé, voilà ! Maintenant, ceci étant précisé, vous avez tout le loisir d'intervenir aussi longtemps que vous le souhaitez.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Désolé, j'ai mauvaise conscience, mais ça ne fait rien, je ne peux pas m'empêcher de réagir au rapport qui nous est présenté pour deux raisons. La première, vous mettez en avant l'équité. Le problème, Mme la Présidente, vous le savez, c'est que certes il faut une équité entre la Haute-Corse et la Corse-du-

Sud, mais je ne suis pas certain aujourd'hui qu'il y ait une équité parce que sur les bases, je ne suis pas sûr que le travail ait été fait partout.

Alors, c'est vrai vous allez me répondre : cela ne relève pas de votre responsabilité, mais il ne faut pas dire aux Corses qu'en votant ce soir cet impôt à l'échelle territoriale, nous aurons réglé le problème de l'équité. Ce n'est pas vrai parce qu'il y a des collectivités, vous les avez pointées, qui ne font pas leur travail sous prétexte de déplaire à peut-être d'anciens électeurs, et je vous parle en connaissance de cause parce que je l'ai observé dans mon territoire pendant des années et que donc, nous n'aurons pas atteint forcément ce premier point.

Le deuxième, vous évoquez le transfert de cette taxe au profit de la seule Collectivité de Corse. Je suis plus prudent que vous sur cette idée, et en plus je vais rebondir sur votre conclusion, à savoir qu'aujourd'hui nous ne sommes pas bons et que nous ne collectons que 42 € alors qu'on pourrait peut-être espérer en collecter 200. Ça veut dire que ça représente des sommes importantes, certes vous en avez besoin au niveau de l'Agence du tourisme de la Corse pour faire de la promotion, je suis d'accord avec vous, mais un jour peut-être, lorsque nous serons plus efficaces sur la collecte de cet impôt, je pense qu'il faut se poser la question de savoir le fait qu'à un moment donné le Président SIMEONI aura besoin peut-être d'une partie de cette somme pour pouvoir, notamment en matière touristique, appréhender des choses à réviser.

Je vous dis cela parce que je gère quand même une commune dans laquelle je verse aujourd'hui l'intégralité à l'office du tourisme, mais que je suis le premier à me poser la question de garder une partie de ces sommes parce qu'il y a des choses que je continue à financer sur le budget général de la commune. Donc, je transfère ma réflexion, tout simplement.

Donc, moi je vous alerte en vous disant qu'à un moment donné, on sera peut-être meilleur sur la collecte de cette taxe et qu'il faudra en laisser une partie au sein de la maison mère pour traiter des questions qui relèvent de la saisonnalité et surtout de la question touristique. Je vous remercie. Mais nous voterons bien sûr cette proposition.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Président, une observation de droit, je vois que dans la délibération initiale on avait laissé un article 4 où on demandait la modification législative et réglementaire pour pouvoir étendre à la totalité du territoire. Or, on a eu confirmation par la DGCL qu'elle était de droit.

Donc, je pense que c'est superfétatoire et qu'on peut voter la délibération en précisant qu'on supprime l'article 4.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut vérifier dans la délibération que vous avez, la dernière version, il n'y est pas cet article 4.

Le Président TALAMONI

Faites un amendement de l'Exécutif à son propre rapport.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vérifiez, vous avez la dernière version.

Le Président SIMEONI

Il a été coupé déjà ?

Le Président TALAMONI

Non, il faut le couper.

Alors je mets **aux voix l'amendement de l'Exécutif à son propre rapport.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets **aux voix le rapport ainsi amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bon appétit.

La séance suspendue à 21 h 20 est reprise à 22 h 45.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, la séance est reprise.

Nous allons donc aborder la santé et le social. Je vous propose trois heures de travail et ensuite nous allons nous coucher ! Non, une heure de travail, ça va une heure de travail ? Ça à l'air de convenir, mais il faudra travailler vite, parce que sinon ça va être plus qu'une heure.

SANTE – SOCIAL / SALUTE – SUCIALE

Rapport n° 2018/O1/104 : Convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-2018 (FAPI)

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Le fonds d'appui aux politiques d'insertion conclu, le FAPI, est créé par loi de finances initiale, pour 2017 du 29 décembre 2016, et vise à porter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Les conseils départementaux de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud ont passé respectivement convention avec l'Etat pour la période 2017 - 2019.

La création de la Collectivité de Corse implique une convention unique qui vient se substituer aux deux conventions initiales. Les conventions initiales prévoyant qu'un rapport annuel d'exécution de la convention soit produit par les anciens départements, et la Collectivité de Corse étant substituée dans l'endroit et obligation, elle a en charge de la production dudit rapport pour l'année 2017. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération en vue d'une transmission aux services de l'Etat afin qu'il soit vérifié que les objectifs fixés ont été atteints.

Le rapport soumis à votre approbation présente d'une part le rapport d'exécution de la première année de la convention, d'autre part les actions retenues conjointement par la Collectivité de Corse et par l'Etat dans le cadre de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour la période 2018 - 2019.

Il précise enfin les modalités financières de son partenariat : rapport d'exécution 2017, le rapport est structuré autour d'engagements financiers, d'engagements de progrès. Les engagements financiers visent à garantir une inscription annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égales à 95 % des crédits inscrits l'année précédente. Les services de l'Etat s'assurent du respect de ce premier niveau d'engagement, c'est la direction des finances DDCSPP.

Le respect des engagements de progrès contractés est apprécié par les services de l'Etat sur la base du rapport annuel d'exécution de la convention.

Au terme de la première année d'application de la convention, le rapport d'exécution et les rapports d'activités qui lui sont annexés, permettent de constater l'état d'avancement et de réalisation des actions retenues.

Les engagements de la Collectivité de Corse pour la période 2018 / 2019 : la convention unique qui est proposée prévoit de manière générale la poursuite des actions retenues dans la convention initiale.

Ainsi ont été retenues dans le cadre du socle commun d'objectifs, les actions suivantes : conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens fixant les engagements de Collectivité de Corse et de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique, convention en cours de validation ; l'élaboration d'un pacte territorial d'insertion, document en cours d'élaboration, avec des travaux d'harmonisation avec l'Etat ; l'action visant à favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois ; l'action point conseil budget ; l'action évaluation des actions en matière d'insertion qui sera étendue à l'ensemble du territoire.

Dans le cadre des actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales, et compte tenu des éléments du bilan de l'exécution, deux actions sont retirées, les actions : insertion des jeunes et jardins collectifs, et une nouvelle action est introduite, c'est un projet d'appartement pédagogique qui vise à faciliter l'action au logement et à aider leur maintien dans le logement par des mesures éducatives.

L'ensemble des autres actions retenues dans ce cadre par les conventions initiales sont par ailleurs reconduites.

Dispositions financières : le répartition de la Corse-du-Sud et le département de la Haute-Corse ont respectivement perçu pour la première année d'exécution de la convention, une dotation de 69 023 € et de 100 150 €. Au titre de l'année 2018, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel de 164 690 € qui est à-peu-près équivalent aux deux précédents budgets.

La recette a été inscrite au budget prévisionnel 2018 et sera affectée aux programmes 51-23 A et 51-21 B. Le montant définitif sera fixé par avenant à la présente convention. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Donc, sur ce rapport il y a deux avis oraux des Commissions de la culture et des finances. Donc avis orale de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Vote favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Avis de la Commission des finances : avis favorable à l'unanimité.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/O1/080 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat.

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. La convention annuelle d'objectifs et de moyens, la CAOM, dispositions combinées de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion et de la loi NOTRe du 7 août 2015, implique que les compétences sociales précédemment exercées par les départements soient, à compter du 1^{er} janvier 2018, exercées par la Collectivité de Corse, et ce jusqu'à ce que au titre de la Collectivité de Corse signe chaque année avec l'Etat une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

La conclusion de la CAOM intervient donc en 2018 dans un contexte institutionnel et règlementaire nouveau, marqué à la fois par la création de la Collectivité de Corse et par les nouvelles orientations données au dispositif des contrats aidés par la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018, relative au parcours emploi - compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle introduit deux changements majeurs : la transformation des contrats aidés en parcours emploi - compétences s'appuyant sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs ; la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi permettant une gestion globale des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique.

La CAOM, formalise le partenariat de la Collectivité de Corse et de l'Etat dont l'enjeu est la promotion d'une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Elle décline les objectifs d'entrée en PEC pour 2018 et fixe le nombre de bénéficiaires de parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (CIAE) financés en commun par la Collectivité de Corse et par l'Etat.

Le parcours emploi compétences (PEC) : les nouvelles orientations nationales repositionnent les contrats aidés autour du triptyque emploi-formation-accompagnement, afin d'en faire un des leviers efficaces de la politique de l'emploi et de la formation.

Dans ce cadre, le contrat aidé devient un Parcours Emploi Compétences recentré sur son seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Vous l'aurez bien compris, ça concerne les publics vraiment très précaires.

Ce nouveau pilotage qualitatif s'appuie sur un cadre juridique inchangé qu'il convient de rendre effectif et qui doit permettre d'améliorer la performance au service des publics les plus éloignés de l'emploi.

Pour 2018, 129 parcours emplois - compétences financés par l'Etat et par la Collectivité de Corse doivent être conclus avec le secteur non-marchand.

L'insertion par l'activité économique, IAE : l'IAE s'adresse à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières justifiant la mise en situation professionnelle dans une structure dédiée à l'insertion dans l'emploi.

L'action de la Collectivité de Corse se concentre sur les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion portés par les organismes conventionnés par l'Etat : 20 structures : 8 en Corse-du-Sud et 12 en Haute-Corse.

Pour les bénéficiaires du RSA dont elle a la charge, la Collectivité de Corse s'engage à financer au titre du RSA 140 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) : 57 pour le territoire de Corse-du-Sud ; 83 pour le territoire de la Haute-Corse

Les modalités de cofinancement :

Aux termes de l'arrêté préfectoral R20-2018-02-26-001 relatif aux contrats d'accompagnement – supports des Parcours Emploi Compétence (PEC), la prise en charge des PEC à destination des bénéficiaires du RSA cofinancés par la Collectivité de Corse s'effectue au taux de prise en charge de l'aide de l'Etat de 60 %, sur la base d'un contrat d'une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 35 heures.

La Collectivité de Corse s'engage à contribuer à la prise en charge de l'aide à hauteur de 88 % du montant du RSA pour une personne isolée.

Les crédits d'intervention mobilisés dans ce cadre s'élèvent à 743 500 € auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion estimés à 6 500 € versés à l'agence de service de paiement, dus au titre du suivi statistique et financier et du versement du RSA pour le compte de la Collectivité de Corse, soit une participation globale d'un montant global de 750 000 €

Pour l'IAE, les dispositions financières sont les suivantes : pour 140 CDDI, la participation financière globale de la CDC s'élève à 813 736,40 € dont 806 436,36 au titre de crédits d'intervention ventilés de la manière suivante : 328 334,82 pour le territoire de la Corse-du-Sud ; 478 101,58 pour le territoire de la Haute-Corse ; 7 300 € au titre des frais de gestion versés à l'agence du service et de paiement.

La participation financière globale de la Collectivité de Corse aux dispositifs d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi s'élève à **1 563 736,40 €**

Les crédits sont inscrits au BP 2018 au chapitre 9344 – fonctions 446 et 447 - programmes 5123 A, 5124 A 5123 B. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission de la culture dont la conclusion seule nous intéressera à cette heure, mais je laisse évidemment la rapporteure décider. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Par respect pour un commissaire qui s'est exprimé, je vais quand même rapporter ses propos, ils sont très courts.

M. Romain COLONNA intervenant sur la répartition des dossiers relatifs aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (57 pour le territoire de Corse-du-Sud - 83 pour le territoire de la Haute-Corse) a souhaité avoir des précisions sur l'écart constaté entre les deux territoires.

Les services ont précisé que cet écart s'explique notamment par le fait que les nombres de bénéficiaires de RSA ne sont pas égaux entre la Haute-Corse et la Corse du Sud. On a signé une convention globale alors qu'auparavant il y avait deux conventions mais il faudrait sans doute, à l'avenir, affiner l'analyse en allant aussi regarder les besoins des territoires dans les microrégions pour parvenir ultérieurement à s'affranchir de la limite départementale.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la rapporteure. Il y a également un avis mais oral celui-là de la Commission des finances et c'est un avis favorable.

Vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais être rapide. Ce dispositif PEC a remplacé l'ancien dispositif des contrats aidés CAE/CEI avec la partie RSA, effectivement, qui était gérée par les départements et le reste qui était géré par les communes, en particulier quand on était dans le secteur non marchand.

Je voudrais attirer votre attention, c'était certainement dû au démarrage et au fait qu'on a mis un peu de temps à signer la convention, il y a eu des retards qui ont été pris dans l'instruction des renouvellements des contrats et qui ont perturbé le dispositif.

Effectivement, comme je vous le disais, c'était le secteur non marchand qui était ciblé. Mais il faudrait veiller, et ça, je voudrais qu'on le note, à ce que par exemple les communes ou les organismes bénéficiaires qui ont dû avoir recours à des CDD, le temps nécessaire pour l'instruction des renouvellements, ne se retrouvent pas pénalisés au moment de vous soumettre ces renouvellements puisque de fait, ces candidats ou ces personnes pourraient se retrouver non éligibles.

Il faut qu'il y ait un rattrapage et que la suite puisse se faire sans rupture de contrat.

Ce n'est pas la majorité, je voudrais quand même vous alerter sur ce sujet, c'est par exemple une commune qui, en février puisqu'en février, on était toujours en attente de l'arrêté préfectoral, se retrouvait avec des contrats, passé une année par exemple, avec un renouvellement potentiel de 2 fois 6 mois. Comme on s'est retrouvés dans ces périodes un petit peu d'incertitude, ces communes n'ont pas pu attendre de fait le renouvellement et ont dû prolonger avec un CDD. Donc, maintenant, le contrat risque de vous être représenté. Il faudrait veiller à ce qu'elles ne soient pas pénalisées. Merci.

Le Président TALAMONI

Il faut que ceux qui veulent intervenir, interviennent et, Mme la Conseillère exécutive, vous ferez une réponse globale.

D'autres demandes de prise de parole. Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

C'est vrai que c'est une heure un peu tardive, mais ce parcours est très important et le parcours PEC est très intéressant.

Pour répondre, effectivement, il faut que les communes qui ont pallié par une CDD à ce renouvellement de contrats aidés qui sont maintenant en PEC, soient axées sur ce nouveau parcours emplois. Si demain, vous présentez un dossier avec un parcours emplois cohérent, il n'y aura pas de souci pour que la prise en charge soit faite par la jonction.

Le Président TALAMONI

Il n'y a plus de demandes de prise de parole ? Non. La parole à Bianca FAZI pour répondre.

Mme Bianca FAZI

Il y a eu des petits retards effectivement, mais là, ça ne nous concerne pas, c'est la DIRECT qui a eu petit retard en fait. Par contre, nous avons d'autres soucis mais ce n'était pas sur ce genre de contrats. C'est pour cela que je voulais savoir si vous aviez une idée précise. Mais en ce qui concerne les communes, ça a été dû à la DIRECT, il y a eu un peu retard car ils ont mis un peu de temps pour tout vérifier.

Le Président TALAMONI

Nous considérons que la discussion générale est close et nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/O1/103 : Adoption d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Sartinesi-Valincu-Taravu pour une mise à disposition de locaux à titre gracieux.

Mme Bianca FAZI.

Il s'agit d'une convention. Un local a été mis à disposition par la communauté de communes afin que le planning familial puisse recevoir des bénéficiaires. En résumé, ils mettent à disposition un local de manière à ce que les sages-femmes puissent intervenir notamment sur des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses de manière à ce que ce public soit également pris en charge et n'ait pas à descendre jusqu'à Ajaccio.

Je vous lis la convention. C'est une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Sartinesi/Valinco/Taravu pour la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Ce sont des locaux qui sont déjà mis à disposition pour que les assistantes sociales fassent des entretiens.

L'article R.2311-7 du Code de la santé publique prévoit que les centres de planification (CPEF) doivent organiser : des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité.

La Collectivité de Corse souhaite renforcer ses services, en l'occurrence ceux du CPEF de Sartè, au plus près des publics précaires, notamment dans les zones rurales, afin d'améliorer l'accès à la contraception pour toutes les femmes. C'est dans cet objectif qu'il a été jugé pertinent d'ouvrir une consultation à Pitretu è Bicchisgià dans les locaux de la Communauté de communes.

Nos services, qualifiés dans les différentes procédures obligatoires (consultations médicales et entretiens), et pourvus des personnels compétents requis (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales, infirmières), interviendraient au sein de la Communauté de communes du « Sartinesi-Valincu-Taravu » une demi-journée par mois, dans des locaux mis gracieusement à disposition par cette intercommunalité.

A cet effet, il vous est proposé de m'autoriser à signer le projet de convention annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. S'agissant de ce rapport du Conseil exécutif, il n'y a pas d'avis écrit de commissions. En revanche, il doit y avoir un avis oral de la Commission de la culture. Vous avez un rapport écrit ? Si vous voulez le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un petit mot bref.

M. Pierre GHIONGA a souhaité savoir s'il y a une demande similaire pour la Haute-Corse.

Les services ont répondu que, pour le moment, il n'y a pas de demande. Les interruptions de grossesses, les IVG médicamenteuses ne sont pas encore en place, mais ce sera bientôt le cas, il y aura sans doute un rapport prochainement sur ce sujet. Là on est en train d'essayer de faire converger les offres.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/O1/105 : Adoption de trois conventions avec des établissements de santé pour la pratique de l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par les sages-femmes en centre de planification et d'éducation familiale.

Mme Bianca FAZI

La loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016, mise en application depuis le décret, prévoit désormais que les sages-femmes des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) soient autorisées à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse.

Cette possibilité accordée hors établissement de santé, depuis 2004, permet aux femmes d'accéder à la prise en charge de l'IVG dans les Centres de planification et d'éducation familiale d'Aiacciu, Sarte /Prupria et de Purtivechju, de façon globale, et permet surtout aux jeunes femmes mineures, d'avoir un accès facilité à l'IVG.

Aujourd'hui, le président du Conseil exécutif a pour mission d'organiser la pratique des IVG médicamenteuses sur le territoire de la Collectivité de Corse....

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il y a un brouhaha !

Mme Bianca FAZI

...de manière encadrée, par le biais de la signature d'une convention avec un établissement de santé public ou privé, particulièrement pour le suivi d'éventuelles complications médicales.

Outre le caractère obligatoire de cette mission, les médecins et les sages-femmes des CPEF ont constaté, sur le terrain, l'opportunité certaine de la mise en place d'un tel service public de santé en faveur de populations ciblées, particulièrement de femmes défavorisées et de mineures.

Par ailleurs, les services concernés maîtrisent parfaitement les différentes procédures obligatoires (entretien préalable, approvisionnement en médicaments, etc.) et sont pourvus en personnels qualifiés requis.

Des conventions ont déjà été signées, depuis plusieurs années, avec des établissements de santé pour permettre l'IVG médicamenteuse par les médecins des Centres.

Aujourd'hui, apparaît la nécessité, compte-tenu des besoins, et suite à la formation des sages-femmes travaillant dans les centres de planification de la Collectivité de Corse, d'étendre à ces professionnelles la possibilité de pratiquer l'IVG médicamenteuse, et par voie de conséquence, l'obligation de passer la convention réglementaire correspondante avec des établissements de santé, en l'occurrence, avec l'hôpital d'Aiacciu ou la polyclinique de l'Ospedale, en fonction du lieu d'exercice.

Il vous est proposé d'approuver trois conventions dont le projet est annexé au présent rapport :

- avec le Centre hospitalier général d'Aiacciu pour Mme Josiane CAMBON
- avec le Centre hospitalier général d'Aiacciu pour Mme Hélène MEUCCI
- avec la clinique de l'OSPEDALE di Purtivechju pour Mme Christine LAURENS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie. Il y a un rapport oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui ? Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je l'ai dit en commission, il faut se réjouir qu'il n'y ait pas d'oppositions aux IVG alors qu'il y a plein de pays en Europe où on revient sur

ces positions. Je pense que la Corse est un exemple à citer. On est souvent cités comme des rétrogrades. Sur aucun banc, là, je n'ai vu la remise en cause de l'IVG et je m'en réjouis.

Le Président TALAMONI

C'est parce que nous ne sommes pas du tout des rétrogrades.

Le Président SIMEONI

Ça n'aurait pas été la même limonade lors de la mandature précédente !

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant n° 109.

Rapport n° 2018/O1/ 109 : Transfert d'activité AIDE 2B (Reprise effective des personnels et des moyens).

Mme Bianca FAZI

Il s'agit de reprendre les personnels des 2B qui, auparavant, étaient une association que le Conseil départemental de Haute-Corse avait mis en place et qui s'occupait essentiellement des RSA.

Je vais directement à la délibération, à moins que vous vouliez que je vous expose qui était 2B ? Non !

L'ASSEMBLEE DE CORSE

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'approuver le rapport du Président du Conseil Exécutif du Corse.

ARTICLE 2 : DECIDE l'intégration des personnels de l'association AIDE 2B à la date du 1^{er} juin 2018.

ARTICLE 3 : DECIDE d'accepter le transfert des biens et moyens de l'association AIDE 2B au profit de la Collectivité de Corse à la date du 1^{er} juin 2018.

ARTICLE 4 : DECIDE de donner délégation au Président du Conseil Exécutif de Corse pour la mise en œuvre effective de ces décisions et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

ARTICLE 5 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture. Vous avez la parole, Mme la rapporteure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu.

Mme Laura Maria POLI a souhaité avoir des précisions sur la délibération du 15 décembre 2017.

Les services ont précisé que cette délibération avait pour but d'intégrer les personnels de l'association au Conseil départemental. C'est un processus qui a été long. Il y a eu une première délibération, le 16 novembre 2017, qui a acté « la reprise des personnels et de tout ou partie des moyens nécessaires à la poursuite de l'activité » et, le 15 décembre 2017, une seconde délibération qui a acté ladite reprise avec les personnels précisément cités dans leurs fonctions.

Mme Laura Maria POLI a, dans ce cas, souhaité savoir pourquoi il n'y a pas eu de transfert de droit à la Collectivité de Corse de ces personnels puisqu'à partir du 15 décembre 2017, ils faisaient partie du personnel du Conseil départemental de Haute Corse.

Les services ont précisé qu'en fait ils ont encore gardé leur statut d'association. Sur le début de l'année ils sont encore financés en tant qu'association. L'opération est neutre financièrement.

J'ai indiqué qu'apparemment la délibération du 15 décembre 2017 nous oblige à intégrer ces personnels au sein de la Collectivité de Corse. Ils exerçaient une activité qui avait été externalisée par le Conseil départemental de Haute Corse alors qu'elle était internalisée par son homologue de Corse du Sud.

Nous savons que nous avons une masse salariale qui va être impactante eu égard à la fusion des trois collectivités. À cet égard, **Mme Laura Maria POLI** a souhaité avoir des précisions sur les modalités d'intégration de ces personnels dans la fonction publique. En particulier vont-ils être tous intégrés à la direction de l'insertion et du logement au sein de la DGA sociale.

Ensuite le Conseil départemental avait deux baux immobiliers, pour une location à Bastia et une à Ponte- Leccia, pour un montant annuel de 22 032 euros, dont est prévu le transfert sur lequel elle émet une réserve car on pourrait éventuellement prospecter sur des bâtiments dont nous sommes déjà propriétaires dans ces microrégions, de façon à essayer de faire des économies sur cette location.

Les services ont précisé que les personnels transférés seront tous intégrés au sein de direction de l'insertion et du logement de la DGA sociale, qu'il s'agisse du personnel administratif ou de personnels sociaux. Ils sont intégrés avec la reconduction exacte des missions qu'ils exerçaient antérieurement puisqu'ils exerçaient déjà une mission pour le compte du Conseil départemental qui était celle du suivi de l'insertion des bénéficiaires du

RSA. Le processus d'intégration est individuel. On a demandé au service de la DGA sociale de proposer une liste de postes. Les postes administratifs sont intégrés à du secrétariat social. Ils vont continuer à exercer des missions de secrétariat de suivi de contrats d'insertion. Les assistantes sociales également. La directrice a été intégrée au sein de direction de l'insertion et du logement sur une proposition de chargée de mission car le statut de direction au sein de l'association de donne pas droit à un statut de directeur au sein de la Collectivité.

La présence sur les territoires est préservée. Un certain nombre de sites étaient communs avec les locaux de la Collectivité de Corse, d'autres étaient en location. Pour le moment on a fait une reprise de baux qui n'empêche pas une réflexion sur un schéma global d'installation des services.

M. Romain COLONNA a souhaité avoir des précisions sur les délais consécutifs ou en rapport avec les délibérations qui sont dans le rapport. Il y a un certain étonnement, en le lisant, de voir qu'il y a deux délibérations majeures du Conseil départemental de Haute-Corse qui concernent l'intégration de 17 personnes, l'une remontant au mois de novembre 2017, l'autre en date du 15 décembre 2017 dans un contexte particulier. Pourrait-on avoir des précisions supplémentaires sur le processus dont on dit qu'il a été long ?

Les services ont précisé que le processus ERH avait été enclenché début 2018, puis avec l'arrivée de la nouvelle mandature et des nouvelles équipes il y eu une reprise en main de ce dossier qui a été regardé dans son objet et étudié plus précisément en termes de ressources humaines puisqu'il y a quand même 17 personnes auxquels il faut proposer et garantir des solutions d'intégration. Dans le cadre de la reprise d'activités, il y a un certain nombre de garanties sur le maintien de salaires, sur la continuité de la fonction, etc. C'est ce processus qui a été un peu long. Ensuite il y a eu aussi un processus d'échanges avec les personnels qui a eu lieu entre le mois de mars et ce jour avec des réunions intermédiaires. Il y a un droit d'option de ces personnels. C'est-à-dire qu'ils peuvent refuser les postes qui leur sont proposés. On s'est également préoccupé des aspects techniques, comme le câblage informatique.

Il y a eu un groupe de travail portant à la fois sur la partie organisationnelle RH, logistique, juridique et informatique. Le 1^{er} juin est la date d'intégration à laquelle on est complètement opérationnel dans tous les domaines.

M. Jean-François CASALTA a souhaité avoir des précisions sur l'absence de surcoûts.

Les services ont précisé que le département de la Haute-Corse

assurait la totalité du financement de la structure au moyen d'une subvention d'un montant annuel de 736 000 euros scindé en trois versements qui couvrait l'ensemble des frais de fonctionnement et de salaires. Ce financement faisait l'objet d'un conventionnement annuel. En intégrant ces personnels, c'est neutre en salaires et en charges de fonctionnement puisqu'on continue à garder les baux, les abonnements téléphoniques, etc. et parce que bien évidemment l'association ne sera plus subventionnée. L'intégration des personnels ne coûte pas plus que la subvention mais forcément elle coûte des salaires supplémentaires.

En Corse du Sud ces personnels étaient déjà intégrés au sein du Conseil départemental.

Mme Chantal PEDINIELLI a souligné qu'on versait donc une subvention à une association qui finançait aussi les salaires.

Les services ont répondu que cette association était, en effet, totalement financée par le Conseil départemental de Haute Corse d'où le choix de l'intégration car on était dans un montage qui n'était peut-être pas complètement orthodoxe.

M. Romain COLONNA a souhaité savoir si la décision d'intégration des personnels de cette association prise par le Conseil départemental de Haute Corse contraint, sur un plan juridique, la Collectivité de Corse à en faire autant.

D'autres commissaires ont répondu que c'est effectivement le cas.

M. Romain COLONNA a indiqué qu'il est surprenant, dans ce cas, qu'il soit demandé à l'Assemblée de Corse de se prononcer par un vote sur l'intégration de ces personnels à la Collectivité de Corse car un vote est susceptible d'avoir un résultat négatif.

M. Pierre GHIONGA a demandé si on pouvait communiquer le résultat du vote du 15 décembre 2017. Lui-même a voté pour l'intégration mais il n'était pas le seul.

Les services ont ensuite demandé si les conseillers souhaitaient un complément d'informations. Quelques commissaires ont répondu qu'il pourrait porter notamment sur les salaires des personnels transférés.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un avis oral de la Commission des finances. Avis favorable. François ORLANDI a demandé la parole, il l'a.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Très brièvement pour rappeler, mais le rapport a été particulièrement complet, l'activité de l'association Aide 2B qui a été créée en 1999 qui avait pour but en effet de gérer le RSA pour le compte du département. Cela me permet d'apporter une première réponse à une collègue qui s'interrogeait sur la situation financière des départements et la prise en compte par le cabinet KLOPFER des charges réelles de la Collectivité de Corse, à savoir que c'est en effet une opération neutre puisque le département avait délégué cette mission à l'association Aide 2B et, qu'il fasse partie de la collectivité départementale à l'époque ou qu'il soit pris en charge à travers une subvention, n'entraînait aucune différence de coût.

Si peut-être le RSA a été géré de manière suffisamment efficace puisque là aussi, ça avait été relevé, probablement que le professionnalisme des personnes qui travaillaient dans cette association a pu faire ses preuves comme auraient pu le faire des fonctionnaires territoriaux. Mais ce choix avait été fait il y a plus de 20 ans.

La décision demandait l'intégration de ces personnels et s'est faite tout simplement parce qu'il y avait, en effet, des gestions différentes entre les deux départements et qu'il fallait harmoniser cette mission au sein de la nouvelle Collectivité, comme ça a été fait pour le CRIJ au niveau de la Collectivité territoriale de Corse, comme ça a été fait par la Haute-Corse, le développement par le passé, au département, les personnes ont été intégrées dans la collectivité départementale.

Concernant les procédures et les délibérations, il ne pouvait pas y avoir une intégration immédiate parce que les règlements ne prévoient pas une intégration directe. Il a fallu procéder aux créations de postes dans un premier

temps et ensuite, respecter des délais qui sont incompressibles pour que cette intégration puisse être effective.

En effet, à l'unanimité, le conseil départemental avait validé ces procédures et le caractère légal de la démarche qui consistait à transférer, à mandater cette association et équilibrer ces comptes par une subvention totale du département ne me paraît pas sortir du champ de l'orthodoxie. Je pense que depuis 1999, si tel avait été le cas, ça aurait été relevé par la Chambre régionale des comptes ou par le contrôle de légalité.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot.

Tout d'abord souhaiter la bienvenue à ces personnes au sein de la Collectivité de Corse même. J'ai envie de dire ghjera ora ! Même si ça a été fait tardivement au mois de décembre, vous auriez pu le faire avant.

Je rappelle qu'en 99, c'était pour gérer le RMI et pas le RSA puisque le RSA est apparu après. On ne va pas faire l'historique, mais en tout cas, aujourd'hui, nous nous réjouissons que ces personnes intègrent cette Collectivité de Corse puisqu'elles faisaient le même travail que des personnels du CD 2B à l'époque, mais elles n'avaient sûrement pas les mêmes salaires, les mêmes droits. Je me réjouis qu'elles intègrent la Collectivité, même si je demande à ce qu'on établisse des fiches de postes claires et qu'on nous les communique pour savoir qui fait quoi, surtout les chargés de mission qui auront des missions qui correspondent à leurs rémunérations.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Excusez-moi de reprendre la parole sur ce sujet, mais c'est pour apporter une précision par rapport aux fiches de postes qui sont nécessaires. La nature des emplois, je la précise, sur les 16 salariés, il y a 6 assistantes qui sont des assistantes sociales, il y a 1 éducatrice spécialisée, 2 psychologues, 1

directrice et 6 instructeurs. Ce sont donc des postes pour lesquels le profil a été défini parce que ce sont des postes tout à fait spécialisés.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Très brièvement pour dire que j'étais présent lors de la dernière session qui était aussi l'occasion d'accueillir officiellement, avant le vote d'aujourd'hui, les personnes dans cette structure. A mon tour, joindre mes vœux de bienvenue à ceux qui ont été exprimés au nom de l'Assemblée de Corse par M. VANNI et le faire donc au nom du du Conseil exécutif.

Pour reprendre les éléments de modernité de la Corse, cette île méditerranéenne, vous faire remarquer que sur 17 salariés, il y a 17 femmes. C'est important ! Ce qui a été l'occasion au moment où on les a accueillies, c'était un moment agréable, mais de saluer aussi l'action du Président, Antoine CASANOVA, qui a dirigé cette structure pendant de nombreuses années, 20 ans, je crois. Bien sûr donc, bienvenue à ces personnes qui vont venir renforcer des équipes qui sont elles-mêmes largement féminisées. Je pense qu'il y aura du bon boulot qui va être fait.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La conseillère exécutive en charge du domaine n'a rien à rajouter ? Très bien.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. **Je demande aux services de prendre note que je ne prendrai pas part à ce vote.**

Je vous demande donc qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE**Rapport n° 2018/O1/102 : Aéroport de Figari Sud Corse /Travaux de renforcement de la piste 05/23****Mme Vanina BORROMEI**

Ce présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le nouveau programme des travaux de renforcement de la piste de l'aéroport de Figari Sud Corse, le plan de financement de l'opération, d'habiliter le Président du Conseil Exécutif à signer les conventions de cofinancement et à signer et exécuter le marché de travaux pour un coût d'opération estimé à 18,5 M€hors taxe.

Nous rentrons dans le cadre du PEI pour une partie de l'opération. Ce sont des travaux de mise en sécurité, d'entretien et de mise aux normes. Ils vont durer 42 semaines et il y aura une phase de fermeture totale de l'aéroport de Figari Sud-Corse pendant 5 semaines aux mois de février et mars 2019.

La répartition du montant des travaux : Etat PEI : 4,577 M€HT ; la CCIACS : 5,575 M€HT ; la CdC : 8,431 M€HT.

Ce sont des travaux qui sont absolument indispensables. Je lisais, mais on va peut-être revenir au niveau des rapports sur les difficultés qu'on pourrait relever au niveau de la fermeture de l'aéroport durant ces 5 semaines et sur la discontinuité éventuellement du service public. Mais on en parlera après les rapports, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Sur ce rapport, il y a deux rapports écrits : un de la Commission du développement et un de la Commission des finances.

Mme Julie GUISEPPI

Je crois que tout a été dit en ce qui concerne les observations dans la présentation du rapport même, à savoir la fermeture de l'aéroport durant 5 semaines et un étalement sur 42 semaines sur la période la moins dommageable pour l'aéroport.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. La Commission des finances, M. ARMANET qui va donner un avis.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste pour avoir des réponses plus affirmatives. Est-ce qu'on peut vraiment évaluer cette fameuse date de fermeture et essayer de se dire que, il me semble que janvier ou février seraient plus opportuns que le mois de mars, surtout par rapport à ce qui est annoncé en termes de vacances scolaires.

Est-ce que véritablement l'Exécutif ne peut pas s'engager ce soir à faire en sorte que pendant cette fermeture, on puisse acheminer gratuitement les gens du territoire qui seraient amenés à aller prendre leur avion à Ajaccio ou à Bastia ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager cela à travers soit une catégorie de personnes, ce serait peut-être un peu lourd à mettre en oeuvre par rapport au laps de temps qui nous reste et aux contingences financières, à savoir est-ce que la personne a tel ou tel revenu ?

Je pense que ce serait bien qu'on puisse dire aux gens de ce territoire, pour ne pas laisser dire qu'on ne s'occupe que des touristes qui viennent sur l'extrême-sud, mais qu'on se soucie aussi des gens qui vivent à l'année. On sera à une période où on a peu de touristes. Je crois que c'est un message qui, à mon avis, ne peut pas représenter des sommes pharaoniques, mais qui montrerait qu'on se préoccupe des plus démunis et d'une continuité de service public pour le territoire en matière aérien.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Mme la Conseillère exécutive ?

Mme Vanina BORROMEI

Oui, juste deux mots, M. le Président, pour dire qu'effectivement, c'était une remarque qui avait été notée dans la Commission du développement économique. Les services réfléchissent et essayent d'envisager une prise en charge par la Collectivité des déplacements vers les autres aéroports des différents usagers pour la continuité du service.

Concernant le délai, nous serons très vigilants. Il y a 5 semaines de fermeture qui sont prévues, principalement le mois de février et certainement, la première semaine de mars. Après, c'est vrai que ce sont des travaux prévus de longue date et c'était la période la plus propice à la fermeture. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Rapport n° 108...Pardon ? Demain ? Le Conseil exécutif souhaite que ce rapport soit examiné demain.

Rapport suivant : questions diverses. Rapport n° 106. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE**Rapport n° 2018/O1/106 : Rémunération attribuée à un agent non-titulaire recruté au sein de la Collectivité de Corse****Le Président SIMEONI**

Il s'agit de pourvoir le poste de régisseur FRAC Corse – Chargé de la collection et des expositions. Il est précisé que sur les 47 dossiers reçus, un seul candidat était titulaire du cadre d'emplois recherché (attaché de conservation). Toutefois ce candidat ne disposait pas d'une expérience suffisante, notamment dans le domaine des expositions d'art contemporain, compétence essentielle pour occuper les fonctions proposées.

Vous savez que le principe est que vous devez recruter dans le cadre, sauf à justifier de raison qui autorise à déroger. En l'espèce, la personne n'avait pas l'expérience qui est indispensable pour occuper le poste.

A donc été choisie par le jury une personne dont le profil correspond parfaitement aux besoins du service, à savoir une formation universitaire titulaire universitaire (titulaire du DNSEP/Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Dijon), avec une expérience professionnelle avérée de plusieurs années, je me rappelle avoir vu le dossier, dans un poste équivalent, maîtrise de l'anglais. In più ghjè un Corsu chì hà sceltu di vultà, c'est quand même intéressant.

Je vous demande donc de statuer sur sa rémunération.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport oral de la Commission des finances. Avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'entends les arguments de l'Exécutif, mais je continue à penser, nous continuons à penser, qu'au regard du nombre d'agents que nous avons dans notre Collectivité et de la nécessité de faire attention sur les dérapages budgétaires, notamment en matière d'emploi, le côté rédhibitoire de la non expérience nous fait dire pour certains qui ont à gérer des collectivités que peut-être il est de notre devoir de donner sa chance à quelqu'un qui y travaille déjà, ce qui nous permet de faire des économies.

Sur ce recrutement, permettez-nous de nous abstenir parce que nous sommes un peu surpris et peut-être que si on nous donne davantage d'explications on pourrait revenir sur notre position. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre.

Le Président SIMEONI

Pour vous répondre, et après vous voterez, en interne il n'y a pas eu de candidatures. D'abord, ça a été pourvu en interne, il n'y a pas eu de candidatures. Ensuite, on a fait un appel à candidatures externes et c'est dans le cas de ces candidatures externes, qu'il y a eu une candidature qui présentait le grade et qui, malheureusement, n'avait pas l'expérience. Donc, on en a retenu une autre.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, cette explication nous convient parfaitement. Nous avons compris hier, au regard de la lecture que nous avons fait dans le groupe, qu'il s'agissait d'un refus d'une candidature interne. Si tel est le cas, nous voterons le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/112 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse.

Mme Lauda GUIDICELLI

Il s'agit en fait, simplement, comme chaque année, de valider les désignations qui ont été celles de l'Assemblée de Corse et du CROSS afin de pouvoir permettre l'attribution des subventions aux associations relevant du CNDS.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il n'y a pas de rapports de commissions, il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. C'est Mme GIACOMETTI qui va le présenter.

PATRIMOINE / PATRIMONIU

Rapport n° 2018/O1/090 : Site archéologique Cucuruzzu a Livia - fonctionnement de la régie de recettes : « boutique du site archéologique de Cucuruzzu ».

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit simplement de fixer le nouveau tarif pour la régie de la boutique du site archéologique de Cucuruzzu lié à la vente d'une revue proposée pour 2018 tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous, 8 € soit le prix unitaire de 8,50 € pour archeologia in Corsica. Pas d'observations particulières.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis oral de la Commission de la culture ? Avis favorable à l'unanimité. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/093 : Convention de stockage temporaire archives "A Bandera" au centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC).

Mme Josepha GIACOMETTI

C'est un rapport très court. Je ne pourrai pas être plus courte que ce rapport dans la présentation.

Le Président TALAMONI

Il est donc bienvenu !

Mme Josepha GIACOMETTI

Je vois votre enthousiasme d'ailleurs !

L'association « A bandera » est active autour de la thématique « mémoire combattante de la Corse ». Vous connaissez tous bien sûr l'activité de l'association « A bandera » et l'état de conservation des archives de l'association nécessitait une prise en charge urgente de la part du service de conservation et de restauration.

La présente convention autorise le stockage temporaire des archives « A bandera » au centre de conservation de Calvi pour une durée de 2 ans. Les archives y seront traitées et inventoriées dans l'attente de trouver un lieu de stockage et d'exposition définitif à l'ensemble de la collection. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Catherine RIERA a souhaité avoir des précisions sur la situation de l'association.

Les services ont répondu que l'association est dans une situation assez délicate. Ce qui est intéressant c'est le travail qui a été réalisé sur des pièces qui ont été regroupées qui, pour certaines, méritent une attention particulière et une préservation. C'est leur souci, indépendamment des problématiques propres à l'association.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable (Non-participation du groupe « Andà per dumane » ; «pour» : les autres commissaires).

Le Président TALAMONI

Merci. Nous n'avions pas le rapport écrit, mais il a été présenté comme il se doit.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/100 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 Projet GRITACCESS.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit donc du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, « GRITACCESS »

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le président du Conseil exécutif à signer les conventions relatives à ce programme.

Nous sommes chef de file d'un programme européen pour la valorisation des sites de l'aire tyrrhénienne, autorité de gestion pour la convention inter partenariale. Nous regroupons 14 partenaires : Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie, PACA.

Le projet GRITACCESS a été admis au financement FEDER à 85 % dans le cadre du programme Francia-Italia Maritima d'une durée de 3 ans dont la date de démarrage proposée est le 1^{er} juin 2018.

Ce programme est très important puisque il vise le renforcement et la valorisation du grand itinéraire tyrrhénien créé lors de la programmation 2007/2013. Il va nous permettre de financer au travers de 3 objectifs spécifiques l'organisation d'un modèle innovant de gouvernance qui permette de déboucher sur un accord entre les régions afin de pérenniser le dispositif de gestion du grand itinéraire ; la diffusion et le transfert de connaissances entre les groupes sociaux pour développer les actions publiques qui contribueront à élargir le réseau des partenaires et l'augmentation du nombre de partenaires et de points d'accès référencés.

Ce projet prévoit un coût total de 6 704 176 € financé par le FEDER pour un montant de 5 698 549 € par les contreparties nationales publiques pour un montant de 1 626 000 €

La Collectivité de Corse chef de file du projet est responsable du suivi et des remontées de dépenses auprès de la région Toscane. Elle percevra également les contributions FEDER pour tous les partenaires et sera tenue de les reverser au partenariat.

Au-delà du montage financier qui vous est présenté ici, ce programme va nous permettre la mise en valeur puisque nous parlions de tourisme, de feuilles de route qui venaient se croiser avec la valorisation de nos ressources culturelles et patrimoniales.

Voilà un programmes qui en est la première, en tout cas l'une des déclinaisons puisque ce programme va notamment nous permettre de valoriser le programme « Tours littorales » qui est lancé actuellement, mais aussi d'autres programmes de mise en valeur de notre patrimoine et les replacer dans notre espace naturel à échelle européenne.

Donc, un programme important qui vous est présenté ici. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission des finances. Je l'ai lu et c'est surtout la conclusion qui est intéressante. Vous avez la parole, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Mme FELICIAGGI a souhaité savoir si ce projet GRITACCESS concernait l'accessibilité des personnes handicapées, tout en précisant que la commune d'Ajaccio était positionnée sur un autre projet européen proposant un parcours touristique accessible aux personnes handicapées par le biais d'une application.

Elle a fait observer par ailleurs, que le label « tourisme et handicap » peut représenter un potentiel pour la Corse.

Mme MAUPERTUIS a précisé que le projet GRITACCESS s'adressait à toutes les formes de mobilité, que le label « tourisme et handicap » n'est pas octroyé par l'Agence du Tourisme, comme peuvent l'être les labels pour les offices de tourisme ou ceux octroyés aux hôtels, que l'ATC encourage les professionnels voulant s'inscrire dans cette démarche.

Avis de la Commission :

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation de MM. François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Il n'y a pas de me demande de prise de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix Qui est pour ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous avons fait le point avec Serge TOMI, il reste quelques blocs, 4 je crois, de dossiers qu'il vaut mieux réserver à demain matin.

Il faudrait commencer à l'heure sinon on risque d'entamer sérieusement l'après-midi et on ne sait pas comment ça peut finir. Je pense qu'il faudrait que nous soyons à 10 heures dans l'hémicycle pour commencer, vraiment à 10 heures.

Je vous précise que sous l'égide du secrétaire général de l'Assemblée, sera convoquée une réunion en fin de matinée concernant la répartition des bureaux à Bastia et à Ajaccio, bureaux des groupes. Les présidents de groupes, ou leurs délégués, sont invités à se rapprocher de Serge TOMI pour que cette réunion puisse avoir lieu... Vendredi en fin de matinée pour que les plans soient arrivés et que la réunion puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite de passer une bonne soirée ou une bonne nuit.

La séance est suspendue à 23 h 45.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

DES 26 ET 27 AVRIL 2018

(2^{ÈRE} JOURNEE)

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2018 REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018 PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

SOMMAIRE

Journée du 27 AVRIL 2018

JEUNESSE ET SPORT / GIUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE /

[Rapport n° 2018/O1/097 : Pacte pour la jeunesse / Pattu pè a ghjuventu](#) 13 *(Délibération n°18/113 AC du 27 avril 2018)*

Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport, présentation du rapport du Conseil exécutif - Power Point 13

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure 23

Prise(s) de parole :

M. Marcel CESARI	28
Le Président Jean-Guy TALAMONI	30
M. Pascal CARLOTTI	32
Mme Julia TIBERI	32
M. Jean-Martin MONDOLONI	34
Le Président Jean-Guy TALAMONI	37
Mme Fabienne GIOVANNINI	38
Mme Catherine RIERA	40
Le Président Jean-Guy TALAMONI	41
M. Jean-Martin MONDOLONI	42
Mme Anne-Laure SANTUCCI	43
M. Romain COLONNA	44
M. Petr' Antone TOMASI	45

Le Président Jean-Guy TALAMONI	45
Mme Anne TOMASI	46
Mme Laura Maria POLI	47
Mme Valérie BOZZI	50
M. Jean-Martin MONDOLONI	51
M. Pierre GHIONGA	53
Le Président Jean-Guy TALAMONI	53
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux intervenants	53
Le Président Gilles SIMEONI	55
Vote du rapport	60

CULTURE / CULTURA

<u>Rapport n° 2018/O1/095 : Règlement des aides pour la culture / Regulamentu d'aiuti per a cultura</u> <i>(Délibération n°18/114 AC du 27 avril 2018)</i>	61
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	61
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	68
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	72
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Le Président Jean-Guy TALAMONI, avis de 2 amendements	72
M. Pierre-Jean LUCIANI	73
Mme Anne-Laure SANTUCCI	73
M. Pierre GHIONGA	74
M. François ORLANDI	74
M. Jean-Martin MONDOLONI	75
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	77
Le Président Jean-Guy TALAMONI	77
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	77
Le Président Jean-Guy TALAMONI	81

Examen des amendements	81
Vote du rapport ainsi amendé	84
<u>Rapport n° 2018/O1/091 : Prise en charge d'un hébergement par la Collectivité de Corse pour le déplacement des agents du service de l'audiovisuel et du cinéma lors du Festival de Cannes</u> <i>(Délibération n°18/115 AC du 27 avril 2018)</i>	85
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	85
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	86
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	87
Vote du rapport	88
ENSEIGNEMENT / INSIGNAMENTU	
<u>Rapport n° 2018/O1/092 : Répartition des crédits délégués par l'Etat pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) pour l'année scolaire 2018-2019</u> <i>(Délibération n°18/116 AC du 27 avril 2018)</i>	89
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, présentation du rapport du Conseil exécutif	89
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	90
Mme Anne TOMASI, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	91

<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Isabelle FELICIAGGI	91
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	92
Vote du rapport	93
<u>Rapport n° 2018/O1/101 : Dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche pour la période 2017/2022</u>	94
<i>(Délibération n°18/117 AC du 27 avril 2018)</i>	
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, présentation du rapport du Conseil exécutif	94
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	95
Mme Anne TOMASI, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	95
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Julien PAOLINI	95
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	97
Vote du rapport	97
<u>Rapport n° 2018/O1/107 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'université de Corse et le Groupement de coopération sanitaire</u>	98
<i>(Délibération n°18/118 AC du 27 avril 2018)</i>	
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, présentation du rapport du Conseil exécutif	98
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	98
Vote du rapport	99

<u>Rapport n° 2018/O1/111 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2018-2019</u> <i>(Délibération n°18/119 AC du 27 avril 2018)</i>	100
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, présentation du rapport du Conseil exécutif	100
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	101
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Pierre-José FILIPPETTI	101
M. Jean-Martin MONDOLONI	101
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	102
Le Président Jean-Guy TALAMONI	103
Vote du rapport	104

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA -

<u>Rapport n° 2018/O1/108 : Avenant n° 2 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020</u> <i>(Délibération n°18/120 AC du 27 avril 2018)</i>	105
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	105
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	105
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	106
Vote du rapport	107

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE

<u>Rapport n° 2018/O1/026 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u> <i>(Renvoyé)</i>	108
---	-----

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE / RAPPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
--

<u>Rapport n° 2018/O1/114 : Désignation de la partie corse du jury 2018 du prix littéraire méditerranéen corso-sarde Antigone</u> <i>(Délibération n°18/121 AC du 27 avril 2018)</i>	108
--	-----

M. Jean-Guy TALAMONI, présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse	108
--	-----

Prise(s) de parole :

M. François ORLANDI	110
Le Président Jean-Guy TALAMONI	110
M. François ORLANDI	112
Le Président Jean-Guy TALAMONI	112
M. Xavier LUCIANI	113

Vote du rapport	113
------------------------	-----

<u>Rapport n° 2018/O1/113 : Comité de pilotage du projet Paoli-Napoléon</u> RAPPORT MODIFIE <i>(Délibération n°18/122 AC du 27 avril 2018)</i>	114
--	-----

M. Jean-Guy TALAMONI, présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse	114
--	-----

Vote du rapport	115
------------------------	-----

MOTIONS / MUZIONE

M. Jean-Charles ORSUCCI	116
Le Président Jean-Guy TALAMONI	116
<u>Motion n° 2018/O1/006 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : nom de baptême des navires et avions desservant la Corse</u>	116
<i>(Délibération n°18/123 AC du 27 avril 2018)</i>	
Le Président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	116
Le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	116
M. Jean-Martin MONDOLONI	117
Le Président Jean-Guy TALAMONI	117
M. Jean-Martin MONDOLONI	118
Le Président Jean-Guy TALAMONI	118
M. Jean-Charles ORSUCCI	119
Le Président Jean-Guy TALAMONI	119
M. Jean-Charles ORSUCCI	120
Le Président Jean-Guy TALAMONI	120
Mme Valérie BOZZI	120
M. Jean-Charles ORSUCCI	121
Le Président Jean-Guy TALAMONI	121
Mme Valérie BOZZI	121
Vote sur la motion	122
<u>Motion n° 2018/O1/010 déposée par le groupe « Per l'avvene » : xylella fastidiosa : demande de confirmation des analyses faites par l'ANSES et le ministère de l'Agriculture</u>	123
<i>(Délibération n°18/124 AC du 27 avril 2018)</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, présentation de la motion, <i>dépôt d'un amendement à la motion</i>	124
Le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	126
M. Jean-Charles ORSUCCI, <i>dépôt d'un amendement</i>	127
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	128
M. Lionel MORTINI	128
Le Président Jean-Guy TALAMONI	128
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	129
Vote sur les amendements	129
Vote sur motion ainsi amendée	130

<u>Motion n° 2018/O1/013</u> déposée par M. Michel GIRASCHI du groupe « Corsica libera » : dénomination du collège de Portivechju 2 <i>(Délibération n°18/125 AC du 27 avril 2018)</i>	131
M. Michel GIRASCHI, présentation de la motion	131
M. Jean-Christophe ANGELINI, avis du Conseil exécutif	132
Vote sur la motion	132
<u>Motion commune n° 2018/O1/014</u> déposée par Mme Vannina ANGELINI- BURESI du groupe « Corsica libera » et M. Romain COLONNA du groupe « Femu a Corsico » : Fermeture classes bilingues //Chjuditura classe bislingue <i>(Délibération n°18/132 AC du 27 avril 2018)</i>	133
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	133
Le Président Jean-Guy TALAMONI	133
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation de la motion commune	134
Le Président Jean-Guy TALAMONI	136
M. Romain COLONNA	136
M. Jean-Charles ORSUCCI	136
Le Président Jean-Guy TALAMONI	137
M. Jean-Charles ORSUCCI, dépôt d'un amendement au nom du groupe « Andà per dumane »	137
M. Romain COLONNA	138
Mme Vannina ANGELINI-BURESI	138
Le Président Jean-Guy TALAMONI	138
M. Romain COLONNA	139
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, avis sur l'amendement	139
M. Xavier LUCIANI, avis du Conseil exécutif sur l'amendement	139
Le Président Jean-Guy TALAMONI	140
Vote sur l'amendement du groupe « Andà per dumane » :	140
Vote sur la motion :	141

<u>Motion n° 2018/O1/015</u> déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : rubrique « Histoire de la Corse », figurant sur le site Internet de la préfecture, présentant des passages ouvertement révisionnistes <i>(Délibération n°18/126 AC du 27 avril 2018)</i>	142
Le Président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	142
Mme Josepha GIACOMETTI, avis du Conseil exécutif	142
M. Jean-Charles ORSUCCI	143
M. Petr' Antone TOMASI	144
Le Président Jean-Guy TALAMONI	145
Vote sur la motion :	145
<u>Motion n° 2018/O1/016</u> déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Femu a Corsica » : contrat d'objectifs financiers pluriannuels : refus de contractualiser dans les conditions actuellement imposées par l'Etat <i>(Délibération n°18/127 AC du 27 avril 2018)</i>	146
M. Romain COLONNA, présentation de la motion	146
Le Président Jean-Guy TALAMONI	147
M. Jean-Charles ORSUCCI	148
Le Président Jean-Guy TALAMON	148
Le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	148
M. Jean-Martin MONDOLON	148
Le Président Jean-Guy TALAMON	148
M. Jean-Martin MONDOLON	149
M. Jean-Charles ORSUCCI	149
Le Président Jean-Guy TALAMON	149
M. Pierre-Jean LUCIANI	152
Vote sur la motion:	152

<u>Motion n° 2018/O1/018</u> déposée par Mme Jeanne STROMBONI du groupe « Femu a Corsica » : propos discriminatoires du directeur général des finances publiques de Corse <i>(Délibération n°18/128 AC du 27 avril 2018)</i>	153
Mme Anne TOMASI, présentation de la motion (en l'absence de Mme Jeanne STROMBONI, auteure de la motion)	153
Le Président Jean-Guy TALAMONI	154
Vote sur la motion:	154
<u>Motion n° 2018/O1/019</u> déposée par M. Julien PAOLINI du groupe « Femu a Corsica » : lutte contre la pollution par les matières plastiques en Corse et en Méditerranée <i>(Délibération n°18/129 AC du 27 avril 2018)</i>	155
M. Julien PAOLINI, présentation de la motion	155
M. Pierre GHIONGA, dépôt d'un amendement	158
M. Julien PAOLINI, avis sur l'amendement	158
Vote sur l'amendement de M. Pierre GHIONGA	159
Vote sur la motion	159
<u>Motion° 2018/O1/020</u> déposée par Mme Fabienne GIOVANNINI et Mme Laura FURIOLI des groupes « Femu a Corsica » et « Corsica libera » : délivrance d'un visa à un enfant de 2 ans <i>(Délibération n°18/130 AC du 27 avril 2018)</i>	160
Mme Fabienne GIOVANNINI ; présentation de la motion	160
Le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	162
Le Président Jean-Guy TALAMONI	162
Vote sur la motion	162

<u>Motion n°2018/O1/021</u> déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica libera » : situation des prisonniers et anciens prisonniers politiques corses <i>(Délibération n°18/131 AC du 27 avril 2018)</i>	163
Le Président Jean-Guy TALAMONI	163
M. Petr'Antone TOMASI, présentation de la motion	163
Le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	164
M. Jean-Charles ORSUCCI	165
M. Pierre-José FILIPPETTI	165
Vote sur la motion	166

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer la séance. Mme GUIDICELLI va nous présenter le rapport n° 097. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

JEUNESSE ET SPORT / GIUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE

[Rapport n° 2018/01/097 : Pattu pè a ghjuventù/Pacte pour la jeunesse.](#)

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Tout d'abord, je souhaite saluer les jeunes qui sont présents dans les tribunes pour écouter la présentation de ce rapport.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui constitue le lancement du « Pattu pè a ghjuventù », véritable outil de la mise en œuvre de la politique jeunesse de la CDC.

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il s'agit d'un rapport très important. Je demande donc à chacun de s'asseoir et de témoigner quelque intérêt pour les propos de l'oratrice. Merci.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Donc, je le disais, le lancement du « Pattu pè a ghjuventù », est le véritable outil de la mise en œuvre de la politique jeunesse de la CDC.

Le « Pattu » propose une philosophie d'actions innovantes qui vise à conférer aux jeunes les moyens de s'émanciper et de s'épanouir afin de relever les défis d'un monde en mutation et de construire la société corse de demain.

Pour être précise, il ne s'agit plus seulement de définir une politique de la jeunesse, mais de mettre en place une politique pour la jeunesse, et par la jeunesse !

Afin de relever les défis de ce monde en mutation, l'Exécutif de la Collectivité de Corse veut faire de la jeunesse une priorité en impulsant une politique plus globale, ambitieuse et transversale.

Dès 2016, cette volonté politique s'est traduite par une organisation interne adaptée et la mise en place de deux instances pour la jeunesse.

Au sein de l'administration, avec la création d'un service dédié : le service de la mise en œuvre du pacte pour la jeunesse, pilote du projet.

Le service a assuré la transversalité entre les services de la CDC pour recenser les dispositifs jeunesse existants. L'objectif étant une meilleure lisibilité et cohérence de l'action publique, plus que jamais nécessaire, avec la création de la Collectivité unie.

Le service a également lancé la consultation des 16/25 ans pour identifier leurs besoins, au travers d'une enquête lancée par le service « jeunesse » en partenariat avec le CRIJ, (+ 1300 questionnaires recueillis et en cours d'exploitation).

En parallèle, il a développé des actions en faveur de l'engagement citoyen notamment sur des appels à projet « chantiers de jeunes » qu'on a pu rencontrer cet été malheureusement avec les incendies de Siscu où des jeunes sont allés aider les habitants de la région et pas plus tard qu'hier, avec la mise en place de jardins collectifs de Sarrula.

➤ La CDC a contribué à lancer le comité citoyen « A parolla », espace participatif pour donner la parole aux jeunes ;

L'Assemblée de Corse a mis en place l'Assemblea di a ghjuventù, véritable instance consultative permettant à la jeunesse d'agir aux côtés des élus.

U « Pattu » s'inscrit par ailleurs dans la continuité de nos orientations précédentes, à savoir l'adoption du plan de lutte contre la précarité, qui actait déjà la mise en œuvre d'actions concrètes sur le volet social du pacte.

Il vise également à faciliter l'accès au droit des jeunes dans le respect de l'équité territoriale.

Vous l'aurez compris, le « Pattu per a ghjuventù » doit jouer pleinement son rôle de socle de la politique « jeunesse » de la Collectivité de Corse et repose sur la dialectique des droits et des devoirs.

La Collectivité de Corse, les élus de la Corse, les adultes que nous sommes, au-delà de nos fonctions électives, ont le devoir de s'engager pour la jeunesse, en créant les conditions de son émancipation

La jeunesse corse a des droits, des droits civiques et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels. Mais elle a aussi des devoirs et il lui appartient de les assumer.

Le « Pattu per a ghjuventù » est donc un outil permettant d'accompagner les jeunes Corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir, en même temps qu'un appel et une incitation à leur mobilisation et implication citoyennes (travail initié notamment lors des rencontres avec le Comité « Parolla di a ghjuventù »).

Ce rapport va permettre :

1° de dresser un bilan de la jeunesse corse tant au niveau des difficultés qu'elle rencontre que de ses atouts ;

2° de soumettre à validation les 5 objectifs majeurs de la politique jeunesse que le Conseil exécutif souhaite atteindre sur le moyen terme,

3° de proposer une méthode qui permettra de co-construire avec les jeunes, les actions à mettre en œuvre en terme de politique de la jeunesse pour répondre au mieux à leur besoins et à leurs aspirations.

Cette feuille de route, si vous la validez, va acter par le vote l'adoption des grandes orientations du « Pattu », dans la continuité de l'esprit de la politique jeunesse, qui a été celui de la majorité territoriale depuis son accession aux responsabilités.

Dans ce rapport, nous avons tenté d'appréhender avec lucidité les difficultés majeures rencontrées par la jeunesse à savoir :

- une jeunesse qui évolue dans une société de plus en plus vieillissante,
- une jeunesse confrontée aux problèmes de chômage et de précarité, de formation et de qualification, d'accès au logement,
- des carences en matière de mobilité et des indicateurs sociétaux dégradés : mal-être très important, d'un taux de suicide très important aussi, d'une problématique concernant la consommation de produits stupéfiants et malheureusement, d'accidents de la route qu'on a pu rencontrer ces dernières semaines.

Toutefois, sans nier ces difficultés objectives et réelles, nous avons pu relever des atouts indéniables :

- une jeunesse engagée au travers des syndicats étudiants, actions associatives, humanitaires, des confréries, un sentiment d'attachement très important, que ce soit à la terre, à l'histoire, à la langue, à la culture.

Une jeunesse aussi qui innove et qui crée avec beaucoup de jeunes entrepreneurs et de jeunes artistes.

Considérer la jeunesse corse comme une force vive, l'impliquer activement dans le projet collectif de transformation profonde de la société insulaire : voilà toute l'ambition de ce document.

C'est en ce sens que nous pouvons parler d'un changement de paradigme profond dans la manière de dresser une politique publique, y compris dans sa méthode d'élaboration.

Vous l'avez compris, le « Pattu » est l'outil majeur de la politique jeunesse de la CDC. Il vise à organiser la mise en place de différents engagements opérationnels dans les domaines de l'emploi, de la mobilité, du logement, du sport, de la citoyenneté et de la santé...

J'insiste sur la méthode de construction innovante. En effet, il a été élaboré en transversalité et de manière participative. A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des services et de mes collègues du Conseil exécutif qui ont permis un véritable travail secret où puissent émaner des proposition concrètes et lisibles.

Le pacte vise à définir des réponses opérationnelles adaptées aux préoccupations et aux attentes des jeunes, le « Pattu » est co-construit avec ces jeunes, en privilégiant la logique d'autonomie et de responsabilisation.

Le fait de regrouper l'ensemble des mesures et dispositifs dans un outil unifié, va permettre une meilleure visibilité/lisibilité, tant pour les acteurs et bénéficiaires que pour la Collectivité de Corse.

Les cinq objectifs majeurs du « Pattu » sont :

1. Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île, et l'inviter en conséquence à co-construire la politique de la jeunesse de la Collectivité de Corse, au travers de lieux de parole et d'espaces d'action spécifiques ;

2. Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité réelle des chances ;

3. Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation ;

4. Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines ;

5. Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de cette île.

« U Pattu per a ghjuventù » va être irrigué par bon nombre de nos politiques publiques, qu'elles soient éducative, sociale, économique, environnementale ou encore nos politiques de formation, du sport et de l'innovation.

Son élaboration mobilise évidemment le service jeunesse en concertation, au plan interne, avec les agences, offices, et autres services concernés, au plan externe, avec les organismes intervenant dans le champ de la jeunesse.

De plus, et c'est important, le « Pattu » a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire.

Les actions qui vont vous être proposées ne sont évidemment pas figées et sont à développer avec les jeunes.

Ce sont pour nous des pistes de réflexion émanant des rencontres avec « Parolla di a ghjuventù », avec l'Assemblea di a ghjuventù et aussi avec les différentes rencontres initiées ces derniers mois.

Ces actions pourront être affinées, améliorées au fil de la mandature pour être en adéquation avec les besoins des jeunes.

Notre démarche projet sera rigoureuse.

Elle sera rythmée par des temps forts allant de la structuration du pilotage à la valorisation du pacte.

Notre première priorité a été de recenser l'existant avec, en corollaire, deux objectifs principaux :

- Se rendre compte de l'action menée, la rendre lisible ;
- Se rendre compte de l'action à promouvoir et à renforcer, et/ou des carences observées.

Le service doit établir un état des lieux de l'ensemble des actions menées par la CDC, les agences et offices, et l'ensemble des partenaires externes œuvrant pour la jeunesse, afin de poser les bases d'un diagnostic à partager.

Depuis 2016, différentes actions relevant du service consacré à la mise en œuvre du « Pattu » ont été initiées :

- réunions d'information sur la méthode projet et de travail pour récupération des données ;
- un travail à mener sur diagnostic/évaluation sur dispositif existant somme les contrats éducatifs locaux ;
- encore un travail sur la gratuité de certains transports qui est encore d'actualité comme on me l'a demandé avec les lycées maritimes, le CSJC ou encore le lycée agricole ;
- Un soutien à la mobilité internationale, programme Eurodyssée et Mobighjovani.

La deuxième priorité est de donner la parole aux jeunes. Cet objectif s'étendant de janvier à juin 2018 pour ce qui est de l'enquête questionnaire lancée par la Collectivité, par le biais du CRIJ, et aussi à travers les « Caffè citadini » qui auront lieu de mai à juin sur le territoire.

Enfin, un autre objectif qui s'étend tout au long de la mandature, c'est l'implication des institutions et structures existantes avec l'Assemblea di a ghjuventù, les différentes instances et structures regroupant les jeunes, conseils municipaux des jeunes, les syndicats étudiants, le Comité « Parolla », les associations, les confréries. C'est une implication que je souhaite avoir tout au long de la mandature.

La troisième priorité, aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel.

Cette priorité concerne les jeunes désengagés qui ont du mal à s'inscrire dans une formation ou à trouver un emploi.

Cela suppose donc que nous mettions en œuvre des démarches de réflexion élargies, en concertation avec les acteurs de la formation et de l'économie.

Sur cette problématique, le Centre du sport et de la jeunesse corse (CSJC), comme outil de formation proposant aux jeunes des temps d'échanges, des séjours et des programmes de mobilité européenne.

De même, la diaspora, et notamment les chefs d'entreprise corses exerçant tout ou partie de leur activité à l'extérieur de l'île, peuvent être sollicités pour organiser la systématisation de l'offre de stages ou de formations professionnalisantes, pour accueillir par exemple des étudiants en stage ou des jeunes professionnels ayant besoin d'une première expérience.

Il s'agit donc de prévoir des mesures qui ciblent les jeunes ayant des difficultés à décrocher un diplôme et à trouver un emploi :

- Prévenir le décrochage scolaire et favoriser la création de nouveaux modèles
- Accompagner le jeune dans ses démarches, créer des repères et simplifier l'information ex : en partenariat avec le CRIJ et le SPTO (service public territorial d'orientation) l'objectif étant de créer une plateforme d'information sur l'orientation avec des conseillers d'évolution professionnelle (CEP). Le CRIJ sera le lien avec la jeunesse pour l'orientation de 1^{er} niveau.

Autre exemple : boussole des jeunes, mise en œuvre d'une plateforme pour l'accès aux droits des jeunes (projet lancé par la DJEPVA, Direction jeunesse éducation populaire et vie associative et porté par les CRIJ)

- Rapprocher les jeunes et le monde de l'entreprise.

La quatrième priorité : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque jeune

Il reprend les objectifs du plan de lutte contre la précarité que l'on a voté en mars dernier.

Les différents objectifs se déclinent donc de la façon suivante :

- Développer les actions de prévention de la santé ;
- Ériger la lutte contre la violence routière et la consommation de drogues licites et illicites en priorité absolue ;
- Renforcer les actions de prévention contre toutes les formes de discriminations, y compris sexuelles (ces actions de préventions sont les missions du CRIJ, qui animent déjà ce type d'ateliers de prévention contre comportements à risque dans les collèges et lycées)
- Faciliter l'accès des jeunes à un logement notamment pour les étudiants et les jeunes ménages. La problématique du logement est aujourd'hui, à l'évidence, une priorité, a fortiori eu égard aux difficultés d'accès au foncier bâti ou non bâti aggravées par la logique de spéculation et de dépossession non encore jugulée. Il conviendra donc, dans le cadre de la politique foncière et du logement de la CDC, de développer un volet spécifique à destination des jeunes Corses, et particulièrement ceux d'entre eux ayant des moyens financiers limités (droit de réservation, colocations, appartements intergénérationnels ; renforcement du pourcentage de constructions destinées aux primo-accédants, caution apportée par la Collectivité de Corse à la location, etc..).
- Renforcer l'accès à la langue corse, au plurilinguisme, à la culture et à la création ;
- Lever les freins à la mobilité territoriale au plan interne ;
- Susciter l'intérêt pour l'ouverture sur le monde et faciliter la mobilité internationale ;
- Généraliser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Accès à la culture : avec développement de tarification pour billetterie musée et sites culturels, développement du Pass-Cultura

Cinquième priorité : Favoriser l'engagement citoyen : la jeunesse corse force vive et ressource majeure de la Corse d'aujourd'hui et de demain

Il s'agit de soutenir et d'encourager l'engagement des jeunes afin qu'ils trouvent leur place dans la société sur le plan politique, économique et social.

Notre politique s'appuie sur ce que nous sommes collectivement, sur les valeurs de solidarité, de partage, d'attachement à cette terre, à sa langue et à sa culture, qui nous constituent et nous identifient.

Notre politique devra développer et accompagner les initiatives des jeunes en privilégiant les démarches de responsabilisation.

Conclusion

Avec ce rapport, nous ne sommes pas dans l'incantation et le dogmatisme. En effet, nous faisons un état des lieux exhaustif et nous mettons en place une politique d'action, volontariste et programmée.

Je souhaite que soit mise en œuvre une action politique en co-construction sur du long terme :

- issue, dans un premier temps, d'une démarche volontariste et transversale entre l'exécutif et tous les services concernés par la politique jeunesse

- et aussi, qui trouve racine dans la rencontre avec les jeunes et les acteurs du monde de la jeunesse

Cette façon de faire de la politique permet de développer une lisibilité où la transversalité prend tout son sens au service de l'action.

La Collectivité de Corse reconnaît, à travers ce document, le jeune comme un acteur de la vie publique insulaire ; il a des droits et des devoirs, ce n'est pas seulement basé sur des dispositifs d'aide.

À ce titre, je remercie le CESEC et l'Assemblea di a ghjuventù pour leurs avis ainsi que leurs contributions qui seront évidemment prises en compte et qui s'inscrivent dans l'élaboration de ce pacte.

Vous l'aurez compris en adoptant ce rapport, vous nous permettez de lancer la phase 1 de notre politique jeunesse et de décliner

nos différents objectifs, vous nous permettez de lancer un signal fort en matière de politiques publiques dédiées à la jeunesse où il est question non pas d'agir pour les jeunes mais d'agir pour et avec les jeunes.

Per compie, duie parole per divvi chî stu travagliu, o piuttosto stu travaglione, ùn pò piglià capu bonu è sbuccà s'ellu ùn s'impegna micca a leva nova di stu paese.

A Ghjuventù, oghje, sarà à capu di a Corsica di dumane.

Stu raportu porta sta brama maiò di vede a ghjuventù piglià in manu l'avvene di a Corsica.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Ghjè un raportu assai impurtante, l'aghju detta.

J'interroge les services sur l'existence d'un rapport, j'imagine, de la Commission de la culture.

Vous avez la parole, Mme SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu :

M. Pierre-Jean LUCIANI a émis le vœu que les jeunes composants l'Assemblea di a giuventù se réunissent avec ceux de l'université, pour aborder notamment les problématiques liées à la violence.

Mme Laura Maria POLI a rappelé qu'une grande partie de l'Assemblea di a giuventù est composée d'étudiants, notamment cortenais.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a précisé que la place des jeunes dans la société, quelle qu'elle soit, est toujours très complexe. À travers ce travail nous mettons, avec toute la solennité requise, la première pierre d'un contrat entre la jeunesse corse et la représentation de la société qui est notre Assemblée. L'action publique, aujourd'hui, garantit ce contrat et il faut s'en féliciter.

Elle salue le travail qui s'est organisé autour de plusieurs axes, le premier étant de pouvoir établir un constat affiné au plus près des problématiques car notre jeunesse a des particularités dues à l'insularité, au

mode de vie méditerranéen et à d'autres éléments constituant notre identité. Il y a des représentations fausses qui se sont instituées dans la société qui ont tendance, par exemple, à mettre en avant que nous serions protégés par l'insularité.

Répondant à M. LUCIANI, elle a précisé que la Commission « Violence » qu'elle préside s'intéressera, en premier sujet, à la jeunesse. Cette commission a déjà travaillé sur les violences faites aux femmes notamment, et on avait constaté qu'entre les représentations que nous en avons et la réalité il y avait un décalage important. On a sans doute la même problématique par rapport à la jeunesse.

Donc le premier pilier est celui du constat affiné, le deuxième pilier qui est essentiel c'est l'accompagnement. En particulier le passage de l'école à la vie active est souvent délicat pour la jeunesse quel que soit le lieu elle se trouve mais plus particulièrement pour la nôtre.

Le troisième pilier annoncé par la conseillère exécutive est également important, c'est celui de la mise en œuvre des actions adaptées à des problématiques qui doivent évoluer si la nécessité en est constatée à un stade ultérieur.

En conclusion elle a remercié la conseillère exécutive pour le travail effectué qui mérite vraiment qu'on l'accompagne car il constitue l'un des éléments forts de la mandature en cours.

M. Pierre GHIONGA a également félicité la conseillère exécutive pour le travail effectué et souligné qu'on sera derrière elle pour l'accompagner dans cette action importante en faveur de notre jeunesse. Toutefois il a souhaité avoir des précisions concernant les liens de ce rapport avec le travail des missions locales.

La conseillère exécutive, **Mme Lauda GUIDICELLI**, a rappelé les différences actions prévues dans le cadre de la priorité 2, « donner la parole aux jeunes », en particulier avec ce qui est prévu pour le comité « Parolla di a ghjuventù », créé en 2015, dont l'objet est de faire entendre la voix des jeunes sur leur vision de la société.

Toutes les structures éducatives (lycées, centres de formation, missions locales, université) seront invitées à organiser, selon une méthodologie validée en commun, une consultation de leurs lycéens, apprentis, et étudiants.

Répondant ensuite à M. LUCIANI au sujet des relations à établir

entre l'Assemblea di a giuventù et les étudiants de l'université, elle a précisé que les « Caffè citadini » qui sont également évoqués dans la priorité 2 peuvent constituer cet espace de rencontres. Le problème de la violence peut être aussi l'un des thèmes des assises de la jeunesse que nous souhaitons mettre en place.

En outre, la Commission « Violence » présidée par Anne-Laure SANTUCCI peut être aussi un des lieux de parole à destination de la jeunesse.

M. Romain COLONNA s'est également réjoui de l'intérêt et de la qualité du rapport présenté. Il a estimé que le travail de libération de la parole des jeunes qui est prévu dans ce rapport ne doit pas non plus laisser de côté le rapport institutionnel.

Il y a deux volets sur lesquels il faut insister, il y a à la fois la libération de la parole à travers « i Caffè citadini » et d'autres actions, et en même temps, il y a le support institutionnel notamment avec le rectorat et l'université avec lesquels il faudra formaliser des accords pour faire vivre ce « Pattu » qu'il convient donc de faire adopter de façon élargie au niveau institutionnel.

Mme Lauda GUIDICELLI, a répondu qu'effectivement il y a l'objectif d'associer toutes les institutions concernées par la mise en œuvre de ce plan d'action en faveur de la jeunesse. Avec sa collègue Josepha Giacometti, elle travaille pour faire en sorte que ce pacte soit vraiment en adéquation avec l'action d'institutions comme le rectorat ou l'université. Toutefois ce sera un travail qui sera fait sur le long terme, ce n'est pas quelque chose qu'on va pouvoir mettre en place du jour au lendemain mais on tâchera de n'oublier personne pour l'action à entreprendre. Elle a précisé, en outre, que les élus seront associés aux « Caffè Citadini », en particulier les membres de cette Commission seront invités à y participer. Elle transmettra les dates et les lieux de leur tenue à la présidente, Mme POLI, afin qu'elle les diffuse à l'ensemble des membres de la Commission.

Mme Muriel FAGNI a également estimé qu'il s'agit d'une action majeure qui instaure la politique de la jeunesse au sein de la Collectivité. C'est bien aussi de souligner le rôle essentiel des missions locales mais, en fait, à travers l'observatoire régional de la jeunesse qui est très intéressant et très important on va pouvoir mailler tous les acteurs qui sont présents pour les parcours éducatif et professionnel en faveur de

l'emploi et de l'insertion, ce qu'on retrouve aussi dans la priorité 3 du rapport : « Aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel ».

Mme Catherine RIERA a souligné également l'intérêt de ce rapport. Elle a demandé des précisions sur les relations qui peuvent être faites avec les attentes du monde économique par rapport à ces jeunes qui vont entrer sur le marché du travail. L'une des grosses angoisses des jeunes est l'accès à l'emploi, comment cette préoccupation va être intégrée ?

La conseillère exécutive en charge de la formation, **Mme Josepha GIACOMETTI**, a également souligné que ce « Pattu pè a Ghjuventu » est une action structurante et essentielle qui est proposée par le Conseil exécutif et qu'on est heureux de pouvoir faire partager par l'ensemble des élus au-delà de nos appartenances politiques.

Aujourd'hui apporter une lisibilité qui soit transversale sur l'ensemble des aides et des dispositifs, va ensuite permettre d'articuler une action commune et concertée dans tous les secteurs.

Au sujet de l'emploi et de la formation et en particulier sur la préoccupation de l'inadéquation entre l'emploi et les formations, elle a signalé que vient d'être lancé à Portivechju où elle se trouvait hier avec le président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, une action pilote avec les missions locales, le pôle emploi, la chambre des métiers, les centres de formation des apprentis pour faire un diagnostic resserré, par territoire, entre les besoins des entreprises, l'appareil de formation et la nécessité de coordonner les actions de la Collectivité de Corse qui est chef de file dans plusieurs secteurs. Bien que celle-ci n'ait pas pleinement la compétence Emploi, elle a du moins la compétence Formation.

On tente, par cette initiative, de réduire, autant que faire se peut, la fracture entre l'inadéquation souvent déplorée et, à juste titre, entre les offres d'emplois, le besoin de formation et la réalité du besoin du territoire et des entreprises. Là on est dans une première expérimentation. En mai, juin et juillet nous irons dans trois autres territoires de Corse pour lancer des initiatives similaires.

Mme Laura Maria POLI a tenu également à féliciter la conseillère exécutive et les services pour le rapport présenté. C'est un message fort qui est envoyé à la jeunesse corse dont on a parfois tendance à sous-estimer les problèmes auxquels elle est confrontée. Au-delà des difficultés de décrochage scolaire et d'accès à l'emploi, il y a des

difficultés qui sont plus sombres. On voit beaucoup de jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté, certains d'entre eux sont enclins à des addictions de plus en plus fortes.

Notre Jeunesse a aussi beaucoup d'atouts mais on ne peut plus dire qu'elle est épargnée par des problèmes graves. C'est donc un message fort que lui envoie la Collectivité de Corse. Il y a beaucoup de politiques publiques qui ne lui étaient pas spécialement destinées même si, pour partie, la jeunesse pouvait être ciblée comme, par exemple, par le rapport sur la précarité destiné aux étudiants. Donc aujourd'hui, on initie un travail de long terme qui va mobiliser la collectivité de Corse et tous les partenaires concernés. Il ne sera pas simple mais on sera là pour l'accompagner.

La conseillère exécutive, **Mme Lauda GUIDICELLI**, a remercié la présidente de la Commission et les autres commissaires pour leurs propos et précisé qu'elle compte sur les bonnes volontés de tous pour l'accompagner dans ce long travail qui concerne la jeunesse.

Mme Chantal PEDINIELLI a estimé qu'il était très utile, en effet, de concevoir un plan d'action destiné à notre jeunesse qui en a besoin et se réjouit du travail effectué à ce sujet. Pour autant son groupe ne veut pas participer, aujourd'hui, au vote, car il souhaite se donner un temps de réflexion sur le rapport présenté.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable (Non-participation des groupes : « Andà per dumane », « Per l'avvene », « Pour » : les autres commissaires).

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il n'y a pas d'autres rapports de commissions, donc la parole est à qui la demande.

M. CESARI vous avez la parole.

M. Marcel CESARI

Merci, M. le Président.

Chère Présidente, Mesdames, Messieurs,

Quand j'ai pris connaissance de ce rapport, j'ai dit que je le trouvais enthousiaste. Je ne sais pas si on peut vraiment dire qu'un rapport est « enthousiaste », ce qui est sûr c'est que vous le portez avec enthousiasme, l'enthousiasme de la jeunesse pour la jeunesse.

Donc, on sent bien qu'à travers vos interventions, depuis le début de la présentation, que vous y croyez et on y croit avec vous.

La deuxième chose que j'ai dite, c'est qu'il donnait envie de le partager et de le faire partager.

Donc, j'ai fait une lecture et une relecture avec ma vision de maire et j'ai pu constater que pratiquement sur l'ensemble des points, les maires peuvent contribuer à la mise en œuvre de ce projet et de ces actions.

J'ai pris deux exemples.

Sur le paragraphe « priorité 1 », vous avez recensé l'existant et vous parlez notamment des CEL (Contrats éducation locale). J'ai une expérience bonne et mauvaise.

Bonne, quand nous avons créé a prima scola bislingua di Corsica, una di e duei prime scole bislingue, on a lancé le contrat ville/enfant, donc ça date. Cela a fonctionné pendant très longtemps. Ensuite la Communauté de communes du centre Corse s'est créée et, à ce moment-là, l'outil est devenu CEL et il a fonctionné jusqu'à il y a un an. Donc, je ne sais pas si vous êtes au courant mais il ne fonctionne plus, il ne marche plus. On a essayé de le relancer, mais on n'a pas réussi. Donc, je ne doute pas que vous allez nous aider à le relancer.

Sur le terrain, évidemment, il y a des choses qui changent depuis, parce que dans le Venacais, on a quand même une spécialité : les trottoirs, les lampadaires, les murs... Mais tout ce qui est la vie, on a tendance à donner à Corte.

Donc, les choses commencent à changer dans nos esprits, et je me mets dans le lot, je n'ai aucune prétention. L'an dernier, donc, on a mis

en place une convention de ruralité entre les trois écoles de Vivariu, Venacu et a Riventosa.

Dans la foulée donc, nous avons créé le RPI (Regroupement intercommunal) Riventosa/Venacu avec, donc, l'aide de la Collectivité, de l'Office des transports qui nous a mis en place un transport scolaire.

Évidemment aujourd'hui, mon souci en tout cas, c'est celui de relancer le CEL, même si ça ne touche pas véritablement la tranche 15/30, c'est quand même important à mon avis d'y travailler et de repartir sur de bonnes bases, notamment dans le Venacais, puisque la Communauté a jugé qu'elle n'avait plus la compétence, mais que la Mairie de Corte aussi n'a pas voulu reprendre donc le CEL, et les communes du Venacais n'ont pas les moyens financiers de l'assumer à elles seules.

Donc, **ce premier point** montre bien l'implication que peut avoir le maire dans la mise en place de ces actions.

Le deuxième point, c'est dans le paragraphe « priorité 3 », le *prima strada*, le permis de conduire. On sait très bien dans le parcours professionnel d'un jeune, l'importance du permis de conduire. Cela paraît peut-être petit mais dans la réalité, dans le quotidien de la jeunesse, le permis de conduire, c'est important et c'est ce qui souvent pose problème quand on démarre dans la vie active, que ce soit dans la demande d'emploi ou que ce soit dans l'idée de créer sa propre structure, sa propre entreprise.

Ce que j'apprécie, c'est la philosophie quand même du rapport, ne serait-ce qu'à travers ce point, cette action. C'est le côté donnant/donnant, ça rappelle un peu Ségolène, mais le bon côté de Ségolène... Le côté donnant/donnant, c'est dit dans pratiquement tous les points et c'est, à mon avis, ce qui est intéressant. Et à mon humble niveau, je vous dis qu'on essaiera de contribuer, de mettre en place des actions, notamment sur ce thème-là.

Le troisième point que j'avais dit : le financement. Il est déjà financé en partie, c'est vrai. Je ne peux pas imaginer que le président de l'Exécutif ne sera pas attentif à ce rapport, notamment qu'il a voulu créer le ministère de la Jeunesse, pour la jeunesse, donc je n'ai aucun doute là-dessus.

Après, j'ai lu un certain nombre de remarques, notamment du CESEC et je pense qu'il y a beaucoup de remarques, qu'il y a beaucoup d'idées, mais je pense, et c'est là où vous ne vous êtes pas trompés, c'est

qu'il ne fallait pas tomber dans une compil d'idées pour faire plaisir à tout le monde et être plutôt dans l'effet d'annonce que dans le concret.

Là, c'est à mon sens un projet réaliste et très réalisable et on va vous aider pour y arriver.

Je voudrais terminer par deux phrases qui aussi sont significatives de ce rapport et qui montrent bien la philosophie :

« U pattu pè a ghjuventù propose en conséquence une philosophie d'actions novatrices qui visent à conférer aux jeunes les moyens de s'émanciper et de s'épanouir afin de construire la société corse de demain et de relever les défis d'un monde en mutation. »

Ces deux phrases, qui sont au début, on pourrait les mettre à la fin comme conclusion.

Moi, comme tout le monde, j'ai écouté les remarques de la Commission de la culture. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas être, et on ne doit pas être partisan dans ce genre de rapport, c'est la jeunesse et l'avenir de notre pays. Et la jeunesse a donné son avis, il y a un rapport, je ne l'ai pas tout à fait lu, contribuera à enrichir ces actions.

Je pense que le cadre est défini. Aujourd'hui, notre but, notre pion, c'est de valider ce cadre et s'il y a des actions qui ne marchent pas tout à fait ou qu'on n'a pas tout à fait vu les bonnes choses, je pense qu'avec l'aide de la jeunesse, aujourd'hui, pour la jeunesse, on arrivera à faire quelque chose d'intéressant pour notre pays, per a nostra Corsica è per fà u paese di dumane.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Avant de donner la parole aux autres intervenants qui se manifesteront, je voudrais vous donner lecture du rapport de l'Assemblée des jeunes qui vient de vous être distribué, sur ce rapport du Conseil exécutif.

« Vu la lettre de saisine du 6 avril 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse demande l'avis de l'Assemblea di a giuventù di a Corsica sur le rapport relatif au « Pattu pè a Giuventù »;

Après réunion des trois commissions organiques le 23 avril 2018 ;

Après avoir entendu Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, du sport et de l'égalité homme/femme, accompagnée de Mme Agnès MORACCHINI ;

L'Assemblea di a giuventù di a Corsica, après réunion des trois commissions organiques le 23 avril 2018, s'est positionnée sur le « Pattu pè a Giuventù » proposé par le Conseil exécutif de Corse ;

L'Assemblea di a giuventù di a Corsica souligne l'importance d'un tel rapport se donnant pour but de mettre en place « une politique pour la jeunesse et par la jeunesse ». Nous saluons l'initiative de faire participer notre institution à la mise en place de ce pacte. Celle-ci pourra apporter une approche et une vision complémentaire au débat et au présent rapport.

Concernant les différents points de ce pacte :

Au vu de la large représentativité de la jeunesse par l'Assemblea di a giuventù, les conseillers ont demandé à être associés au comité de pilotage de ce « Pattu pè a Giuventù » afin de travailler très étroitement avec les différents services et acteurs de la jeunesse.

Néanmoins, les conseillers ont souligné la nécessité d'adresser ce pacte prioritairement à destination des jeunes disposant de leurs « centres d'intérêts matériels et moraux » en Corse.

De plus, les commissaires ont souhaité que la tranche d'âge concernée par ce pacte soit élargie.

Certains membres se demandent quel budget a été envisagé pour la mise en place de ce pacte et si ce budget proviendrait du plan d'investissement de la Collectivité de Corse ou d'autres fonds (solidarité nationale, fonds européens, etc.).

Enfin, l'Assemblea di a giuventù di a Corsica réaffirme pleinement son engagement sur ce pacte, indispensable à une politique cohérente pour la jeunesse corse. »

C'est signé des deux vice-présidents de l'Assemblée, Camille MARTELLI et Petru Antone VESPERINI.

Je vous remercie pour votre attention parce que c'est important de savoir ce que l'Assemblea di a giuventù pense de ce pacte évidemment, et c'est un avis positif qui est donné.

La parole est à qui la demande pour les groupes.

M. Pascal CARLOTTI

Vi ringraziau, Sgiò Presidente.

Vuleria anc'eu felicità a nostra cunsigliera pè su raportu di a nostra giuventù.

Ghjustu un'osservazione nant'à e carenze di mubilità di i nostri studenti : s'ellu si pudia mette o aghjustà i BTS è l'apprentissage nant'à i CFA, ecc.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. Ci serà una risposta dopu à l'intervenzione di l'altri cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica.

Qual'hè chì vole piglià a parolla nant'à stu pattu ?

Mme Julia TIBERI

Quelques mots. Hier, M. le président du Conseil exécutif a dit, en répondant à une question qui lui était posée relative au numérique je crois, qu'il nous appartenait à tous de lutter contre toutes les fractures quelles qu'elles soient, sociales et territoriales notamment, aux fins de renforcer la cohésion. Et je pense que ce pacte, « u Pattu pè a ghjuventù », s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Nous pensons, nous, que c'est la première pierre d'un édifice qui a pour finalité d'éclaircir l'avenir des nouvelles générations qui sont, nous le savons, en proie à de nombreuses problématiques.

Vous l'avez rappelé, Mme la Conseillère, ici plus qu'ailleurs malheureusement, le taux de chômage est important, le taux de suicide est important, la consommation de drogue chez les jeunes est une problématique réelle, sans parler de la difficulté d'accès au logement et sans même parler de la difficulté d'accès à la propriété qui a été rendue quasiment impossible par les politiques spéculatives menées par le passé

Ce pacte est novateur, pourquoi ? Tout simplement parce que c'est un instrument qui a vocation à être conçu en collaboration active avec toute la jeunesse corse, dans toute sa diversité.

Vous l'avez dit, c'est un dossier pour la jeune par la jeunesse. Et cet aspect participatif est extrêmement important.

Vous avez parlé des « *Caffè cittadini* » qui constituent un outil capital dans la relation entre les jeunes et les politiques, pourquoi ? Parce que ces réunions donneront la parole à tous les jeunes qui souhaitent s'exprimer et qui souvent n'ont pas forcément le sentiment d'être entendus ou encore le courage d'entreprendre une démarche auprès des politiques pour émettre un avis.

Et au-delà de ces « *Caffè cittadini* » (c'est développé extrêmement bien dans le rapport) diverses démarches incitatives seront entreprises pour récolter un maximum de doléances et d'idées, afin de coller au plus près de la situation de notre jeunesse et, évidemment, afin de proposer des solutions qui soient le plus adaptées possibles.

Si on s'intéresse un peu à la sociologie, on sait qu'il y a une constante. On sait que les gens d'une manière générale, et les jeunes, pour recentrer notre propos, s'adaptent à leur condition socioéconomique. On ne revendique que ce à quoi on pense pouvoir accéder.

On pourrait parler de fatalité sociale, cette fatalité sociale, il nous faut bien évidemment la combattre, mais il nous faut aussi admettre qu'elle existe et la prendre en compte dans notre réflexion.

Et ces jeunes ont souvent beaucoup de mal à se projeter en structurant leur parcours. Par le biais de ce pacte, nous donnerons la parole à ces jeunes, et à la jeunesse d'une manière générale, et nous donnerons à ces jeunes les mêmes chances et les mêmes opportunités de s'épanouir, de se construire et de construire leur parcours, qu'il soit professionnel ou personnel.

Au-delà de cet aspect participatif, qui est, encore une fois, novateur et extrêmement important dans ce pacte, celui-ci permet également d'apporter une meilleure lisibilité dans la politique de la politique publique insulaire à destination des jeunes qui, nous le savons, sont souvent ignorants des dispositifs dont ils peuvent ou pourraient bénéficier.

En un mot comme en cent, je pense que nous serons tous d'accord pour dire que c'est en donnant la parole à notre jeunesse, à la jeunesse corse, c'est en l'éduquant, c'est en la formant et en lui donnant la possibilité de s'investir et en lui permettant de mettre en valeur ses

potentialités, et nous sommes convaincus qu'elle en a énormément, que nous construirons la Corse de demain.

Donc, je vous remercie, Mme la Conseillère, pour ce travail d'une grande qualité.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai.

D'autres demandes de parole ? Jean-Martin MONDOLONI vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère exécutive, évidemment qu'on va vous accompagner dans les ambitions que vous nourrissez avec enthousiasme et en tout cas avec cette vigueur qui est due probablement à votre statut de benjamine, mais aussi à votre façon d'être en politique, et on ne peut que partager les priorités et les objectifs qui sont les vôtres.

Pour autant, je crois qu'il faut éviter de surjouer sur ces ambitions et relativiser les choses.

Quand on essaye de nous expliquer qu'il y a un caractère innovant, je ne connais aucune assemblée dans le temps ou ailleurs dont la quintessence même de l'action ne soit tournée vers la jeunesse.

En revanche, ce que l'on doit porter au crédit de l'Exécutif, c'est d'abord -et j'ouvre une parenthèse en termes de forme- et je crois que c'est à la commande du président, on a enfin des rapports lisibles. Ce ne sont pas des catalogues de 300 pages et on arrive rapidement à fixer, c'était le cas hier en matière de tourisme, c'est le cas aujourd'hui, et je crois que cette commande est de bon aloi, on lit assez rapidement les priorités.

Ce qui est innovant c'est que, d'une certaine façon, vous formalisez la transversalité de l'action du Conseil exécutif en direction de la jeunesse.

Si vous tapez « pacte de la jeunesse » ou « pacte pour la jeunesse » sur n'importe quel moteur de recherche, pardon mais il y a d'autres assemblées régionales, départementales qui ont évidemment

réfléchi à cela. Ce qui ne veut pas dire que vous ne portez pas la paternité d'un dispositif un peu particulier, mais arrêtons de surjouer sur la dimension innovante.

Par contre, ce qui me semble intéressant, c'est l'effort que vous manifestez, non seulement d'avoir un pacte pour la jeunesse, mais d'y associer la jeunesse.

Donc nous, on attend avec impatience le résultat de ces consultations et de savoir comment cette jeunesse va être consultée. Parce que, et pour faire lien avec les propos de Julia, il faut faire attention au déterminisme social qui a pour conséquence qu'il pleuve là où c'est déjà mouillé.

Qu'est-ce qu'il se passe en matière de déterminisme social lorsque vous analysez de façon un peu fine les choses ? Qui participe aux instances qui existent déjà ? Cela a le mérite, encore une fois, de la transversalité. Là où vous avez de la détresse matérielle, vous avez de la détresse intellectuelle, vous avez de la détresse participative et vous avez une catégorie de jeunes qui, corrélativement, sont impliqués à la mesure de leur bien-être ou de leur quiétude matérielle. Et cela, dans le niveau de consultation qui est le vôtre, ce que je n'ai pas réussi à trouver dans le rapport mais peut-être que vous allez nous expliquer, comment vous allez compenser cette difficulté ? Car il ne faudrait pas que ce soit toujours les mêmes qui alimentent le projet.

Deuxième réserve : je crois que vous avancez un peu vite sur les constats.

On est, pardon, sinon sur des poncifs, en tout cas sur des idées reçues, même si certains indicateurs sont fiables et non contestables.

Quand on parle de la participation des jeunes d'une façon générale, il faut être prudent sur ces sujets.

Je vais vous prendre un exemple : on dit, par exemple, que les jeunes en Corse seraient plus politisés qu'ailleurs.

J'ai reçu dans mes activités professionnelles, la visite d'un maître de conférences de l'université de Bordeaux, pour ne pas la masquer, qui réfléchissait ou en tout cas qui essayait scientifiquement de prendre la mesure du niveau d'engagement politique de la jeunesse en Corse. Il n'arrive pas du tout à ces conclusions-là !

Mieux encore ! Vous avez des indicateurs qui eux sont sur la table : la participation des étudiants aux élections à l'Université de Corse, les deux dernières élections.

2016 : on part sur la base à peu près admise de 4 500 étudiants. On était sur quelque chose qui, en 2016, tournait autour de 25 % de participation.

Entre-temps les règles changent, on ne vote plus que pour une seule personne, et pas pour 10, et on doit se rendre physiquement au bureau de vote porteur d'une seule procuration.

Résultats des participations aux dernières élections : 12,5 %.

Quand on dit que la jeunesse corse ou la jeunesse étudiante est très impliquée, il faut faire attention à cela. L'Université de Corse dont on imagine qu'il y a un niveau de participation... Je ne parle pas des résultats. Cela peut sembler énorme, il faut être prudent sur ces approches.

Je pense qu'il y a dans les objectifs quelque chose qui nous agréé, mais dans les constats ou dans ce que vous appelez le diagnostic, quelque chose à fouiller, en tout cas scientifiquement à valider pour que ce soit sinon incontestable et qu'on sorte d'un certain nombre sinon d'idées reçues, de poncifs qui traversent la société sans qu'elles soient validées scientifiquement.

Enfin, et je pense que le président le confirmera, et cela a été souligné par notre collègue, toute politique n'a de sens que si elle est accompagnée des moyens.

Il y a les moyens propres évidemment, mais le pacte est multiforme et multisectoriel, ce n'est pas un pacte entre l'Assemblée de Corse et la jeunesse. C'est un pacte entre tous les services concernés par l'action au service de la jeunesse. Évidemment qu'on ne peut que partager cette analyse qui, encore une fois, a le mérite et je crois que c'est une des marques de fabrique à mettre au crédit de l'Exécutif, d'être transversal et évidemment il faut faire le lien entre les outils de formation et l'emploi. Pardon de le rappeler, mais ça a toujours été l'objectif partagé de cette assemblée et d'autres encore. C'est le moins qu'on puisse dire, qu'on puisse affirmer, qu'on puisse revendiquer et qu'on puisse mettre en œuvre, mais on est bien conscients les uns et les autres que ce n'est pas parce que, de façon incantatoire, on affirme qu'il faut faire le lien entre les outils de formation et l'emploi que ça va se mettre en œuvre.

Ce qu'on attend, c'est la façon dont les choses vont se formaliser.

Pour faire simple et pour conclure, évidemment qu'on partage les objectifs. On vous met en situation de réussir parce que ce n'est pas seulement la réussite du Conseil exécutif, c'est la réussite d'une ambition au service de la jeunesse. On vous demande de creuser, de façon diagnostique, un certain nombre de constats, pas les constats alarmants que nous connaissons tous et qui nous reviennent à la figure, mais les constats qu'on met souvent au crédit de cette jeunesse.

On vous demande de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte dans la consultation et que la jeunesse qui s'ouvre, la jeunesse qui veut s'ouvrir, mais la jeunesse qui souffre, la jeunesse qui est en marge de toutes les instances de décision, la jeunesse qui est en marge de l'économie, la jeunesse qui est en marge de la scolarité, la jeunesse qui est en marge de la réussite sociale, économique et scolaire, celle-là soit associée parce que cette voie-là est essentielle aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas un système à deux vitesses qui s'installe, qu'il n'y ait pas une fracture au niveau de la jeunesse, parce que dix ans plus tard, c'est la fracture de la société qui va nous revenir à la figure.

Sous réserve, évidemment, de ces constats dont on ne doute pas que vous les ferez vôtres, nous serons là pour vous accompagner dans votre démarche et on vous félicite à la fois pour les ambitions et la lisibilité de ce rapport.

Le Président TALAMONI

Je pense que pour la lecture de vos chiffres sur la participation aux élections universitaires en Corse, il faudrait peut-être les comparer aux chiffres donc des autres universités. Et je crois savoir qu'en 2017, elle était nettement plus basse de plusieurs points et je crois autour de 7 %.

Donc, dire que les jeunes Corses sont plus politisés que les autres jeunes du même âge, je pense que c'est une affirmation que l'on peut contester et je pense qu'il doit y avoir plusieurs critères aussi pour l'affirmer ou pour le contester. Mais enfin, s'agissant des chiffres des élections universitaires, je crois savoir que la participation à l'Université de Corse est largement plus élevée qu'ailleurs.

Après, il est tout à fait évident que si vous changez les règles du jeu, cela a aussi des conséquences. Mais toute chose étant égale par

ailleurs, je crois que les étudiants corses participent davantage aux élections universitaires.

Il y a plusieurs demandes de parole.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président.

Moi aussi je voudrais saluer l'initiative sans précédent dans l'histoire de cette assemblée, il faut quand même le rappeler.

Pour moi, je ne trouve pas que cette histoire de « Pattu pè a ghjuventù » soit une affaire banale qui se réalise ailleurs, parce qu'elle est introduite d'une nouvelle façon.

Il ne s'agit pas simplement ici de répondre aux besoins, aux attentes de la jeunesse. Il s'agit d'anticiper, il s'agit de travailler avec les jeunes, de les concerter au maximum, de les impliquer dans leur avenir.

Et je voudrais saluer quand même l'initiative du président du Conseil exécutif, de notre majorité, parce que -et je ne pense pas que ce soit quelque chose, M. MONDOLONI, qui soit répandu- c'est bien la première fois que nous avons un conseiller exécutif en charge de la jeunesse dans une région. Je ne pense pas que ce soit très répandu. En tout cas, c'est la première fois, dans cette assemblée, qu'on porte un regard aussi fort sur la jeunesse.

Donc, c'est la première fois qu'on a un conseiller exécutif en charge de la jeunesse.

Première fois aussi qu'on a une « Assemblea di a giuventù ».

On implique aussi, dans notre politique éducative, Josepha pourrait en parler, énormément les jeunes, dans nos chantiers citoyens, on l'a dit, dans les aides économiques pour les jeunes entrepreneurs, etc., les « caffè cittadini », la gratuité sur certains transports...

Donc, il y a des réponses qui sont apportées dans des dispositifs existants, qui sont importants aussi, qu'on décline systématiquement sur la jeunesse, c'est très important. Mais on veut faire progresser, et je salue l'initiative de Lauda GUIDICELLI, notre démarche générale à travers ce pacte, par la concertation et la prise en compte des attentes des jeunes par les jeunes. Et c'est très important.

Moi, je voulais juste soulever deux aspects des choses, si vous le permettez, Mme la Conseillère.

Tout d'abord, en ce qui concerne la mobilité : vous avez énuméré un certain nombre de dispositifs existants. Je voudrais rappeler quand même que dans la précédente mandature, on avait adopté un rapport sur le covoiturage.

Alors, on pourra dire que le covoiturage, l'objectif premier recherché, c'était le désengorgement des routes, un certain nombre de progrès dans la dépense en carburant, etc., et donc pour l'environnement. Mais pas seulement, c'est aussi et surtout une réponse à des problèmes de précarité et chez les jeunes, la possibilité de se déplacer, c'est un vrai problème.

Il y a (et le président de l'AUE pourra le dire une prochaine fois) désormais des dispositions qui sont mises en place pour les jeunes, avec des parkings, avec un certain nombre de dispositifs et il faut surtout les informer de cela. Je pense que c'est quelque chose qui prend chez la jeunesse, c'est indéniable.

Deuxième chose, je vais prêcher un peu pour ma paroisse, vous avez parlé du soutien au primo-accédant et c'est indispensable. On sait, par une étude BVA en 2017, que 70 % des jeunes aspirent à devenir propriétaires. Donc, c'est très important. Le logement est une des grosses préoccupations des jeunes et il faut vraiment s'en emparer.

Mais même avec les aides pour accéder au logement, il y a des jeunes qui sont en grosses difficultés de logement. Une étude de l'Observatoire de la jeunesse solidaire dit que 79 % des jeunes quittent leur foyer avant l'âge de 25 ans, mais ils se retrouvent dans une situation de précarité en réalité, parce qu'ils le quittent pour devenir indépendants.

Donc, 21 % n'ont pas accès au logement parce qu'ils sont sans emploi.

25 % renoncent aux dépenses de première nécessité, c'est quand même important se chauffer, manger, s'habiller correctement, etc., parce qu'ils veulent se loger en priorité.

15 % avouent qu'ils ont été dans leur vie sans logement au moins une fois.

31 % cherchent des logements pas chers.

Donc, et c'est là que j'interviens, je pense qu'il y a des dispositifs, et je ne crois pas l'avoir vu dans le pacte, peut-être que vous avez parlé de logements réservés. J'interpelle le Président là-dessus, il est nécessaire de réserver pour nos publics cibles et vous en avez plusieurs, M. le Président.

On a parlé des personnes âgées, il y a le plan de lutte contre la précarité et donc il y a maintenant ce pacte pour la jeunesse.

Avoir une politique de contingence sur les logements, c'est un moyen aussi de répondre à une des grosses préoccupations des jeunes qui est celle de se loger. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il reste 5 minutes pour le groupe que vont se partager Anne-Laure SANTUCCI et Romain COLONNA. Mais je crois que Mme RIERA avait levé la main avant.

Mme Catherine RIERA

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère pour, effectivement, ce rapport. Je vous ai déjà félicité en Commission, mais je réitère effectivement, pour ce travail que vous avez accompli et la philosophie qui a accompagné cette construction, cette volonté effectivement d'associer les différents exécutifs, les différents secteurs structurants de la société pour pouvoir le construire.

Cette philosophie basée aussi sur les droits et les devoirs de la jeunesse, cela nous a semblé très important et remarquable de pouvoir effectivement parler de valeurs, de valeurs partagées pour construire ensemble.

Donc, on a trouvé tout cela très, très bien et on confirme effectivement notre souhait de voter évidemment pour ce rapport et de vous accompagner dans cette mise en place.

Pour autant, je reviens encore sur peut-être deux questions qui restent pour nous importantes à bien suivre et à pointer du doigt dans la construction future des réponses à apporter.

L'écoute, le recueil de la parole des jeunes, c'est très bien, c'est essentiel, c'est primordial, mais je crois que cela ne doit pas nous exonérer, nous élus de l'Assemblée de Corse, à nous projeter dans notre

responsabilité première et essentielle qui est de trouver, d'apporter et de construire les bonnes réponses à cette attente et à cette écoute.

Et il nous semble que la première des réponses, ce sera de construire le développement économique, de mettre en place différentes démarches très fiables et très pensées concernant les futures créations d'emploi, parce que pas de plus belle réponse pour une indépendance économique et financière pour cette jeunesse, pas de plus belle réponse à la lutte contre la précarité, au problème du logement, que justement l'accès à l'emploi, l'accès à l'indépendance et à l'autonomie financière.

Pour cela, c'est le développement économique et je sais que le conseiller exécutif en charge du développement économique, Jean Christophe ANGELINI, travaille avec beaucoup de talent et beaucoup d'application. Mais je crois que c'est vraiment, vraiment, un axe fort sur lequel il faudra construire, réfléchir et peut-être en y associant justement les entrepreneurs, ceux qui sont les moteurs du développement économique, ceux qui créent des emplois, ceux qui créent des richesses et qui pourront peut-être rencontrer ces jeunes et réfléchir avec eux à ce partage des valeurs : les valeurs économiques, les valeurs du monde du travail qui, me semble-t-il, doivent être intégrées dans ce travail prospectif.

Juste une dernière chose et je ne vais pas être trop longue parce que je sais qu'on est en train de dépasser, mais peut-être pointer du doigt la nécessité de relier l'Extrême-sud à Corte. L'Extrême sud est la seule région à ne pas disposer de réseau de transport. Donc, n'oublions pas la jeunesse de l'Extrême sud qui ne dispose pas de train, de moyens de transports. C'est très compliqué. Je ne sais pas si c'est le covoiturage, pourquoi pas. Mais en tout cas, pensons aussi à l'accessibilité du Centre Corse pour notre jeunesse de l'Extrême sud. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci.

Vérification faite à l'adresse de Jean-Martin MONDOLONI, les chiffres, pour 2017, des élections universitaires de manière globale en France : 7,51 %, c'est-à-dire à peu près 5 points de moins que ce que vous avez annoncé, après la baisse due au changement des modalités de vote. On est quand même sur une participation qui est largement supérieure, et à saluer.

Le civisme, même s'il est relatif, parce qu'il n'y a pas de quoi non plus se glorifier d'être à ces pourcentages-là, mais quand même, lorsqu'on se compare, on se console, comme dit le proverbe.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Comparaison n'étant pas raison, M. le Président.

Est-ce qu'on pourrait à ce moment-là, si on veut avoir une analyse objective des choses, faire une comparaison sur les universités de même taille, parce que vous comprendrez bien que faire 8 % sur 21 000 étudiants et 12 % sur 4 500 étudiants, on ne parle pas des mêmes choses.

Le Président TALAMONI

Un pourcentage, c'est un pourcentage !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Évidemment, on salue l'implication des étudiants à l'Université de Corse...

Le Président TALAMONI

Quand même, un pourcentage est un pourcentage ! Mon cher collègue, je pense que votre argumentation devient un peu spécieuse... Je le dis amicalement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, il n'y a de spécieux que de comparer ce qui n'est pas comparable, M. le Président. Un pourcentage c'est quelque chose de relatif, tout n'étant pas relatif, M. le Président. On ne convoque pas 12 % sur 4 500 étudiants comme on en convoque 7 ou 8 sur 21 000 étudiants.

Le Président TALAMONI

Quand on passe de deux procurations à une, on comprend bien qu'il y a une baisse.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne va pas rentrer dans des analyses statistiques de mauvais aloi.

Le Président TALAMONI

Nous allons donner la parole aux orateurs inscrits.

Il reste trois élus de « Femu a Corsica » pour se partager 5 minutes, qu'ils en tiennent compte donc dans leurs interventions respectives.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Ce pacte, c'est un contrat. C'est un contrat entre la représentation politique de ce pays et la jeunesse de ce pays. Et un contrat, c'est aussi une promesse.

Et ce contrat, c'est la première fois qu'il est passé dans cette Assemblée de Corse. Alors peut-être ailleurs, il existe déjà partout. Mais en tout cas, ici, c'est la première fois qu'il est passé et il est porté par notre majorité. Merci.

Ce contrat, je voudrais quand même qu'on insiste deux minutes sur l'étymologie du mot « pacte ». Pacte, ça veut dire *pactus*, faire la paix. C'est important.

Ce contrat, c'est le contraire du pacte léonin proposé par le Gouvernement dont on a parlé hier aussi, parce qu'il est équilibré.

Il y a deux mots qui sont intéressants dans la première page du document, c'est le mot « outil ». Un outil, c'est un objet qui permet d'exercer une action, une action presque mécanique. Et moi, j'en vois trois : la reconnaissance, la valorisation et l'encouragement.

La reconnaissance, la valorisation et l'encouragement, et je pense particulièrement à la jeunesse sacrifiée, je dis bien « sacrifiée » : la jeunesse du monde rural, celle qui est abandonnée, celle qui est loin des lieux de culture, celle qui est loin des structures sportives, celle qui est loin et qui a des difficultés de déplacement.

Et aujourd'hui, ce pacte, je suis certaine, c'est une promesse mais je suis certaine qu'il marquera un arrêt définitif à cette jeunesse sacrifiée, parce que d'une part il va l'accompagner, mais d'autre part aussi il lui donne la chance d'être à la naissance de sa propre construction et de sa propre élaboration. Et je crois que l'importance de cet accompagnement aujourd'hui, de ce rapport de notre institution par rapport à la jeunesse, c'est le garant aussi de la démocratie.

C'est le garant de la démocratie parce qu'il va garantir l'équité ; l'équité, c'est ce qui permet aussi de construire des perspectives d'avenir pour notre jeunesse.

Merci à Mme la Conseillère exécutive !

Le Président TALAMONI

Merci. Romain COLONNA. Il vous reste une minute à deux.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

En une minute. Il m'est difficile de laisser, dans cette assemblée, dire que nous n'avons pas la paternité sur les politiques de la jeunesse, c'est vrai, mais lorsqu'on fait un tour d'horizon de cette assemblée, on voit qu'il y a des présidents de groupes de 30 ans, des présidents de commissions de 30 ans, plusieurs élus de cette assemblée qui avoisinent les 30 ans ou à peine plus.

Nous avons deux conseillères exécutives qui avoisinent les 30 ans et qui ont de lourdes responsabilités. Trois, désolée Vanina.

Donc, tout cela pour rappeler que ce n'est pas juste des mots. Ce sont aussi des actions et de lourdes responsabilités confiées à la jeunesse par notre majorité.

Ensuite, l'argument de dire « il suffit d'aller sur les moteurs de recherche pour s'apercevoir qu'un « pattu giuventù » n'est pas très original, puisque cela se fait ailleurs » ; mais je retourne l'argument : puisque cela se fait ailleurs, pourquoi ne l'avons-nous pas fait jusqu'à présent ? Pourquoi a-t-il fallu attendre jusqu'à 2017 pour proposer une véritable politique de la jeunesse ?

Enfin, je terminerai en disant qu'il faut être tout à fait précis. Je suis un peu mal à l'aise là de devoir impliquer nominativement des gens, mais lorsque, très cher Jean-Martin, vous impliquez un maître de conférences de Bordeaux, il s'agit d'un post doc de l'Université de Corse, donc on ne peut pas balancer comme ça de fausses informations.

Effectivement, il y a eu des études, mais elles émanent de l'Université de Corse par un post doc et non d'un maître de conférences de l'Université de Bordeaux. Donc ça plus les chiffres...

Enfin, j'ose croire que votre remarque sur les syndicats de Corte n'est pas motivée par le fait que certains syndicats, et qu'ils soient assurés ici de notre plus profond respect, aient gagné ou perdu les élections et certains qui vous sont plus ou moins proches...

Voilà, merci.

M. Petr'Antone TOMASI

C'est Laura Maria POLI qui interviendra sur le rapport. Moi, je demande simplement le micro une minute.

Le Président TALAMONI

Cela ressemble à un coup de force !...

M. Petr'Antone TOMASI

Non, ce n'est pas un coup de force, cela a été fait en concertation avec Laura Maria POLI. Mais, à un moment donné, dans cette assemblée, je crois qu'il faut être sérieux.

Je veux juste intervenir, parce que je ne peux pas laisser tenir un certain nombre de propos dans cet hémicycle.

Quand j'entends dire qu'à l'Université de Corse, on a voté pour 10, Jean-Martin MONDOLONI, je ne peux pas vous laisser dire une chose pareille ! A l'Université de Corse, on a toujours voté physiquement, avec c'est vrai 2 pouvoirs contre 1 aujourd'hui. Mais je ne peux pas vous laisser tenir des propos pareils dans cette enceinte à l'égard d'une institution telle que celle-ci.

Donc, je pense que ces propos ayant été tenus, il était légitime que de les corriger.

Je laisserai ma collègue intervenir sur le rapport. Simplement dire un mot à Lauda GUIDICELLI pour, évidemment, la féliciter sur ce rapport et dire que les choses ont déjà commencé à être mises en œuvre puisque, Mme la Conseillère, vous siégez aussi au Centre du sport et de la jeunesse corse qui est un outil de notre collectivité, qui a vocation à être opérationnelle et à décliner concrètement, et il a commencé à le faire, ses orientations et dans un contexte budgétaire, on l'a vu, qui n'est pas simple.

Je voudrais vous remercier aussi du soutien que vous lui apportez.

Le Président TALAMONI

Je crois que Laura Maria POLI passera après les orateurs inscrits dans la mesure où vous avez pris son tour. Eh oui, sinon c'est injuste par

rapport aux autres groupes. Un peu d'équité, même si c'est le groupe auquel j'appartiens !

M. Petr'Antone TOMASI

Président, on a un quota de 10 minutes sur le groupe « Corsica libera » ; j'ai pris 50 secondes.

Le Président TALAMONI

Le quota, c'est une chose. L'ordre d'inscription est autre chose.

Brouhaha.

Je ne veux pas être soupçonné d'avoir manqué à l'équité en faveur du groupe auquel j'appartiens !

M. Petr'Antone TOMASI

Ne tombez pas dans l'excès inverse, M. le Président !

Le Président TALAMONI

Non, non ! Anne TOMASI a la parole et ensuite Laura Maria POLI.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi.

Vulia ringrazià a nostra cunsigliera esecutiva pè stu travaglione. Mi face piacè è pensu ch'ella face piacè à tuttu u mondu di vede chì a ghjuventù ghjè una primura di a nostra maghjurità.

A tittulu particolare, sò felice assai di vede a parte impurtante di l'azzione à prò di l'ugualità suciale. Deve esse, pensu, unu di i nostri scopi di fà chì tutti i nostri giovani, i zitelli di sta terra, quelli chì feranu l'avvene di u nostru paese è di u nostru populu appianu tutti l'arnesi pè riesce à so vita, ch'ella sia l'impiegu, l'allogiu o ancu u benistà cume vo a palisata ind'è u vostru scopu 4.

Vuleria in particolare salutà trè di e vostre azzione previste è pensu che ancu si meriterebbenu tutte d'esse salutate, aghju da parlà piuttosto di trè.

A prima, ghjè u travagliu per un sistemu educativu è furmativu chì permette l'ugualità di e scenze è chì face a leia trà a furmazione è l'impiegu.

In particolare a vostre azione di lotta contr' à l'abandonnu di a scola : hè primurosù di permette à sti giovani ch'è piantanu a scola à bon'ora di truvà a so via pè assicurà l'avvene di tutt'un populu.

A seconda, ghjè quandu vo prupusate di rinfurzà l'accessu à a cultura, à a lingua è a u plurilinguisimu. A tempu ch'ellu permetterà à i giovani di custruisce a so identità, li permetterà d'apresi annant' à u mondu è permetterà à tutti i giovani, micca à quelli ch'è sò digia crosci cum'ellu a pensa M. MONDOLONI.

Pè compie, l'accessu à u sporte per tutti hè dunque à lotta contr' à l'inegualità suciale. I spurtivi professionali ch'è sò oghje vere « stars » per certi giovani, puderianu esse esempiu tremendi per elli è a vostra idea di travaglià cun elli per sensibilisà certi problemi mi pare una bona.

Dunque vi vulia ringrazià torna è felicità vi pè stu documentu. Al dilà di a forma pè tuttu u prugettu ch'è presentatu cusì, à bon'ora in sta mandatura, mostra ch'è l'avvene di a nostra giuventù ùn hè ghjustu un modu o una parolla di campagna.

A ringrazià vi per quessa.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, allora Laura-Maria POLI dopu Mme BOZZI e Jean-Martin MONDOLONI ch'è dumandatu tornu a parolla.

Mme Laura-Maria POLI

Vi ringraziu. Quelques mots, tout d'abord pour féliciter bien évidemment Lauda GUIDICELLI pour ce rapport qui pose, comme notre collègue Julia TIBERI l'a dit, la première pierre à cet édifice, à cette politique pour la jeunesse. Félicitations surtout parce vous avez été élue en décembre et que quatre mois après vous nous présentez cette feuille de route, on connaît les contraintes temporelles et on connaît aussi les contraintes budgétaires, vos contraintes de service, vous avez un petit service, en tout cas avec pas beaucoup de personnel et il faut le souligner, notamment au vu de la qualité de ce travail.

Alors, il y a beaucoup de choses qui ont été déjà dites et énoncées, donc moi après ces félicitations, j'aurais voulu citer une

personne qui nous a aidés dans un rapport, c'est le docteur PERNIN, c'est une phrase qu'il avait prononcée au moment de la présentation de son rapport de lutte contre la précarité, où il avait dit effectivement : « on ne soigne pas la tuberculose en donnant un sirop pour la toux ».

C'est une phrase simple, qui nous parle et qui nous marque à tous. Pourquoi ? Eh bien, parce que j'ai l'impression que ce « Pattu pè a ghjuventù » que me vous nous présentez c'est un petit peu la même chose. On sort de cette stratégie qui a existé pendant des années où il y avait effectivement des dispositifs d'aides qui s'empilaient, mais qui n'étaient pas forcément destinés aux jeunes.

Alors, quand Jean-Martin MONDOLONI effectivement nous dit qu'il n'y a rien d'innovant. Oui il y a quelque chose d'innovant, et pourquoi il y a quelque chose d'innovant ? Parce qu'aujourd'hui les politiques publiques que nous sommes, nous la Collectivité, avons le devoir de nous engager envers cette jeunesse. Je pense que depuis 2 années, depuis que nous avons accédé aux responsabilités, la majorité territoriale et l'Exécutif ont fait cette démonstration que nous étions au service de la jeunesse, que nous nous engagerons à ces côtés.

Je ne peux que me rappeler des débats passionnés et houleux et des articles de presse, des conférences de presse d'il y a, je n'ai plus exactement la date en tête, mais je pense à peu-près deux années, concernant l'Assemblea di a giuventù, où on nous disait effectivement, « mais les jeunes concrètement, s'ils ont envie de s'engager, ils s'engagent sur les listes politiques ». Il y a eu des conférences de presse où on nous disait : « mais à quoi ça va servir concrètement de mettre en place cette Assemblea di a giuventù ? »

Et aujourd'hui, un an après, puisque je crois qu'elle a été mise en place en avril 2017, si j'ai bonne mémoire, qu'est-ce qu'on constate ? On constate des jeunes qui sont assidus, des jeunes qui s'intéressent, des jeunes qui sont là, des jeunes qui ont envie de participer, qui ont envie de montrer de quoi ils sont capables, et surtout l'intérêt de cette Assemblea di a giuventù avec des personnes de tout bord politique, qui sont étudiants, qui sont lycéens, qui sont sans activité professionnelle et qui, au quotidien, nous expliquent ce qu'ils vivent.

Et, aujourd'hui j'ai l'impression que ce « Pattu », c'est cette démarche de co-construction, nous continuons dans cette lignée de co-construction d'élaboration participative avec la jeunesse. Et, j'ai envie de vous dire avec toute la jeunesse. J'ai du mal à entendre que nous, alors on ne va pas se lancer des fleurs, pas du tout, qui avons été concrètement les premiers à prendre en considération cette jeunesse, et comme l'a dit Romain COLONNA sur les listes, aujourd'hui il y a énormément d'élus qui ont moins de 30 ans ou la trentaine, on va dire entre 29 et 37 ans, à peu près, après il ne faut pas abuser non plus...

Le Président TALAMONI

Il y a en tout cas trois jeunes dames qui siègent sur les bancs de l'Exécutif aujourd'hui, voilà.

Mme Laura-Maria POLI

J'ai complètement perdu mon fil puisque mon intervention n'est pas du tout préparée, je n'ai rien rédigé, je vais essayer de le reprendre. C'est la jeunesse qui s'exprime en fait aujourd'hui, et c'est vrai que quand j'entends certaines choses, je ne peux que réagir.

Je peux aussi réagir au fait qu'on ne peut pas laisser dire que nous allons laisser aujourd'hui une partie de la jeunesse sur le bas-côté. Je pense que la politique que nous avons mise en place, la politique que nous voulons mettre en place pour la jeunesse, tend à démontrer le contraire.

La conseillère exécutive Josepha GIACOMETTI en charge de la formation et Jean-Christophe ANGELINI nous ont expliqué, effectivement ont fait le tour de Corse et le tour de Corse ce n'est pas Ajaccio - Bastia, c'est aussi des régions qui sont dans le milieu rural et qui ont eu des actions pilotes, qui ont eu des réunions, qui essaient aujourd'hui d'établir un diagnostic resserré par territoire entre les besoins des entreprises, entre l'appareil de formation et la nécessité de coordonner les actions entre la Collectivité de Corse, qui est aujourd'hui le chef de file dans plusieurs secteurs.

Aujourd'hui notre objectif, et on s'adresse à la jeunesse en disant ça, c'est qu'un jeune qui a envie de s'installer à Ajaccio ou à Bastia, dans une grande ville, nous devons, j'irai même jusqu'à dire nous allons, lui donner les moyens de l'accompagner et de faire que son passage à l'âge

adulte se passe dans les meilleures conditions possibles. Mais nous nous devons, et c'est ce que nous allons faire également, eh bien si une jeune personne souhaite s'installer dans le Boziu, en Cinarca, en Castagnicia, être là pour lui, être là pour cette personne et l'aider et l'accompagner du mieux possible.

Et, c'est aussi l'avantage de ce rapport et c'est ce qui en ressort, c'est une réelle transversalité entre tous les membres de l'Exécutif.

Donc, j'en aurai terminé, je ne ferai pas malheureusement ce constat que j'ai fait en Commission, oui la jeunesse corse elle n'est pas préservée, elle n'est plus préservée, oui on a l'image de cette jeunesse dorée qui n'est pas forcément la réalité. Mais aujourd'hui, j'ai envie de dire à l'ensemble de la jeunesse corse que, je vais aller plus loin au vu de toutes les interventions, que la majorité, que l'Exécutif et que j'espère l'ensemble des groupes qui siègent au sein de cette Collectivité, seront là pour les accompagner à avoir une vie meilleure. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc il y a Valérie BOZZI et Jean-Martin MONDOLONI.

Mme Valérie BOZZI

Je vous remercie, M. le Président. Donc cette feuille de route concernant la jeunesse et en début de mandat, est évidemment très intéressante, très importante. Et, je félicite le travail qui a été réalisé, c'est vrai, en peu de temps par la nouvelle conseillère exécutive.

Sur certains aspects, la feuille de route est très complète, la formation, l'emploi, la culture, on peut dire que ce sont des thèmes assez travaillés et complets, même si je vais tout de même regretter qu'on reprenne finalement beaucoup de dispositifs existants, mais c'est normal, on est en début de mandat, et c'est déjà bien de les reprendre. Et, je pense et j'espère qu'il y aura, durant cette mandature, des innovations parce que je crois que c'est ce qui manque un peu en ce début de mandat, mais c'est normal, c'est la concertation avec la population et avec la jeunesse qui permettra d'apporter aussi des mesures innovantes. En tout cas, je vous souhaite de faire dans ce sens-là.

Un volet qui me semble aussi important de compléter, ça été dit par Fabienne tout à l'heure, c'est le volet logements qui est aujourd'hui une des préoccupations majeures de la jeunesse et une solution ou plusieurs solutions devront être apportées.

Et puis, je regrette aussi qu'il manque, à mon sens, un volet sur le cadre familial qui est aussi déterminant, Julia l'a un petit peu évoqué, mais c'est déterminant, on sait qu'en fonction de sa sphère familiale, l'évolution d'un jeune dépend aussi. Donc, je crois que ce sera aussi un volet qui devra être intégré dans cette feuille de route.

Mais en tout cas voilà une feuille de route encourageante pour un début de mandature et qui devrait forcément être complétée au regard des concertations. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI, a demandé à nouveau la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, M. le Président, pour répondre aux intervenants qui ont soit mal entendu, soit voulu mal entendre mes propos.

D'abord la vérité, mon cher Romain, commande de dire que la personne qui s'est présentée à moi, s'est présentée en la qualité de maître de conférence à l'Université de Bordeaux, il m'aurait dit qu'il était post-doc à l'Université de Corse, j'aurais présenté la personne comme post-doc à l'université de Corse. Dont acte. Et, s'il est post-doc à l'Université de Corse, et s'il travaillait sur le niveau de politisation des étudiants et des lycéens, je l'aurais affirmé comme tel.

Par contre, mon cher Romain, vous avez eu l'inélégance de rappeler les résultats, moi je ne voulais pas rentrer dans les résultats des étudiants lors des scrutins, je voulais simplement évoquer les niveaux de participation. J'ai l'impression que quand on touche aux résultats de l'Université de Corse, qu'on rentre dans quelque chose qui relève d'un monopole affectif et presque politique, il ne doit pas y avoir immunité, de notre point de vue, à évoquer certaines choses.

Alors, je ne veux pas paraître inélegant, mais à ce compte-là, mon cher Romain, il ne serait pas inutile de rappeler, non pas en termes de sièges, mais en termes de progression, que la liste qui était proche de la sensibilité que je représente, est la seule à avoir progressé.

Mais l'idée n'est pas celle-ci, l'idée était de dire si oui ou non ce qui est indiqué dans le rapport est validé scientifiquement. Moi je voudrais savoir s'il existe des études scientifiques, et je parle au scientifique que vous êtes, mon cher Romain, qui démontrent de façon incontestable, et j'ai confiance en la science, et notamment en la science distillée par l'Université de Corse, dont je voudrais rappeler, pardon, que j'ai été étudiant, que j'ai siégé longtemps au conseil d'administration et que j'y ai même enseigné. Je ne peux pas faire le procès d'un outil qui a fait ce que je suis aujourd'hui.

Pour répondre à notre collègue qui laisse entendre que dans mes propos il y aurait maladresse dans la façon dont sont organisées les élections. Je précise ma pensée, Petr'Antone, il y avait des règles du jeu, que des gens se soient servis des règles du jeu, on ne peut pas leur faire grief, simplement, et c'était valable ailleurs, il y a un effet démultiplicateur, lorsque les règles du jeu font que les procurations ne sont pas limitées à deux par étudiant, vous avez des effets démultiplicateurs. La formule jusqu'à 10, je la maintiens, je ne dis pas que c'était le cas, je dis que l'effet démultiplicateur qui fait que lorsque les procurations ne sont pas limitées à deux par étudiants et qu'il ne fallait pas se rendre sur site pour établir, à l'université comme ailleurs, a provoqué des effets démultiplicateurs.

Je ne mets pas en doute la sincérité des scrutins, mécaniquement qu'est-ce qu'il s'est passé entre les deux derniers scrutins, à l'Université de Corse comme ailleurs ? Les taux ont chuté, vous pouvez le vérifier, M. le Président. A partir du moment où on dit, maintenant vous vous rendez sur site avec une procuration établie sur site, on peut voter deux fois. Et je précise, par honnêteté intellectuelle, mon propos, on n'a pas chuté de 25 à 12,5, mais de 25 à 15,6, ce qui est un taux, et vous me donnerez acte de cette conclusion, extrêmement significatif de la participation des étudiants à l'université de Corse.

Voilà, cette précision étant posée, Mme la Conseillère exécutive, je vous confirme qu'elles ne sont pas de nature ni à rompre votre

enthousiasme, ni à faire obstacle à la volonté qui est la nôtre de vous accompagner dans cette ambition au service de la jeunesse.

M. Pierre GHIONGA

Vous m'autorisez une note d'humour pour finir ?

Le Président TALAMONI

Bien entendu.

M. Pierre GHIONGA

En tant que soixantenaire, je dirai que la jeunesse ce n'est pas seulement un âge, c'est un état d'esprit, j'ai un état d'esprit, comme Jean BIANCUCCI, d'un adolescent, et donc nous accompagnerons la conseillère exécutive dans son travail.

Le Président TALAMONI

Ce sont des propos agréables à entendre, surtout passé un certain âge. Jean BIANCUCCI ne me démentira pas.

Voilà, alors après ce concert de louanges, peut-être quelques mots de la conseillère exécutive en charge des jeunes et en charge de la jeunesse, mais elle n'aura pas à être très prolixie dans la mesure où elle n'a à répondre qu'à des compliments.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie. En effet, vous remercier à tous pour vos interventions qui rentrent complètement dans la philosophie du pacte et vous l'avez bien compris, il s'agit d'une première pierre à l'édifice qui n'a vocation qu'à être enrichi et à être complété.

Sur le volet familial, maintenant que j'y pense, Mme BOZZI, c'est quelque chose qui a été évoqué, notamment par le CESEC et qui évidemment correspond à la philosophie du pacte, notamment sur les indicateurs sociétaux un peu dégradés. Donc, évidemment c'est un point à travailler, notamment en collaboration avec Bianca FAZI pour le social.

Je recentre vraiment, je dirai, les interventions sur la jeunesse, et pas forcément sur les résultats aux élections, parce que je pense que ce n'est pas le débat et ce n'est pas ce que ce rapport veut amener.

Remercier notamment aussi l'Assemblea di a giuventù et certains de leurs membres qui m'ont fait part de leurs avis ô combien motivés et de leurs axes de travail sur certains thèmes comme le logement, je vois Mme la vice-présidente.

Vous dire aussi, parce que c'est revenu dans plusieurs interventions, sur l'implication au-delà des intercos et des communes, la nécessité pour nous de maintenir les CEL, parce que c'est, à un moment donné, un dispositif qui permet d'aller dans le rural, pour reprendre un peu ce que disait Mme SANTUCCI sur la jeunesse un peu laissée à l'abandon, notamment dans le rural, ces dispositifs sont à un moment donné, un accès à la culture, un accès au sport et dans le tableau notamment des financements, c'est un dispositif qui est encore à l'ordre du jour et qui est financé et qui est maintenu parce qu'on pense que c'est déjà un des axes de ce rapport de faire de la cohésion et de l'équité territoriale.

Pour la mobilité, parce qu'il y a beaucoup d'interventions sur la mobilité, nous travaillons actuellement sur l'ensemble des aides à la mobilité afin de rendre plus lisible l'existant, c'est le cas aussi pour les autres dispositifs, car nous savons que les problèmes de mobilité, notamment l'obtention du permis de conduire, sont des freins à la formation, surtout au vu des contraintes géographiques de notre territoire.

Ces dispositifs incluent l'ensemble des jeunes en formation, pour répondre aussi au questionnement de M. CARLOTTI, et également pour les jeunes éloignés de l'emploi, les jeunes désengagés, qu'on a appelé « désengagés » dans le rapport.

Je vais voler un peu la vedette à ma collègue Vannina BORROMEI, pour l'extrême-sud il y a, à partir de janvier 2019, compte tenu des contraintes administratives, un moyen de transport qui sera mis en place pour les jeunes de l'extrême sud et l'Université de Corse, mais compte tenu des délais, il faudra attendre janvier 2019.

Pour vous dire qu'il est novateur, parce qu'on parlait justement qu'il n'avait pas un cadre novateur, il n'est peut-être pas novateur sur le

continent, il est en tout cas novateur en Corse parce que, ça été dit, il y a un conseiller exécutif dédié à la jeunesse et il y a quand même la volonté de faire un pacte, même si en filigrane dans les différents exécutif on a trait à la jeunesse, il y a quand même une nécessité de transversalité

Et enfin, un rapport qui permet de remettre le public cible, à savoir les jeunes, au centre de la table parce que même s'il y a les acteurs de la jeunesse, je pense que les jeunes, qu'ils soient étudiants, en formation, salariés ou même désengagés, ont quelque chose à dire et les caffè cittadini sont aussi le biais de fédérer au plus large et de ne pas être excluant, parce que la volonté de ce pacte, si on peut dire, c'est qu'il a vocation à dépasser les clivages, qu'il a une vocation « universelle » pour je pense que, nous, politiques avec nos droits et nos devoirs, on puisse permettre à tout un chacun de se reconnaître dans ce document. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole, vous l'avez.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président, Mmes et MM., chers collègues, bien sûr félicitations à Lauda pour ce travail, félicitations et merci aux services qui l'ont accompagnée, services qui se sont créés et organisés aussi pour pouvoir répondre, d'un point de vue administratif, à cette commande et à cette volonté politique, merci aux conseillères et conseillers exécutifs qui vont participer, elles et eux aussi, directement à ce pacte, merci à nos collègues. Merci à l'Assemblea di a giuventù, qui a contribué, par son avis, à donner une dimension supplémentaire à la présentation d'aujourd'hui et qui contribuera par son implication dans le comité de pilotage et de mise en œuvre, à dresser le contenu de ce pacte qui reste à écrire ensemble. Merci au CESEC bien sûr.

Quelques mots de méthode simplement, et peut-être pour faire le lien avec tant d'interrogations pertinentes et une part de nos débats d'hier, vous disiez le débat d'orientations budgétaires d'accord, mais quid du budget et quid de la vision ? Alors, il est toujours difficile de tronçonner un

exercice, qui est un exercice d'ensemble, en des séquences différentes, mais je pense que vous commencez et les Corses commencent à voir ce que nous sommes en train de construire, le Conseil exécutif et la majorité territoriale. Hier nous avons parlé, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, de la situation telle qu'elle est d'un point de vue de la stricte rationalité budgétaire et financière, de ce seront nos moyens actuels et ce que nous allons essayer de renforcer comme marge financière.

Nous avons un certain nombre de coups partis et puis nous avons dans notre budget la nécessité de commencer à décliner de façon opérationnelle notre vision politique. Notre vision politique, elle va également procéder dans la présentation des feuilles de route que j'ai demandées aux conseillères et conseillers exécutifs de venir présenter devant cette Assemblée, pour que votre Assemblée ait une vision, sur les trois années de la mandature, de ce que chacune et chacun des conseillers exécutifs, et donc l'ensemble du Conseil exécutif, va s'efforcer de mettre en œuvre, avec une vision donc annuelle et pluriannuelle des objectifs de court terme et des objectifs de moyen et long termes.

Une fois que cette présentation dans la session actuelle, la session à venir et peut-être une encore pour ne pas alourdir, parce qu'il y a le travail normal et il y a ce travail de présentation des feuilles de route, au bout donc de 6 mois de début de mandature, nous aurons décliné cette feuille de route, nous aurons notre vision budgétaire.

Et, je vais demander ensuite, ce sera le troisième et dernier temps, d'identifier des priorités qui seront présentées dans le cadre de la feuille de route, et ces priorités auront des traductions budgétaires. Et donc, nous aurons dans le cadre du BP 2018, mais ce sera un peu court, ensuite dans le BS et dans le BP 2019 à venir, la vision et la traduction budgétaire de la vision politique qui aura été proposée par le Conseil exécutif et modifiée en tant que de besoin, par la vision de l'Assemblée de Corse à travers ses délibérations.

Donc, vous voyez que cette construction commence à se mettre en œuvre et elle se double aussi d'une construction administrative avec la nouvelle Collectivité de Corse, avec un travail en interne qui est là-aussi difficile, qui est assumé par l'administration, qui est assumé par les syndicats, qui est assumé par les fonctionnaires, de redéployer cette action administrative parce que la nouvelle Collectivité de Corse ne va pas être

seulement l'addition des trois collectivités qui ont fusionné, elle doit être aussi une nouvelle entité administrative qui doit nous permettre de projeter la Corse dans le XXI^{ème} siècle et doit nous permettre de mettre en œuvre les politiques que nous aurons validées, cette mandature et puis les suivantes.

Donc, ça veut dire que l'on n'est pas seulement dans la conjonction ou la superposition des services anciennement existants, nous allons devoir inventer de nouvelles formes d'action publique, y compris en impliquant les territoires, la chambre de territoires, etc.

Donc, je crois qu'un peu à la façon d'un tableau impressionniste, tout cela est en train de se mettre en œuvre de façon globalement cohérente, même si je ne méconnaissais pas les difficultés, les impatiences et les attentes qui sont fortes. Ça c'est la méthode globale.

Sur le « Pattu pè a ghjuventù », et je termine, moi je pense que bien sûr que les choses se sont faites ailleurs et nous nous sommes inspirés de ce qui se fait ailleurs, je le dis très volontiers et, Lauda est allée voir ce qui se faisait en Italie, ce qui se faisait en Hollande où ils ont beaucoup d'avance, on a eu des contacts avec la région Occitanie où ils ont mis en place un passu ghjuventù global.

Nous avons la volonté de mettre en place une application dans les mois à venir, Lauda n'en n'a pas parlé, une application que tous les jeunes pourraient télécharger, dans laquelle ils auraient l'ensemble, par exemple, du pass-cultura, l'ensemble des dispositifs. Une application où ils pourraient recharger les points aussi, parce qu'il y a la logique de pacte, ce sont des droits et des devoirs et ça veut dire qu'à un moment donné, à travers, par exemple, les actions citoyennes que l'on va promouvoir, Prima strada, nous ce que l'on pense, on va le discuter ensemble, c'est qu'effectivement il faut mettre en place des dispositifs de financement du permis de conduire, par exemple, mais qu'en contrepartie de ce financement, on peut envisager que le jeune s'investisse dans sa commune ou dans une association d'utilité publique et d'intérêt général, et contribue ainsi à la société, au bon fonctionnement, aux liens de solidarité et que ce faisant, il peut aussi acquérir des points qu'il valorisera à travers des voyages.

Vannina travaille sur des dispositifs précisément pour faciliter la mobilité interne, on l'a dit, des jeunes de l'extrême sud pour qu'ils puissent monter à la fac, la gratuité des chemins de fer étendue aux jeunes du lycée maritime ou à certains jeunes de BTS qui n'en bénéficient pas encore, la mobilité externe à travers des tarifs préférentiels en termes de bateau et d'avion. Donc, tout ça va se mettre en œuvre.

Ce que je voudrais vous dire très concrètement, et je termine, oui il a des choses qui se sont faites ailleurs, mais le moment d'aujourd'hui il est quand même solennel, il est important. Alors, c'est Lauda GUIDICELLI en tant que conseillère exécutive, c'est le Conseil exécutif, c'est la majorité territoriale, mais c'est surtout, je l'espère, la représentation de la Corse tout entière. Moi, je ne cherche pas des consensus à tout prix, mais je crois que dans ce pays, lorsque, si vous le décidez, la représentation de la Corse va dire à sa jeunesse, à notre jeunesse, que oui elle est la prunelle de nos yeux, comme nous l'avons dit, mais que nous dépassons le stade de l'affirmation ou de l'incantation, pour dire : vous êtes maintenant les acteurs de la construction de ce pays, prenez votre destin individuel et votre destin collectif en main. La thématique des droits et des devoirs, elle s'impose à nous mais elle s'impose aussi à la jeunesse, on n'est pas dans une logique seulement de soutien, d'assistance, de confort, etc.

On va essayer de regarder ensemble, avec lucidité, les difficultés, les contraintes, mais également souligner les chances et les opportunités.

Donc, de façon très concrète, et là c'est un appel que je lance, on est au début d'un processus, et vous disiez tout à l'heure quelques-uns, surtout dans l'opposition : on attend de voir. Moi, je crois qu'il ne faut pas que l'on entende de voir, il faut que l'on se dise qu'on va réussir. Alors, la réussite n'est pas certaine, comme à chaque fois qu'on commence une entreprise qui est difficile, mais nous on doit envoyer le message de cette volonté de réussir à la jeunesse corse.

Et aujourd'hui, on va s'adresser individuellement, sortons de l'abstraction, il y a 53 000 jeunes qui ont entre 15 et 29 ans d'après le dernier recensement de l'INSEE, 53 000 jeunes dans cette île. Voilà ! Notre devoir ça doit être de s'adresser à chacune et à chacun de ces 53 000 jeunes. C'est ce que l'on va essayer de faire.

Il y a l'Assemblea di a giuventù, qui a une légitimité incontestable, mais il n'y a pas que l'Assemblea di a giuventù, il y a 53 000 jeunes, il faut aller les voir partout, il faut aller les voir dans des cafés citoyens, on va travailler avec le monde enseignant, et c'est le travail de Josepha, dans des formes qui respectent bien évidemment la confidentialité des opinions, le secret, sans être intrusif, mais mettre en place des méthodes qui vont nous permettre de consulter qui veut l'être et donc, de dire aussi : voilà maintenant, on va le faire ensemble.

Et je termine en disant : on est dans le concret et dans le très concret, on va tout décliner et c'est visé je crois dans le travail. Mais fondamentalement, on revient à des choses qui sont essentielles, d'abord la jeunesse, en Corse comme ailleurs, mais en Corse plus qu'ailleurs, elle a quand même été un acteur historique d'importance dans notre histoire collective et notamment et particulièrement dans notre histoire contemporaine.

Et puis, ce que nous essayons de mettre en œuvre les uns et les autres dans la diversité de nos convictions, dans notre engagement politique, c'est une notion fondamentale et je termine par-là, qui est une notion constitutionnelle, qui est celle du droit au bonheur à laquelle nous avons souvent fait référence, un droit au bonheur qui pour le coup a été consacré par la Constitution de Corse de 1755, par la Constitution américaine de 1787 et puis ensuite par la Révolution française en 1789 et par la déclaration de 1946.

Voilà ce que l'on essaye de faire aujourd'hui, allora a tutti sti giovani chì ci stanu à sente, ci n'hè chi sò presentati fisicamente oghje, pò cì n'hè d'altri chì ùn la sanu micca, ci vole chè no andessimu à circà li, ci vole à dà li a parolla, ci vole à dà li l'arnesi ch'elli si spriminu è ch'elli facinu. È se no femu ciò chì ci vole à fà, dà quì à un'annu, quandu emu da vultà cù tutte e nostre pruposte cù stu travagliu chì sarà statu fattu, cù a nostra vulintà pulitica à u livellu economicu, à u livellu di a furmazione, à u livellu di i trasporti, à u livellu di a ghjuventù, à u livellu di l'agricultura, avemu da dì a sti giovani : stu paese ghjè u vostru, tocca à voi à fà lu, tocca à voi à inventallu, è tocca à noi à dà li i mezi di riesce u vostru presente è u vostru avvene.

Le Président TALAMONI.

À ringrazià.

Donc, nous allons mettre à présent aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Applaudissements).

Félicitations à Lauda GUIDICELLI et à son équipe.

Donc, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour, nous avons encore une demi-heure de travail avant d'aller déjeuner, si on s'en tient à nos habitudes depuis le début de mandature en tout cas, à moins que vous ne vouliez que nous interrompions et que nous nous retrouverions à 14 h 30 ? Alors, il faut vraiment se retrouver à 14 h 30 ? On est d'accord.

La séance suspendue à 12 h 30 est reprise à 15 h 40.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Nous allons donc examiner les rapports relatifs à la culture, même si tous les rapports ont un lien avec la culture, et que la culture n'est pas un chapitre d'un programme, là on est au cœur de la culture.

CULTURE / CULTURA

Rapport n° 2018/O1/095 : Règlement des aides pour la culture / Regulamentu d'aiuti per a cultura

Et, c'est bien sûr Josepha GIACOMETTI qui va nous présenter ce règlement, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Effectivement la culture est dans tout, et nous en avons la preuve depuis hier.

D'abord, avant d'en arriver à ma présentation, je souhaiterais saluer le travail de Lauda GUIDICELLI qui a été salué ce matin, mais c'est une première pierre très importante, et dire que moi je pense au contraire que l'innovation réside précisément dans ce qui a été porté ce matin, dans chaque chose que nous faisons, en ce qu'elle pose un nouveau pacte et un nouveau rapport pour notre Collectivité : celui de ne plus être dans une logique de guichet, mais tenter de se mettre dans une logique de projets, celui de poser un nouveau rapport avec la jeunesse bien sûr, avec l'ensemble de nos partenaires, qui n'est plus un rapport d'assistance, de subside, qui n'est plus un rapport d'assistanat, mais un nouveau pacte qui nous oblige aussi, nous en tant qu'institution, à nous livrer à un nouvel exercice, un nouveau pacte, celui je le pense, de l'émancipation et que celle-ci ait été posée ce matin par l'entrée de la jeunesse, c'est pour nous un signe très favorable et de bon augure.

Alors, cette modification du RDA, quelques éléments de contexte pour poser dans quelle mesure les modifications du règlement des

aides ne sont pas seulement d'ordre technique. D'abord, nous avons voulu à l'aune de cette nouvelle Collectivité, puisque j'avais eu à présenter un règlement des aides accompagné d'une feuille de route, de l'action culturelle et patrimoniale, le 21 septembre dernier, donc les cadres étaient tracés. Mais à l'aune de cette nouvelle Collectivité, nous avons voulu préparer au mieux ce qui devait préfigurer l'entrée dans la collectivité unie, mais bien évidemment nous n'avons pas voulu anticiper, et ça aurait bien malvenu, tout ce qui devait relever de nos compétences, tout ce nous aurions à prendre en compte.

Alors, pour apporter quelques modifications et quelques toilettages au règlement des aides, nous aurions pu nous contenter de dire et de considérer que celui-ci était une addition de simples taux, de plafonds, de statistiques et que finalement j'aurais pu vous présenter cela sous un angle très technique.

Or, nous avons voulu penser, ces derniers mois, l'entrée dans cette nouvelle Collectivité, durant ces quatre mois, par le prolongement des axes que nous portons, que nous avons portés lors de la feuille de route, et par le prolongement de nouvelles compétences qui nous sont apportées par les anciens départements et qui nous permettent de prolonger nos politiques de territorialisation, qui nous permettent de nous ancrer plus profondément dans les territoires, qui nous permettent d'avoir une politique de proximité encore plus affirmée, au service d'un développement culturel.

Alors il nous fallait aujourd'hui offrir à notre Collectivité ce nouveau cadre, qui ne révolutionne pas, qui ne remet pas en cause les lignes directrices qui ont été édictées ici il y a quelques mois, mais nous voulons continuer à être aussi dans une approche dynamique. Et, j'ai eu à présenter ce nouveau règlement des aides au CESEC, et j'ai bien entendu, vu la demande, le besoin d'encore échanger.

Et bien évidemment, c'est avec cet esprit que nous avons accepté, comme l'engagement avait été pris, que nous ayons des espaces d'échanges et que cette construction de cette nouvelle politique culturelle se fasse de manière dynamique et continue dans l'esprit qui avait présidé aux « Atteli » en 2016, comme c'est rappelé dans le rapport, et qui nous avait conduit à la refonte d'un cadre d'actions culturelles renouvelé.

Alors, il y avait aussi un autre engagement qui avait été pris, celui de poursuivre les échanges avec les acteurs culturels. Je peux d'ores et déjà vous dire que de nouvelles rencontres sont prévues sur la question des festivals, puisque nous avons acté qu'il nous fallait travailler sur la question d'une charte des festivals pour qu'ils deviennent non pas seulement des événements une fois dans l'année, hyper saisonnalisés, je fais référence à certains prolongements de la feuille de route d'action touristique qui nous a été présentée hier, mais qui s'inscrivent vraiment dans une politique dynamique de développement des territoires, et nous avons une réunion avec les présidents de festivals qui est programmée.

Et puis ensuite, encore en écho à ce qui a été présenté ce matin, nous nous étions rendu compte aussi que lors des précédents « Atteli di a cultura », il n'y avait pas eu ou peu, quand même un petit peu, ce que nous avons qualifié de nouvelles scènes émergentes de jeunes créateurs, de jeunes artistes qui créent, qui pensent, qui innovent en langue corse ou pas, qui pensent à partir de notre culture, qui réinterprètent ses codes. Et, nous avons donc décidé de, là-aussi, nous réinterroger et nous dire pourquoi la mobilisation avait été satisfaisante, mais elle ne nous satisfaisait pas suffisamment sur ce plan-là.

Et nous avons, là-aussi, une réunion programmée, « scena nova », qui va avec de jeunes créateurs, imaginer des projets, penser de nouvelles stratégies, elle est programmée la semaine prochaine.

Et puis, un autre axe qui doit trouver des prolongements, c'est bien entendu celui de nos pratiques, ce qui constitue le socle de notre culture, ce qui fait ce que nous sommes, nos pratiques, nos savoir-faire véhiculés par notre langue, que ce soit la paghjella, que ce soit la mora, que ce soit d'autres exercices que j'avais voulu qualifier d'exercices habituels plutôt que de pratiques traditionnelles et, qui là-aussi doivent trouver une nouvelle lisibilité. Et, nous avons des réunions de travail qui sont aussi programmées sur ces sujets.

Donc, je devais à cette nouvelle Assemblée de ne pas me contenter, comme je l'ai dit, de rappeler simplement et de procéder au toilettage, parce que finalement vous le voyez, très peu de fiches du règlement ont été modifiées. Mais je voulais quand même poser le cadre, puisque ça n'aurait pas été très respectueux des nouveaux élus, de

considérer qu'ils n'avaient qu'à lire le précédent cadre d'actions culturelles, je trouve que ça n'aurait pas été très bien.

Et puis, je ne vais pas aussi refaire toute la présentation de la feuille de route, je vois déjà certains élus sourire, il y avait eu à peu près 40 pages, avec une quarantaine de minutes de présentation détaillée, donc je vais essayer de trouver un équilibre pour satisfaire les précédents élus qui connaissent les lignes de la feuille de route, mais aussi par égard à cette nouvelle Collectivité et pour les nouveaux élus, je ne peux me contenter de dire : bon, je vous renvoie à la lecture du 21 septembre dernier.

Et puis, cela pourrait apparaître décousu, pourquoi aussi ? Parce qu'un règlement des aides, vous le savez pour ceux qui redoublent, ceux qui étaient déjà là, qu'un règlement des aides, bien entendu, ce n'est pas qu'un des éléments de la politique culturelle que nous avons voulu lancer, il y a des schémas d'infrastructures culturelles, que nous avons là aussi initié au plus près des territoires puisque, vous le savez, il y avait une préoccupation qui avait été pointée dans le PADDUC, les zones de dilution des territoires où très peu d'offres culturelles étaient à disposition, qu'il nous fallait aller chercher, qu'il nous fallait structurer, mais aussi des territoires où l'offre culturelle était présente mais où il fallait l'organiser.

Alors, ces schémas d'infrastructures culturelles, que nous allons porter, nous avons commencé à faire le tour des territoires, avec certaines communes, avec certaines intercommunalités, avec des villes, puisque la ville d'Ajaccio aussi s'engage dans un schéma d'infrastructures culturelles, nous avons commencé à les initier.

Le pôle mécénat qui vous sera présenté dans les prochaines semaines, qui était aussi un engagement qui avait été pris pour porter des politiques de mécénat en matière de patrimoine et en matière de culture, le pôle mécénat se met en place, une charte éthique sera d'ailleurs soumise prochainement à votre Assemblée et le lancement de la stratégie, bien entendu, également.

Le pôle de coopération internationale, puisque nous pensons que par notre culture, nous devons véhiculer une image, nous devons soutenir nos artistes et que, par-là, nous devons aussi nous constituer un rayonnement culturel et que le pôle de coopération internationale, qui

s'adossera aussi à la direction des relations internationales, est en train de se mettre en place.

La charte des festivals, j'en ai parlé.

Et vous le voyez, pour rentrer dans le détail de ce nouveau règlement, que nous avons aussi ajouté un volet qui nous semblait important pour les raisons que je viens d'évoquer et pour la nécessité d'équiper culturellement certains territoires. Il nous était important aussi de renforcer le volet investissements, et il a été, chaque fiche, beaucoup de fiches en tout cas, ont été doublées, les fiches actions, d'un volet équipement, d'un volet investissements qui nous paraissait important.

Alors, bien entendu, il nous fallait aussi venir apporter de l'équité dans les règles qui étaient celles des trois collectivités, il nous fallait aussi corriger certaines inégalités dans des territoires pour lutter, nous le pensons, contre les inégalités sociales et territoriales. Apporter, pour les éléments techniques, quelques précisions sur les bénéficiaires, sur les opérateurs et mettre en conformité avec les règles qui prévalaient en matière d'action publique. Donc, une volonté, là-aussi, de transparence qui a été amenée.

Mais il convient quand même de revenir au sens, je l'avais fait lors de la première présentation, parce qu'on pourrait se dire pourquoi une collectivité doit porter une politique culturelle ? Quelles responsabilités a une institution face à la culture ? Doit-on soutenir, je l'avais dit à l'époque exagérément, ce qui ne serait pas rentable, puisqu'on a parlé beaucoup de valeurs hier, de valeurs économiques, de valeurs sociales ? Et, la réponse avait été bien entendu, en septembre dernier : oui ! Oui si l'on considérait que la rentabilité n'était pas seulement financière, oui si l'on misait sur le capital humain qui garantissait le plus sur retour sur investissements, oui si l'on estime, qu'au même titre que l'éducation, le droit à la culture doit être garanti car il conditionne un mieux-être social et pose les bases d'un projet de société ambitieux. Puisque que, bien évidemment, il s'agit bien de cela, lorsqu'une politique publique est portée, elle doit avoir un sens et ça ne peut pas se résumer à de la statistique, et d'autant plus lorsqu'elle est une politique culturelle.

Alors, nous avons mis l'accent, je le disais, sur l'éducation et la jeunesse qui est une condition de l'émancipation, et nous avons insisté, revisité, le pass-cultura pour qu'il devienne un véritable outil de médiation.

Nous avons aussi voulu accentuer les actions portées à l'éducation artistique. Et puis, parce que l'on parle beaucoup de lutte contre les inégalités sociales, territoriales, j'ai parlé du schéma d'infrastructures culturelles que nous voulons porter avec les communes et les associations, mais nous avons voulu aller chercher au cœur.

Jean-Martin MONDOLONI, qui vient d'arriver, parlait ce matin de déterminisme social, je crois qu'une collectivité a effectivement une mission, c'est celle de lutter contre toutes les formes d'inégalités et qu'il nous faut aller chercher, en termes de politique culturelle, ceux qui sont les plus éloignés de la culture par leur origine sociale, par leur lieu de résidence. Et, ça va se décliner dans des dispositifs concrets que nous mettons en œuvre, de détection d'abord, et là, à part entière, les autorités académiques et le rectorat doivent être associés.

Mais aussi aller chercher dans les territoires, par les associations, des enfants les plus en situation de précarité et qui parfois, par leur cadre familial, Mme BOZZI vous le rappelez tout à l'heure sur la politique jeunesse, il est vrai que, par leur cadre familial, parfois des enfants peuvent être très éloignés de la culture, et qu'il nous faut, nous, en tant qu'acteurs publics, savoir, comprendre, comment des dispositifs peuvent être mis en œuvre pour aller les chercher.

Mais bien évidemment il faut créer les conditions aussi de pouvoir détecter et mettre en œuvre les dispositifs qui font qu'on puisse leur garantir un égal accès. Et, des dispositifs clairs seront lancés dès cette année.

Ensuite, il nous faut bien sûr penser le développement d'une économie culturelle. Et, nous avons lancé, avec le président de l'ADEC, les appels à projets d'industries culturelles et l'on voit là-aussi que se crée une économie de la culture. Et à l'heure où on parle de création de richesses, je crois que nous avons vu des acteurs qui ont envie d'entreprendre, qui ont envie de créer. Et, nous avons voulu, vous le voyez dans ce règlement, renforcer le soutien à l'émergence d'une économie de la culture. Et, une économie de la culture, il ne faut pas en avoir peur, il ne

faut pas en être effrayé, en se disant nous allons marchandiser, folkloriser, comme le disait Nanette hier. Non !

D'abord, si nous y mettons une forte valeur-ajoutée, si nous savons placer l'échelle des valeurs, la culture ne se marchandisera pas, Si nous savons d'abord la placer comme un facteur de lien social, elle ne peut se marchandiser. Mais en revanche, parce que ça fait écho à la feuille de route d'hier, nous savons bien sûr que nous devons valoriser ces ressources culturelles. Et il y a, dans ce règlement, des dispositifs mis en œuvre pour cela.

Et puis enfin, également, la création puisque lors de la précédente présentation, j'avais fait référence à Hannah ARENDT qui estimait que « la rupture avec la tradition était la porte ouverte au totalitarisme ». Elle disait que le lien entre rupture de la tradition et totalitarisme, elle évoquait bien évidemment la tradition philosophique européenne qui avait vu pointer l'éruption totalitaire, elle évoquait aussi la cassure de la transmission, cause de l'ignorance et donc source du mal.

Je crois qu'effectivement c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal et c'est souvent dans l'ignorance, et lorsque nous parlons de lutte contre les inégalités, nous avons cette obligation de lutter contre l'ignorance. Alors quels moyens avons-nous ? Bien évidemment, c'est l'éducation, c'est la culture, c'est le sens que nous donnons à notre action. Et, nous cherchons ici à faire nation, à faire peuple, à être une communauté de destin, mais une communauté de destin se construit, nous partageons un socle commun qui est *quellu di a nostra lingua di sicuru*, d'un univers de pensées, d'un rapport au monde.

C'est pourquoi, vous le savez, dans cette feuille de route est appliquée une coofficialité de fait, puisque nous pensons que la langue doit bénéficier de mesures énergiques, je ne reviendrai pas sur la nécessité de le faire, puisqu'elle est victime d'un traitement inégalitaire et qu'il faut, pour rétablir une véritable équité, avoir une action plus forte en faveur des créations, de la diffusion, de la transmission de notre langue.

Et, je disais nous voulons faire peuple parce que je ne souhaiterais pas, je l'avais dit en septembre dernier, que nous devenions ce que j'avais qualifié à l'époque : les ignorants collectifs, un peuple sans mémoire, sans racines, sans culture, bref plus un peuple.

Et pour faire communauté de destin, il nous faut donner à chacun ce socle qui nous fait peuple, ce qui dit ce que nous sommes collectivement.

Et, je crois que c'est peut-être cela, si je devrais revenir, donner à chacun, quel que soit son lieu de résidence, son origine sociale, son lieu de naissance, qui souhaite faire peuple avec nous, lui donner la possibilité de le faire. Et, je crois que c'est ici que nous devons trouver le pourquoi de l'action à notre cadre plus général de la culture.

Pà fà esiste a nostra cultura, à mezu à quella di u mondu, pà scambià à partesi di ciò ch'e no simu, par esse, cum'e l'avia dettu u me amicu Petr'Antone TOMASI per d'altri occasione, per essa à mezu à e culture di u mondu, di para dignità, pensu ch'ellu hè un scopu, da quelli chè anu iniziatu u riacquistu, vuleria ch'ella fussi a nostra azzione culturale, quella di una mossa nova per a Corsica, quella di una Corsica chì pensa, chì intraprende à parte si di a so cultura, senza esse in un sintimu di negazione, senza verguniassi di ciò ch'ella hè, fiera di ciò ch'ella porta, di ciò ch'ella pò purtà cume sviluppu, cume andatura, cume esse fonde, essendu ciò che nò simu, micca menu, à paru di l'altri, è dilla, è accumpagnà sta vulintà ch'anu attori culturali dilla, ghjè per noi un'ubligazione chì ci fatta à a nostra culletività, à e nostre istituzione, è pruvemu cù stu novu regulamentu di l'aiutu, aldilà a dicia di i sciffri, di e statistiche, di l'aiuti di e subvenzione, entre in una pulitica di prugetti essendu l'altezza di sta respunsabilità, essendu sempre di più fieri di ciò chè no simu è guardendu l'altre di para dignità.

Le Président TALAMONI.

À ringrazià vi assai. Dunque, c'hè un raportu di a Cummissione di a cultura, di sicuru Anna-Laura SANTUCCI ci hà da presentà stu raportu.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

O sgiò Présidente, allora per cumincià, les commissaires ont débattu, j'ai moi-même souligné la qualité du travail déjà commencé sous l'ancienne mandature et qui se poursuit aujourd'hui. Ce règlement des aides est un outil qui a été revisité, adapté et amélioré. Le travail qui a été fait est immense ; le précédent règlement remontant à l'année 2005. C'est

un outil au service d'une politique publique essentielle, celle de la lutte contre l'acculturation, laquelle peut construire de la cohésion sociale en gommant les inégalités.

Pour qu'il y ait de la culture, il y a nécessité de création, c'est pourquoi la partie du rapport qui concerne l'aide, l'accompagnement et la valorisation de la création de tous les acteurs culturels est très importante. Un premier travail qui avait déjà été fait, à savoir les ateliers de la culture qui vont certainement être reconduits et continué car l'impact est extrêmement positif.

Mme GIACOMETTI a précisé que le Conseil exécutif de Corse a déposé un amendement à son rapport concernant l'intégration des SMAD (services de média audiovisuel à la demande) dans les aides à la production des œuvres audiovisuelles. Il s'agit d'un ajustement de forme qui n'impacte rien sur le fond.

M. GHIONGA a rappelé que lorsqu'il avait porté le statut de la coofficialité y était intégré le concept de socio-conditionnalité des aides, ce qui voulait dire que lorsque la création se faisait en langue corse il y avait un surplus d'aide. Il a souhaité savoir si c'est encore le cas.

Mme GIACOMETTI a répondu que ce principe est, en effet, intégré dans le présent règlement.

M. GHIONGA intervenant ensuite au sujet du fond corse que possède les bibliothèques départementales, a souhaité savoir si celles-ci ne pourraient pas être placées sous l'autorité di u cunsigliu di a lingua corsa, car il est très difficile d'accéder à leur fond. Il faudrait aussi coordonner ces deux archives.

Mme GIACOMETTI a précisé qu'effectivement il y aura cette accessibilité. Dans les semaines à venir il y aura un axe très important de travail sur la question des archives car on a une richesse exceptionnelle dans ce domaine.

Il y a donc actuellement un travail en cours avec l'objectif de la mise en valeur de ces archives et bien sûr se pose aussi la question de l'accessibilité, pour l'ensemble des corses, à leur patrimoine propre. C'est pourquoi la Collectivité doit travailler à une mise à disposition de ce

patrimoine. C'est un travail que nous effectuons en ce moment, de même que pour la coordination des deux archives départementales.

M. Pierre-Jean LUCIANI intervenant à propos de l'amendement présenté a souhaité savoir ce qu'on entend par « services de média audiovisuel à la demande ».

Les services ont précisé qu'il s'agit d'un amendement technique qui permet d'élargir les aides à la production des œuvres audiovisuelles aux plateformes. Les services de médias audiovisuels à la demande, comme la vidéo à la demande ou encore la télévision de rattrapage, permettent de visionner sur le poste de télévision ou l'ordinateur, de manière gratuite ou payante, des programmes audiovisuels au moment choisi par l'utilisateur. Le CNC a décidé d'intégrer les productions de ces plateformes dans son soutien sélectif depuis le 1^{er} janvier 2018, au même titre que les œuvres audiovisuelles préfinancées par des éditeurs de service de télévision, ce qui motive l'amendement présenté, d'autant plus que nous avons un projet insulaire de plateforme dans ce domaine.

Ces productions pourront être financées à partir du moment où elles ont fait l'objet d'un avis positif du comité de sélection les concernant, validé ensuite par le Conseil exécutif.

Mme FAGNI a rappelé qu'on avait mis en œuvre les ateliers de la culture, il y a deux ans, qui ont été très importants, ce qui nous a amené à pouvoir mettre en place ce guide des aides qui est aujourd'hui très utile et elle remercie pour cela la conseillère exécutive et ses services

Mme POLI a rappelé que la présentation du premier rapport concernant le règlement des aides date de septembre 2017 et que celui-ci avait fait l'objet d'appréciations très favorables de la part de tous les groupes, tant en commission que lors de la session.

Aujourd'hui, le rapport qui est présenté pose comme socle que notre culture est notre héritage commun qui a été nié voire moqué parfois, même si le terme est un peu fort, pendant de nombreuses années, et qui a été restauré par le Riacquistu.

Il faut donc, à présent, préserver cet héritage, le transmettre et on doit surtout en faire l'enjeu de demain. L'action culturelle et la culture doivent être les moteurs de la construction de notre projet de société que

nous voulons pour la Corse de demain et elle se réjouit qu'aujourd'hui cela fasse l'objet d'un large consensus, ce qui signifie que les années de combat pour faire reconnaître la culture et cet héritage ont été positives.

M. Pierre-Jean LUCIANI a demandé à Mme POLI ce qu'elle entendait par « notre culture a été niée pendant des années. »

Mme POLI a répondu que la culture c'est aussi notre langue et notre histoire et qu'il est peu contestable que la culture en général n'ait pas été mise en avant durant une longue période.

Mme GIACOMETTI a précisé que la présidente de la commission a raison à plusieurs égards. Elle s'est inscrite dans la présentation de ce rapport dans le prolongement de la révision d'un des outils mais dans les fondements de la politique culturelle il y a aussi ce proverbe corse qui dit « ùn ti scurdà di a filetta ! » qui renvoie à une plante, la fougère, qui a des racines bien profondes plantées dans le sol mais qui, en même temps, a ses feuilles déployées qui regardent vers l'extérieur et le ciel.

Même si la culture n'a pas pour vocation à être figée, il nous fallait non seulement partir de ce que nous sommes mais aussi aller à la reconquête de ce que nous sommes pour pouvoir ensuite déployer et promouvoir une politique culturelle. S'il y a eu ce besoin de réappropriation, c'est que la culture et la langue corse avaient été niées, minorées, dans un rapport dominant/dominé pour la langue, ce qui a conduit à ce Riacquistu dans les années 70 qui a permis de restaurer progressivement ces racines bien profondes.

M. Pierre-Jean LUCIANI a indiqué que tout cela pourrait faire l'objet d'un long débat. Pour avoir connu les deux époques même si c'est très bien ce qui est fait aujourd'hui car il faut évoluer, il a estimé qu'il ne fallait pas trop noircir le trait sur la première époque, en tout cas lui n'a jamais rien nié.

Avis de la Commission :

Mis aux voix l'amendement au rapport déposé par le Conseil exécutif a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le rapport ainsi amendé a fait l'objet d'un avis favorable (non-participation des groupes « Andà par dumane », « Per l'avvene », pour : les autres conseillers).

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. Ci serebbe podassi un avisu orale o scritu ùn sò micca di a cummissione di e finanze.

Donc, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Iè, ci n'hè unu, à ringrazià vi o Sgiò Presidente, hè corte assai.

M. LEONETTI a souligné que la fusion des trois entités engendrait inévitablement un changement de politique générale, son questionnement a porté sur le montant du budget de chacune des trois collectivités concernant les aides à la culture.

Les services ont précisé que le budget des deux ex départements 2A et 2B s'élève à 700.000 € et que pour les aides en direction des tiers de la Collectivité Territoriale sur un budget de 11 M€ en fonctionnement, l'estimation était d'environ 5 M€

Avis de la Commission :

Avis favorable,
(Non-participation de MM. ORLANDI et POLI ;
Abstention de Mmes BOZZI et FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Je suis saisi de **deux amendements** : un du Conseil exécutif de Corse, amendement à son propre rapport ; un amendement que je dépose moi-même, que je présenterai sans doute dans un instant.

M. LUCIANI a demandé la parole, il l'a.

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'ai oublié le nom de Madame, donc je m'adresse....

Le Président TALAMONI

Mme SANTUCCI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous n'aviez pas tout dit, écrit, tout ce que j'ai dit, hélas, parce que j'ai dit une phrase très importante.

J'ai dit que quand j'avais 15 ans au village, andavu à dirascà i castagni, à taglià a filetta e dopu faciamu un lettu è mi sogu chjinatu indè à filetta. Allora, ci vole à dila, è per cosa ùn l'ha diti micca, per cosa ùn l'ha scrivite micca ?

Le Président TALAMONI

Ié, ghjè un scandalu ! Perchè ùn la scrivite micca ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Allora, una risposta corta, corta per risponde à u sgiò presidente, anzianu presidente, ghjè chi l'affare si passa cusì, quande no parlemu in cummissione, ci sò i secrettarie di a cummissione chì arregistregghjanu tuttu. Dopu elli scrivenu i raporti, è ci mandanu i raporti, eiu leghju, forse, duie o tre volti, rifacciu una o duie frase è dopu leghju ciò ch'elli anu scrittu. Eccu cumu si face, dunque forse ùn anu micca capitu u corsu, ùn sò micca.

Le Président TALAMONI

Donc, acte.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Eccu cum'è si passa l'affare.

Le Président TALAMONI

Petru GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, je suis simplement étonné par le montant annoncé par la Commission des finances, des aides des deux départements concernant la culture, à 700 000 €

Moi, à mon avis, c'est beaucoup plus que ça.

Le Président TALAMONI

Donc, sans doute Josepha GIACOMETTI répondra-elle de manière groupée aux différents intervenants.

Donc, il y a François ORLANDI qui a demandé la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

En effet, le montant annoncé, si j'ai bien compris, un montant cumulé de 700 000 M€ pour les deux départements ne correspond pas à la réalité, il doit correspondre à une somme qui a été tirée d'une liste d'opérations financées par les départements. Je vais parler pour celui de la Haute-Corse, il faut savoir que pour nous, l'aide aux associations n'était pas individualisée de manière très précise entre les opérations culturelles, lorsque une association de village, ou de microrégion organise des manifestations qui relèvent bien sûr de la culture, qui ne sont pas des festivals, etc., elles sont enregistrées comme dit l'association : « non forcément culturelles ».

Donc, le montant est beaucoup plus important puisque le niveau d'aide était globalement de, par exemple pour ce qui nous concerne, de plus de 4 M€

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il doit y avoir d'autres prises de parole peut-être sur un sujet de cette importance. Oui, Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Très rapidement, on est dans la continuité de ce que nous avons acté il y a six mois, sauf, mais ce n'est pas le cas, à ce que la conseillère exécutive ait transgressé ce qu'elle avait dit il y a six mois, il n'y a pas de raison que nous ayons été positionnés favorablement, très favorablement à l'époque sur ce sujet et qu'aujourd'hui, dans la traduction qui consiste à dresser, à bâtir un règlement d'aides de ce qui avait été évoqué, nous ne le soyons pas. Je veux rappeler pour nous les principes fondamentaux qui nous ont conduits à soutenir à l'époque, et donc à continuer à soutenir l'action de l'Exécutif sur ce sujet.

La première vertu qui est évidente et qui traverse toutes les politiques et toutes les décisions de cette Assemblée, c'est l'équité. L'équité territoriale, nous l'avons dit à l'époque et manifestement, cette équité territoriale est toujours doublée de l'équité sociale, ce qui prévalait dans mon propos ce matin, prévaut aussi pour l'accès à la culture. La culture ne s'hérite pas, elle n'est pas spontanée, ce que disait MALRAUX, la culture se conquiert, elle se conquiert d'autant plus facilement que la culture va au citoyen. Elle va sur le territoire, elle va lutter contre le déterminisme social, c'est ce qui traverse l'esprit de la feuille de route que vous avez présentée il y a quelques mois et par déclinaison, le règlement d'aides.

J'ajoute que vous n'êtes pas et vous comprendrez que cette disposition nous agrée dans une culture de tout public, même si la culture par définition est déficitaire et donc par définition, elle est portée par la puissance publique. Mais vous y voyez aussi, et c'est de bon aloi, une dimension économique.

La culture aujourd'hui revêt et doit revêtir, et on l'a vu hier à l'occasion de l'examen de la feuille de route du tourisme, une dimension économique prégnante. Nous vous invitons comme vous avez commencé à

le faire, même si on en est qu'à l'exquise, à l'ébauche et qu'on rentre timidement dans cette ère à favoriser le mécénat. Nous avons été, pardon de mettre un doigt sur l'ironie de l'histoire très critiquée à l'époque, parce que nous avons fait usage du PEI, est-ce la destination du PEI ? Peut-être pas, pour restaurer les fresques, les chapelles à fresques. Nous y avons consacré 4 M€, vous aviez raison de dire que ce n'était pas du structurant. Vous aviez raison de dire que cela ne participait pas de l'esprit, tel qu'il avait été imaginé par le PEI, mais nous en avons fait usage. Et si aujourd'hui, sur tout le territoire des chapelles à fresques qui sont restaurées, c'est parce qu'ils ont été portés par la puissance publique et la puissance publique devra continuer à porter cet effort.

J'avais évoqué, toujours en termes économiques, ce que j'appelle les eaux dormantes de la culture. Pour vivre à Corte depuis quelques années, fonctionnellement, j'ai eu à découvrir, pas assez, puisque je n'ai pas pris assez le temps, le fonds régional d'art contemporain et toutes ces œuvres qui sont dormantes, qui ne sont pas ouvertes au public et qui représentent, évidemment, un trésor culturel, mais quelque part une manne économique dans la mesure où il y a un public international qui est capable, qui est en capacité de venir témoigner de l'intérêt qu'elle porte à ces œuvres. Évidemment, cela fait lien avec la volonté développée hier par la Présidente de l'agence du tourisme, de développer un véritable tourisme culturel.

Vous l'aurez compris, on soutient évidemment la démarche dans la continuité et dans la cohérence des propos que nous avons tenus il y a six mois, non sans avoir rappelé pour conclure que là aussi, en termes de règlement d'aide, il n'est pas inutile de faire un peu d'histoire et de rappeler que c'est Simone GUERRINI que nous avons croisée au café tout à l'heure qui, il y a dix ans, pour la première fois, avait bâti un règlement d'aides, c'est-à-dire qu'on sortait du fait du prince pour rentrer dans quelque chose qui aujourd'hui, vous continuez à développer de façon heureuse, de façon pertinente, de façon cohérente, c'est-à-dire l'équité pour tous, c'est-à-dire pour chacun.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Mme ANGELINI, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Ié mi scusu, sogu ghjunta in ritardu, ùn aghju micca possutu sente Madama a cunsigliera ind'è a lettura di u vostru raportu, mà par avè participatu à a cumissione, l'aghju dunque lettu è so stata felice di scopre, di leghje chì ci saria un aiutu in più à quelli chì farianu u sforzu in lingua corsa ind'è a creazione, ch'avarianu un aitutu in più. Mà trovu ch'ellu manca una clausa quantunque nant'à l'eggizenza che no puderiamu avè nant'à l'adopru di a lingua corsa soprattutto ind'è a comunicazione. Allora, ùn dumandemu micca à tutti l'organisatori di i festivali è altri urganisatori di manifestazioni culturali di fà solu una comunicazione in lingua corsa, mà omancu ch'ella sia bisilingua. Eccu.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. Dunque avemu à dumandà podassi à a cunsigliera esecutiva di risponde à ste dumande, eppò dopu presenteremu podassi i dui amendamenti è presenteraghju u meiu, l'esecutivu u soiu. Putete risponde ? Avete a parolla.

Mme Josepha GIACOMETTI

À ringrazià vi Presidente.

Allora in qualche parole pè risponde dirirtamente à l'ultima, cusì ripigliaraghju dopu u principiu.

Di sicuru cume l'aghju dettu una cuufficialità di fattu. Dunque, mettimu in opera, in issu regulamente, un aiutu di più ver' di quelli chì creanu in lingua corsa è chì l'adopranu ind'è a difuzione dinò, mà c'hè dinò ind'è a cartula di i festivali, ind'è a cartula di a difuzione una dumanda chi ghjè quella di publicà tutti i documenti di comunicazione in lingua corsa, in lingua francese è dinò in lingua inglese o altrò. Dunque c'hè sta dumanda di sicuru di bisilinguisimu o di plurilinguisimu mà incu u corsu chì deve esse presente. Mà a vostra dumanda, di sicuru, po esse stesaàa l'inseme di i ducumenti chì pudarianu esse pigliati da i partenari chì so quelli di a cullettività, mà pensu chi à u livellu di a comunicazione, st'affare hè dinò previstu.

Vi ringraziau d'avè lu ramintatu.

Donc, j'ai quelques éléments de réponse et la volonté aussi de dire que ce travail, vous le voyez, il a été réalisé parce qu'effectivement, il ne part pas de rien, puisque règlement des aides et cadre d'actions culturelles votés en septembre, mais il a fallu aussi que dès la fusion, les services remoulinent, je dirai, se remettent au travail. Alors, je voudrais qu'ils soient salués, ils sont là derrière moi, et qu'ils soient salués pour leur implication parce que cela leur a demandé beaucoup de travail. Je le dis à chaque fois, je l'avais dit également en commission, qu'il est heureux de savoir que nous avons des fonctionnaires impliqués au service de l'intérêt général aussi, qu'ils s'impliquent et que maintenant pour les services de la culture et du patrimoine également, depuis près de deux ans et demi que nous travaillons ensemble, j'ai pu mesurer combien cela leur tient à cœur. Je tenais à ce qu'ils soient salués ici.

Sur la question du budget qui a été évoquée, sur le fléchage des anciens conseils départementaux, les 700 000 € relèvent seulement de ce qui était acté au titre des actions culturelles. Mais, effectivement, si on prend, puisque qu'il n'y avait pas de lisibilité sur l'ensemble des aides qui pouvaient être octroyées aux associations, le montant est certainement plus important. Mais directement fléché aux actions culturelles, c'est le chiffre qui vous a été communiqué.

Jean-Martin MONDOLONI rappelle dans la continuité de ce qui avait été, le propos de septembre dernier, qu'il y a effectivement une continuité qui est heureuse, parce que sinon un bouleversement entier, une remise en question au total des axes de la feuille de route pour modifier le règlement 6 mois plus tard auraient été quelque peu étranges. Donc, il y a une continuité, il y a cette volonté grâce au regard de la fusion. Une volonté aussi de ne pas s'être contenté, comme je l'ai dit, d'additionner les budgets, mais de les repenser à l'aune de ces axes et donc de prolonger l'équité territoriale, l'équité sociale, essayer d'aller au plus près des territoires et de continuer d'aller aussi au plus près de ceux qui sont les plus éloignés de la culture.

Effectivement, sur l'aspect économique, nous ne sommes pas seulement dans une culture du tout public, c'est vrai, je dis dans les fonds. Nous ne sommes pas de financement public parce que nous savons qu'il y a des stratégies financières qu'une collectivité aujourd'hui doit construire, qu'il nous faut sortir, je l'ai dit et le répète, mais pour la stratégie

financière aussi, c'est valable de sortir de la logique de guichet, aller vers la logique de projets.

Effectivement, je salue Simone GUERRINI, laquelle vous avez vu juste avant de venir, le règlement des aides qu'elle avait mené bien sûr, porté à l'époque, posait des règles et je dirais, tenté de rationaliser l'action publique. Or, il était obsolète bien entendu de fait, puisqu'il avait plus de 15 ans, donc forcément. Mais nous avons voulu aussi changer un peu le logiciel et sortir justement d'une vision qui, parfois, est par trop basée sur une logique qui n'était pas celle justement que nous voulons impulser, celle de la construction d'un projet, celle de l'incitation, celle de l'accompagnement des acteurs et que nous avons voulu, là aussi, apporter un nouvel élan.

Vous évoquez l'exemple des chapelles à fresques. Alors, oui, il est heureux d'avoir valorisé ce patrimoine inestimable de la Corse, mais nous nous nourrissons chacun de ce qui est heureux dans un dispositif, mais qui comporte aussi des écueils. C'est qu'à l'époque, la question, puisque là il s'agit plus du patrimoine, avait été pensée comme une phase, c'est-à-dire la phase de la restauration uniquement et que donc, malheureusement, ce patrimoine restauré n'était pas visible ou n'est pas suffisamment visible, n'est pas suffisamment mis en valeur.

Aujourd'hui, de cet écueil-là, de cet aspect-là, nous avons tenté d'en faire une force et nous approchons la question du patrimoine et là, il est absent de la feuille de route puisqu'il s'agit aujourd'hui que de la refonte du règlement des aides à la culture, mais vous avez eu raison d'évoquer aussi le patrimoine puisque c'est intimement lié, nous voulons approcher le projet dans sa globalité. L'écueil des chapelles à fresques, ce fut aussi celui-là, c'est de ne pas penser une politique de valorisation ensuite autour de ces chapelles à fresques.

Aujourd'hui, nous arrivons à la fin de cette opération. Nous allons dans les prochaines semaines présenter des processus de valorisation, mais nous essayons aussi aujourd'hui de penser tout en même temps.

Je prends l'exemple des tours littorales. Nous avons lancé un programme de restauration de tours littorales, mais nous avons voulu à l'aune de l'expérience des chapelles à fresques notamment, dire que nous allons déjà penser avec les territoires un projet de valorisation et dans quelques semaines, ce sera présenté à l'occasion de la fin de la restauration

de la tour du Niolu, où là, il y aura une logique de valorisation où finalement l'objet patrimonial restauré est une porte d'entrée de la valorisation du territoire tout entier.

Pour ce qui est du FRAC, nous en sommes convaincus aussi, il doit être mieux mis en valeur. Nous avons aussi un patrimoine qui dort, caché, patrimoine d'art contemporain qui est caché et auquel il faudra trouver un écrin. C'est un des objectifs et des enjeux aussi de la mandature, puisqu'il faudra peut-être penser à doter nos outils culturels, pour certains de mieux les équiper et les mettre en valeur, pour d'autres, peut-être les créer. Ce sera un des enjeux de cette mandature.

Voilà en quelques mots. Je pense que nous avons fait le tour.

Sur la logique de mécénat tout simplement, oui, nous nous engageons dans une logique de mécénat, elle va être présentée. Il y a plusieurs mécénats possibles, notamment pour une collectivité, puisque le mécénat peut revêtir plusieurs formes, une collectivité peut porter une politique de mécénat lorsqu'elle est maître d'ouvrage des actions ou des objets des monuments à restaurer.

Nous allons lancer un mécénat d'abord dit « mécénat populaire », après selon les projets, un mécénat de petites entreprises locales pour d'autres projets, nous allons raisonner par l'entrée projet et savoir quel type de mécénat peut être pertinent pour quel type de projet.

Et ensuite, mécénat grande entreprise, comme je l'avais dit, il devra forcément, puisqu'il est ici question de valeur et d'éthique aussi, puisque lorsque des investisseurs, lorsque des mécènes viennent se positionner, il faut bien entendu l'adosser à une charte éthique. Pour ce mécénat, l'ensemble de cette politique de mécénat, une charte éthique sera aussi soumise bien entendu à votre Assemblée.

Donc, mécénat populaire, mécénat d'entreprises locales, mécénat de grandes entreprises et nous allons essayer de construire cette logique de pôle de la manière dont j'avais eu à vous la présenter il y a quelques mois.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci beaucoup. Il y a deux amendements, donc nous allons demander au Conseil exécutif de présenter en deux mots son amendement, après quoi je présenterai le mien.

Donc, l'Exécutif présente son amendement. Éventuellement, s'il y a une intervention « contre », nous l'entendrons et puis nous voterons sur l'amendement du Conseil exécutif.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit d'un amendement technique. Donc l'intégration des services de média audiovisuel à la demande dans les aides à la production des œuvres audiovisuelles, puisque effectivement, il y a un axe dans l'aide à la production de documentaires et dans l'aide à la production de séries, où n'étaient pas inclus les dispositifs de service de média audiovisuel à la demande.

Donc, il s'agit d'inclure aussi la possibilité de soutenir ce type de média, sachant que notamment nous avons (ce sont des plateformes) et nous avons eu notamment à soutenir une plateforme de mise en ligne de projets multimédias, et il fallait simplement l'ajouter.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il une intervention contre cet amendement ?
Il n'y en a pas.

Donc je mets l'amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Amendement n° 2 déposé par le président de l'Assemblée de Corse.

L'amendement n° 2, je le dépose en ma qualité de président de l'Assemblée de Corse. Donc, en fait, il s'agit simplement de faire en sorte que a « carta ritirata », comme cela a été prévu dans le rapport initial qui l'a créée, que a « carta ritirata » puisse ouvrir droit également à des réductions s'agissant des équipements culturels.

Cela avait été d'ailleurs intégré à notre réflexion dès l'initiation de la démarche et donc, nous demandons d'amender ce rapport sur un certain nombre de ces passages pour ajouter, vous les avez sous les yeux, des références à la « carte ritirata », inciter, bien entendu, nos partenaires à faire un effort en direction de nos retraités et des retraités bien sûr qui ont droit à a « carta ritirata », comme vous le savez, aujourd'hui cela n'est que la moitié des retraités. Demain, nous espérons élargir le champ d'application de la carte, mais en tout cas, ce sont les retraités les plus modestes.

Donc, je demande l'avis du Conseil exécutif sur cet amendement que je dépose.

Mme Josepha GIACOMETTI

Avis favorable avec peut-être, rédaction légèrement différente, puisque garantir l'égalité d'accès à tous bien évidemment, puisque c'est déjà prévu dans nos politiques, mais notamment aux détenteurs de la « carta ritirata », puisque nous avons des actions pass-cultura pour les jeunes, voilà. Simplement inclure une égalité d'accès notamment, puisqu'il faut y inclure aussi d'autres dispositifs.

Le Président TALAMONI

Oui, bien sûr puisqu'il y a, c'est un peu l'esprit du pass-cultura pour les retraités. Donc, un sous-amendement à l'amendement que vient de présenter Josepha GIACOMETTI.

Est-ce qu'il y a des interventions « contre » ? Oui. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

Président, simplement pour qu'on se comprenne. Vous savez, nous, la philosophie de la « carta ritirata », même si il y avait eu un débat entre nous, c'était que cela puisse toucher tous les retraités. Le pass-cultura touche tous les jeunes. Donc, là, on est bien sur un dispositif mixte dans l'esprit de la « carta ritirata », on ne toucherait que la moitié des retraités, pour l'instant.

Le Président TALAMONI

Pour l'instant, la moitié avec l'espoir évidemment, lors de la prochaine évaluation, d'élargir le champ d'application de la « carta ritirata ». Mais en tout cas en état actuel de notre réflexion, sont concernés la totalité des retraités, puisque nous estimons qu'il y a quelques retraités en Corse qui n'en ont pas forcément besoin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

D'accord. Donc en l'état, en cohérence et en continuité à partir du moment où on s'est abstenus sur la « carta ritirata », on s'abstient sur cet amendement, le sous-amendement qui guide l'amendement.

Le Président TALAMONI

Alors, vous vous abstenez sur le sous-amendement et sur l'amendement, très bien.

M. Pierre GHIONGA

Président, je suis tout à fait d'accord avec votre proposition, mais je veux une précision. Vous parlez simplement de l'accès aux équipements et pourquoi pas de l'accès aux spectacles aussi ?

Le Président TALAMONI

Mais aux équipements, cela veut dire y compris au moment des spectacles, parce que les équipements vides au moment où ils sont inactifs.

M. Pierre GHIONGA

Ce peut être simplement l'accès aux musées et pas aux festivals.
C'est ça que je voulais dire.

Le Président TALAMONI

Bien sûr. Ce sont les structures qui sont aidées par notre Collectivité.

Alors, je vais mettre aux voix le sous-amendement de l'Exécutif à mon amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté
(Abstention du groupe « Per l'avvenne »).

Je mets **aux voix mon amendement ainsi sous-amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est ADOPTE
(Abstention du groupe « Per l'avvenne »).

Alors, je vais donc mettre aux voix cet important rapport et je voudrais me joindre au concert de louanges adressées à Josepha GIACOMETTI pour ce travail complet et pertinent.

Je mets **aux voix donc, ce rapport.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 2018/01/091 : Prise en charge d'un hébergement par la Collectivité de Corse pour le déplacement des agents du service de l'audiovisuel et du cinéma lors du Festival de Cannes.

C'est le rapport 091, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit de la prise en charge de l'hébergement par notre Collectivité pour le déplacement des agents du service de l'audiovisuel du cinéma lors du Festival de Cannes.

Vous savez que c'est un moment très important, le Festival international du film de Cannes. Il est un rendez-vous important, d'une part, pour la création cinématographique, mais aussi, c'est bien lors de ce rendez-vous que des projets se concrétisent et que des lieux de tournages sont valorisés afin d'attirer ces productions. Nous avons donc une activité du pôle tournage de notre Collectivité qui est très importante et qui chaque année, depuis 2003, notre Collectivité est représentée dans ce Festival à l'exception des trois années précédentes, et chaque année, quatre agents représentent la Collectivité à cette manifestation. Les agents de notre Collectivité répondent à pas moins d'une trentaine de rendez-vous individuels, participent au minimum de trois réunions simultanées, assistent à plusieurs conférences et rencontres professionnelles.

Par ailleurs, la création cinématographique insulaire forte de ce soutien est depuis quelques années plébiscitée par des sélections de films ou d'artistes soutenus par la Collectivité de Corse, ce qui offre bien entendu une opportunité formidable en termes de communications et de retombées médiatiques. Nous le voyons également en termes de retombées économiques, puisque nous sommes aussi dans le développement d'une économie, d'une industrie culturelle, nous en parlions à l'instant. Ces tournages représentent en moyenne un retour pour 1 € de subvention attribué par notre Collectivité, un retour de 6 € de retombées économiques qui sont mesurées de manière très claire. D'ailleurs, un rapport vous sera présenté, puisque il est demandé.

À chaque bénéficiaire, ensuite, des aides octroyées par la Collectivité, une comptabilité analytique où sont pointés chacun des axes et on peut lire ligne par ligne les retombées. Donc, un rapport sera présenté

devant votre Assemblée, mais également un rapport, je le souhaiterais, au-delà de la lecture économique qui, effectivement, est très importante, mais il faut savoir aussi que ce sont des producteurs. C'est une économie, ce sont des jeunes aussi qui peuvent se former au contact des plateaux techniques qui sont présents lors des tournages, c'est aussi une professionnalisation. On tire la filière aussi au travers du pôle tournage et au travers de sa politique, plus largement de la politique audiovisuelle de notre Collectivité, on tire toute une filière de production qui est, effectivement, importante. Je souhaiterais en débattre lors de la présentation de ce rapport. Mais je souhaitais aussi éclairer votre Assemblée de l'importance que nos agents puissent être présents sur une telle manifestation.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission de la culture qui va nous être présenté par Anne-Laure SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Alors **les commissaires ont débattu.**

La conseillère exécutive, **Mme Josepha GIACOMETTI**, a présenté le rapport proposant d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à valider la prise en charge directe d'un mode d'hébergement dérogatoire au droit commun par la Collectivité de Corse pendant le festival de Cannes 2018 (du 8 au 19 mai) afin de permettre aux agents concernés d'exercer les missions qui leurs sont dévolues, dans des conditions satisfaisantes, et de stipuler que le coût de cette prise en charge financière (location d'un appartement pour une semaine pendant le Festival de Cannes 2018) ne saurait excéder un tarif de trois mille cinq cents euros (3 500 €) la semaine.

Mme Muriel FAGNI a souhaité avoir des précisions sur le stand utilisé par les agents de la C.T.C.

Les services ont répondu qu'il s'agit d'un stand global permettant un partage des coûts. Notre participation qui comprend le stand sur lequel nous sommes hébergés, les accréditations au festival, etc. représente environ 2800 euros. Si on avait pris un stade réservé spécifiquement à la Corse, le coût aurait été de 10 000 euros.

M. Pierre GHIONGA a demandé si on pouvait avoir un chiffrage des longs métrages, courts métrages, films publicitaires tournés en Corse depuis 10 ans environ, pour vérifier s'il y a une progression ou non, donc si la politique menée est efficace ou pas.

Les services ont précisé que c'est fait annuellement. En près de 15 ans on est passé, à peu près, de 500 jours de tournage par an à 1200 jours de tournage par an.

M. Pierre GHIONGA a considéré que ce résultat est, en effet, appréciable, et en félicite ses auteurs.

M. Jean-François CASALTA a estimé qu'il pourrait être envisagé que les conseillers à l'Assemblée de Corse puissent, sur fonds propres, accompagner les agents de la Collectivité de Corse.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un rapport de la Commission des finances. Donc, c'est Anne TOMASI qui va le présenter.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Mme Valérie BOZZI a fait observer qu'il serait intéressant d'avoir des éléments concrets et tangibles à propos des retombées économiques citées précédemment.

Mme Yolaine LACOLONGE a répondu que ces éléments ont été évoqués lors de la présentation dudit rapport.

Mme Valérie BOZZI a insisté sur le fait qu'il aurait été souhaitable que ces éléments fassent l'objet d'une communication écrite et non verbale.

Avis de la Commission :

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport

(Non-participation de MM. Xavier LACOMBE, François ORLANDI et Antoine POLI

Abstentions de Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI).

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la parole est à qui la demande, si quelqu'un l'a demande. A défaut de demande de prise de parole, je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons à l'enseignement.

ENSEIGNEMENT / INSIGNAMENTU

Rapport n° 2018/O1/092 : Répartition des crédits délégués par l'Etat pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'établissement régional d'enseignement adapte (EREA) pour l'année scolaire 2018-2019

La parole est toujours à Josépha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Nous saluons le départ des services de la culture.

Le Président TALAMONI

Cela me parait tout à fait naturel et même nécessaire que vous saluiez les services, mais le rapport 092, vous le présentez quand même ? Alors, je vous donne la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

J'étais distraite, pardonnez-moi.

Le Président TALAMONI

Je vous donne la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Alors, c'est quel rapport, cher Président ?

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 092

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit donc de la répartition des crédits délégués par l'Etat pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'établissement EREA.

Donc, pour la rentrée prochaine, le financement des manuels sera limité au complément de collections en accordant une attention particulière aux collèges qui vont accueillir davantage d'élèves, je crois que tout cela

est consigné dans le rapport. C'est un rapport, je dirai, classique de notre Collectivité qui vous propose d'approuver la répartition des crédits sur proposition du rectorat

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, M. le Président.

J'ai moi-même souligné que la Collectivité de Corse se préoccupe de développer l'outil numérique qui est la tablette, dans les collèges particulièrement. Elle a déjà investi, depuis 2 ou 3 ans, plus d'un million d'euros dans ces tablettes qui sont supposées contenir les manuels.

Elle était hier au collège du Cap pour mettre les tablettes aux cinquièmes et elle a pu constater qu'elles contiennent les manuels de sciences, mais pas les manuels de mathématiques. Donc est-ce que le Rectorat suit tout cela ?

La conseillère exécutive, **Mme Josepha GIACOMETTI**, a précisé qu'il y a une coordination qui est absolument nécessaire avec le Rectorat pour des questions de fond et des questions de forme. La question de fond étant : doit-on abandonner définitivement le livre au profit de la seule tablette ? Ensuite il faut dérouler une stratégie.

La Collectivité de Corse finance de façon importante l'équipement numérique et le Rectorat est censé « mettre le fond ». Il faudrait aujourd'hui que l'on ait un retour portant sur l'usage, le contenu pédagogique, la formation nécessaire des enseignants, la complémentarité avec les manuels, et l'efficacité. À cet effet, nous avons engagé des discussions avec le Rectorat car il est important d'évaluer précisément tout cela.

Mme Muriel FAGNI a indiqué qu'elle a assisté au Conseil d'Administration du Collège Arthur Giovoni, la semaine dernière, d'où il ressort que les tablettes sont utilisées dans certaines classes. La contribution financière de la Collectivité de Corse porte à la fois sur la tablette et l'abonnement Internet. Elle a pu constater que cela avait permis de faire plus de 1000 euros d'économie puisque que l'abonnement qui, auparavant, était pris en charge par le Collège est maintenant pris en

charge par la Collectivité de Corse.

M. Jean-François CASALTA a posé la question de savoir pourquoi il y a un abonnement internet pour la tablette alors qu'il y a déjà un contenu téléchargé à l'intérieur de celle-ci.

Les services ont précisé qu'il s'agit de l'abonnement Internet du collège et pas l'abonnement individuel de chaque élève. Les tablettes sont en Wi-Fi.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un rapport de la Commission des finances, mais je pense qu'il est oral.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Nous n'attendons pas moins de la Commission des finances. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole. Il n'y en a pas... Oui, vous avez la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je voulais juste apporter une petite précision sur les tablettes.

Nous avons signé une convention avec l'Education nationale, l'ARS, sur les classes spécialisées où l'ARS a acheté des tablettes et mis à disposition dans toutes les classes spécialisées de Corse-du-Sud, avec des méthodes adaptées à l'autisme. Ces tablettes sont utilisées dans toutes les classes spécialisées, mais les méthodes vont être non pas adaptées, mais il va y avoir un bilan fait en fin d'année pour voir les progrès des enfants. Elles sont aussi utilisée pour les autres handicapés.

Et ce que je voulais vous demander, c'est si vous allez faire la même chose en Haute-Corse, parce que c'est une innovation, c'est une première en Corse. L'autre jour, j'ai vu à la télé, ils parlaient du phoque PARO. Le phoque PARO, c'est un phoque qui est utilisé dans les EHPAD

en Corse, et nous le testons pour la première fois sur l'autisme en France et c'est en Corse que cela se passe dans les classes spécialisées.

Donc, c'est tout un package qu'on a utilisé avec les fonds spécialement pour l'autisme, et il y a une nouvelle enveloppe-là qui a été votée, le plan « autisme 4 ». Il faudrait peut-être profiter avec l'ARS de cet argent pour la Haute-Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, la réponse de Josépha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Alors, nous pouvons, puisque c'est l'ARS, donc cela relève de la compétence de la conseillère exécutive Bianca FAZI, mais vous avez raison de le souligner, on va se rapprocher avec ma collègue des services de l'ARS pour pouvoir mettre en place et mobiliser ces financements. Mais au-delà et de manière plus globale, vous soulevez une question intéressante au travers de votre demande, c'est celle de la gestion des différents handicaps ou de certains troubles qui peuvent être considérés comme des handicaps, mais qui parfois ne le sont pas, simplement gérer des enfants qui sont différents. Nous avons un important travail à faire de détection, de suivi, de soutien de ces enfants, non seulement dans le contenu pédagogique et dans la manière de leur apporter ces outils pédagogiques et dans le suivi d'un parcours d'enfants ayant des difficultés. Je n'aime pas catégoriser en un seul vocable l'ensemble des difficultés, puisqu'il y a des troubles qui sont de natures totalement différentes et qui doivent être gérés de manière différente. Je crois que nous avons aussi, en Corse, et c'est peut-être pour cela que certains dispositifs sont expérimentés, nous avons là aussi du petit nombre et que nous pouvons, je crois, tenter de mieux accompagner, peut-être que nous ne réussissons pas mieux qu'ailleurs, mais en tout cas peut-être que cela pourra avoir valeur d'exemple sur ces questions, mieux détecter et mieux accompagner ces enfants et leurs familles qui souvent se trouvent un peu démunis et perdus lorsque tombent certains diagnostics et qu'il faut mieux accompagner.

Je crois qu'à travers votre demande, vous soulevez cette question qui doit être aussi un enjeu dans le domaine de l'éducation, puisque cela concerne beaucoup de familles, beaucoup d'enfants de plus en plus et que là aussi nous avons une responsabilité. Nous parlions d'égalité et d'équité de ce traitement, nous leur devons à eux aussi cette équité de traitement

dans ce que nous souhaitons être le meilleur pour eux également.

Le Président TALAMONI

Merci. Là, je crois que la discussion générale est close.

Nous allons donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

(Brouhaha)

Le problème, c'est que lorsque le Conseil exécutif répond, la discussion générale est close, c'est pour cela qu'il faut les poser avant la réponse du Conseil exécutif.

Donc, excusez-moi, je demande à nouveau :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 2018/01/101 : Dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche pour la période 2017/2022.

C'est le rapport 101. Mme la responsable de l'enseignement supérieur et de la recherche entre autres.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit d'un dispositif territorial qui s'inscrit dans la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Nous voulons donc, faire de ce dispositif, un dispositif d'accompagnement, de mutation des politiques publiques de notre Collectivité et ainsi contribuer à l'innovation territoriale qui est un véritable enjeu pour notre Collectivité et plus globalement pour les collectivités locales.

Mais aussi, la Collectivité de Corse entend, par un soutien volontariste aux doctorants, à ceux qui sont engagés dans la recherche, d'accroître la participation de la recherche aux dynamiques territoriales, d'organiser le renouvellement et la diversification des compétences des chercheurs, des cadres supérieurs et des décideurs dans une société de la connaissance, d'attirer des talents, de favoriser l'élaboration d'outils technologiques ou méthodologiques de savoir-faire, d'impulser des priorités scientifiques nouvelles en lien avec les besoins de notre territoire.

Donc, c'est vraiment une volonté d'accompagner notre aide à la décision, de la structurer autour d'une politique volontariste envers les doctorants, parce que nous pensons que dans notre volonté d'innover, la recherche est un outil précieux qui peut nous apporter des éclairages nouveaux sur des problématiques très prégnantes sur la question des déchets, sur la question de l'environnement, sur la question de la transition énergétique, sur tout un ensemble de questions en sciences humaines et sociales que nous avons à traiter dans nos agences, dans nos offices, dans nos directions, et que si nous avons, nous pouvons bénéficier de l'apport de chercheurs et que notre Collectivité peut inciter des jeunes à s'y engager et les soutenir. C'est avec ce dispositif territorial, une volonté que nous souhaitons afficher.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive, je crois qu'il y a des avis oraux de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc l'avis de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Le rapport n'a pas été présenté en Commission des finances.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, ce n'est pas conforme à nos prévisions, mais bon... Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, M. PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Donc, d'emblée, je dirai que le rapport présenté par la conseillère exécutive en charge de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très explicite quant à la finalité et au bienfondé du dispositif proposé.

Au nom du groupe, permettez-moi d'y ajouter deux considérations principales autour de deux points.

Le premier concerne l'intérêt d'un tel dispositif pour la Corse.

Aujourd'hui, un doctorant ce n'est plus un chercheur lambda qui œuvre dans un laboratoire de recherche isolé et coupé de toutes réalités économiques et sociales. Bien au contraire, que ce soit dans le domaine des sciences humaines, la conseillère exécutive l'a rappelé, ou dans les domaines des sciences techniques, un doctorant est aujourd'hui un véritable acteur contribuant à faire progresser l'innovation et le développement territorial.

Comme vous le savez, le monde est actuellement dominé par la circulation et la transformation des informations et des données sous toutes

ses formes. On vit dans une société qui est en perpétuel changement, et ceci nécessite un certain niveau d'expertise pour y répondre. C'est justement dans ce cadre que s'inscrit le présent rapport.

En effet, en favorisant la collaboration et le partenariat entre diverses institutions territoriales, les agences, les offices, mais aussi les intercommunalités, voire les communes et la recherche publique, elle devrait permettre le transfert de connaissances entre le monde académique et les structures d'accueil précitées. Ce rapport constitue donc un levier essentiel pour soutenir la compétitivité économique de nos territoires.

Le deuxième point concerne, bien entendu (point fondamental), l'insertion professionnelle des doctorants et des futurs docteurs. Aujourd'hui, il faut savoir que la préparation d'un doctorat, elle ne se justifie plus uniquement pour le désir de devenir universitaire, c'est-à-dire devenir enseignant chercheur, c'est le cas pour seulement 20 % des doctorants. Pour les 80 % restants, c'est surtout l'envie de travailler à un haut niveau managérial au service d'un territoire ou bien d'un pays, et cela dans différents domaines de la vie sociale, industrielle ou encore institutionnelle.

Donc, ce dispositif va offrir la possibilité aux doctorants de s'investir, à la fois dans un laboratoire de recherche universitaire et dans une structure d'accueil territoriale. Comme le disait, Marcellu, précédemment, c'est un système gagnant/gagnant, d'une part pour le doctorant qui pourra mettre les techniques du chercheur et les outils de la recherche à l'épreuve de la pratique, à l'épreuve du terrain en répondant à des problématiques concrètes, vous les avez évoquées, le développement durable, l'agro-écologie, le changement climatique, mais aussi permettra au docteur d'être rapidement opérationnel et ainsi de faciliter grandement son insertion professionnelle.

Alors à ce titre, juste une piste de réflexion que nous souhaiterions proposer relative à la mise en œuvre d'un dispositif analogue en faveur des jeunes docteurs, c'est-à-dire une extension de la mesure proposée aujourd'hui à une allocation de postdoctoral territorial.

Donc, pour terminer, d'une manière plus globale, nous estimons que la Corse a grandement besoin de ces nouvelles catégories de cadres et nous considérons que le Conseil exécutif a raison de s'en soucier en soutenant leur formation.

En adoptant ce rapport, l'Assemblée permet aussi à notre université d'être toujours et encore davantage l'université de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Pas d'autres demandes de prise de parole. Un mot de réponse, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président.

Alors, effectivement sur les deux aspects, le doctorant, et vous l'avez bien rappelé, est un acteur à part entière. Aujourd'hui, il n'est pas simplement chercheur, mais il est acteur de sa propre recherche, de son objet de recherche, du développement du territoire et c'est à ce titre et avec en tout cas avec ce type de dispositif que nous espérons encore plus favoriser ensuite son insertion professionnelle.

Sur la question du post-doctorat, c'est effectivement une piste que nous pouvons mettre à l'étude, donc c'est une réponse favorable l'ouverture de cette piste de réflexion. Nous espérons qu'elle puisse trouver des prolongements dans les semaines à venir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour »? Qui est « contre »? Qui s'abstient?

Non-participation?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 2018/01/107 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Université de Corse et le Groupement de coopération sanitaire.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive, puisque je pense que c'est bien vous qui vous y collez.

Mme Josepha GIACOMETTI

Alors, cette convention a pour objet de définir l'organisation pédagogique, notamment les modalités de partenariat entre les IFSI et les universités pour la mise en œuvre des enseignements universitaires avec les moyens pédagogiques nécessaires, la participation d'enseignants universitaires au jury de diplômes et les poursuites d'études du niveau master.

La convention précise également les conditions d'accès des étudiants aux soins infirmiers, au service universitaire et définit le cadre financier lié à la mise en œuvre de la réforme ainsi que les instances de gouvernance et de suivi.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive, sans doute un mot de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, vous pouvez me donner le numéro du rapport.

Le Président TALAMONI

Rapport n° 107 et je crois qu'il n'y a pas de rapport écrit, en tout cas je n'en ai pas.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

M. Pierre GHIONGA

Explication de vote.

Le Président TALAMONI

C'est un peu tard pour l'explication de vote.

M. Pierre GHIONGA

Je suis contre le bicéphalisme d'enseignement.

Le Président TALAMONI

Très bien.

Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Nous allons passer au rapport 111.

Rapport n° 2018/01/111 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2018-2019

Vous avez la parole, Mme la Conseillère Exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Oui, il s'agit du calendrier scolaire.

Alors, quelques points.

Nous sommes saisis pour arrêter le calendrier scolaire et je dois préciser ici que nous voyons bien l'inefficacité du cadre, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous le reformulons chaque année, nous demandons un transfert de cette compétence. Nous l'avons rappelé dans nos demandes de transferts plus globales du cadre normatif spécifique pour l'éducation. Nous voyons bien, ici, l'inefficacité de la concertation telle qu'elle doit s'opérer, en tout cas, nous constatons l'inefficacité des saisines, lorsqu'il n'y a pas de concertation préalable avec la Collectivité.

Nous avons été saisis de ce projet qui a fait bien évidemment, je vais préciser mon propos, l'objet d'une concertation avec des instances éducatives, mais normalement la Collectivité doit être associée à cette concertation. Or, il y a eu simplement une saisine qui s'est faite, je crois, le 1^{er} avril, au tout début du mois, et nous demandant, -le 3 avril-, de nous positionner sur ce calendrier. Je crois que les conditions ne sont donc par réunies pour que nous puissions émettre un avis favorable ou défavorable.

Donc, nous nous contenterons de prendre acte du calendrier tel qu'il nous est donné, constatant que, je le répète, la concertation a été faite avec les instances éducatives, avec les syndicats, mais que la collectivité a été simplement saisie pour avis.

Nous prenons acte et nous demandons une nouvelle fois le transfert de cette compétence qui en appellera certainement d'autres.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a sans doute un avis oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Deux mots pour dire que j'avais moi-même souligné une nouvelle fois la récurrence de ce problème qui, - je complète les avis de la conseillère exécutive -, n'ont pas d'autres solutions que le transfert de la compétence. On ne peut pas demander l'avis à quelqu'un et ne jamais en tenir compte.

Le rapport a été mis aux voix et a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, M. FILIPPETTI

M. Pierre-José FILIPPETTI

M. le Président, nous avons entendu l'explication de Mme la conseillère. Nous prendrons acte également de ce calendrier.

Maintenant, le calendrier scolaire n'est qu'un exemple de la défiance du rectorat envers notre Collectivité. La mise en place dernièrement du projet académique en est un autre exemple et aujourd'hui, à travers cette défiance permanente, le rectorat représente un frein à la mise en place d'une réelle politique éducative pour notre jeunesse et non pas un accompagnateur comme il devrait l'être.

Nous pouvons replacer cette défiance permanente dans un cadre politique plus global, parce qu'il ne faut pas oublier que le recteur aujourd'hui, est le deuxième représentant de l'Etat en Corse.

Donc, nous affirmons également ici la volonté du transfert de la compétence éducative pleine et entière à notre Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je crois qu'il faut distinguer ce que certains considèrent comme un rapport de défiance de l'Etat de ce dossier particulièrement, même si on peut tout généraliser.

Il n'est pas normal que le dispositif conventionnel prévu par la loi ne fonctionne pas. Cela, il faut le dire, ce n'est pas normal. Il n'est pas non plus juste de dire qu'il n'a jamais fonctionné, ce n'est pas vrai non plus. Sur ces dossiers, il y a un temps pas si lointain, ça ne devrait pas être à moi de le dire, où sur des rangs que vous occupez aujourd'hui dans le fait majoritaire, vous vous battiez pour que le 8 septembre soit chômé.

Là, vous êtes en train de prendre acte du fait qu'on va rentrer le 4 septembre. Mais à l'époque où vous vous battiez, où les rapports n'étaient pas forcément des rapports de défiance, en tout cas des rapports féconds et fertiles, non seulement nous étions consultés, non seulement nous étions entendus, mais y compris la voix de l'opposition à laquelle se ralliait à l'époque la majorité, était entendue.

C'est bien la preuve par le contraire qu'aujourd'hui, puisque on veut généraliser un certain nombre de choses, le rapport de défiance, et donc de déviance, pardon, le lapsus est très opportun, nous conduit à entretenir des relations qui finissent, y compris, par compromettre non pas ce qu'on voudrait, ou ce que certains voudraient, soit dans l'adaptation ou soit dans le transfert de certains pouvoirs réglementaires et législatifs, mais l'existant et cela devient préoccupant. L'existant, c'est quand même qu'à un moment donné on est consulté.

Alors après, c'est systématiquement, je parle de ce sujet, sur ce sujet, nous n'avons jamais été écoutés, j'en prendrai acte, mais ce n'est pas tout à fait juste. Vous savez très bien qu'il y a des années scolaires pas si lointaines, on ne monte pas à l'antéchrist, il y a des années pas si lointaines, pardon, où nous rentrions plus tard que le 8 septembre.

Le Président TALAMONI

Bien. Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Donc, vous confirmez bien qu'il y a un changement d'attitude ?
Et oui, vous confirmez bien qu'il y a un changement d'attitude très clair.

Donc, je crois que Pierre-José FILIPPETTI a très bien replacé le contexte. Je crois que sans tout généraliser, il y a un changement d'attitude qui revient, vous avez raison, sur ce qui n'est pas de l'évolution que nous demandons, mais ce qui est de l'application stricte du droit constant.

Donc, il y a véritablement une nécessité à reposer le cadre du débat.

Nous, nous le disons de manière claire, de manière ferme, nous ne nous laisserons pas déposséder de ce que nous devrions pouvoir appliquer de manière normale à aujourd'hui. C'est ce qui se passe actuellement dans la méthode et dans la façon d'appliquer ce qui devrait être le droit aujourd'hui.

Nous continuons de dire que nous devons aller vers l'octroi de plus de compétences, faire des transferts de compétences, nous continuons de l'affirmer parce qu'aujourd'hui, le système est inefficace, le système éducatif, puisque Pierre-José FILIPPETTI a élargi, je saisis cette occasion pour dire que nous avons un système éducatif et des rapports qu'avait conduit le président de l'Assemblée de Corse étaient là pour le confirmer et la demande du cadre normatif spécifique adopté à l'unanimité par cette Assemblée était là pour venir le confirmer aussi. Je crois que l'exemple notamment sur la gouvernance, l'exemple du projet académique est très bien pris.

Je crois qu'on nous associe parmi d'autres, parmi d'autres invités à venir assister à des réunions, à venir assister à des présentations mais nous ne sommes pas associés comme nous devrions l'être à cadre constant, mais comme nous voulons l'être beaucoup plus et nous continuerons à l'affirmer.

Mais je suis heureuse de constater que vous notez ce changement, je crois qu'il vient conforter le fait que ce que nous ressentons est effectivement légitime. Je crois que c'est une réalité aujourd'hui, oui, les rapports ont changé. Nous en prenons acte et prenons aussi nos responsabilités face à ce changement de rapports.

Le Président TALAMONI

La discussion générale est terminée. Les Corses sont punis parce qu'ils ont mal voté. C'est ce que vient de vous dire la conseillère exécutive qui répondait à votre interpellation.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.

Vote contre du groupe « La Corse dans la République ».

Nous passons au rapport suivant. M. Xavier LUCIANI va le présenter.

Rapport n° 2018/O1/108 : Avenant n° 2 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

C'est un rapport qui concerne un avenant à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte, du nord, des trois centres que sont donc, Bastia Campanari, Loretto di Casinca et Savaghju-Vivariu. Vous savez que dans le contrat de plan État-Région nous abondons à hauteur de 150 000 € Cette année, nous y ajoutons 10 000 € qui était la part que versait le conseil départemental 2B.

Nous devons verser 260 000 € C'est donc ce qui concerne la gestion durant les séjours linguistiques des classes où nous travaillons en convention avec la PEP 2B sur ces centres-là.

Je vous fait remarquer là aussi, puisque je vais rebondir sur ce que disait Josepha GIACOMETTI que, en équivalent temps plein, nous avons jusqu'à présent, 6 équivalents temps plein sur ces centres d'immersion et qu'aujourd'hui, nous n'en avons plus que 5 malgré nos demandes et nos lettres, y compris au ministre, sur le fait qu'il faut absolument avoir à la fois le personnel approprié et aussi avoir, à un moment donné, une validation pédagogique du travail d'entreprise dans ces centres.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

J'ai moi-même souligné le travail efficace et conséquent de l'ensemble des acteurs et des enseignants qui font vivre ces centres. Il

y a une très grande qualité et, à moyen terme, il serait utile que soit lancée une réflexion de la part de notre collectivité sur l'ensemble de ces centres.

L'historique de création de chacun d'entre eux est différent, les raisons sont différentes et les créations se sont faites également dans une temporalité différente. Donc, il faudra sans doute faire une étude de nos relations avec ces trois centres, peut-être réinventer un lien entre eux et nous, un petit peu comme pour le centre de Bastelica.

Les services ont répondu qu'il y a effectivement le souhait de créer une action éducative en milieu ouvert (AEMO) pour essayer de redéfinir et de trouver les mécanismes les plus adaptés pour gérer de manière harmonieuse ces centres et surtout on estime nécessaire de lancer également un appel à projets pour savoir s'il n'y aurait pas d'autres lieux disponibles, qui précéderait l'AEMO, laquelle permettra d'harmoniser les modes de gestion de ces centres.

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Je crois qu'il y a un avis écrit de la Commission des finances. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Mme Valérie BOZZI a souhaité connaître les raisons qui font que le Centre d'immersion linguistique de Bastelica ne figurait pas dans le rapport présenté.

Mme Diana Eva THEILAUD-MURACCIOLI, de la Direction de la langue et de la culture corse, a rappelé les points suivants :

Le Centre d'immersion de Bastelica est né d'une volonté de l'Assemblée de Corse et est à ce jour, le seul centre de Corse-du-Sud,

Concernant son fonctionnement, une délégation de service public a été choisie à l'ouverture, une DSP prolongée par la suite d'une durée d'un an,

- Suite aux remarques du Service juridique de la CTC sur l'engagement d'importants crédits et de la non mise en concurrence, un marché public a été institué en 2017, un marché qui donne entière satisfaction, - Ce marché permet de fonctionner par bons de commandes.

Compte tenu du bon fonctionnement du marché public sur Bastelica, il pourrait être envisagé d'étendre ce type de fonctionnement aux autres centres d'immersion linguistique.

Aujourd'hui, dans l'attente d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, les deux types de fonctionnement demeurent.

Avis de la Commission :

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport
(Non-participation de MM. François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix

Qui est « pour »? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant est le 26. Je vous le dis pour mémoire, on a toujours dans les tuyaux un rapport que nous renvoyons de réunion en réunion qui concerne la répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs. C'est très important, mais on ne peut pas le faire aujourd'hui parce que nous ne sommes pas prêts, parce que les groupes ne se sont pas décidés, certains oui, d'autres non. J'appelle tous les groupes à méditer sur cette importante question avant la prochaine réunion de l'Assemblée de Corse. Donc, le mois prochain, peut-être serons-nous en mesure de voter sur ce rapport.

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE /
RAPPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA**

Il y a 2 rapports que je présente qui sont des petits rapports techniques, importants mais surtout avec des conséquences qui sont techniques.

Rapport n° 2018/O1/114 : Désignation de la partie corse du jury 2018 du Prix littéraire méditerranéen corso-sarde Antigone

L'un concerne le Prix Antigone qui a été créé par décision du conseil permanent Corso/Sarde et qui a été validé par notre Assemblée.

Il a été créé en juillet 2016 par le conseil permanent Corso/Sarde et validé par l'Assemblée avec un règlement intérieur le 4 juillet 2017.

Ce règlement prévoyait que le jury soit composé de 14 membres bénévoles désignés respectivement par les deux assemblées de région et répartis de la façon suivante :

- 7 membres pour la Sardaigne, désignés par le Conseil régional de Sardaigne : 4 auteurs Sardes reconnus, 2 élus du Conseil régional et le président du Conseil régional de Sardaigne.

- 7 membres pour la Corse, désignés par l'Assemblée de Corse, 4 auteurs corses reconnus, 2 élus de l'Assemblée de Corse et le président de l'Assemblée de Corse.

Cette désignation aurait dû intervenir en octobre au plus tard de l'année précédant l'attribution du prix mais, compte tenu des calendriers électoraux que vous connaissez bien, surchargés en Corse et même en Sardaigne, ceci n'a pas été possible.

Il serait souhaitable que l'attribution du prix puisse intervenir avant la fin de cette année.

S'agissant de la partie Corse, j'ai l'honneur de vous soumettre afin d'avancer les candidatures suivantes de 4 auteurs reconnus, sous réserve de leur accord : Marie FERRANTI, auteur de langue française couronnée par le grand prix du roman de l'académie française entre autres ; Ghjacumu THIERS, romancier également mais de langue corse ; Jérôme FERRARI, prix Goncourt ; Patrizia GATTACECA qui, elle, est plutôt dans la poésie que dans le roman.

Ce sont des auteurs qui sont représentatifs du monde littéraire actuel, qu'il s'agisse de la prose ou de la poésie.

Par ailleurs, en ce qui concerne les représentants de notre Assemblée à ce jury, le président de l'Assemblée y siège de droit, je vous propose de désigner 2 conseillers supplémentaires aux fins de sa réalisation.

Je sollicite donc de l'Assemblée de Corse l'adoption de la désignation du jury du Prix littéraire méditerranéen Corso/Sarde « Antigone ».

Vous avez la délibération sous les yeux et il faudra ensuite désigner 2 conseillers. 1 pour le groupe « Femu a Corsica » et 1 pour le groupe « Corsica libera ». Peut-être faut-il les désigner avant le vote ? On va les désigner avant le vote. Pour « Corsica libera », Mme Vannina ANGELINI-BURESI est désignée, évidemment. Pour « Femu a Corsica », M. Romain COLONNA.

Je vais demander l'avis de l'Exécutif sur ce rapport ? Favorable. M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Président. Juste une question que je me permets de poser qui n'a pas directement de lien avec le prix que vous évoquez, mais qui a trait à l'avenir des prix qui existaient notamment au département de la Haute-Corse. Il y avait un prix littéraire et un prix artistique. J'imagine que cet engagement sera maintenu dans la nouvelle Collectivité de Corse, peut-être raccroché à des prix déjà existants. Si on pouvait avoir aujourd'hui ou à une autre occasion des précisions sur l'avenir d'une démarche qui était plutôt appréciée.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. J'avais anticipé sur cette problématique, non pas ce problème, mais cette problématique, avec la fusion des conseils départementaux de la Collectivité territoriale de Corse. Nous, nous avons un prix littéraire qui comportait 4 prix au sens plus technique. C'était 4 prix qui faisaient l'objet dont la délibération avait lieu le même jour, avec une remise le même jour des prix.

Il y avait pour la Collectivité territoriale de Corse un prix de création littéraire en langue corse (roman, poésie, drame), un prix de création littéraire en langue française, mais ayant un lien direct avec la Corse bien entendu, un prix scientifique également ; ça pouvait être de la sociologie, de l'histoire, en langue française ou en langue corse, mais généralement, je dirai malheureusement, les ouvrages scientifiques sont écrits plutôt en français qu'en corse.

On a eu un livre d'histoire écrit par André FAZI il y a plusieurs décennies. Mais c'est relativement rare qu'un ouvrage scientifique soit écrit en langue corse. Il y a un 4^{ème} prix qui avait été créé il y a peu, concernant la traduction d'œuvres corses, d'expressions françaises ou corses dans une langue étrangère ou bien, à l'inverse, d'œuvres étrangères traduites en langue corse.

La création de ce prix se justifiait par la nécessité de dynamiser le secteur de la production qui est extrêmement important et valorisant s'agissant de la littérature.

S'ajoutait à cela le prix Morellini qui était donné sous l'égide du conseil départemental de la Haute-Corse. Il a fallu procéder à une fusion des jurys, à savoir que dans la liste que nous avons proposée au Conseil exécutif pour validation, il y avait les membres qui avaient été assidus - parce qu'il y a certains membres qui avaient été désignés et qui ne sont jamais venus - mais les membres assidus du jury de la Collectivité territoriale de Corse et également les membres du jury Morellini qui ne faisaient pas partie, par ailleurs, déjà du jury de la Collectivité territoriale de Corse.

Nous n'avons oublié personne en tout cas, nous croyons n'avoir oublié personne. Le nouveau jury, dont les membres ont été pour partie désignés par l'Assemblée de Corse, vous le savez, puisque nous avons voté là-dessus, il y a quelque temps, les membres du jury qui ne sont pas à l'Assemblée de Corse mais qui sont des personnalités qualifiées ont été désignés sur ma proposition par le Président du Conseil exécutif, avec intégration des membres du jury Morellini.

J'ai proposé également que le prix pour les ouvrages scientifiques en langue corse ou en langue française soient baptisés « Prix Morellini » puisque cela me paraissait la moindre des choses à l'égard de la mémoire de cette personne qui a joué un rôle important s'agissant de la littérature scientifique corse et également à l'égard de sa famille, la moindre des choses en termes de délicatesse, que de maintenir le « Prix Morellini ».

Voilà ce que nous avons imaginé pour, à la fois, assurer la continuité du « Prix Morellini » et la continuité également de ce qui était fait à la Collectivité de Corse en la matière.

Quatre prix, parfois on nous dit que quatre prix, ça donne moins d'impact à chaque prix. Plus il y a un grand nombre de prix, moins finalement, chaque auteur primé est honoré. Donc, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas ajouté, comme cela a été proposé parfois, de nouveaux prix. Par exemple, certains membres du jury ont dit « oui, mais comment peut-t-on mettre en concurrence un recueil de poésies et un roman ? ». Eh bien, cette objection est tout à fait recevable, sauf qu'on ne peut pas multiplier le nombre de prix à l'infini.

Je dirai pour conclure et pour être complet, il y a l'idée de créer un prix qui serait remis à une autre période de l'année, mais qui concernerait la littérature de jeunesse parce que, là aussi, il y a un effort à faire. C'est quelque chose de nécessaire également en terme politique au sens noble du terme.

Je crois avoir dressé le panorama de la question. François ORLANDI.

M. François ORLANDI

Si vous m'y autorisez, vous avez en effet dressé le spectre de tout ce que ces prix-là pouvaient engager. Il n'était pas particulièrement difficile en effet de distinguer la diversité des ouvrages.

Deuxième question, il y avait également un prix artistique qui était le « Prix Jean Leccia ». Je voudrais savoir si vous avez envisagé une poursuite de ce prix qui était particulièrement intéressant puisqu'il permettait à des artistes amateurs et d'autres un peu moins amateurs d'ailleurs, de distinguer les 2 catégories d'artistes, de produire et d'offrir une manifestation particulièrement valorisante pour la culture corse et pour le plaisir des yeux en règle générale.

Le Président TALAMONI

En ce qui me concerne, comme j'étais le Président de l'ex-commission « littérature » de la Collectivité territoriale de Corse et que je suis l'actuel président de cette commission qui s'appelle « Academia di i vagabondi » pour reprendre une vieille institution qui est née au XXVIIème siècle en Corse, je me suis personnellement, avec la commission, occupé de ce qui était littérature.

En revanche, s'agissant de la pérennité du prix en matière d'art plastique, je pense que le conseiller exécutif s'en est peut-être préoccupé ou en tout cas s'en préoccupera dans l'avenir. Mais là, ça dépasse ma compétence en tant que président de la structure qui s'occupe de littérature.

M. Xavier LUCIANI

Juste pour le « Prix Morellini », il a été intégré au budget de la direction de la langue corse pour l'année 2018. Ça a été donc budgétisé. Pour l'autre « Prix Jean Leccia », je pense que c'est ma collègue Josepha qui doit être plutôt au fait du dossier.

Le Président TALAMONI

Il faudra que Josepha GIACOMETTI lorsqu'elle sera parmi nous, envisage la continuité de ce prix en matière d'art plastique. C'est effectivement une nécessité, il me semble.

S'agissant de ce rapport, parce que du coup, on a débordé sur un autre prix, j'en reviens au « Prix Antigone » qui est un prix que nous avons mis en place avec nos amis Sardes, mais qui ne concerne pas que les œuvres sardes et corses, qui doit concerner en tout cas l'esprit de ce prix, c'est effectivement de s'adresser à tous les auteurs méditerranéens. Dans un deuxième temps, il y aura une évolution de la composition du prix pour intégrer des personnalités qualifiées et peut-être des élus de la Méditerranée autres que les Sardes et les Corses.

En attendant, je vous demande de valider ce rapport tel qu'il a été présenté.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il y a un rapport vraiment technique celui-ci.

Rapport n° 2018/O1/113 : Comité de pilotage du projet Paoli-Napoléon – Rapport modifié

Le comité de pilotage du projet Paoli-Napoléon avait été créé... S'il vous plaît, les sténotypistes ne peuvent pas travailler, il faudrait qu'il y ait moins de bruit.

Donc, ce comité de pilotage du projet Paoli-Napoléon a été créé sous l'empire de la précédente Collectivité.

Il y a un certain nombre de modifications à lui apporter, compte tenu des élections qui sont intervenues entre temps et donc, de l'identité de certains élus qui va changer suite à ces élections.

Donc, le comité de pilotage, vous avez sa composition. Vous avez un rapport modifié parce qu'un premier rapport vous avait été distribué, mais il y avait un paragraphe qui avait sauté par erreur. Là, vous avez le rapport modifié. Page 2, vous avez « rapport modifié » en rouge en début. C'est bien la bonne version que vous avez.

Vous avez la composition du comité de pilotage. En gros, c'est la même composition, sauf qu'il a fallu changer les élus qui ne le sont plus.

L'avis du Conseil exécutif ? Favorable.

Y a-t-il une intervention contre ? Il n'y en a pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Ah, Napoléon, c'est par hostilité ? D'accord.

Non-participation ?

Très bien. L'unanimité, à l'exclusion notable de la voix de Pierre GHIONGA qui manifeste ainsi solennellement son hostilité totale à la mémoire de Napoléon. Chacun a donné son point de vue à travers son vote et c'est très bien.

Le rapport est ADOPTE.
(Abstention de M. Pierre GHIONGA).

MOTIONS / MUZIONE

Nous en arrivons aux motions. Nous n'avons pas encore terminé, je vous le dis, parce qu'il y en a un grand nombre. On va essayer d'aller vite et surtout respecter la procédure à savoir, une intervention « pour », une autre « contre » et le vote. C'est la règle procédurale prévue par notre règlement intérieur.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, vous pouvez nous réexpliquer la règle. Lorsque, par exemple, il est possible qu'un groupe ne soit ni « pour », ni « contre » une motion, mais qu'il souhaite donner une explication de vote, est-ce qu'il peut le faire ?

Le Président TALAMONI

En principe non. En revanche il a le droit de s'abstenir ou de ne pas participer. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela, je suis juste chargé de faire respecter le texte.

Motion n° 2018/O1/006 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : nom de baptême des navires et avions desservant la Corse

Vous l'avez sous les yeux. Comme vous le savez, évidemment la dénomination des bâtiments publics, écoles, collèges, lycées, rues, places, monuments, espaces culturels, navires, avions, la dénomination de tous ces éléments importants de notre patrimoine a une forte valeur symbolique.

Les navires et les avions représentent des supports de diffusion de notre mémoire collective.

Donc, la fonction éducative doit être mise en exergue. Nous avons été saisis par le STC marin d'une proposition visant à baptiser le prochain navire de la compagnie Corsica Linea du nom de Jean-Baptiste ACQUAVIVA.

La demande du STC a été relayée jusque dans cet hémicycle.

L'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée par le passé sur le nom de baptême d'un navire et le nom de baptême d'un navire ou avion n'est pas seulement un acte administratif, c'est le support d'une mémoire que l'on veut honorer.

Donc, le 22 septembre 2004, le conseil d'administration de l'Université de Corse a déjà honoré la mémoire de Ghjuvan'Battista Acquaviva en baptisant un amphithéâtre de son nom.

Le parcours de Ghjuvan'Battista Acquaviva, vous le connaissez, c'est celui d'un homme à la recherche d'un avenir de justice, de liberté, de démocratie et bien sûr, de paix pour son pays, la Corse.

A travers cette motion, l'Assemblée de Corse souhaiterait qu'un prochain navire ou avion affrété sur la Corse par une compagnie maritime ou aérienne soit baptisé « Ghjuvan'Battista Acquaviva ».

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. J'interroge le Conseil exécutif sur sa position ? Favorable. La parole est à M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Point de forme pour faire relais avec la préoccupation de Jean- Charles. Vous dites un « pour », un « contre ». On peut imaginer que plusieurs d'entre nous soient « pour », pour des raisons différentes et soient « contre » pour des raisons différentes. Je ne suis pas sûr que le premier qui ait bipé parle pour tous les autres.

Le Président TALAMONI

C'est la règle que nous nous sommes donnée depuis des années, cher collègue, parce que sinon, on peut changer la règle et finir ce soir à 2 heures du matin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pas du tout, M. le Président, j'ai simplement vocation à vous indiquer que la règle aura vocation à évoluer, pas ce soir, mais lors des réunions que vous nous avez promises entre les deux sessions puisqu'il était question, à la faveur d'une motion que j'avais déposée et que j'ai retirée pour alléger les travaux de notre session, d'une partie du règlement intérieur.

On voit bien que le règlement intérieur touche à ses limites sur ces sujets. On ne va pas mettre sur la table des sujets sensibles et imaginer que, un « pour », un « contre », ça va...

Pour ce qui nous concerne en tout cas, j'assume le rôle d'orateur « contre » pour des raisons politiques étant entendu que le nom de baptême que vous proposez ne correspond évidemment pas à nos codes politiques, mais aussi pour une raison simple et qui va au-delà de l'opportunité du choix de baptême. Ce bateau ne nous appartient pas. On est en train ici d'imaginer qu'on va donner un nom à un outil dont nous ne sommes pas propriétaires. Il faut que l'opinion comprenne bien que ces bateaux assurent la desserte maritime entre la Corse et le continent, que pour certains, ils font l'objet d'une délégation de service public, qu'il y a donc une relation commerciale entre une autorité concédante et un délégataire et que nous ne sommes pas propriétaires des bateaux. La compagnie régionale n'est pas encore née, l'opinion publique, les Corses doivent savoir que n'étant pas propriétaire d'un outil, il est pour le moins inopportun de vouloir lui donner un nom de baptême.

Le Président TALAMONI

Très bien, cher collègue. Je vous fais juste observer que nous l'avons déjà fait sous l'empire de votre propre majorité. Donc, je peux comprendre que ce qui convenait avant, ne convient plus aujourd'hui. D'ailleurs, ça revient de manière récurrente dans vos propositions. Il y a un certain nombre de dysfonctionnements et de manquements de notre règlement intérieur que vous avez mieux réalisés depuis que vous êtes dans l'opposition. Mais lorsque vous

étiez président de groupe de la majorité, vous auriez pu peut-être vous en inquiéter également.

Oui, mais un « pour », un « contre » et on vote, M. ORSUCCI. Donc, la voix « contre » a déjà été portée par M. MONDOLONI et nous avons une dizaine de motions à examiner. A moins que vous ne vouliez intervenir « pour » ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Non. Je ne vais pas intervenir « contre » non plus, je veux juste vous interpeller sur un point. Je ne vais pas rentrer dans le débat pour respecter votre position. Mais vous voyez bien aujourd'hui, que sur un sujet qui peut être qualifié de sensible, petite parenthèse, je ne vais pas rentrer dans le détail, je ne partage pas l'analyse de Jean Martin MONDOLONI. Vous voyez bien dans quelle situation on se retrouve...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, vous partagez au moins l'idée selon laquelle le règlement intérieur que nous nous sommes donné depuis des années doit être respecté parce que sinon, si nous ne respectons pas nos propres règles, je ne vois pas comment on pourrait demander, y compris à Paris, de changer celles qui sont faites à Paris pour la Collectivité de Corse, cher collègue.

À un moment donné, je veux bien tout ce que l'on veut, sauf que lorsque nous nous réunissons en Commission permanente, que nous décidons un certain nombre de choses, nous arrivons en séance publique, ça n'est plus acceptable. Lorsque nous nous réunissons en séance publique, que nous votons pour un règlement intérieur, quelques mois plus tard, on lève la main en disant « oui, mais ça ne correspond pas, il faudrait qu'on puisse faire autrement ». Je veux bien tout ce qu'on veut, mais il faut se donner des règles et les respecter, sinon, à ce moment-là, notre Assemblée perd toute sa crédibilité dans son fonctionnement. Je comprends très bien qu'on ait envie d'intervenir, qu'on a tous des choses très intéressantes à dire sur tous les sujets. Cependant, s'agissant des motions, il y a une intervention « pour » et une « contre ». Ce n'est pas moi qui ai

inventé cette règle. Cette règle a été inventée depuis des années et elle n'a pas fait, jusqu'à présent, l'objet de contestation majeure.

On pourra la remettre en question dans un autre cadre que la séance publique, si vous le voulez bien. Est-ce que vous admettez, cher collègue, que les règles que nous nous donnons en commun doivent être respectées, oui ou non ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui. Je vous renvoie la remarque, Président, vous avez plus d'expérience dans cet hémicycle et vous ne pouvez pas me contredire lorsque je dis que j'ai connu cet hémicycle entre 2010 et 2015 et jamais, je ne me souviens, qu'on ait empêché qui que ce soit de s'exprimer sur un sujet, jamais, y compris « Corsica libera ».

Le Président TALAMONI

Mais vous avez tort. On a essayé, les présidents de l'Assemblée successifs ont essayé de faire respecter la règle commune ou alors, il faut demander à la changer et il faut voter sur le changement. Voilà. M. MONDOLONI opine du chef et je crois que ce que je dis... Sinon, à ce moment-là, il n'y a plus de règles et on ne peut plus fonctionner.

Mme Valérie BOZZI

La motion a été rajoutée cinq minutes avant la fin de la Commission permanente. On n'en a même pas discuté pendant la Commission permanente.

Le Président TALAMONI

Écoutez, nous avons réuni la Commission permanente. Personne n'a élevé la moindre protestation à ce moment-là. On peut tout remettre en question. Je veux dire que ce que nous faisons, nous le faisons sous le regard des caméras, sous le contrôle des services qui sont ici et avec leur participation. On peut tout contester. Ce que je relève, c'est que les problèmes procéduraux interviennent à la demande de l'opposition sur des points qui ont été fixés bien avant que notre majorité ne soit aux responsabilités. Encore une fois, si

nous avons inventé cette procédure, vous pourriez nous dire « votre procédure n'est pas bonne », mais c'est vous qui l'avez mise en place depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui, vous ne voulez plus la respecter parce que vous êtes dans l'opposition. Je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ce n'est pas la réalité, Président, vous avez toujours eu l'occasion de vous exprimer dans cet hémicycle. Nous venons de vivre une séance de l'Assemblée où je crois que nous avons voté d'ailleurs des rapports importants. Je pense que c'est une erreur.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il faut respecter la règle fixée par l'Assemblée, oui ou non ? Vous m'avez dit oui il y a quelques minutes, mais vous n'avez pas l'air convaincu de votre réponse.

Mme Valérie BOZZI

Est-ce qu'il ne faut pas envoyer des motions dans des délais raisonnables aussi ? Lorsqu'on les envoie au dernier moment, c'est vrai qu'elles posent des discussions.

Le Président TALAMONI

Elles ont été envoyées dans le délai fixé par le règlement intérieur que nous avons voté tous ensemble.

Nous allons voter, chacun comme nous l'entendons, sur cette motion. Nous respecterons notre règle et nous respecterons la démocratie parce que chacun a le droit de voter comme il l'entend. En ce qui me concerne, je suis ici pour faire respecter la règle commune. OK ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

**(« POUR » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera »
« CONTRE » : « Per l'avvene » - « La Corse dans la
République » (5) – « Andà per dumane ».
ABSTENTION : M. Pierre GHIONGA).**

Ça me paraît aussi simple que ça. Ça ne vous empêche pas de demander la modification du règlement intérieur, ce qui entraînera, évidemment, des réunions beaucoup plus longues, mais ça ne fait rien, on le fera.

Motion n° 2018/O1/010 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Xylella Fastidiosa : Demande de confirmation des analyses faites par l'ANSES et le ministère de l'Agriculture.

Le Président TALAMONI

Qui la défend ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste un point, Président, mais pour vous taquiner un petit peu, j'ai levé la main avant Jean-Martin MONDOLONI ! Comment vous faites ?

Le Président TALAMONI

Pardon, je n'ai pas compris ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Tout à l'heure, j'ai levé la main avant Jean-Martin MONDOLONI. Je le dis sous forme de boutade, mais pour montrer le ridicule de la situation !

Le Président TALAMONI

Vous avez peut-être levé la main avant Jean-Martin. Ça n'est pas ce que nous avons constaté avec les services. Donc, vous pouvez éventuellement envisager un recours devant le tribunal administratif ! Qu'est que vous voulez que je vous dise ! A un moment donné, on peut tout contester, mais je pense qu'il faut partir par le début et qu'il faut, si on n'est plus d'accord avec la règle qu'on a votée soi-même, c'est votre cas, eh bien il faut demander le changement de la règle. Je vais vous dire sincèrement, je reconnais à chacun de ne pas être d'accord avec moi, mais je trouve étrange que l'on ne soit pas d'accord avec soi-même. Là, je vois des élus qui ont voté un règlement intérieur, qui l'ont voté il y a fort longtemps, qui l'ont confirmé à plusieurs reprises et qui, aujourd'hui, trouvent que ce règlement intérieur ne doit pas être appliqué.

Qui défend la motion n° 10 déposé par le groupe « Per l'avvene » sur la Xylella Fastidiosa ? Un « pour », un « contre ». Qui est le défenseur de la motion ? Vous avez la parole.

Marie-Thérèse MARIOTTI

Enfin le défenseur, je présente la motion, j'espère qu'on ne va pas en arriver là.

Pour résumer, vous avez toute une liste de CONSIDERANT. On parle depuis quelques mois de ce fléau qu'est la Xylella. Plutôt que de vous reprendre point par point tous les considérants, je vais les r

Premièrement, ésumer. la menace est réelle et bien réelle aujourd'hui. Depuis octobre 2017, le placement de la Corse a été mis en zone d'éraillage.

Deuxièmement, je résume sciemment, il n'y a pas de traitement connu aujourd'hui.

Troisièmement, vous avez vu comme je suis extrêmement synthétique, ça change un petit peu, il faut mettre en place un dispositif de contrôle sérieux. Nous en avons parlé et c'est pour ça que je vous proposerai un amendement à ma motion pour aller au-delà.

Quatrièmement, l'arrêté préfectoral d'avril 2015 n'est pas respecté puisqu'il y a eu l'entrée connue de plus de 15 000 oliviers, de 180 000 lauriers roses.

Cinquièmement, les premiers résultats des analyses de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, les premiers statuaient jusqu'à aujourd'hui sur une stagnation de la bactérie. Mais les dernières informations en date et les dernières analyses semblent indiquer qu'il pourrait, on met cela au conditionnel avant d'avoir le résultat des analyses, y avoir malheureusement une évolution.

Sixièmement, les résultats des analyses de l'INRA d'Angers ont validé la présence d'une souche de la bactérie

potentiellement, on est toujours au conditionnel, dangereuse pour les oliviers, les chênes verts et d'autres espèces.

Enfin, le dernier des considérant et pas le moindre, c'est que si les résultats sont avérés, nous serions face à une situation catastrophique qui effectivement, aurait des conséquences désastreuses sur notre agriculture, sur nos filières d'excellence dans certains cas, sur la survie des exploitations et bien évidemment, sur la biodiversité.

J'espère que nous partageons ce constat édifiant.

Notre motion demande la confirmation en urgence des analyses par l'ANSES et le ministère de l'Agriculture, ainsi que la transmission des conclusions de la mission interministérielle actuellement à l'œuvre.

Nous demandons également, et nous en avons déjà discuté au sein d'un conseil d'administration de l'ODARC, que soit déterminé et validé, en amont, dès aujourd'hui et par anticipation, le plan d'actions détaillé qui serait à déployer en urgence en cas de confirmation de l'infection.

Troisièmement, nous demandons qu'aussitôt l'infection confirmée, ce plan d'actions soit appliqué sans tarder par les autorités compétentes.

Nous apportons, bien évidemment, notre soutien entier et total aux producteurs concernés et au SIDOC dont on ne peut que saluer la réactivité et l'esprit de responsabilité qui l'ont conduit à prendre les initiatives nécessaires à la détection de la bactérie en Corse.

Enfin, le but de notre amendement est de rajouter que nous demandons que soient réitérés les termes des délibérations qui avaient été adoptées à l'unanimité le 25 septembre 2014. Une de ces délibérations qui portait le n° 172 avait été déposée par le groupe de droite à l'époque et adoptée à l'unanimité après association de tous les groupes. Je vais vous préciser après, brièvement, ce qu'elle mentionnait, et la délibération n° 173 qui était une motion qui était portée par « Femu a Corsica » à l'époque et qui avait été également adoptée à l'unanimité après association de tous les groupes.

Ces motions précisait : concernant la première : demandait au ministère de l'Aquaculture compétent dans ce domaine d'intervention, que soient élaborées et mises en œuvre des mesures sanitaires adaptées et spécifique à la Corse, tendant à préserver le patrimoine agricole et environnemental insulaire par l'encadrement des importations de végétaux sur le territoire.

Pour reprendre la deuxième motion qui avait été déposée par « Femu a Corsica » et adoptée à l'unanimité, l'Assemblée de Corse, à l'époque : actait la nécessité de suspendre l'entrée des plans végétaux en Corse tant que la bactérie ne serait pas éradiquée. À l'époque, c'était dans la zone contaminée d'Italie du sud, demandait la même chose au ministère de l'Agriculture et de l'environnement, de saisir la Commission européenne pour obtenir en urgence la dérogation nécessaire. Demandait également à titre conservatoire – à l'époque, on avait parlé de mise en quarantaine pour le contrôle systématique, même si on sait que c'est extrêmement complexe, il est très difficile de traquer tous ces plans qui peuvent arriver par diverses filières. C'est mieux effectivement en le réaffirmant. Décidait de renforcer au plus vite, - depuis, ça été en partie fait – la filière de production des plans locaux pour satisfaire la demande insulaire. Décidait d'utiliser les plans produits localement pour tous les aménagements paysagers, etc... demandait au Conseil exécutif de saisir les autres îles de la Méditerranée pour un plan d'actions commun.

Voilà, j'ai fini ma présentation, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, j'ai transmis aux services un amendement à cette motion. Est-ce qu'on peut l'aborder ou pas ?

Le Président TALAMONI

Bien entendu.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Il n'a pas été distribué, peut-être qu'il est arrivé un peu tardivement.

Le Président TALAMONI

Avons-nous été destinataires d'un amendement à la motion ? Nous n'avons pas d'amendement. Proposez votre amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Un amendement à votre motion. Nous proposons de rajouter un cinquième alinéa dans lequel on apporte également son soutien aux entreprises relevant des secteurs du paysage, des pépinières et des jardinerie qui représentent une part importante de l'économie insulaire et que nous devons aussi accompagner afin d'assurer la pérennité de ces dernières.

Tout simplement, nous rejoignons la problématique que vous avez énoncée. Nous comprenons que l'on puisse défendre la profession des oléiculteurs, mais vous le savez, sur ce sujet délicat, il y a souvent deux parties qui s'opposent et elles ne devraient pas s'opposer. Nous souhaitons apporter un soutien total à l'ensemble des professions concernées. Les préconisations que vous mettez en avant, permettent selon nous de protéger l'ensemble des filières. Nous souhaitons donc que nous ne mettions pas en avant seulement une profession, mais l'ensemble des filières concernées parce que je crois que ça va dans le sens de l'intérêt général.

Le Président TALAMONI

Je demande d'abord l'avis des porteurs de la motion sur l'amendement proposé par M. ORSUCCI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Effectivement, c'est une préoccupation, mais d'abord, ça ne mettrait pas en péril uniquement la filière oléicole puisqu'effectivement, il y a un danger de propagation plus générale. On serait tous sur le principe et plus que sur le principe, favorables à soutenir cette profession.

La question est comment allons-nous la soutenir ? On ne peut pas d'un côté demander à ce qu'il y ait un principe de précaution pour mettre en place un contrôle extrêmement sévère est d'autre part, accepter ce que vous venez de dire. Pourquoi ? Parce que, et cette prise de position n'est nullement une prise de position contre la proposition des pépiniéristes, mais nous pensons que tant que les analyses ne sont pas connues, il est extrêmement dangereux de faire un pas en avant et un pas en arrière.

Le Président TALAMONI

Donc, je dois en conclure que vous n'êtes pas favorable à l'amendement proposé par M. ORSUCCI ? D'accord. Il va être, cela dit, soumis à l'Assemblée. Apparemment, il n'y a pas d'interventions « contre ».

Je vais mettre aux voix l'amendement après avoir demandé à l'Exécutif ce qu'il pense de cet amendement.

M. Lionel MORTINI

Je suis favorable à ce que vient de dire Jean-Charles ORSUCCI, malgré le principe de précaution évident qu'il faut continuer, il ne faut pas aller et mettre les gens et les filières les unes contre les autres. Il faut continuer quand même à soutenir les filières, les paysagistes et les pépiniéristes, même si, comme je l'ai dit hier, ils doivent aujourd'hui se servir dans les plans que nous allons faire et créer. Favorable à l'amendement de M. Jean-Charles ORSUCCI.

Le Président TALAMONI

Le Conseil exécutif est favorable à l'amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

L'amendement du groupe « Andà per dumane » est ADOPTE.

(«POUR»: « Femu a Corsica » - « Corsica libera » - « Andà per dumane ».

ABSTENTIONS : « Per l'avvene » - « La Corse dans la République »).

Je mets aux voix la motion ainsi amendée. Ah, excusez-moi, il y a aussi un amendement à votre propre motion, nous l'avions oublié des deux côtés, celui-ci. Vous voulez le présenter ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Effectivement, je viens de le présenter. Nous avons complété notre motion en faisant référence à deux délibérations qui étaient beaucoup plus précises sur la notion de contrôle, de mise en quarantaine, d'aide au développement de la production locale, etc.

Le Président TALAMONI

J'interroge l'Exécutif sur l'amendement de Mme MARIOTTI ? Favorable.

Je mets aux voix l'amendement qui vient d'être présenté par Mme MARIOTTI et soutenu par l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement du groupe « Per l'avvene » est ADOPTE à l'unanimité.

Je vais mettre maintenant aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion suivante.

Motion n° 2018/O1/013 déposée par M. Michel GIRASCHI du groupe « Corsica libera » : Dénomination du collège de Portivechju 2.

M. Michel GIRASCHI

Il s'agit d'une motion pour nommer le collège de Portivechju 2 qui n'a pas de nom actuellement.

C'est par une motion des parents d'élèves du collège privé 2 que la proposition de donner le nom de Maria DE PERETTI a été formulée lors du conseil d'administration de l'établissement le 9 novembre 2017.

Lors du CA du 22 février 2018, un vote à l'unanimité a validé cette proposition. La personnalité de Maria DE PERETTI a été mise en valeur par un documentaire de Jacky POGGIOLI consacré aux résistantes corses déportées.

Maria DE PERETTI native de Conca suit une scolarité en Corse et poursuit des études de médecine à Paris où elle exerce par la suite.

Dès l'occupation, elle intègre le réseau Marco Polo. Sur dénonciation, elle est arrêtée et incarcérée une première fois en 1942 pour 6 mois. En 1944, elle est de nouveau arrêtée et torturée par la gestapo. Elle ne dira rien. Elle est alors déportée dans les camps de Königsberg et ensuite de Ravensbrück où elle meurt gazée en mars 1945 à quelques jours de la libération du camp et quelques semaines de la fin de la guerre.

Avant la guerre, le cabinet de Maria DE PERETTI était ouvert aux déshérités et elle soignait gratuitement les précaires. En déportation, par les soins et le réconfort, elle aidera les plus affaiblis à survivre et à endurer l'horreur.

Le Docteur Maria DE PERETTI incarne les valeurs universelles d'humanité et de solidarité.

C'est pour cela que je demande à l'Assemblée de Corse d'attribuer, à l'établissement d'enseignement du second degré implanté à Portivechju jusqu'ici dénommé « collègue Portivechju 2 », le nom « culleghju Maria DE PERETTI » « collègue Maria DE PERETTI ».

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La position de l'Exécutif ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Position favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une intervention « contre » ? Non.

Je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTE à l'unanimité.

Motion N° 2018/O1/014 : déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI du groupe « Corsica libera » : Fermeture classes bilingues /Chjuditura classe bislingue.

Vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mi scusu, ghjè una muzione cumuna incu Rumanu COLONNA.

Le Président TALAMONI

Fate cume la vi pare. Quale hè chì l'hà da prisintà ?

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A prisintu è Rumanu avarà quantunque 2 minuti pè parlà ?

Le Président TALAMONI

Nurmalamente, nò.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Allora, l'avemu da prisintà in dui. Què a pudemu fà ?

Le Président TALAMONI

Nurmalamente, nò. Nurmalamente, ghjè un elettu chì presenta una muzione o allora cì vularà à cambià torna u rigulamentu internu.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Aghju da leghje quantunque a mità è Rumanu cumpierà.

Le Président TALAMONI

Nò ! Pigliate u tempu chè vo vulete, mà sola. Avete a parolla.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Va bè.

Dunque, SAPENDU chì hè prevista a chjuditura di trè classe materne bilingue in Aiacciu,

SAPENDU chì e tre scole di ste classe sò cunsiderate « REP », aghju da quantuque di ciò chè vole di REP parchì inanzu ghjera « ZEP ». « REP » sò rede edicazope prioritarie

SAPENDU chì u retturatu avia dinò a pussibilità di chjode classe in e filiere dette « standard »,

SAPENDU chì l'insignamentu dettu immersivu hà da principià infine à sviluppassi,

SAPENDU chì sò i scagni apposta di a municipalità d'Aiacciu chì danu e precisione à i parenti è arrigistregghjanu e scrizione di i zitelli in e sfarente scole di i settori,

SAPENDU chì à a riintrata à vene di u 2018/2019, i CP saranu sdoppiati,

SAPENDU chì l'insignamentu dettu immersivu hà da principià infine à sviluppassi,

CUNSIDARATU a vulintà pulitica unanima espressa da parechji anni à prò di u bilinguisimu,

CUNSIDARATU chì sta vulintà pulitica si deve traduce in l'atti è in l'istituzione pubbliche, anzittutu in l'Educazione naziunale,

CUNSIDARATU chì u prugettu accademicu 2017-2022 si deve arrimbà à u spannamentu di a lingua è à quellu d'una cumpitenza plurilingua,

PIGLIATU SI cunniscenza di u fattu chì, al di là di e difficoltà chì ponu nasce in tale o tale cumuna, ùn si pò affirme in nisuna manera ch'ellu si risponde per avà di manera pusitiva à

l'ogittivi di a Cunvinzione lingua corsa 2016-21, particularamente quelli di i so articuli 1 à 4,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

HÈ OPPOSTA à a chjuditura di classe bislingue,

HÈ OPPOSTA à ogni misura di carta sculare chì si truvaria in cuntradizione cù l'ogittivi è l'esigenze di a Cunvinzione 2016-21.

RAMENTA chì e scole materne sò e fundazione di e pulitiche messe in piazza da a nostra cullettività à prò di a lingua è di una sucetà bislingua è à prò di a cuesione è di u mischju suciale,

DUMANDA à e municipalità tocche chì i direttori di e scole bislingue pudessinu participà à e cummissione dette di i « guichet unique » o altre da pudè dà u so parè nantu à e repartizione,

DUMANDA ch'ella sia fatta una campagna ubligatoria di prumuzione di a lingua corsa quand'elle sò aparte e scrizzione,

DUMANDA chì i posti di duppiamentu di i CP à a riintrata 2018/2019 sianu posti bislingui,

DUMANDA chì u pianu di furmazione sia generalizatu è rinfurzatu,

DUMANDA chì una infurmazione ogittiva è imparziale sia data à i servizii di a Cullettività di Corsica di pettu à i risultati aspittati è ottinuti pè u Grande Pianu di Furmazione di i Prufessori di e scole,

DUMANDA ch'ellu sia infine è senza altru custituitu u Cunsigliu Accademicu Tarritoriale, tal'è cà privistu à l'articulu 11 di a Cunvinzione 2016-21, ch'elle sianu difinite e so missione, a so cumposta, u so metudu è u so calindariu di travagliu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. S'ellu c'hè qualchisia chi vole parlà contru ? Pudete parlà à prò se vo vulete, què hè pussibule. Dunque, vi stemu à sentè.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Dui parole semplicemente pà dì, cusì ci serà alcuonu rimprovaru chì ci era stata a muzione, l'avìa riattata in francese. Vannina ANGELINI-BURESI l'avìa fata in corsu. Cì semu avisti inde a cumissione permanente chì eranu duie muzione apasgiu quasgi. Dunque, avemu pigliatu un pucarellu di tempu pà fà ne a fuzione.

Rittiniti una cosa sola, a muzione hè appena longa, ma s'ella vi tocca à ritene una affare, pensu chè ùn aghju mancu bisognu di traducè la in francese. Chjudenu e scole bilingue in Aiacciu, puntu è basta.

Noi, a nostra Assemblea vi dumandemu in modu sulene d'accompagnà i prufessori è a pulitica in favore di a lingua corsa senza pulemica, dumandandu simpliciamente à a ghjente è à tutte l'auturità cumpetente di mettè ci è di mettesi in giru à una taula pà dì tutti in seme chè no semu a prò di a lingua corsa è di u bilinguisimu è ch'ùn vulemu micca è mai più ch'elle fussinu chjose e scole bilingue in e cità è in i paesi di Corsica.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Allora, contru ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Le problème, excusez-moi, Président, vous nous avez fourni une motion il y a deux secondes qu'on devait amender. Si

vous-même, vous ne respectez pas la façon de travailler de cette Assemblée, comment voulez-vous que nous, on puisse respecter derrière. Il y avait 2 motions séparées. Moi, je souhaitais l'amender et je vous explique en deux mots, non pas pour être « contre », mais parce que nous voulions amender dans le sens où...

Le Président TALAMONI

Présentez un amendement.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je n'ai pas eu le temps, Jean-Guy. C'est ça le problème. Vous avez eu à travailler ensemble pour en faire qu'une seule, ce qui fait qu'on n'a pas eu la motion pour pouvoir l'amender, c'est ça notre problème.

Le Président TALAMONI

Écoutez, nous, nous avons ces 2 motions qui ont été déposées selon les règles devant les services. Les deux rédacteurs se sont rapprochés et ont travaillé ensemble. Donc, si vous voulez maintenant déposer un amendement, déposez-le en séance, faites-le.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Laissez-nous le temps. On demande une suspension de séance ou alors, je l'exprime ici clairement.

Le Président TALAMONI

Eh bien, exprimez-le.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Nous souhaitons tout simplement qu'au-delà des classes bilingues, nous prenions une motion qui dise tout simplement que nous refusons la suppression de classes en milieu scolaire, y compris les non bilingues.

Le Président TALAMONI

Cet amendement, chacun a compris en quoi il consiste. J'interroge les porteurs de la motion sur l'amendement qui vient d'être proposé par M. ORSUCCI. Est-ce que vous êtes « pour » ou « contre » ?

M. Romain COLONNA

De manière général, il est difficile d'être en faveur de la suppression de classes. Mais, est-ce que justement, ce n'est pas tellement évident que, je ne sais pas....

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Di manera generale di sicuru, nimu ùn hè pà a chjuditura di e classe di e scole, mancu appena. Mà quì, c'hè quantunque un prublema d'effetivu è s'ellu cì vole à fà una scelta, ùn n'hè micca versu e classe bilingue chè a scelta si deve purtà.

Le Président TALAMONI

Nò, mà u prublema hè simplice assai, ghjè di sapè se vo site a prò di l'amendamentu à a vostra muzione o micca. Cume l'hè statu presentatu l'amendamentu. Site a prò o site contru. Aspettate, aghju postu una questione. Avà aspettu una risposta di quelli chì anu purtatu a muzione.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Nimu ùn hè pà a chjuditura di e scole, dunque, saremu a prò di l'amendamentu, mà ùn tene micca a strada parchè...

Le Président TALAMONI

Allora s'ellu ùn tene micca a strada, ùn site micca à prò. Avete a parolla.

M. Romain COLONNA

Forse chè no pudaremu dumandà una muzione, una antra muzione à una prossima sessione, appostu pà a carta accademica è pà a no suppressione di e scole, mà di lascià quì parchì quì u prublema sò unicamente scole bislingue chì chjodenu. E scole dette « standard », elle, ùn chjodenu micca. Dunque, hè par quessa ch'ùn vulemu micca. Cì avemu da dichjarà contru à l'amendamentu, mà cì pudemu oghje piglià l'ingagiamentu d'avè a riflessione aldilà pà una prossima sessione.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Semu contru à l'amendamentu.

Le Président TALAMONI

Eccu, avà, aghju a mo risposta. Dunque, st'amendamentu, aghju da dumandà à l'Esecutivu cosa ne pensa ?

M. Xavier LUCIANI

Pensu chì nantu à a muzione, u fattu d'aghjustà l'amandamentu di M. ORSUCCI, cascì u sale è a purtata di a muzione. Pensu dunque chè a pruposta ch'ellu ha fattu tramandandu per attempà è fà una muzione specifica nantu à suprezione di tutti i posti, ch'ellu sia in u primariu perchè si tratta quì di scole bislingui di u primariu in Aiacciu, ancu pè i cullegi è i licei nantu a l'inseme di a carta sculare, vale di attempà la à a prossima sessione è di piglià tutte inseme perch'ella appia una purtata più forte. Ma quì, li cacciate appena di sale. Dunque, l'idea quì hè di di à u Statu è à u rettoru, l'aghju detta mesi fà, a sapete bè, nantu à Corse matin, chì à un mumentu datu, ùn si pò più accettà ch'un pianu lingua 2020, u fattu chì noi ùn semu micca à capu di ciò chì si passa à l'indrentu di e cumissione. Noi dumandemu a cugestione, dumandemu un cunsigliu accademicu territoriale. N'avemu parlatu erimane cu una quistione urale di Anne-laure SANTUCCI. Pensu chì a un mumentu datu cì vole chè noi siamu noi à capu di ciò ch'ì si passa capu nanzu per

anticipà e chjuditure, ch'elle sianu chjuditure di e scole dette bislinsgue o standard.

V'aghju da dì megliu chè cusì : u pianu 2020, mi voltu versu l'amicu GHIONGA, ghjè la generalisazione di a scola bilingua. À un mumentu datu, ùn si parla mancu più di scole « standard ». Dunque, eiu, prupongu di siguità, d'esse oppostu, ùn n'hè micca un'affare è di se sò oppostu à ciò ch'ellu prupone, simu tutti contra u fattu di chjode una scola di issu paese, molte più ind'è i paesi di l'internu. Mà quì l'idea hè di dì à u Statu à u mumentu datu, c'hè un pianu, rispitate l'ingagamentu.

Dunque, iè sò oppostu à l'amadamentu per oghje mà pensendu chì, è quì li faciu cunfidenza perchè ha capitu di ciò chè noi parlavamu di prupone una muzione à a prossima sessione pè significà chì l'inseme i l'eletti di a Corsica s'oppone à ogni chjuditura.

Le Président TALAMONI

Dunque avete a pusizione di quelli chì portanu a muzione è avete à pusizione di l'Esecutivu chì ghjè à prò di a muzione è hè contru à l'amendamentu. Aghju da mette à i voti l'amendamentu di Jean-Charles ORSUCCI.

Qui est « pour » l'amendement déposé par Jean-Charles ORSUCCI ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement rejeté.

(« Pour » : « Andà per dumane ».

« Contre » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera » - M. Pierre GHIONGA.

Abstentions: « La Corse dans la République » (5).

Non participation : « Per l'avvene »).

Je mets **aux voix la motion.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« Pour » : « Femu a Corsica » – « Corsica libera » - M. Pierre
GHIONGA

« Contre » : « La Corse dans la République » (5)

NON PARTICIPATION : « Per l'avvene » - « Andà per
dumane »).

Le Président TALAMONI

Il y a une motion que j'ai déposée concernant la rubrique « histoire de la Corse » qui figurait sur le site Internet de la Préfecture qui présentait des passages que nous avons qualifiés d'ouvertement révisionnistes. Mais vous pouvez vous faire une idée à la lecture de ces passages, qui sont assez savoureux. Vous avez des annexes.

[Motion n°2018/O1/015 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : rubrique « Histoire de la Corse » figurant sur le site Internet de la Préfecture, présentant des passages ouvertement révisionnistes.](#)

Le Président TALAMONI

La Préfecture a décidé, lorsqu'elle a eu connaissance du dépôt de cette motion, de retirer cette rubrique, la rubrique historique de son site, admettant de cette manière que cette rubrique était dans sa rédaction plus que contestable.

Je ne vais pas développer, d'abord parce que cela allongerait inutilement nos débats et puis ensuite parce que vous avez tout cela sous les yeux.

Donc, je vais vous demander simplement de valider cette motion qui vise à l'heure actuelle, non pas à obtenir le retrait, mais à acter notre refus d'un certain nombre de propos qui ont été mentionnés sur un site officiel des pouvoirs publics d'État.

Je demande l'avis de l'Exécutif sur cette motion et ensuite, je demanderai s'il y a un orateur contre.

Mme Josepha GIACOMETTI

Avis, bien entendu, favorable sur cette motion.

Le Président TALAMONI

Avis favorable de l'Exécutif. Est-ce qu'il y a un orateur contre ?

Vous avez la parole M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Une motion, ça s'analyse aussi dans un contexte. Nous aurions été avec vous pour porter une motion, pour laquelle nous aurions demandé sûrement quelques changements.

Mais effectivement les propos, peut-être même tout simplement le principe que la Préfecture puisse écrire l'histoire ne correspond pas à la philosophie de notre groupe. Mais tout simplement, après que cette motion ait été diffusée largement, nous avons pris acte de ce qu'a fait le Préfet de Corse qui, avec intelligence, se rendant compte qu'un texte qui est sur le site depuis des années était sûrement mal venu, a pris la décision de retirer ce texte et c'est ce qu'on attendait de lui tout simplement. J'ai envie de dire dans une relation apaisée avec l'État, dans les discussions, lorsque nous avons à faire valoir ce qui ne va pas, lorsque nous sommes entendus, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui nous maintenons cette motion, si ce n'est en Corse, je ne maîtrise pas bien tous les concepts de notre langue, mais je dirais pà u puntu, nous maintenons cette motion et je pense que ce n'est pas cela qu'il faut aujourd'hui renvoyer comme message.

On va encore avoir à l'exprimer dans quelques minutes, nous pensons aujourd'hui qu'il faut sortir des tensions que nous voyons poindre et cette façon de faire les choses, et si j'avais pu m'exprimer aussi précédemment sur une motion qui a été abordée, je crois qu'aujourd'hui, j'invite l'ensemble des collectivités publiques qui ont à gérer les affaires de la Corse, je parle de l'État, je parle de la Collectivité de Corse, je parle des communes et de tous ceux qui ont à gérer, à essayer de sortir par le haut et à essayer de trouver les voies et moyens de résoudre les problèmes des Corses et je ne crois pas que ce soit vers une fuite en avant, vers une tension toujours plus alimentée.

Alors évidemment, vous me direz que, pour vous, elle émane de l'État. Pour moi, je n'ai pas envie de rentrer dans ce jeu-là de savoir qui a raison, qui a tort. Moi j'ai envie de servir au mieux ce peuple et je crois que c'est plutôt par des mains tendues, par des conciliations et des discussions que nous pourrons le faire.

Donc, nous voterons contre cette motion.

Le Président TALAMONI

Parfait ! Une intervention « pour ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci. Évidemment une intervention en soutien de cette motion, mais je m'étonne quand même de la position développée par notre collègue ORSUCCI qui semble considérer cette motion comme une motion de tension et qui salue dans la même intervention l'intelligence du Préfet de Corse.

Je rappelle quand même que, sans cette motion, le Préfet de Corse n'aurait vraisemblablement pas modifié le site officiel de l'État français en Corse ; le site officiel qui durant des années a publié une histoire de la Corse, vous l'avez dit, ouvertement révisionniste et avec des propos extrêmement choquants.

Je ne vais pas lire l'ensemble des considérants, mais quand même !

Très rapidement, je cite le passage le plus parlant, pardonnez-moi : « Tous les peuples l'ont convoitée. Fière, elle a résisté avec héroïsme à tous. Enfin est venu le bon Français qui l'a prise de force. Et comme la Sabine, elle a fini par aimer passionnément son ravisseur. »

Je pense que notre Assemblée, qui représente l'ensemble des Corses est quand même légitime pour dire, très tranquillement, que cela n'est pas possible, que ce n'est pas possible ! Que nous sommes les représentants de ce peuple et que nous ne pouvons pas le tolérer, ni dans le cadre du contexte qui était celui au moment du dépôt de la motion où ce texte figurait encore sur le site de la Préfecture, ni aujourd'hui et pour l'avenir.

Nous, évidemment, nous sommes favorables au maintien de la motion et pour cause, et au fait de vouloir la voter. Et je crois qu'il est particulièrement déplaisant d'avoir à entendre dans cet hémicycle que la majorité territoriale sur ce sujet rechercherait la tension et la confrontation quand vous avez une provocation caractérisée qui émane de la Préfecture de Corse.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre cette motion aux voix.

Brouhaha.

Ci vulia dumandà nanz' à Jean-Charles ORSUCCI. Hà parlatu pè voi contru. Hè cusì. Dura lex sed lex, ùn sò micca eiu chì l'aghju fatta.

Brouhaha.

Mais nous pouvons changer la règle si nous sommes majoritairement d'accord, il n'y a aucun problème, changeons la règle, mais c'est vous qui l'avez instituée, ce n'est pas nous.

Nous allons mettre cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« Pour » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera » - M. Pierre GHIONGA

« Contre » : « Andà per dumane »

NON PARTICIPATION : « La Corse dans la République » (5) – « Per l'avvene »).

Motion n°2018/O1/016 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Contrats d'objectifs financiers pluriannuels : refus de contractualiser dans les conditions actuellement imposées par l'État.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole pour présenter votre motion.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Cela n'aura échappé à personne, bien évidemment cette motion fait suite au DOB dont nous avons pu discuter hier.

Je vais rappeler très rapidement un certain nombre de CONSIDERANT pour que l'on comprenne au mieux le contexte de cette motion.

Elle part d'un principe et je pense que ce principe-là, on peut tous le partager : c'est le principe fondamental ou les principes fondamentaux de libre administration des collectivités territoriales et de leur organisation décentralisée, qui plus est notre Collectivité de Corse. C'est un principe fondamental.

La démonstration a été faite hier par l'Exécutif et au cours de nos débats qu'il y avait une lourde charge qui pesait en termes de finances sur la Collectivité de Corse et cette démonstration a été faite dans le sens que, par avance, si nous contractualisions dans les termes proposés par l'État, nous serions perdants quoi qu'il arrive. Et démonstration a été faite du coup que la contractualisation était caduque, si je puis dire, par avance, avant même que l'on réponde oui ou non.

Je voudrais m'adresser à tous ici en vous rappelant la position unanime de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des maires de France, de l'Association des départements de France qui tous, à travers leur position unanime, ont refusé, ou envisagent de refuser, cette contractualisation avec l'État.

J'ai pu –je fais une petite confidence- m'entretenir très rapidement avec notre collègue Jean-Charles ORSUCCI hier qui me disait « oui, mais nous, nous sommes pour la contractualisation ».

Je crois qu'il y a eu un malentendu et j'espère qu'il sera levé dans quelques secondes juste avant le vote : à aucun moment donné cette motion refuse de contractualiser et de considérer l'État, dans le cadre d'une loi de finance, comme un partenaire. À aucun moment !

La motion dit simplement, et de manière tout à fait solennelle et avec une force argumentative et démonstrative suffisante pour l'appuyer, que nous ne pouvons en aucun cas contractualiser selon les conditions imposées par l'État.

Donc, nous ne sommes pas opposés au principe de contractualisation, nous sommes simplement opposés au principe de contractualisation dans des termes, nous l'avons compris je crois mais je le répète quand même ici, qui nous sont défavorables.

Donc, je ne sais pas quelle sera l'issue du vote, et nous la respecterons bien évidemment, mais il faut bien comprendre une dernière fois que si nous nous opposons à cette motion, nous accordons de fait le droit à l'État d'imposer, et non pas de discuter, des termes qui sont défavorables, non pas à tel ou tel groupe selon son obéissance ou son appartenance politique, à notre collectivité, à la Collectivité de Corse, mais aux Corses et au peuple corse, puisque c'est bien l'argent de la Corse dont il s'agit et on ne peut pas concevoir à l'heure d'une fusion qui est inédite, qui est unique avec la démonstration qui a été faite hier sur l'état des finances, et reproche nous a été fait, mais si j'ai bien compris, nous parlions souvent du passé. Là, c'est un élément fondamental de perspective.

Donc, hier on nous reprochait le passé, aujourd'hui on vous demande très clairement de vous inscrire dans une perspective vertueuse qui donne mandat, ou en tout cas notre appui, au Président de l'Exécutif pour, non pas encore une fois refuser une éventuelle contractualisation, mais pour refuser la contractualisation imposée par l'État dans les termes qui nous sont aujourd'hui proposés.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais demander l'avis de l'Exécutif et ensuite la parole sera à Jean-Martin MONDOLONI qui s'est inscrit comme orateur contre.

Ah non, vous êtes « pour » !

Donc il y a encore une possibilité pour quelqu'un de se manifester contre, ça vous intéresse ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Puis-je innover ? Puisqu'il n'y a pas de gens qui sont « contre », et ça me permettra de développer un peu mon argumentaire pour répondre à Romain, moi qui ne souhaite pas participer au vote et souhaitais l'expliquer, s'il n'y a pas de contre, est-ce qu'on me laisse le droit de pouvoir expliquer pourquoi je ne participerai pas au vote ?

Le Président TALAMONI

Dans la mesure où il n'y a pas de candidats pour intervenir « contre », on peut considérer, par une interprétation très extensive des textes, que vous pourrez intervenir, dans notre grande mansuétude.

D'abord, nous allons demander à l'Exécutif quelle est sa position sur cette motion.

Le Président SIMEONI

« Pour » !

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, une intervention « pour » à présent de Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est un point de forme. Je crois que, sincèrement, très clairement, on touche au ridicule. Il va falloir installer un buzzer quand on veut parler pour savoir si on est « pour » ou « contre ». Je crains même qu'un jour, pour parler, on soit volontairement « contre » une motion pour pouvoir s'exprimer.

Il y a une volonté manifeste et assez partagée de faire évoluer le règlement, ce que nous vous demandons depuis 3 mois...

Brouhaha.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vous auriez dû vous en apercevoir lorsque vous étiez le président du groupe majoritaire ! Vous êtes toujours à temps, mais

ce soir on appliquera la règle que vous avez fixée avec vos amis lorsque vous étiez majoritaires. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien évidemment qu'on va appliquer la règle que nous nous sommes fixés il y a plus de 15 ans. De l'eau a coulé sous les ponts. Pardon d'être évolutif, pardon même d'être progressiste et pardon de vouloir remettre en cause un règlement et de vous l'avoir demandé depuis trois mois, M. le Président.

Ceci étant dit, pour rentrer dans le fond du sujet parce que c'est cela qui est important, on ne peut être qu'en continuité au regard des propos que nous avons tenus hier.

Qu'est-ce qu'on s'est dit hier ? Et qu'est-ce qu'on s'est dit en Commission des finances, M. le Président du Conseil exécutif ? Parce qu'il y a matière à faire amendement, mais le temps passe et je crois qu'on ne va pas s'appesantir.

Nous, on a dit « on ne peut pas faire moins que les autres régions, donc on demande à ne pas contractualiser », mais on s'est dit en Commission des finances, et on s'est dit hier, et je pensais que c'était l'objet de cette motion, qu'il fallait qu'on fixe le niveau de la demande, alors il est fixé, mais qu'il fallait qu'on fixe les termes de la négociation. Je ne les trouve pas ici, je le regrette.

Pour autant, l'esprit y est. Je passe sur la phraséologie parfois abusive, c'est le cas de le dire. Mais l'esprit est celui qui prévalait hier et notre avis n'a pas changé là-dessus, il ne faut pas contractualiser dans ces termes, il faut entamer au plus vite une négociation fertile et dont nous espérons tous collectivement qu'elle sera féconde.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci. M. le Président, dans le fait de nous avoir accordé cette lecture positive de notre règlement intérieur et pour vous faire sourire, et parce qu'il faut qu'on en sourit de nos difficultés.

Jean-Martin vous a dit « il y a des gens qui veulent voter « contre » pour prendre la parole ». Pour vous dire la vérité, au moment où Romain s'exprimait, nous prenions la décision de nous abstenir et à un moment donné, Marie-Hélène me dit « le problème, c'est que tu ne vas pas

pouvoir le dire et expliquer le pourquoi du comment, donc peut-être qu'il faut qu'on vote « contre », pour vous montrer un peu...

Le Président TALAMONI

Vous êtes en train de démontrer l'inanité des règles que vous avez validées pendant des années, parce que, vous aussi, vous avez été président du groupe majoritaire à une autre période...

M. Jean-Charles ORSUCCI

C'est vrai.

Le Président TALAMONI

Et vous vous apercevez aujourd'hui, parce que vous êtes l'un et l'autre dans l'opposition, que cette règle ne fonctionne pas bien !

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je l'ai dit en souriant. J'ai respecté votre choix.

Le Président TALAMONI

Avec beaucoup d'insistance depuis tout à l'heure.

Encore une fois, je ne l'ai pas écrite cette règle, c'est vous qui l'avez écrite. Donc, vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Nous demanderons le changement, mais vous avez raison, c'est pour cela qu'on a respecté et je ne peux pas vous donner tort.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, là encore nous voulons montrer aussi que nous ne sommes pas figés, je crois que nous l'avons montré tout au long de ces deux jours de séance en votant notamment des rapports importants proposés par l'Exécutif territorial, mais là aussi on va essayer d'être un peu cohérent avec ce que nous avons dit hier.

D'ailleurs, j'observais hier que notre collègue TOMASI avait, lui, un ton, lorsqu'il s'agissait de cette contractualisation et de ces discussions qui devaient avoir lieu avec l'État, assez péremptoire, assez offensif dans les discussions qu'il faudrait mener avec l'État.

A l'inverse, j'ai entendu Guy ARMANET évoquer la négociation avec l'État, et moi, je m'inscris beaucoup plus dans cet état d'esprit.

À ce sujet nous, nous avons voulu, au départ, voter « contre » car nous ne faisons pas la même analyse que vous de la situation. Nous pensons que cette contractualisation est l'ouverture de discussions avec le Gouvernement pour justement arriver à un point d'équilibre. Je dis cela parce que nous avons pris des contacts avec le Gouvernement pour avoir des informations et on nous a « vendu » les choses de la sorte.

Donc, évidemment, nous continuons à être pour cette contractualisation. J'insiste encore aujourd'hui, je vous fais remarquer que vous avez évoqué le rapport KLOPFER, ce rapport KLOPFER invite à la contractualisation. Vous avez fait remarquer hier que certaines collectivités qui œuvraient en Corse, pour ne pas la nommer, le Conseil départemental de la Corse-du-Sud avait dérivé sur les dépenses de fonctionnement et que c'était un crime de lèse-majesté, et aujourd'hui vous nous expliquez que c'est une forme de mise à mal de la libre administration des collectivités territoriales. À un moment donné, il faut choisir. Cela veut dire que le Président LUCIANI, fort de sa légitimité, a fait ce que l'électeur lui a confié, alors peut-être pas à bon escient, je partage un peu d'ailleurs votre analyse, il faut faire attention sur les dépenses de fonctionnement et je comprends la position de l'État.

Donc, aujourd'hui, entre notre discussion d'hier et d'aujourd'hui, au lieu de voter « contre », qui serait une espèce de défiance à l'égard de la majorité territoriale, en nous abstenant sur ce rapport, nous laissons l'Exécutif de Corse aller à la discussion avec l'État pour que, comme vous le dites fort justement, la spécificité de la Corse, l'enjeu que représente la mise en place de la Collectivité de Corse, que nos intérêts collectifs soient au mieux préservés, et nous serons à vos côtés pour défendre au mieux les intérêts collectifs de la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre aux voix cette motion...

Brouhaha.

Cosa dite ? Putete mette u vostru micro ? Mettite u micro !

M. Pierre-Jean LUCIANI

Un ete micca capitu u corsu, a vi diceraghju in francese.

Le Président TALAMONI

Un sentu micca.

Le Président SIMEONI

Un hè micca ch'ùn parla micca u corsu, hè scioncu !

Le Président TALAMONI

Avà si sente, parlate ! Se vo avete qualcosa d'intelligente à dì, parlate.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Ma gestion, si ne parla quì è for' di quì. Si n'hà da parlà ancu in Parigi è New York, ancu induve sete andati, à Paoli city... Ne anu da parlà ancu qualà !

Le Président TALAMONI

Eiu ùn ci sò micca andatu, sò elli chì ci sò andate.

Emu da mette sta muzione à i voti.

Donc, cette motion qui a reçu un avis positif de l'Exécutif, qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« Pour » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera » - « Per l'avvene » - « La Corse dans la République »
Abstention : « Andà per dumane »)

Motion suivante :

Motion n° 2018/O1/018 déposée par Mme Jeanne STROMBONI au nom du groupe Femu a Corsica : Propos discriminatoires du directeur général des finances publiques de Corse.

Mme Anne TOMASI

Mme Jeanne STROMBONI n'étant pas là, je vais présenter sa motion.

Même s'il n'est pas nécessaire de rappeler les propos de M. de MOLLIENS, je vais quand même situer le problème.

Lors de la venue du Ministre M. DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, M. de MOLLIENS, directeur général des finances publiques de Corse aurait tenu les propos suivants :

« Soyez assuré, M. le Ministre, que dans le cadre du contrôle fiscal, nous ne cibons que les Corses, pas les étrangers, pas les continentaux... Que les agents des finances publiques témoignent d'un sentiment d'insécurité. »

Ces propos et son comportement lors de cette visite ne montrent pas seulement un côté discriminatoire, mais aussi un vrai manque de respect envers le peuple corse qui nous semble si grave qu'au début, quand nous avons entendu parler de ces propos, nous avons été plusieurs à penser qu'il s'agissait d'une « *macagne* ».

Mais apparemment, après avoir entendu plusieurs fonctionnaires de la Direction des finances publiques rapporter ces mêmes propos, nous avons été obligés de les prendre au sérieux. Et même si nous sommes aujourd'hui conscients qu'il s'agit de la parole des uns contre la parole de l'autre, il nous semble que ces propos sont tellement graves qu'ils nécessitent une vraie enquête et une vraie investigation pour savoir s'ils ont eu lieu.

Et s'ils sont avérés, si cette enquête montre que ces propos, que ces faits ont eu lieu tels que racontés, nous demandons des conséquences :

Des conséquences pour M. de MOLLIENS, il est inacceptable qu'un directeur des finances publiques, mais qu'une quelconque personne par ailleurs, puisse tenir de tels propos envers un peuple quel qu'il soit. Et

donc, nous ne pouvons accepter qu'il ait ce genre de propos envers le peuple corse.

Des conséquences pour le secrétaire d'État qui a entendu ces propos et qui n'a pas réagi.

Des conséquences pour le peuple corse qui mérite des excuses de la part de ce directeur et de ce secrétaire d'État.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

Pas d'orateurs ? Je mets aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion N°2018/O1/019 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica : Lutte contre la pollution par les matières plastiques en Corse et en Méditerranée.

M. Julien PAOLINI

M. le Président, merci.

Mes chers collègues, vu l'heure tardive, je me contenterai d'exposer les points principaux de cette motion en vous épargnant une lecture exhaustive, bien entendu, de l'ensemble des considérants.

Tout d'abord, l'objet de cette motion est d'alerter votre assemblée sur la problématique de la pollution plastique en Méditerranée.

En effet, l'omniprésence et la persistance des matières plastiques en mer est une catastrophe environnementale majeure, notamment pour la Corse.

Dans le contexte aujourd'hui de la problématique des déchets, c'est un sujet qui est de première importance pour notre territoire.

Un point sur les règlements : les règlements en droit français, européen relatifs aux emballages et déchets d'emballage ont plus de 20 ans. Ils sont devenus obsolètes et totalement inefficaces pour lutter contre ce fléau, en raison notamment de l'augmentation exponentielle de la production plastique qui est passée de 2 millions de tonnes en 1950 à plus de 300 millions de tonnes en 2015.

En Europe, c'est par exemple 25 millions de tonnes de déchets plastiques qui sont jetés chaque année, dont seulement 30 % sont collectés et recyclés.

En France, le recyclage atteint par exemple 56 % pour les bouteilles en plastique, alors qu'il décroît à 25 % pour l'ensemble des emballages plastiques qu'on connaît tous dans les produits industriels.

Ainsi, à l'échelle mondiale, on chiffre à 8 millions de tonnes les détritiques plastiques qui finissent chaque année dans les mers et océans, ce qui, comme vous le savez, engendre une pression considérable à la fois sur les écosystèmes, mais aussi des dégâts importants sur la biodiversité marine, à l'instar des espèces invasives pour la biodiversité terrestre.

Donc, la Méditerranée est loin d'être épargnée par les phénomènes. Des études scientifiques récentes ont démontré l'importance de la pollution plastique dans les eaux méditerranéennes confirmant que dans ce bassin quasi-fermé, les abondances en matière plastique sont parmi les plus élevées au monde.

En Corse, les résultats sont encore plus alarmants.

Un exemple : les concentrations plastiques égales à 10 kg/km² ont été mesurées entre le Cap Corse et l'île de Capraia. Cette valeur est la plus élevée de tout le bassin méditerranéen, environ quatre fois plus importante que la densité moyenne ; chiffres éloquentes et parlants.

Donc, comme je le disais, la Corse est particulièrement exposée à la pollution par les plastiques, produits localement bien entendu, mais aussi ceux générés par les autres pays du pourtour méditerranéen, bien entendu.

Un chiffre pour la Corse : 30 000 tonnes d'emballages pourraient être valorisés ou recyclés, au lieu d'être enfouis dans ces centres, comme vous le savez, déjà saturés. Point qui fait écho au débat que nous avons eu hier sur la gestion des déchets lors des questions orales.

Donc, au-delà des charges économiques considérables que font peser les déchets plastiques sur les collectivités, l'accumulation des plastiques en mer constitue une problématique majeure en Corse, avec des pertes potentielles pour le secteur du tourisme, de la pêche, mais également en termes de biodiversité.

Donc la présente motion vise à renforcer l'engagement de l'Assemblée de Corse dans l'économie circulaire, en accordant une valeur économique aux matières plastiques par leur réintroduction sur le marché.

Il s'agira ainsi de réduire les volumes de ces déchets dangereux pour l'environnement et la santé.

J'en profite pour rappeler que la Corse a été l'un des premiers pays à interdire il y a 15 ans les sacs plastiques à usage unique dans la grande distribution, donc on était à ce moment-là dans une procédure innovante pour l'époque.

Par ailleurs, le but de cette motion est de demander aux institutions françaises et européennes d'engager des politiques permettant

de lutter efficacement contre la pollution plastique en mer Méditerranée et de limiter l'utilisation des plastiques dans les produits industriels.

À ce titre, je voudrais souligner qu'une stratégie européenne sur les matières plastiques a été adoptée en janvier dernier, en vue de rendre le recyclage rentable pour les entreprises, de favoriser le tri à la source et d'éliminer les dépôts en mer.

Donc, si cette motion est adoptée, elle permettra de lutter contre la pollution plastique en Corse et en Méditerranée. Elle permet à notre assemblée de mandater le Président du Conseil exécutif pour intervenir à trois niveaux :

Premier niveau, l'écoconception, le tri et le recyclage des matières plastiques en Corse, en partenariat notamment avec les intercommunalités, les industriels et les artisans. Chaque année, seulement 4 000 tonnes de plastiques sont collectés alors que la production corse est estimée à 20 000 tonnes.

Deuxième point, la mise en place d'une veille scientifique sur le cycle de vie des matières plastiques et leurs impacts environnementaux sur les écosystèmes de la Corse. Des initiatives sur ce point ont d'ores et déjà été prises par l'Office de l'environnement, sur le site NATURA 2000 et herbier de posidonies de Pinia, et en collaboration avec l'Université de Sienne qui sont les spécialistes du domaine.

Enfin, dernier point, la promotion d'une politique coordonnée visant à la récupération des déchets plastiques en mer Méditerranée, notamment par une mutualisation démesurée des moyens entre les régions limitrophes, à l'instar par exemple des actions menées par la Fondation du Prince Albert de Monaco sur ce sujet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Position de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

Orateur « pour » ? Orateur « contre » ?

M. Pierre GHIONGA

Un amendement, M. le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec cette motion, mais restreindre l'action à la Corse et la Méditerranée me paraît réducteur puisqu'on parle de 7^{ème} continent et qu'il y en a sur tous les océans.

Donc, je propose qu'on rajoute « en Corse, en Méditerranée et sur tous les océans ». Cela me paraît logique. C'est une problématique dont on parle dans tous les journaux.

Le Président TALAMONI

Mais êtes-vous certain que notre influence va aller au-delà de la Méditerranée ?

M. Pierre GHIONGA

Est-ce que vous croyez qu'on va boucler le Déroit de Gibraltar ou le Canal de Suez ?

Le Président TALAMONI

J'interroge le porteur de la motion sur votre amendement, M. PAOLINI,

M. Julien PAOLINI

Remarque tout à fait pertinente ! En effet, c'est une problématique mondiale. Toutefois, ce 7^{ème} continent dont on parle, les valeurs qui ont été mesurées dans ce 7^{ème} continent sont équivalentes à celles de la Méditerranée.

La particularité du bassin méditerranéen, comme vous le savez, c'est que c'est un bassin qui est fermé et donc on a un potentiel d'action qui est plus important pour réduire justement cette pollution en agissant sur les pays limitrophes de la zone bien sûr de l'ensemble des pays européens méditerranéens. Et donc, on a peut-être aujourd'hui encore, même si la situation est alarmante, un levier pour agir de manière efficace, surtout que de nombreuses initiatives sont prises aujourd'hui et qu'en effet, c'est une problématique qui est devenue majeure.

Je vais émettre un avis défavorable, tout en soulignant bien sûr que la remarque est tout à fait pertinente, mais que, comme dans le cas

précédent peut-être sur l'enseignement, cela pourra faire l'objet d'une autre motion de notre assemblée.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres interventions demandées ?

Je vais mettre aux voix l'amendement proposé par Pierre GHIONGA.

J'interroge l'Exécutif sur l'amendement ? Défavorable.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

(« Pour » : « Per l'avvene » - « Andà per dumane » - « La Corse dans la République »
« Contre » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera »).

Je mets **aux voix la motion de M. PAOLINI.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

(« Pour » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera » - « Per l'Avvene » - « Andà per dumane » - « La Corse dans la République » (5)
Non participation : M. Pierre GHIONGA).

Motion N°2018/O1/020 déposée par Mmes Fabienne GIOVANNINI et Laura FURIOLI au nom des groupes Femu a Corsica et Corsica Libera : Délivrance d'un visa à un enfant de 2 ans.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je la présente effectivement conjointement avec Laura FURIOLI parce que nous sommes toutes les deux membres du Conseil de famille au nom de cette assemblée.

Nous présentons cette motion à la demande du collectif CARI, (collectif pour l'adoption sans racisme institutionnel), dont d'ailleurs plusieurs membres de cette assemblée, et je crois vous-mêmes Messieurs les Présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif, êtes membres.

Ce collectif lutte pour l'ambiguïté de certains textes ouvrant à interprétation tendancieuse sur la couleur de peau des enfants. Et donc, par ce biais, nous avons été saisis par cette famille qui réside sur le continent (le collectif CARI ayant un champ d'action beaucoup plus large que la Corse) qui a adopté un enfant, il y a exactement aujourd'hui 542 jours et qui ne peut pas récupérer son enfant faute de visa qui ne lui est pas délivré par l'Ambassade de France à Djibouti.

La maman est franco-djiboutienne, donc elle a la double nationalité, le papa est français et ils sont aujourd'hui désespérés parce qu'ils ont subi encore très récemment un troisième refus de visa. Trois décisions négatives chaque fois émises avec des motivations différentes.

Donc, pour eux il est difficile de savoir ce qu'attend l'administration pour que cet enfant puisse rentrer en France et régulariser l'adoption en France, parce qu'en fait on ne leur explique pas vraiment quelle est la marche à suivre pour que soit respecté l'intérêt supérieur de l'enfant. En matière d'adoption, c'est toujours l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit être respecté.

Je ne vais pas relire la motion moi non plus, ni les considérants. Je vais juste ajouter quelques informations.

Aucune filiation biologique n'est connue pour cet enfant qui a été trouvé nourrisson sur une plage. Une première décision judiciaire a été rendue par le tribunal de Djibouti le 16 novembre 2016, qui a accordé l'adoption.

Une adoption plénière a été prononcée le 3 avril 2018 par la Chambre civile du tribunal de première instance de Djibouti.

Qu'est-ce que ça veut dire « adoption plénière » ? Cela veut dire que l'adoption est irrévocable. Donc, l'enfant n'est plus orphelin, il appartient donc à Ilda et Nicolas LAGASSE, ses parents légitimes. Et il est donc absolument anormal qu'un visa, pour des raisons fallacieuses, lui soit refusé.

Je vous cite très brièvement les raisons du refus du troisième visa, le refus s'adresse à l'enfant et non pas à ses parents : on dit à l'enfant qu'il n'a pas de ressources nécessaires pour vivre en France, qu'on le suspecte de mener peut-être des actes illicites en France (il a 2 ans), qu'il n'a pas d'assurance maladie adéquate... Enfin, des choses complètement ahurissantes.

Donc, je vous demande d'adopter cette motion qui est en fait une motion de soutien pour cet enfant et pour sa famille.

L'adoption de la motion est certes symbolique, elle exprime un soutien à une famille. Mais par le passé, notre assemblée a déjà adopté aussi, dans d'autres sujets notamment internationaux, des motions qui ne la concernaient pas directement, qui ne concernaient pas directement la Corse. Mais finalement, cela nous concerne aussi puisqu'il s'agit d'un sujet profondément humaniste. Sur le plan politique, réaffirmer les valeurs humanistes de la Corse est quelque chose d'important. Et puis, encore une fois, ça pourra apporter un peu de réconfort à cette famille qui cherche des soutiens supplémentaires.

Donc,

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au gouvernement que soit accordé sans plus attendre un visa à l'enfant Karama Lagasse pour qu'il puisse quitter Djibouti et vivre pleinement sa vie d'enfant auprès de ses parents.

CHARGE son président et le Président du Conseil Exécutif de Corse de transmettre cette demande au gouvernement et en assurer un suivi pressant auprès de toutes les autorités concernées du fait de l'urgence de la situation. »

Urgence parce que 542 jours et dans un orphelinat, ce n'est pas vraiment... Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de l'Exécutif ? Favorable évidemment.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Il nous reste une dernière motion que nous avons déposée conjointement, Petr'Antone TOMASI et moi-même, et qui va être présentée par Petr'Antone TOMASI.

C'est la dernière motion, après cela nous aurons terminé notre réunion.

Motion N° 2018/O1/021 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : Situation des prisonniers et anciens prisonniers politiques corses.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

C'est une motion qui s'inscrit dans un double contexte.

D'abord, celui de la mise en application du FIJAIT (fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes), avec des répercussions particulières en Corse.

Deuxième élément de contexte, une véritable répression financière qui, ces derniers temps, s'accroît sur les militants nationalistes en total décalage avec ce qu'est aujourd'hui la situation politique de la Corse ; situation, je le rappelle, apaisée depuis notamment la décision du FLNC de sortir de la clandestinité.

La motion est relativement courte ; je lirai donc les considérants :

« CONSIDERANT que la loi N° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement et son décret d'application N° 2015-1840 du 29 décembre 2015 ont mis en place la création d'un nouveau fichier nominatif, confié au casier judiciaire national, le Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT),

CONSIDERANT que depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, les prisonniers et anciens prisonniers politiques corses mais plus généralement l'ensemble des militants nationalistes sont directement ciblés par ces dispositions,

CONSIDERANT qu'il ne saurait y avoir d'amalgame entre la situation en Corse et le terrorisme lié à l'islam radical, (cet élément de contexte étant rappelé dans la mesure où la loi relative au FIJAIT avait été élaborée et adoptée afin de lutter face à ce type de terrorisme),

CONSIDERANT que cette politique pénale particulière se double d'une répression fiscale sans relâche sur les militants nationalistes,

CONSIDERANT que cette politique répressive ne saurait être approuvée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE la délibération 16/228 du 30 septembre 2016 (où déjà nous mettions en exergue un certain nombre de dérives dues au FIJAIT)

REFUSE le fichage systématique des personnes poursuivies ou condamnées pour des faits en relation avec la situation en Corse.

DEMANDE au Gouvernement de mettre un terme à cette politique pénale créant un amalgame entre la situation en Corse et le terrorisme lié à l'islam radical.

DÉNONCE les méthodes de répression financière à l'encontre des militants nationalistes.

MANDATE le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif au fin de négocier avec le gouvernement pour que les condamnations financières n'entravent pas la réinsertion des prisonniers. ».

Réinsertion qui est un objectif que nous poursuivons et qui avait notamment fait, je le rappelle, sous une précédente mandature, l'objet de l'adoption d'un rapport intitulé « Pace, ritornu à libertà ».

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie, cher collègue.

Avis de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

Interventions « pour » ? « Contre »?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je demande la même faveur, c'est-à-dire qu'on ne va pas voter « contre », on va s'abstenir et je demande juste une explication.

Notre explication va tenir en deux mots : nous ne voulons pas rentrer dans des débats sans fin sur cette situation, nous pensons tout simplement que la position qui est la nôtre depuis longtemps, qui est notamment celle que nous avons votée dans nos collectivités locales, qui consisterait à obtenir l'amnistie, hors crimes de sang, permettrait de résoudre tous ces problèmes et en particulier celui évidemment que nous pointons avec vous. Je rappellerai à certains que je suis aussi membre de la Ligue des droits de l'homme. Celui qui aujourd'hui amène des personnes à être en difficulté financière ne permet pas d'éclaircir un horizon, au contraire.

Et donc, toujours dans le même état d'esprit, nous défendons cette position dont vous savez très bien qu'elle nous vaut aussi des difficultés en tant que groupe, mais nous l'assumons comme nous avons toujours assumé.

Donc, nous ne participerons pas à ce vote. Merci.

Le Président TALAMONI

Dont acte.

M. Pierre-José FILIPPETTI

M. le Président, rapidement.

L'amnistie, bien sûr, il y a une large mobilisation qui s'est développée sur l'amnistie et à l'inverse, l'État s'attache à une surenchère répressive en deux temps :

Le premier temps, c'est la mise en place d'un fichier, le FIJAIT, avec rétroactivité.

Dans un deuxième temps, une peine fiscale.

Donc, on arrive ici à une peine, voire une double et une triple peine. C'est intolérable, c'est injuste. Il y a une situation d'urgence là-dessus. Et donc on va bien évidemment voter « pour ».

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Je mets aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.

(« Pour » : « Femu a Corsica » - « Corsica libera »

Non participation : « Andà per dumane » - « Per l'avvene » -

« La Corse dans la République »).

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Bon retour chez vous, à bientôt !

La séance est levée à 18 h 55.